

2009 au DSE

Sécurité : les Vaudois ont choisi la police coordonnée

Le 27 septembre, les Vaudois ont dit non à l'initiative d'Artagnan « pour une police unifiée et plus efficace ». Par ce choix, ils ont entériné le modèle sécuritaire basé sur une organisation coordonnée entre la police cantonale et les polices municipales, conformément à l'accord passé entre le canton et les communes sous la direction de la cheffe du département de la sécurité et de l'environnement.

Les communes gardent ainsi certaines missions sécuritaires pour autant qu'elles puissent répondre aux besoins des habitants 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Celles qui ne pourront pas satisfaire à cette exigence confieront leur sécurité à la police cantonale.

Un comité stratégique et un comité de pilotage ont été désignés pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation qui devrait se déployer début 2011.

Mühleberg : non à la suppression de l'autorisation d'exploiter

Les Vaudois se sont également prononcé le 29 novembre sur la demande de la centrale nucléaire de Mühleberg de supprimer l'autorisation d'exploiter à laquelle elle restait soumise. Après de vifs débats sur l'énergie nucléaire, les Vaudois ont suivi l'avis du Grand Conseil et refusé de libérer Mühleberg de cette obligation. Ce vote a constitué la réponse officielle du canton à la consultation fédérale sur cette demande.

Fin 2009, la Confédération a néanmoins accepté la requête de Mühleberg qui n'aura plus besoin d'autorisation pour son exploitation.

Assainissement des bâtiments : subventions cantonales

Le Grand Conseil avait inscrit 8 millions de francs au budget 2009 afin d'encourager l'assainissement énergétique des bâtiments. Le montant des subventions cantonales a couvert 15 à 50% des travaux selon leur nature : isolation des fenêtres, du toit, des murs etc. Le programme cantonal a intégré tous les bâtiments, quel que soit leur mode de chauffage. Il a pris fin au 31 décembre, la Confédération reprenant son programme de subventions dès janvier 2010.

L'assainissement acoustique des bâtiments contre le bruit des chemins de fer a également démarré sous l'égide de l'office fédéral des transports. Ce programme prévoit l'isolation phonique de plus de 13'000 fenêtres et a débuté cet été dans les communes de Bex, Ollon, Aigle, Roche et Villeneuve. Il devrait se terminer fin 2015. A cette occasion, une information sur l'isolation thermique des bâtiments est également donnée à tous les propriétaires concernés.

En bref :

Renaturation des cours d'eau et protection contre les crues :

- Le Grand Conseil a accordé un crédit d'investissement de 6,79 millions de francs pour financer la mise en œuvre de la deuxième série de mesures prioritaires du Plan de protection de la Venoge. Elles concernent des réalisations en matière de renaturation, de protection contre les crues, d'aménagements piscicoles et d'interventions forestières sur les berges.
- Le Grand Conseil a également accordé un crédit cadre de 4,9 millions de francs pour financer la part cantonale des frais de construction d'une quarantaine d'ouvrages de protection contre les crues, avalanches, chutes de pierres, glissements de terrain etc.
- Le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil un crédit de 5,1 millions pour protéger Villeneuve, Roche et Rennaz des crues de l'Eau Froide. Le 8 août 2007, des intempéries et des inondations catastrophiques

touchaient très durement le village de Roche. Des travaux de protection urgents ont été immédiatement réalisés. Les risques qui subsistent impliquent que les travaux puissent être achevés.

Projet de loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)

Ce projet, qui sera soumis au Grand Conseil début 2010, permet de renforcer la performance générale des engagements. Il favorise les regroupements des corps de sapeurs-pompiers communaux en entités régionales et fixe les moyens nécessaires aux premières interventions, garantissant une efficacité uniforme sur l'ensemble du canton. La loi prévoit aussi le principe de l'engagement volontaires des sapeurs-pompiers dès 18 ans en remplacement de l'obligation de servir : la perception de la taxe d'exemption est ainsi abrogée.

Nouveautés au Service des automobiles

Deux nouvelles pistes d'examens motocycles se sont ouvertes à Aigle et Payerne en plus de celle de Cossonay. Le centre de Nyon sera agrandi et inauguré début 2011. De plus, les élèves conducteurs peuvent se présenter sans rendez-vous à Lausanne les mercredi après-midi pour passer leur examen théorique. Pour améliorer les relations avec ses clients, le service a inauguré une nouvelle politique du personnel : des groupes d'amélioration permanente ont été créés ainsi que des séminaires participatifs et des formations continues.

Groupes de prestations
103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Appui aux services. Coordination.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la cheffe du département
- Traitement des recours.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Media
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

Groupes de prestations 103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (appui à l'URH de la Polcant pour des dossiers particuliers tels que les procédures administratives).

Descriptif

- Appui et conseil à la cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et office du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP, SDE notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, Université de Genève, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats internes et externes

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Secrétariat général (SG-DSE)

Groupes de prestations
103.3 Informatique

103.3 Informatique

L'UID a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI.

Voir rapport sous [DINF](#), [DSI](#)

Groupes de prestations
103.4 Finances

103.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Préparation du budget (pilotage, consolidation)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Conseils et appui en matière financière
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes

Groupes de prestations
103.5 Activités spécifiques

103.5 Activités spécifiques

- Environnement
- Cafétéria

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Environnement et dangers naturels:

- Cheffe du département
- Services de l'Etat
- ECA
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises

Cafétéria

- Mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJL, SECRI et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Groupes de prestations
103.6 Sécurité informatique

103.6 Sécurité informatique

Sécurité informatique de l'ACV.

Descriptif

- Exécution d'audits de sécurité
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Audits de surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Elaboration de concepts concrets de sécurité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'ACV
- Police cantonale (lutte contre la criminalité) et CCF (sécurité financière)
- Communes et paraétatique

Evénements marquants, évolutions significatives

Organisation du DSE et du SG

Différents changements ont marqué l'organisation du DSE en 2009 :-

- Nouveau Secrétaire général, à partir du 22 juin, en la personne de M. Sébastien Leprat, M. Denis Froidevaux quant à lui reprenant à nouveau, mais à 80% vu ses engagements militaires, la tête du Service de sécurité civile et militaire (SSCM) assumée ad intérim, depuis l'été 2008, par son adjoint M. Laurent Husson ;·
- Nouveau Commandant de la Police cantonale, à partir du 1er août, en la personne de M. Jacques Antenen, mettant ainsi fin à l'intérim de 9 mois assuré par M. Francis Vuilleumier, remplaçant du commandant.·
- Nouvelle collaboratrice personnelle pour la cheffe du Département, Mme Anne Dousse remplaçant à cette fonction dès le 1er juin Mme Sabrina Cohen.

Au niveau du Secrétariat général, nous relevons en particulier le changement de responsable RH départemental, Mme Nathalie Schwery Amy succédant à M. Giovanni Iacomini, et l'engagement de Mme Bernadette Toti comme collaboratrice scientifique sur le poste ainsi libéré par Mme Dousse. L'organigramme a également été revu et est devenu le suivant : [Organigramme SG](#)

La cellule réforme policière (projet à propos duquel plus d'informations peuvent être trouvées sous les rubriques « Projets particuliers et « Synthèse départementale ») a été rapatriée à la Police cantonale.

Réorganisation de la sécurité informatique cantonale

Signalons également, au 31 décembre 2009, la dissolution de l'Office de la sécurité informatique (OSIC), jusqu'à ce jour rattaché au Secrétariat général du DSE. Dans le cadre de la réorganisation de la sécurité informatique cantonale, le Conseil d'Etat a en effet décidé, en date du 9 septembre 2009, de créer dès le 1er janvier 2010 l'organe « Auditeur de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication » (ASSIT), rattaché administrativement à la Chancellerie. Cette entité, dirigée par M. Philippe Christe accompagné d'une collaboratrice, se consacrera exclusivement à l'audit de la sécurité. Ses rapports seront adressés au Chef de la Direction des systèmes d'information (DSI/DINF) et remis en copie au Président du Conseil d'Etat, aux Chefs des départements et aux Chefs des services concernés ainsi qu'au Président de la Commission thématique du système d'information (CTSI).

Excepté un collaborateur à temps très partiel qui a préféré quitter l'Etat de Vaud, les 3 autres membres de l'OSIC sont transférés à la DSI, avec des missions devant encore être définitivement définies.

Afin d'assurer une bonne intégration du personnel et une coordination entre les différents services, un suivi RH particulier a été entrepris.

Bilan OSIC

Durant ses neuf années d'existence, l'OSIC a conçu et fait mettre en oeuvre des mesures importantes de sécurité. Quelques exemples en sont le portail d'entreprise START, précurseur de IAM, le système de distribution central des patches de sécurité Microsoft, la ségrégation du réseau informatique et la détection des intrusions. En 2004, le Conseil d'Etat a adopté les Standards de sécurité informatique de l'Etat de Vaud basés sur une norme internationale devenue en 2005 la norme ISO 27001. Depuis le début de la réorganisation informatique en 2005, l'OSIC a émis une cinquantaine de rapports d'anomalies et une quarantaine de rapports d'audits. Une vingtaine de contrôles personnels ont aussi été effectués. Différentes études et manuels de bonnes pratiques ont été rédigés par cet Office qui a également mis sur pied, en collaboration avec le CEP, le cours « En toute sécurité sur l'autoroute de l'information » et a orienté son site intranet sur l'information et la sensibilisation des utilisateurs.

L'OSIC a participé de manière déterminante à l'édition de deux standards de sécurité qui ont été adoptés par la Conférence suisse sur l'informatique (SIK/CSI) qui réunit la Confédération, les cantons et le Liechtenstein. Dans ce cadre a été réalisé un fascicule de recommandations sur l'informatique mobile sécurisée qui inclut des aide-mémoire destinés aux utilisateurs.

L'histoire riche de l'OSIC fut marquée par la discrétion qu'impose la confidentialité inhérente aux questions de sécurité. Il a agit en précurseur dans un domaine que la cyberadministration et l'évolution fulgurante des technologies de l'information rendent de plus en plus vital. Par leur engagement, leur loyauté, leurs compétences et leurs efforts continus de formation, les collaborateurs de l'OSIC ont contribué de manière essentielle à la sécurité des données de l'Etat de Vaud.

Le 7 janvier 2010, Monsieur Philippe Christe a remis au secrétaire général du DSE un disque dur sur lequel se trouvent toutes les données de l'OSIC. Ce dernier a été archivé au DSE.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Réforme policière

L'initiative populaire d'Artagnan pour une police unifiée et plus efficace ayant abouti et sa validité ayant été reconnue, les autorités vaudoises pouvaient soit s'y rallier et envisager l'élaboration d'une loi en ce sens, soit s'y opposer et alors soumettre l'initiative au peuple. C'est cette deuxième voie qui a été privilégiée, avec comme contre-projet indirect le protocole d'accord signé par une délégation du Conseil d'Etat et les représentants de l'UCV et de l'ADCV. Ce protocole prévoit une voie médiane préservant l'autonomie communale tout en instaurant un commandement unifié. Le Conseil d'Etat a fait ce choix le 18 mars et le Grand Conseil le 30 juin 2009. Avec sa décision, le Conseil d'Etat présentait aussi un rapport intermédiaire à la motion J. Aubert demandant une police coordonnée.

La votation populaire a eu lieu le 27 septembre 2009 et l'initiative d'Artagnan a été refusée. Dès la décision populaire connue, la cheffe du DSE a œuvré à la mise en place de la structure de conduite du projet, qui a été validée par les différents partenaires le 10 novembre, puis par le Conseil d'Etat. Les travaux doivent maintenant donner forme à la nouvelle police vaudoise, une des priorités du programme de législature.

Dangers naturels

Le projet de réalisation des cartes de dangers naturels (cf. mesure 13 du programme de législature) est en pleine phase opérationnelle.

Les cartes indicatives des dangers géologiques (chutes de pierre, glissement de terrain et laves torrentielles) et nivologiques (avalanches), réalisées sur mandat du canton respectivement par l'Institut de Géomatique et d'Analyse des Risques de l'Université de Lausanne (IGAR) et par le Bureau Tecnat, ont été transmises au printemps 2009 à toutes les communes du canton avec une notice explicative. Neuf séances d'informations aux syndicats ont été organisées par le SSCM. L'équipe de projet du SG collabore étroitement avec chaque commune pour déterminer, sur la base des cartes indicatives, les secteurs à risque qui doivent faire l'objet d'investigations détaillées et d'une carte des dangers naturels selon les directives fédérales.

L'équipe de projet du SG appuie les communes tout au long de la démarche: il organise leur regroupement par lots en fonction des bassins versants principaux du canton, il coordonne les appels d'offres et l'adjudication des mandats à des consortiums de bureaux spécialisés, il facilite la mise en oeuvre des mandats et assure la validation technique des produits cartographiques.

Les travaux de cartographie ont débuté dans les communes des Préalpes et de la Riviera (5 lots sur 15) à la fin de l'automne 2009. A l'été 2010, les chantiers de cartographie seront lancés sur l'ensemble du canton.

Parallèlement à la cartographie des dangers, le SG coordonne les efforts des services concernés pour modifier les bases légales, établir des directives cantonales, afin d'anticiper l'intégration des cartes de dangers dans les plans d'affectations communaux dès 2012.

Application de la Loi sur les Subventions

Le Secrétariat général a assuré la coordination entre le SG-DFIRE et les services du DSE dans le cadre de l'établissement du second inventaire exhaustif des subventions ainsi que sur l'identification des bases légales relevées.

Le Secrétariat général a accompagné les services du département pour la préparation de 4 EMPL visant la mise en conformité avec la loi sur les subventions.

Coordination RPT

Le Secrétariat général a assuré la coordination entre la cellule RPT désignée par le Conseil d'Etat et les services du DSE, notamment pour l'établissement du bilan de mise en oeuvre de la réforme (rapport 2009 de la cellule RPT et enquête de la CdC). Concrètement, l'année 2009 a été l'occasion de conclure avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) deux avenants aux conventions-programmes 2008-2011 dans les domaines "Nature&Paysage" et "Biodiversité en forêt" (juillet 2009), ainsi que deux conventions-programmes 2009-2011 dans le domaine des parcs d'importance nationale à savoir pour le parc "Jurassien Vaudois" et le parc "Gruyère

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

En général :

www.vd.ch/dse/

Concernant les dangers naturels :

www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/

A propos de la gestion intégrée des risques

www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/gestion-integree-des-risques

www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/gestion-integree-des-risques/

Au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement:

www.vd.ch/fr/themes/territoire/construction/etudes-dimpact/

www.greie.ch/

Groupes de prestations
105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie romande de police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations
105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

Groupes de prestations
105.2 Gendarmerie

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Groupes de prestations
105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices municipales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEI Yverdon

Evénements marquants, évolutions significatives

Interdiction du port de cagoules ou d'objets dangereux dans les manifestations

Le Grand Conseil a adopté le 26 mai 2009 une loi modifiant la loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940. Ce texte prohibe en principe le port de cagoules ou d'objets dangereux lors de manifestations, sauf exceptions justifiées par le but de la manifestation, et prévoit la possibilité de séquestrer les objets dangereux.

Concordat du 17 novembre 2007 instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives - adhésion du Canton de Vaud

Sur la base d'un décret du 3 novembre 2009 du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a adopté le 9 décembre 2009 un arrêté portant adhésion du canton de Vaud au Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives du 15 novembre 2007. Ce concordat reprend et pérennise au niveau suisse les mesures provisoires de la législation fédérale visant à lutter contre le hooliganisme.

Accords de Dublin - Réadmissions

Les accords de Dublin règlent la problématique de l'asile (éviter les demandes d'asile multiples, améliorer l'efficacité des renvois et déterminer quel Etat membre est responsable du dossier) dans les pays ayant adhéré. Ceux-ci font partie de l'espace Schengen ainsi que les Etats associés (Islande, Norvège, Suisse). Le Liechtenstein les rejoindra dès 2011.

Dès l'entrée en vigueur, en février 2009, près de 280 réquisitions de renvois ont été traitées par la Police cantonale et 11 vols spéciaux ont été effectués (Italie, Allemagne et Autriche). Cet accroissement des cas Dublin n'a pas été sans influence sur les autres activités de la Brigade renseignements, étrangers et sécurité (BRES). Il faut noter que les renvois de mineurs non accompagnés ont été suspendus jusqu'à nouvel avis sur instruction du Chef du Département de l'Intérieur.

Relations Police cantonale - Etablissement vaudois d'accueil aux migrants (EVAM)

En vue de renforcer les collaborations dans le domaine de la sécurité des centres de requérants d'asile touchant tant à la protection des personnes (collaborateur-trice-s et migrant-e-s) qu'à la lutte contre le trafic de stupéfiants, des répondants EVAM ont été désignés au sein de la Police cantonale. Ces derniers ont un rôle préventif et de conseils face aux difficultés liées à ce type de population. Une formation est également délivrée au personnel de l'EVAM pour faire face à des situations particulières.

Visite du Dalaï-Lama

Le Dalaï-Lama a séjourné du 3 au 6 août 2009 sur le canton de Vaud, à l'occasion de conférences publiques données au Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM). Un événement de cette importance a nécessité l'engagement des forces de police tant cantonales que municipales pour assurer la protection du Dalaï-Lama, ainsi qu'un dispositif d'ordre public et de circulation au vu des 7'000 personnes présentes chaque jour sur le site du CIGM. La visite et les conférences se sont déroulées sans incident.

Tour de France

En date du 19 juillet 2009, la caravane publicitaire et les coureurs du Tour de France ont traversé le canton de Vaud à l'occasion de l'étape reliant Pontarlier à Verbier. L'ampleur de cette manifestation a impliqué la mise en place d'un important dispositif de sécurité pour garantir la sécurité des coureurs et des usagers sur les routes. A cet égard, plus de 1000 personnes ont été engagées sur secteur vaudois, dont 223 policiers. Une coordination étroite entre la Police cantonale, les polices cantonales fribourgeoise et valaisanne ainsi que l'ensemble des partenaires de la sécurité a permis d'éviter tout incident.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Centrale vaudoise d'urgences (CVU)

Afin de rechercher les synergies potentielles entre les centrales d'urgences actuelles du canton de Vaud (Polcant 117, Polmun 117, Centre de traitement des alarmes 118, Urgences-santé 144), une étude préliminaire destinée à analyser et évaluer plusieurs variantes de regroupement a été réalisée (centrale partielle, unique, de tri, de gestion et plateforme), sur la base de critères multiples (stratégie, RH, financier, technique, qualité, etc.).

La solution retenue par le COPIL CVU, en décembre 2009, est la mise en place d'une plateforme d'échange/de partage d'informations ne nécessitant pas d'investissement majeur tout en simplifiant les procédures (suppression des saisies multiples) et en réduisant le temps de traitement des interventions.

Bande d'arrêt d'urgence - Morges-Ecublens

La forte fréquentation de ce tronçon a débouché sur la possibilité d'utiliser la bande d'arrêt d'urgence comme 3e voie de circulation afin de fluidifier le trafic. Les travaux se sont déroulés durant toute l'année 2009 pour installer des capteurs et des caméras mesurant la densité de la circulation ainsi qu'une signalisation spécifique. Sur cette base et en tenant compte des conditions météorologiques, la centrale de surveillance pourra décider ou non de l'ouverture temporaire de cette 3e voie.

Cette réalisation est une première Suisse qui sera mise en exploitation dès mi-janvier 2010 et servira d'exemple pour d'autres axes du réseau routier national, en cas d'évaluation positive.

Les nouvelles statistiques fédérales de la criminalité

La Confédération a décidé d'harmoniser les statistiques de la criminalité, avec un délai au 1er janvier 2009 pour les cantons. Durant la période passée sous revue, la Police cantonale a mis en oeuvre l'application SINAP (Système d'information et d'archivage police) et adapté les procédures de saisie permettant de répondre aux exigences de l'Office fédéral de la statistique.

Alerte enlèvement

Faute de compétence fédérale claire, le Conseil fédéral n'a pas pu élaborer un système d'alerte en réponse à la motion Burkhalter. Cette situation a conduit la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP), en accord avec le Département fédéral de justice et police (DFJP), à élaborer un système d'alerte enlèvement, opérationnel dès le début de l'année 2010.

Celui-ci se limitera à des enlèvements avérés de mineurs et la victime devra être sérieusement menacée dans son intégrité physique, psychique ou sexuelle. Le dispositif en cas d'alerte passera par une diffusion via la radio, la télévision, les panneaux autoroutiers, dans les gares et aéroports, puis relayés par les agences de presse.

Sources d'informations complémentaires

Informations publiques

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- *"Surveillance mutuelle des habitations"*
- *"Attention aux cambrioleurs du crépuscule"*

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

- Prévention de la criminalité
- Prévention routière
- Liens pour la campagne "Stop pornographie" :
http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php
<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>
- Criminalité sur internet
<http://www.cybercrime.ch/>
<http://www.petitchaperonrouge.com>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des polices vaudoises

Académie de police

Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

Groupes de prestations

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

Groupes de prestations
107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du cantons

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organismes de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

A- Projets importants réalisés en 2009 :

Introduction de la norme qualité asa-SAQ

Pour satisfaire à l'article 34 de l'Ordonnance fédérale sur les exigences techniques sur les véhicules (OETV), le SAN a mis en oeuvre le système d'assurance qualité fixé conjointement par les cantons. Il s'agit d'un standard qui précise les points à contrôler lors des inspections techniques, la manière d'apprécier les défauts, les qualifications des experts, les équipements nécessaires pour réaliser ces expertises, ainsi que la fréquence de calibrage des équipements utilisés.

Vente des plaques aux enchères

Le règlement sur les émoluments perçus par le Service des automobiles et de la navigation (RE-SAN) définit la procédure de vente des plaques à combinaisons particulières. En conformité avec cette législation, les plaques de contrôle VD 1 et VD 100'000 se sont vendues aux enchères en septembre 2009, à respectivement CHF 122'500.- et CHF 31'000.-.

Révisions des bases légales

- Mise à jour et adaptation du règlement fixant la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (RTVB). Le Conseil d'Etat a adopté ces modifications dans sa séance du 16 décembre 2009 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2010.
- Mise à jour et adaptation du règlement sur les émoluments perçus par le Service des automobiles et de la navigation (RE-SAN). Le Conseil d'Etat a adopté ces modifications dans sa séance du 16 décembre 2009 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2010.

B - Interventions parlementaires traitées en 2009 :

- (08_INT_153) Interpellation Philippe Ducommun concernant Via Sicura et demandant à quelle sauce les Vaudois seront mangés. Le Conseil d'Etat a répondu le 1^{er} avril 2009.
- (09_POS_139) Postulat Isabelle Chevalley et consorts demandant l'introduction d'une vignette bleue pour les véhicules. Une commission du Grand Conseil a été nommée pour examiner cet objet et s'est réunie le 28 septembre 2009. La prise en considération de ce postulat a été acceptée.
- (07_POS_014) Postulat Christian Van Singer & consorts demandant que le CE élabore les bases légales visant le soutien de tous les véhicules peu polluants, y compris les vélos électriques, les cyclomoteurs et les bateaux, et les soumettre au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a répondu le 28 octobre 2009.

C- Consultations cantonales et fédérales traitées en 2009 :

- Initiative du canton de Berne – Différenciation de l'impôt sur les véhicules à moteur au niveau fédéral. Le Conseil d'Etat a répondu le 25 février 2009.
- Audition fédérale relative à la révision de la loi sur le CO₂ – Emissions des nouvelles voitures immatriculées en Suisse. Le Conseil d'Etat a répondu le 1^{er} juillet 2009.
- Audition relative à l'ordonnance sur l'étiquette environnement. Le Conseil d'Etat a répondu le 9 septembre

2009.

D- Projets 2010 :

1. Migration du site internet du SAN sur typo 3 le 20.01.2010
2. En route vers la certification ISO 9000
3. Le SAN, service pilote du projet SCI (système de contrôle interne)
4. 1ère étape vers l'implémentation du schéma directeur informatique cantonal
5. Formalisation ou amélioration des processus de travail
6. Planification et gestion des ressources

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

A - Objectifs réalisés avec succès en 2009 :

Tout au long de 2009, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) a maintenu sa ligne de conduite en poursuivant ses efforts sur les quatre objectifs principaux fixés. Des projets importants sont en cours de réalisation et de nombreuses mesures ont été introduites. Les résultats sont positifs et encourageants.

Objectif no1 : Offrir à sa clientèle un service de haute qualité et développer de nouveaux produits

1.1 Orientation service clientèle :

1.1.1 Enquête MIS Trend (Clients)

En automne 2009, plus de 400 clients privés ont été sondés au travers d'un questionnaire téléphonique, par un institut indépendant, pour réaliser une étude d'image et de satisfaction.

1.1.2 Formation SAN Attitude

Tous les collaborateurs du SAN ont suivi la première partie d'un séminaire qui se déroule en deux phases. Dispensée par un modérateur externe et fondée sur le principe de l'interactivité, cette formation donne des clés pratiques favorisant l'échange positif avec le client.

1.2 Nouveaux produits / offres :

1.2.1 Ouverture d'une piste à Aigle et à Payerne pour les examens pratiques de conduite de la catégorie A

Jusqu'en automne 2009, il incombait au candidat de se rendre à Cossonay pour passer l'examen pratique des catégories A et A1. En complétant l'offre avec les sites de Payerne et d'Aigle, le SAN offre ainsi des alternatives qui permettent de réduire les déplacements des candidats.

1.2.2 Envoi du dossier par poste à l'utilisateur (Mesures administratives)

Depuis le mois de juin 2009, il est possible pour un client d'obtenir par poste le dossier lorsqu'une procédure administrative en raison d'une infraction à la Loi sur la circulation routière est ouverte. Sur présentation d'une demande écrite au SAN, une copie est envoyée, ce qui permet d'éviter un déplacement à Lausanne.

1.2.3 Mise en place des examens théoriques sans rendez-vous

Depuis le 4 novembre 2009, les candidats aux examens théoriques, toutes catégories de permis de conduire confondues (exceptée catégorie OACP), ont la possibilité de se présenter spontanément dans notre centre de Lausanne, sans rendez-vous, le mercredi après-midi. Cette offre rencontre un vif succès: plus de 900 personnes ont ainsi tenté leur chance.

Objectif no2 : Intégrer son personnel dans le processus d'amélioration

2.1 Consolidation de l'organisation :

2.1.1 Le Team de Direction est complet

Les postes d'encadrement vacants ont été repourvus. Tous les cadres se sont engagés à soutenir et être à l'écoute du personnel, à être un exemple au travers de leur SAN-Attitude.

2.1.2 Définition des priorités

Les priorités du SAN se basent sur un programme précis intitulé « Les 5 C » à savoir :

1. Clients : concentration sur les besoins
2. Coûts : maîtrise et diminution

3. *Connaissances : viser l'excellence*
4. *Cadres : la conduite est un atout si elle est professionnelle*
5. *Culture : les valeurs du SAN sont définies et partagées*

2.1.3 Définition des valeurs

Les valeurs du service ont été définies avec toute l'équipe encadrante :

1. La **qualité**, c'est offrir à la clientèle un service courtois et soigné qui répond à ses besoins et ceci de manière efficiente.
2. La **confiance**, c'est partager les mêmes valeurs et pouvoir compter sur ses partenaires.
3. L'**esprit d'équipe**, c'est s'impliquer, s'entraider en tirant à la même corde et dans la même direction.
4. La **reconnaissance**, c'est apprécier, valoriser et dire MERCI !
5. Le **respect**, c'est intégrer les différences.

2.1.4 Diminution du temps d'attente au Call center

Une responsable a été nommée pour assurer la gestion organisationnelle du call-center en vue de pallier une insuffisance technique et un manque de ressources. Les collaborateurs ont suivi une formation continue et une équipe de soutien a été mobilisée pour absorber les pics.

2.2 Nouvelle politique du personnel :

2.2.1 Réintroduction de l'entretien d'évaluation

Tous les collaborateurs ont rencontré leur responsable direct. Particulièrement appréciés, ces bilans ont été menés dans une ambiance constructive; ils ont permis de définir les mesures de développement .

2.2.2 Intégration du personnel et mise sur pied des GAP (Groupe d'amélioration permanente)

Des groupes de travail ont été créés. Coachés par un membre de la Direction, les collaborateurs sont affectés à des projets spécifiques en relation avec leurs compétences métiers.

2.2.3 Enquête IST (Personnel)

Sur mandat de la Cheffe du DSE, une étude de pénibilité au travail a été réalisée au sein de la division Technique par l'Institut de Santé au Travail. Au travers d'un questionnaire et d'observations ergonomiques de l'activité des experts, le rapport a révélé des problèmes spécifiques pour lesquels des mesures sont en cours d'élaboration.

Objectif no 3 :

Communiquer de manière ouverte et franche

Le Chef de service s'est mobilisé tout au long de l'année 2009 pour communiquer et véhiculer une image positive du SAN tant au sein de l'ACV qu'à l'extérieur. Son style de conduite participatif a permis de renouer le contact avec le personnel et de retrouver une certaine sérénité.

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue au centre lausannois de la Blécherette le 2 septembre dernier, Monsieur Chatagny a présenté de manière détaillée l'avancement des projets en cours et les améliorations développées.

Objectif no 4 :

Contribuer à la formation des apprentis en mettant sur pied une structure adéquate

En août 2009, une responsable a été désignée pour mettre sur pieds un centre de formation des apprentis. L'objectif de cette nouvelle organisation est d'offrir un encadrement de qualité supérieure, en accentuant les principes de pédagogie, performance et polyvalence.

Ainsi 5 apprentis employés de commerce, voies E (élargie) et M (maturité), ont été recrutés. Ils auront l'opportunité d'effectuer des stages de 5, 7 et 12 mois dans les différents secteurs du service. De plus, un apprenti agent d'exploitation a également commencé une formation de trois ans.

La formation professionnelle initiale est dispensée par des collaborateurs qualifiés et expérimentés. Les tâches administratives et le soutien organisationnel sont dorénavant pris en charge par la responsable des apprentis.

B - Objectifs 2010 :

1. Simplification de la documentation et des systèmes de recherche
2. Diminution du temps d'attente à la centrale téléphonique
3. 80 % des clients sont servis dans les 7 minutes aux guichets
4. Concept d'audit de qualité à la division du Droit de Conduire
5. Optimisation de l'utilisation des ressources
6. Élaborer une cartographie des processus

Sources d'informations complémentaires

Renseignements détaillés sur les prestations du SAN

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web (www.vd.ch/san). Tous les documents et formulaires nécessaires, ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées via une rubrique FAQ, sont disponibles online. Le SAN encourage ses clients à effectuer leurs démarches par correspondance.

Il est également possible de modifier un rendez-vous d'examen technique, pratique ou théorique via internet. Toutes les précisions concernant ces diverses prestations sont disponibles sur le site internet du SAN.

A toutes fin utiles, voici quelques chiffres concernant les activités du SAN en 2009 :

- 218 collaborateurs (203.7 ETP)
- 156'704 contrôles techniques véhicules
- 5'069 contrôles bateaux
- 20'656 examens théoriques
- 17'903 examens pratiques
- 56'218 permis de conduire format carte de crédit
- 5'250 autorisations spéciales
- 7'597 avertissements
- 9'733 retraits de permis
- 479'884 conducteurs
- 491'113 véhicule
- 28'519 bateaux

Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations
109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

Groupes de prestations
109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

Groupes de prestations
109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Groupes de prestations
109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

Groupes de prestations
109.5 Protection civile

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à " Lothar ")

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction

Retour de M. Froidevaux à la direction du SSCM en juillet 2009, M. Husson reprenant ses fonctions de remplaçant du chef de service.

Continuant sur sa méthode de travail, la plate-forme de projet du SSCM dénombre 22 projets (en cours, lancés ou nouveaux) en 2009 dont 5 ont vu leur aboutissement.

Division protection de la population

Exercice GVA 09

Exercice d'intervention à l'échelle 1:1, il s'est déroulé les 25 et 26 novembre 2009 sur le terrain de l'Asse près de Nyon. Le scénario catastrophe imaginé était la chute d'un avion de ligne. Près de 600 personnes, 150 véhicules, 4 hélicoptères et 150 figurants y ont participé. Il s'agit d'un des plus vastes exercices du genre réalisé en Suisse. Sous l'égide du SSCM, cet exercice visait à tester la coordination des moyens et des procédures d'intervention des partenaires de la Protection de la population sous la conduite de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Le Service de l'aéroport de Genève, les services de défense incendie et secours vaudois, les services sanitaires vaudois renforcés par plusieurs cantons romands, les services de police, la protection civile ainsi que la cellule de communication ORCA ont participé à cet exercice.

Grippe A/H1N1

Dans le cadre de la gestion de la pandémie A/H1N1, la division protection de la population a apporté son appui au Service de la santé publique (SSP) dans les domaines de la planification de la vaccination, de la distribution des masques de protection, de la recherche d'information et de la conduite. La protection civile a été engagée pour la planification de détail de 18 centres de vaccination et pour assurer la distribution des masques selon les ordres du SSP.

Exercice FORMATIO TRE

Exercice de collaboration entre la Région territoriale 1 (Rég ter 1), les cantons de Vaud et du Valais situé dans le Chablais vaudois et valaisan, il avait pour thème un accident chimique lié au transport ferroviaire de matière dangereuse. Il s'est déroulé les 8 et 9 octobre 2009. L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) a délégué des représentants auprès de l'EMCC VS afin d'assurer la coordination avec les autorités valaisannes et la Rég ter 1.

Analyse des dangers et des risques

Le classeur édité contenant l'analyse des 31 dangers et risques a été distribué aux communes lors de séances organisées par districts sous la houlette des préfets. Elles ont permis d'avoir un contact direct avec les autorités communales et ainsi expliciter le sens de la démarche ainsi que l'usage qui peut en être fait au niveau des communes.

Plans de coordination pour l'intervention

En collaboration avec les partenaires du comité directeur ORCA et les services spécialisés, dix thèmes ont été élaborés cette année. L'exercice GVA 09 a permis de vérifier l'adéquation des informations contenues dans le document avec la réalité du terrain. Le rapport final sur l'exercice permettra d'ajuster le plan de coordination.

Division Opérations

Les engagements de la protection civile au profit de la collectivité ont généré 5'500 jours de service en 2009 (remise en état des Gorges de l'Orbe et du Vallon du Nozon, Tour de France, Tir fédéral des vétérans, rassemblement des Jeunes-Sapeurs pompiers, journées européennes du patrimoine, battues, décentralisation des masques de protection, incendie à l'Avenue de Provence, exercice GVA 09).

Division Logistique et Musée

Arsenal

Le contrat de prestations avec la Base logistique de l'armée a été renouvelé pour un montant de 1,568 mio de francs. La division a par ailleurs poursuivi l'action de reprise des munitions de poche.

Musée militaire vaudois

La réouverture de la salle d'armes a coïncidé avec le vernissage de l'exposition permanente "350 ans d'histoire militaire vaudoise, de Davel à Guisan". La tombe de Louis Bégos a été déplacée de Vernand à Morges et une cérémonie a eu lieu conjointement avec l'inauguration de la stèle des gendarmes et de la plaque des policiers municipaux tombés en service.

Division aide à la conduite

Initiation d'un projet d'acquisition d'un système de gestion des événements multipartenaires (117, 144, 118/PCi/EMCC). Un test grandeur nature sera réalisé durant le sommet de la Francophonie en octobre 2010.

La proposition de crédit d'étude concernant les besoins d'adaptation du bâtiment de Gollion aux missions de l'EMCC et de la PCi a été mise en attente en raison des implications et synergies en cas de venue de l'école d'ambulanciers de Bois-Cerf CESU à Gollion.

Modernisation de 43 sirènes d'alarme de la population sur les 450 que compte le canton.

Division formation/inspectorat

Au travers d'un exercice de gestion de crise, la division a effectué l'évaluation du niveau de préparation opérationnel des Etats-majors de conduite des 21 Organisations régionales de protection civile. En outre, 623 astreints à la protection civile ont été formés dans une école de formation de base et 313 dans des cours de perfectionnement ou de cadres.

Division administration militaire

Les 16 et 17 septembre 2009, la région du Chablais vaudois a accueilli la Conférence suisse annuelle des responsables cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population, événement se déroulant tous les 25 ans environ dans notre canton, en présence de M. le Conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.

La Cheffe du DSE a rendu visite au bataillon de carabiniers 1 aux fins d'y apprécier l'engagement "*Amba Centro*" à savoir la garde d'ambassades assurée par une parties des effectifs du bat car 1. Elle a également rencontré les officiers de carrière domiciliés ou oeuvrant en terre vaudoise au cours d'une cérémonie qui se déroulait à Verte Rive, ancienne demeure du Général Henri Guisan lesquels ont été remercié de leur engagement.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Fusion des divisions administration militaire et logistique sur le site de Morges

Le 9 décembre 2009, le Grand Conseil accordait le crédit de construction nécessaire à cette opération. Ainsi, le déménagement de la division administration militaire se profilera à l'horizon du premier trimestre 2011.

A.G.I.L.E (pour une protection civile Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficente)

Ce projet s'est poursuivi dans les domaines des prestations, de l'organisation, du financement et de la formation, Un accent particulier a été mis sur la rédaction du projet de l'EMPL.

Renseignements

Un projet a été lancé aux fins de doter l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) d'un outil de renseignement. L'objectif, dans cette phase, est de faire un état des lieux de la situation du renseignement Protection de la population / EMCC, d'inventorier le fonctionnement d'autres cantons et institutions et en tirer un bilan en vue de définir les besoins de renseignement.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM : www.vd.ch/sscm

Régulièrement mis à jour, il vous informe sur les activités saillantes déployées en son sein.

Groupes de prestations
111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

Groupes de prestations
111.2 Sols

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC,)
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

Groupes de prestations
111.3 Assainissement

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

Groupes de prestations
111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Evénements marquants, évolutions significatives

Domaine de l'eau

1. Réponse au Postulat Bonny demandant d'établir un bilan écologique de l'Orbe supérieure: un rapport sur l'état écologique de l'Orbe a été établi en collaboration avec les 3 communes suisses de la Vallée et les communes françaises de Bois d'Amont et des Rousses. Le rapport conclut à la nécessité d'améliorer la gestion des débits pour les augmenter lors des périodes de sécheresse estivale.
2. La sécheresse de 2009 a obligé le département à prononcer une interdiction de prélever l'eau à but d'arrosage dans les cours d'eau entre le 22 août et le 20 novembre. En coordination avec le canton de Fribourg, des dérogations ont pu être accordées lorsque les débits étaient suffisants.
3. **Lutte contre les micropolluants**: un EMPD accordant un crédit au Conseil d'Etat en vue de financer des actions destinées à lutter contre les micropolluants dans les eaux a été déposé. Il vise à documenter la situation, à doter l'Etat de moyens et à établir un plan directeur cantonal pour le traitement de polluants trace. Ce projet entre dans le cadre du programme de législation
4. Publication d'un **rapport conjoint SESA, SCAV et SAGR**, sur l'état des programmes fédéraux de réduction des nitrates d'origine agricole dans les eaux potables (art 62a LEaux). 12 communes vaudoises et 25'000 habitants sont concernés par ces actions. La qualité de leur eau potable augmente régulièrement grâce à ces actions mises en place avec l'aide du canton.
5. Fin des travaux de percement de la galerie et de forage des drains destinés à stabiliser le "**Glissement de la Frasse**" en avance de plusieurs semaines sur la planification.
6. Le **nombre de demandes d'autorisation de forages** pour pompes à chaleur géothermiques (PAC) a légèrement diminué en 2009, mais demeure élevé, montrant l'engouement pour un mode de chauffage en grande partie renouvelable.
7. Cartes des secteurs de protection des eaux: Cinq cartes provisoires à l'échelle 1:25'000 ont été reçues. Elles seront finalisées en janvier 2010: 1182 Ste-Croix, 1183 Grandson; 1201 Mouthe; 1221 Le Sentier; 1281 Coppet. Deux cartes: 1203 Yverdon-les-Bains et 1242 Morges été transmises au Conseil d'Etat pour approbation officielle (13 janvier 2010).

Gestion des déchets

1. La planification de l'élimination des boues d'épuration, consécutive à l'interdiction de l'épandage en agriculture, est entrée en vigueur. Quelques communes du Nord-vaudois s'y sont opposées, mais ont été déboutées par la Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets.
2. Plusieurs requêtes et une motion ont demandé une révision de la loi cantonale sur la gestion des déchets, visant l'introduction de principes de financement. Le Grand Conseil a une nouvelle fois rejeté cette idée.
3. Un postulat proposant la mise en oeuvre d'un cadastre des déchets industriels a été traité. De l'avis du Conseil d'Etat un tel cadastre serait lourd et coûteux à maintenir, pour un bénéfice peu significatif. Des solutions pragmatiques seront recherchées au niveau local, comme alternative.
4. L'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets est en révision. Le SESA participe activement aux travaux.

Sites contaminés

1. En 2009, l'application de la nouvelle loi cantonale sur les sites contaminés a permis de collecter plus de 1 million de francs pour financer des assainissements à charge de l'Etat ou de communes. Deux recours déposés auprès du TF et critiquant les taxes prélevées ont été rejetés.

Protection des sols

1. Le SESA constate régulièrement de mauvaises reconstitutions de sols agricoles et forestiers après travaux. La directive ad-hoc du SESA a été reformulée pour assurer une meilleure préservation de la fertilité des sols.

Carrières et gravières

1. Une "recommandation" sur les démarches participatives dans la conduite de projets de gravières a été publiée en collaboration avec les milieux professionnels. Prenant mieux en compte l'avis de la population riveraine, quatre projets en ont favorablement bénéficié.

2. Trois de ces projets, situés au pied du Jura, intègrent la possibilité d'un transport par le rail (BAM-MBC) pour diminuer les nuisances. Des dépôts pour matériaux d'excavation sont évalués selon les mêmes principes. Tous ces projets s'inscrivent dans la politique définie par le Conseil d'Etat dans son programme de gestion des carrières et répondent à deux interpellations parlementaires.

Raffinerie Tamoil

Tamoil a remis un plan d'assainissement en été 2009 qui prévoit de nombreuses mesures d'assainissement à achever au plus tard à fin 2012: mise hors service et travaux sur des réservoirs et des bassins de rétention, nouvelle gestion des eaux usées et des eaux claires, mesures de sécurité générale (trafic véhicules, nouveaux dispositifs d'alarmes et de sécurité). Des séances régulières de contrôle sont planifiées et les services concernés restent très vigilants en raison des risques que représente cette exploitation. Le service référent est le SEVEN.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Domaine de l'eau

1. Glissement de la Frasse: 56 forages drainants verticaux ont été réalisés à partir de la galerie de la Frasse. Le système est désormais fonctionnel. La galerie et ses forages ont été inaugurés en septembre 2009. Coût des travaux: env. CHF 13'000'000.-. Les travaux de stabilisation du pied du glissement au niveau de la Grande Eau débiteront en 2010.

2. Mise à l'enquête publique des trois premiers projets hydro-électriques depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'électricité: Augmentation de puissance de 180 MW à la centrale de Veytaux par les Forces Motrices Hongrin-Léman. Palier de 600 kW sur le Forestay (Communes de Puidoux et Rivaz) et réhabilitation d'une petite centrale sur le ruisseau de Brent (Montreux). Ces 3 projets s'inscrivent dans le cadre du programme de législation.

3 Protection contre les crues: Les travaux prioritaires sur le Torrent d'Yvorne ont été achevés. Ceux sur l'Eau Froide (Roche) ont été réalisés en grande partie en 2009, sécurisant ainsi la ZI de Villeneuve pour 2010.

4. Plan de protection de la Venoge: Le Grand Conseil a accepté en décembre 2009 un crédit d'investissement de CHF 6.8 millions, en vue de financer la 2ème série de mesures prioritaires prévues au plan, dont la renaturation du secteur entre Villars-Lussery et Cossonay.

Gestion des déchets

Un nouveau projet de décharge contrôlée pour déchets inertes (DCMI) a été mis en l'enquête début 2009 à Forel-Lavaux. Un défaut de planification a surgit suite à une séance de conciliation avec des opposants. Un projet corrigé sera remis à l'enquête publique début 2010.

Le projet de décharge bioactive de Method a été contesté par une pétition qui a été rejetée par la commission ad-hoc. En accord avec la municipalité, une nouvelle expertise des trois sites de Oulens-sous-Echallens, Method et Crissier permettra de consolider la démarche du SESA dans les domaines de la protection des eaux et de l'environnement.

Sites contaminés

Plus de 1000 anciens fûts de goudron menaçant la qualité d'une importante source du canton ont été extraits du site de l'ancienne gravière de Bioley-Orjulaz. L'assainissement d'un coût de CHF 7.5 millions (Etat de Vaud et Confédération) est achevé.

L'assainissement du site de l'ancienne décharge de Colliare à Penthaz a débuté par une première phase de confinement des déchets nuisibles à la qualité de la nappe phréatique sous-jacente. Un système de dégradation des polluants par oxygénation sera mis en oeuvre en 2010, il fonctionnera plusieurs années.

Trois autres projets d'assainissement de sites à Trélex et à Noville ont fait l'objet d'appels d'offre. Les travaux sur le site de Noville débiteront en 2010, conformément au programme de l'EMPL sur l'assainissement des sites contaminés.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

Groupes de prestations

112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

Groupes de prestations
112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

Groupes de prestations
112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des, inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL,...)

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction du service

L'année 2009 a été marquée par plusieurs événements qui ont marqué l'actualité comme

- les dégâts liés aux neiges lourdes dans certains secteurs du Jura, ceci dès le début de l'année,
- l'aboutissement des conventions programme sur les parcs naturels d'importance nationale,
- la mise en oeuvre des normes de gestion du loup qui s'est récemment installé dans le canton.

En outre, au niveau de l'administration, une quinzaine de postes ont été repourvus au cours de l'année, dont plusieurs cadres. Ce renouvellement insufflé désormais au service une nouvelle dynamique liée à l'arrivée de jeunes collaborateurs compétents. Ces événements et ces évolutions significatives sont décrits dans les rubriques qui suivent, consacrées aux différents domaines d'action du service.

Inspection cantonale des forêts

Politique forestière

Au cours de l'année 2009, le service a renouvelé plusieurs postes importants du secteur forestier, soit ceux de l'inspecteur cantonal des forêts, du conservateur des forêts, de l'aménagiste forestier cantonal et de la responsable de la biodiversité en forêt. L'inspecteur cantonal a reçu pour mission particulière, outre la direction du corps forestier vaudois, de maintenir des relations étroites et constructives d'une part avec les communes et les partenaires décentralisés lors des projets de changements, et d'autre part avec les services de la Confédération. Il a également rejoint le Conseil d'Administration de La Forestière.

Le projet de révision de la loi forestière a fait l'objet d'une consultation interne des principaux partenaires du service (les 2 associations des communes vaudoises, La Forestière, Pro Natura, WWF et les associations des gardes forestiers et des ingénieurs forestiers). La version du texte issue de cette consultation a été transmise au SJL pour examen avant la mise en consultation publique prévue en 2010.

Conservation des forêts

En 2009, dans le cadre de leurs tâches de surveillance de l'aire forestière et de délivrance des autorisations spéciales, la section Conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont traité 800 dossiers ou demandes, soit un nombre en augmentation de 9% par rapport à l'année 2008. Par ailleurs, la section Conservation des forêts a commencé en 2009 à traiter la problématique des dangers naturels dans l'aménagement du territoire et la police des constructions.

Formation professionnelle

La fréquentation du Centre, tant dans les activités de formation initiale que dans celles de formation continue, est très soutenue. Plus de 140 apprentis forestiers-bûcherons ont été enregistrés à la rentrée scolaire 2009 et plus de 550 personnes ont participé à l'un ou l'autre cours de formation continue proposés par le Centre.

Neiges lourdes

Durant le 1er semestre 2009, la région d'Orbe et du pied du Jura a dû évacuer et soigner les forêts durement touchées par les neiges lourdes du 31 décembre 2008, notamment celles des rives des cours d'eau. A cet effet, on notera une excellente collaboration entre les services concernés de l'Etat (SESA, SSCM, SFFN) et les communes. A noter qu'aucun accident grave n'a été déploré lors de ces travaux particulièrement dangereux qui ont duré jusqu'à l'été et sollicité des dizaines de collaborateurs cantonaux et communaux.

Conservation de la faune

La Conservation a, en particulier, été chargée de mettre en œuvre la politique cantonale de surveillance et de régulation des grands carnivores. En 2009, les attaques du loup ont ainsi diminué dans les Alpes, grâce à l'intensification des mesures de protection. Ce bon résultat est dû à la présence de neuf bergers et de trois aides accompagnés de 24 chiens de protection, ce qui a permis de contenir les attaques du loup: ses victimes sont passées de 34 moutons et chèvres en 2008 à 23 en 2009. Par ailleurs, sept lynx ont été dénombrés lors du premier comptage par monitoring mené dans le Jura vaudois. Ce nombre est similaire à celui obtenu lors des suivis télémétriques utilisés auparavant.

En ce qui concerne les dégâts du gibier à l'agriculture, l'année écoulée a fait l'objet de 317 constats et 267 indemnités pour les dégâts du sanglier, du blaireau et du cerf aux cultures, 41 cas de subvention pour la mise en place de mesures de prévention des dégâts et de 128 subventions pour la prévention des dégâts du chevreuil et du cerf en forêt.

Inspection de la pêche

L'année 2009 a été marquée par la révision de la majorité des règlements et directives légiférant la pêche dans les lacs et rivières. La prise en considération des exigences de la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux a engendré de profondes modifications vis-à-vis du comportement du pêcheur, qu'il a fallu accompagner par une démarche de communication soutenue. La décision de suppression temporaire de la pêche des écrevisses en lacs (excepté le Léman) et en rivières constitue une étape importante pour la conservation de nos populations d'écrevisses indigènes, actuellement en forte régression dans le canton.

Sur le plan national, le parlement a adopté en décembre 2009 le contre-projet à l'initiative « Eaux vivantes » de la Fédération suisse de pêche. Cette révision de la loi fédérale sur la protection des eaux constitue un pas décisif en matière de financement des mesures de revitalisation et de régulation des cours d'eau.

La convention cadre de subventionnement régissant la collaboration entre la Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) et le Service a été signée en mars 2009. L'un des cinq axes de cette convention consiste à mettre en œuvre une formation pour obtenir le permis de pêche. Cette formation est rendue obligatoire depuis le 1er janvier 2009, conformément à la nouvelle ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche. La collaboration avec la SVPR a porté ses fruits, puisque plus de 500 pêcheurs se sont inscrits pour obtenir ladite attestation de compétence.

Plan de protection de la Venoge

Sous la conduite de Mme la cheffe du département, le service assure, en collaboration avec le Service des eaux, sols et assainissement et le Service du développement territorial, la conduite de la mise en œuvre des mesures de renaturation de la Venoge. Le décret adopté par le Grand Conseil au mois de décembre 2009 permettra de financer à hauteur de 6.8 millions la mise en œuvre de la deuxième série de mesures prioritaires (période 2009-2012).

Conservation de la nature

Les activités de la Conservation de la nature ont été particulièrement marquées par :

- la décision d'approbation du Conseil d'Etat du 12 août 2009 des deux projets de parcs naturels régionaux Gruyère Pays-d'Enhaut et Parc jurassien vaudois. Le Conseil d'Etat a par ailleurs chargé la Conservation de la nature de la négociation technique des conventions-programmes sur les parcs naturels avec la Confédération (OFEV) ainsi que du suivi des projets durant la période 2009 - 2011. Les deux conventions-programmes ont été finalisées et signées le 1er décembre 2009. De plus, les deux parcs portent désormais le label "*candidat parc naturel régional*".
- la décision de la Confédération d'attribuer au Canton de Vaud, dans le cadre du deuxième paquet de mesures de stabilisation de l'économie, un mandat de réalisation de 16 projets dans le domaine Nature et Paysage, dont 10 sous la responsabilité directe du SFFN. Les projets retenus visent notamment des objectifs de régénération de marais, de revitalisation de zones alluviales, de valorisation de prairies sèches, de revitalisation d'habitats pour les amphibiens, de réfection de murs en pierres sèches.
- le lancement des études pour l'élaboration de la stratégie "Parcs, nature et paysage" du projet d'agglomération Lausanne-Morges. La démarche vise à identifier et hiérarchiser les enjeux du réseau vert du PALM (chapitre 3.3. "*Réseau vert : parcs, nature et paysage*") vis à vis des thèmes nature, paysage et loisirs de plein air; définir une stratégie pour ces objectifs et préciser les voies et les moyens de mise en œuvre.
- Le départ de M. Philippe Gmür, conservateur de la nature, nommé chef du Service du développement territorial. Mme Catherine Strehler Perrin lui a succédé et prendra ses fonctions dès le 1er janvier 2010. Titulaire d'un doctorat ès sciences de l'Université de Lausanne, Mme Strehler Perrin a, auparavant, été directrice de l'équipe de huit collaborateurs du Groupe d'Etude et de gestion (GEG), bureau chargé de la

gestion de la Grande Cariçaie sur la rive sud du lac de Neuchâtel. La mission prioritaire de Mme Strehler Perrin sera d'élaborer une stratégie cantonale de la biodiversité, mise en oeuvre de la *Nature Demain - Objectifs de protection de la nature du Conseil d'Etat*. Cette stratégie s'inscrit par ailleurs en droite ligne de "2010, année internationale de la biodiversité".

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Direction du service

La nouvelle organisation du Service décidée en 2003 est arrivée dans sa dernière phase de mise en oeuvre qui doit aboutir, dès 2012, à une organisation régionalisée et une optimisation de la coordination transversale entre les domaines forêts, faune, nature et pêche. Le rapport final relatif à cette nouvelle organisation a été approuvé le 10 août 2009 par Mme la cheffe du département.

Les principaux objectifs assignés au Service ont été atteints :

- dans le domaine des dangers naturels (mesure 13 du programme de législature), avec notamment l'approbation de l'EMPD pour la Protection contre les dangers naturels et l'amélioration des structures. Ce dernier document fait également partie des mesures anticycliques décidées par le Conseil d'Etat en 2009.
- dans le domaine des forêts, avec l'avancement du projet de révision de la loi forestière vaudoise et la mise en place d'une conduite opérationnelle des conventions programmes du domaine de la forêt avec la désignation d'un répondant spécialisé par domaine (économie forestière, forêts de protection, ouvrages de protection et biodiversité en forêt)
- dans le domaine de la conservation de la faune et de la nature, avec l'approbation de l'EMPD relatif à la Venoge et l'approbation des conventions-programmes relatives au parcs naturels régionaux d'importance nationale, cités plus haut

Inspection cantonale des forêts

Programme de législature : Mesure n° 13 Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels

En matière de dangers naturels, le SFFN a participé étroitement avec les Services du DSE (SESA, SSCM, SG-DSE), avec l'ECA et le Service du développement territorial, au projet d'élaboration des cartes de dangers. Simultanément avec le lancement des études nécessaires pour la production des cartes, les agents du SFFN intègrent déjà, lors de l'examen des révisions des plans d'affectation et lors des délivrances des autorisations spéciales, les principaux risques naturels qui pourraient toucher les ouvrages, les constructions et le public. En application des directives fédérales et de la jurisprudence, la prise en compte des dangers naturels dans toutes les décisions de l'ACV demande à l'inspection des forêts d'intervenir non seulement en forêts, mais aussi dans toutes les zones où les dangers naturels dont il a la responsabilité présentent des risques. A ce sujet, le SFFN s'assure par le biais de mandats le concours des spécialistes nécessaires et veille à la formation continue des agents impliqués dans les traitements des dossiers.

Conservation de la faune

En janvier 2009, la définition de 7 missions principales pour les surveillants de la faune et le transfert de certaines tâches et compétences ont été avalisés par Madame la cheffe du département. Cette décision permet d'assurer une gestion à long terme des espèces animales, dans le respect des cadres légaux et financier. Sur le plan des ressources humaines, elle permet d'instaurer une gestion par objectifs quantifiables et de réduire le nombre d'heures surnuméraires des surveillants.

Inspection de la pêche

Une forte impulsion a été donnée pour soutenir les populations menacées d'ombre du canton. La mise sur pied d'un plan d'action, soutenu par la Confédération, a pour but de prendre les mesures de gestion et de conservation appropriées pour ce poisson en voie de disparition, notamment dans la Venoge.

Le suivi de l'efficacité du repeuplement en poissons des eaux publiques s'est intensifié en 2009, en vue de la révision des plans de repeuplement en lacs et rivières du canton. En particulier, les résultats obtenus sur le Léman permettront à la Commission internationale de se déterminer sur les causes du déclin de l'omble chevalier.

Carte de pêche

Une nouvelle carte de pêche attractive a été éditée en décembre 2009, en lien avec la révision de la législation de la pêche en rivières. Cette carte, en vente dans les préfectures, a pour but d'orienter le pêcheur sur son activité et de le sensibiliser à la diversité des espèces piscicoles du canton.

Conservation de la nature

Le Vallon de Nant, situé dans les Alpes vaudoises, attire depuis longtemps les naturalistes et scientifiques. Il a été classé réserve naturelle en 1969. Les premières Journées de la biodiversité en Suisse romande y ont été organisées les 5 et 6 juillet 2008, réunissant une cinquantaine de scientifiques qui ont effectué plusieurs milliers d'observations de faune, flore, mousses et champignons. Ces journées ont permis d'enrichir considérablement les connaissances des espèces qui vivent dans ce vallon des Alpes, et seront à la base du plan de gestion de la réserve naturelle qui sera établi.

Sources d'informations complémentaires

Site internet

L'adresse du site internet du service des forêts, de la faune et de la nature est :

<http://www.vd.ch/sffn>

Vous y trouverez notamment :

- La liste nominative des agents de terrain par commune. Il suffit de cliquer sur le lien intitulé "*recherche de vos principaux interlocuteurs par commune*" sur la page d'accueil,
- Des informations générales sur les plantes exotiques envahissantes et recommandations sur les méthodes de lutte,
- Une note d'information aux pêcheurs concernant l'introduction d'un "permis de pêche" au 1er janvier 2009.

Communiqués de presse

Le SFFN a émis plusieurs communiqués de presse durant l'année 2008 :

- [Neiges lourdes - Appel à la prudence 1](#)
- [Neiges lourdes - Appel à la prudence 2](#)
- [Neiges lourdes - Appel à la prudence 3](#)
- [Neiges lourdes - Fermeture des chemins forestiers](#)
- [Parcs naturels régionaux - Dossiers de candidature](#)
- [Parcs naturels régionaux - Approbation CE](#)
- [Gestion du loup - Bilan](#)
- [Gestion du loup - Mesures de protection](#)
- [Feux en forêt - Interdiction](#)
- [Feux en forêt - Levée de l'interdiction](#)
- [Tenue en laisse des chiens](#)
- [Lutte contre le chancre coloré du platane](#)
- [Désignation du nouvel inspecteur cantonal des forêts](#)
- [Désignation des surveillants de la faune des circonscriptions 1 & 2](#)
- [Désignation du nouveau chef du développement territorial](#)
- [Désignation de la nouvelle conservatrice de la nature](#)
- [Crédit d'investissement de 6.79 mios pour la protection de la Venoge](#)

Publication

Plumettaz Clot A.-C. , Cherix, D., Gattolliat J.-L., Gmür P. , Vittoz P., Vust M. (Eds., 2009). Biodiversité du Vallon de Nant. *Mémoire de la Société vaudoise des Sciences naturelles* 23:1-240.

Horisberger Denis, Meylan Micheline, De Stefano Rocco et consorts . L'observatoire de l'écosystème forestier du canton de Vaud - Journal forestier suisse - S1/2009, Zürich

Groupes de prestations
113.0 Administration

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux
- Communes
- Autres cantons
- Médias
- Usagers
- Entreprises

Groupes de prestations
113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEFP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

Groupes de prestations
113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Elaboration du cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés.,- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SR, Police cantonale, SSCM)
- ECA
- OFROU
- CFF

Groupes de prestations
113.3 Energie

113.3 Energie

Economie énergétique.

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de celles renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis énergie dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Evénements marquants, évolutions significatives

Produits chimiques

Application du droit chimique / coordination

La coordination intercantonale dans le cadre de l'exécution du droit sur les produits chimiques est primordiale pour une application efficiente et uniforme des prescriptions légales en la matière. Le SEVEN a participé à un certain nombre de séances réunissant les autres cantons et les Services fédéraux concernés tels que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ainsi que, notamment, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Suite aux modifications légales intervenant régulièrement dans le droit européen sur lequel est basé la législation suisse, le SEVEN a organisé et/ou participé aux procédures d'audition internes concernant le droit fédéral.

Formation / information

La section produits chimiques du SEVEN a collaboré à des formations professionnelles liées à l'utilisation de produits chimiques lors de cours mis sur pied par des organismes de formation divers. Des activités d'information axées sur la législation sur les produits chimiques ainsi que sur les nombreux changements actuellement en cours ont également eu lieu dans le cadre de séminaires professionnels de formation continue au profit d'associations de professionnels touchés par cette problématique. Le SEVEN répond également aux demandes d'information provenant du public par téléphone ou par courrier électronique.

Surveillance du marché

La surveillance du marché dans le cadre de la participation à des campagnes intercantionales de prélèvement d'échantillons s'est notamment portée sur des catégories de produits tels que produits phytosanitaires, produits acides et produits biocides, en fonction de leur composition (matière active) ou de leur propriétés particulières (acides, biocides). Par la même occasion, une vérification du respect du contrôle autonome du fabricant est effectuée.

L'action de contrôle de la teneur en chrome VI dans les ciments et du respect des prescriptions de contrôle autonome par les fabricants s'est poursuivie avec l'analyse des données prélevées pour 67 produits commercialisés dans le canton.

Réduction des risques liés aux produits chimiques

Le SEVEN a participé à une action d'information et de sécurisation dans l'utilisation des produits chimiques dans les laboratoires scolaires en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Près de 70 enseignants en sciences ont suivi cette information.

Prévention et protection contre les accidents majeurs

Aménagement du territoire

Un guide fédéral est entré en vigueur en mars 2009 pour aider à la coordination entre l'aménagement du territoire et la prévention des accidents majeurs le long des voies ferroviaires utilisées pour le transport de matières dangereuses. Durant 2009, il a été appliqué lors de divers projets de plans d'affectation et il en ressort que la complexité de cette problématique demeure importante malgré le guide.

En 2009, le SEVEN s'est prononcé pour 27 projets d'aménagement situés à proximité d'entreprises à risques technologiques. Le SEVEN a suivi ou dirigé diverses études de risques en aménagement du territoire dans le but de trouver des mesures de prévention par l'aménagement du territoire. Quatre plans d'affectation situés à proximité de gazoducs à haute pression ont été particulièrement critiques et un le reste à fin 2009, après plusieurs mois d'études et de séances.

Entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Durant 2009, le SEVEN a participé à un groupe de travail, constitué de représentants des autorités fédérales, cantonales et d'entreprises spécialisées, qui a établi et finalisé un projet de document cadre pour l'application de l'OPAM aux grands stockages d'engrais au nitrate d'ammonium. Le projet a été mis en consultation à fin 2009.

Plus de 400 dossiers de demandes de permis de construire ont été examinés dont 105 qui ont fait l'objet de remarques ou conditions liées à l'OPAM. Huit entreprises à fort potentiel de dangers, de part la nature ou les quantités de matières dangereuses utilisées, ont fait l'objet de plusieurs séances et inspections avant le dépôt des dossiers de mises à l'enquête. Un projet de construction de logements et de locaux de loisirs, au-dessus d'une halle de stockage d'engrais, est resté en suspens à fin 2009 car des mesures spécifiques et adaptées aux particularités locales doivent encore être trouvées pour amener les risques à un niveau acceptable. Parmi les dépôts pétroliers examinés dans le cadre de l'OPAM, un seul n'est toujours pas conforme et l'examen des risques n'est pas terminé à fin 2009.

Un projet d'envergure pour un nouveau gazoduc à haute pression, d'une longueur d'environ 24 km et situé sur territoires vaudois et genevois, a été examiné du point de vue des risques et il a été accepté par le SEVEN en 2009. La vidange et la mise hors service d'une grande sphère de gaz à haute pression (Malley) est un événement marquant de 2009 car il s'agit d'une part d'une installation à caractère historique et, d'autre part, d'une suppression d'un énorme risque en milieu fortement urbanisé.

Cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs

Une mise à jour du cadastre des entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) a été effectuée en 2009 et le nombre des installations recensées est de 174.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la géoinformation (OGéo), l'OPAM a été modifiée et l'OFEV a prescrit les modèles des géodonnées de base à introduire dans les cadastres des risques technologiques. L'OFEV a demandé aux cantons de compléter leurs cadastres avec ces données supplémentaires et de les transmettre à l'Office avant fin 2009. La recherche des identifiants des unités d'exploitation des entreprises et des numéros des bâtiments, dans le Registre fédéral des entreprises et des établissements (REE) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), a été particulièrement ardue et longue car la base de données est en cours d'élaboration. Toutes les entreprises assujetties à l'OPAM n'y figurent pas encore ou avec des erreurs, et les parcs à réservoirs ne sont pas identifiés comme bâtiments par exemple.

Accidents impliquants des matières dangereuses

Un nouveau concept cantonal a été établi en 2009 pour l'utilisation des tenues de protection chimique complète (tenues lourdes). Une évaluation de détails doit se poursuivre.

Le service de piquet du SEVEN a été alarmé 78 fois durant l'année 2009. Parmi les interventions significatives, le SEVEN a été sollicité à plusieurs reprises lors d'un important incendie d'une durée exceptionnelle de 18 jours.

Protection de l'air

Problématique des particules fines

L'exploitation du nouveau réseau de mesures Vaud'air met en évidence une stagnation des niveaux de poussières fines depuis une dizaine d'années. Même dans les régions du canton les moins exposées à ce type de polluant atmosphérique, les valeurs limites fixées par la législation sont trop souvent dépassées. La réduction des émissions de poussières fines représente un objectif commun à plusieurs démarches ciblées en cours, dont la surveillance accrue des machines de chantier, une analyse approfondie des projets de nouveaux chauffages au bois, ainsi qu'une information renforcée sur les feux de déchets végétaux en plein air.

Dans l'optique de protéger la population et l'environnement lors d'épisodes présentant des concentrations excessives de poussières fines, le Conseil d'Etat a adopté un plan d'action cantonal qui prévoit des mesures d'intervention visant la réduction de ces émissions polluantes. Dès le seuil d'information à la population, l'action « Bol d'Air » prévoit de manière préventive la promotion des transports publics, en proposant un abonnement demi-tarif à prix réduit. Lorsque des seuils plus importants sont atteints, des mesures de limitations des émissions se caractérisent notamment par une réduction temporaire de vitesse sur l'autoroute, l'interdiction des feux en plein air, ainsi que l'interdiction des machines de chantier considérées comme polluantes.

Utilisation accrue du bois comme agent énergétique

L'année 2009 représente une période importante dans l'utilisation alternative du bois comme combustible de chauffage. En effet, les perspectives liées à la problématique du réchauffement climatique ont vu se mettre en place des mesures de politique durable, notamment par un soutien financier aux projets prévoyant l'utilisation de ressource énergétique renouvelable comme le bois. Cette démarche s'est vue renforcée par des instabilités économiques et politiques relatives à l'approvisionnement des combustibles fossiles (mazout et gaz).

La valorisation du bois comme combustible dans les chauffages représente toutefois un enjeu considérable pour la protection de l'air. Cette ressource est en effet à l'origine d'émissions significatives de poussières fines, et dans des proportions nettement supérieures au mazout et au gaz. Dans le cadre des actions de limitation préventive des émissions de particules fines, le SEVEN a porté un effort particulier sur l'analyse des dossiers de nouveaux chauffages au bois de manière coordonnée entre les deux divisions Environnement et Energie du Service. Cette démarche dans le but de concilier les objectifs de protection de l'environnement et ceux de protection du climat.

Contrôle périodique des installations de chauffage

Un partenariat plus intense a été établi avec l'Association Vaudoise des Maîtres Ramoneurs (AVMR) et son comité pour mettre en place à l'horizon 2010 un système informatique de transfert des données entre les ramoneurs et le SEVEN. La saisie manuelle des données par le SEVEN sera ainsi réduite au strict minimum, et les entreprises de ramonage, contrôleurs officiels, auront ainsi un accès complet aux données concernant les installations de chauffage de leur secteur. L'utilisation des bases de données référentielles supportées par l'Etat de Vaud (ex. le registre des bâtiments) est déterminante dans ce projet.

Raffinerie Tamoil, installations techniques situées sur la commune d'Aigle

La décision du Département de la sécurité et de l'environnement relative à l'assainissement du site est finalement entrée en force après une procédure judiciaire laborieuse. Un travail technique considérable en collaboration avec les autres autorités concernées a été réalisé afin de définir les mesures d'assainissement à exécuter, les délais à respecter et les mesures transitoires à prendre au cours de la réalisation des travaux. L'assainissement devra être terminé pour fin 2012.

Coordination lors de planification

A nouveau en 2009, la sollicitation du SEVEN a été particulièrement importante dans le suivi des démarches de planification entreprises aussi bien pour les projets d'agglomération que pour les schémas directeurs régionaux et locaux. Pour l'ensemble de ces démarches, les aspects d'économie d'énergie, de protection de l'air, de lutte de lutte contre le bruit, de protection contre le rayonnement non ionisant et de protection contre les accidents majeurs ont dû être abordés et coordonnés.

Lutte contre le bruit

Suivi des autorisations de construire et des projets d'aménagement

Afin de vérifier la conformité du droit environnemental lors des procédures d'aménagement et d'autorisation de construire la section « Lutte contre le bruit » a effectué en 2009 les différentes tâches suivantes :

- 1386 préavis sur demande de permis de construire,
- 132 préavis sur plan d'affectation,
- 80 préavis sur projet routier,
- env. 15 visites locales relatives à des oppositions sur dossiers CAMAC (principalement établissements publics
- 193 déterminations au « cas par cas » du degré de sensibilité au bruit (DS) pour des projets de construction situés dans des secteurs où les DS ne sont pas encore légalisés.

Traitement des plaintes et contrôle des niveaux sonores Dans le cadre du traitement des plaintes et du contrôle des niveaux sonores, la section a effectué en 2009 les différentes tâches suivantes :

- visites locales et déterminations pour la cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal Cantonal (env. 100 dossiers traités par an au SEVEN),
- env. 15 mesures de contrôle sur plainte du niveau de bruit avec rapport de mesure,
- contrôle des annonces de manifestation avec niveaux sonores supérieurs à 93 dB(A) (env. 100 annonces transmises par an au SEVEN),
- 6 mesures de contrôle inopinées de manifestation (festivals ou concerts) selon l'ordonnance son et laser

(OSLa).

Assainissement routier

Sur la base de la convention programme signée entre le Canton et la Confédération pour la période 2008-2011, le Service des routes (SR), en collaboration avec le SEVEN, a débuté le programme d'assainissement du bruit routier sur plus de 35 communes prioritaires. Des démarches en cours visent en outre à démarrer ces études dans les autres communes concernées.

Des contacts réguliers entre le SR et le SEVEN tout au long de l'année ont permis d'affiner les méthodes pour les études d'assainissement et de coordonner les besoins et les pratiques en matière de traitement et de suivi des dossiers.

Ils ont également permis la mise en oeuvre des dossiers d'assainissement des quatre premières communes étudiées, actuellement en voie de finalisation par le SR et de validation par le SEVEN.

Assainissement ferroviaire

Avec l'engagement d'un nouvel ingénieur financé par la Confédération, le SEVEN a débuté le programme d'assainissement du bruit ferroviaire relatif aux mesures d'isolation acoustique des bâtiments. Ce vaste programme prévoit l'isolation phonique de plus de 13'000 fenêtres sur une cinquantaine de communes

A fin 2009, l'Office fédéral des transports (OFT) a transmis au SEVEN 14 décisions d'approbation des plans entrées en force pour la plupart des communes du Chablais, de la Riviera et du Lavaux. Ces décisions concernent le changement d'environ 3'300 fenêtres.

Chargé de coordonner l'exécution des mesures d'isolation acoustique des bâtiments, le SEVEN a pris contact individuellement avec plus de 170 propriétaires concernés par ce programme d'assainissement. Parallèlement, le SEVEN s'est adjoint les compétences de plusieurs bureaux spécialisés en architecture et en acoustique pour la planification, la direction et le suivi de ces travaux d'isolation acoustique. L'attribution de ces marchés a fait l'objet d'appels d'offre conformément à la législation sur les marchés publics. Les prestations de ces mandataires sont financées intégralement par la Confédération

Près de 30 projets acoustiques ont été réalisés cette année et le remplacement des fenêtres des premiers bâtiments des communes du Chablais devrait se terminer dans le courant de l'été 2010.

Rayonnement non ionisants

Le nombre de dossiers de mise à l'enquête relatifs aux antennes de téléphonie mobile en 2009 continue de fléchir par rapport aux années précédentes (130 dossiers en 2009, 146 en 2008, 180 en 2007, 176 en 2006, 154 en 2005, 178 en 2004 et 190 en 2003). En parallèle, le SEVEN s'est déterminé à 22 reprises à la demande des opérateurs pour des autorisations concernant des modifications mineures à des stations de base.

A la fin de l'année 2009, il y avait 1583 stations de base en fonctionnement sur le territoire du canton (770 de Swisscom, 495 d'Orange, 303 de Sunrise, 2 d'Inphone et 13 des CFF). Ainsi, même avec la disparition de l'opérateur Télé2 du marché suisse, le nombre de station de base a augmenté de 82 en 2009.

Face à la crainte importante ressentie par une partie de la population vis-à-vis des rayonnements non ionisants, le SEVEN a intensifié les contrôles relatifs à l'exploitation des stations de base de téléphonie mobile. Le SEVEN a mandaté une entreprise certifiée pour effectuer des mesures à 29 emplacements situés dans le voisinage de 10 stations de base. Ces contrôles ont mis en évidence que les normes étaient dépassées pour l'un des cas étudiés et que pour une station, les paramètres d'exploitation ne correspondaient pas aux valeurs autorisées.

Dans l'analyse des plans d'affectation, le SEVEN est intervenu 127 fois en matière de rayonnement non ionisant.

Depuis plusieurs années, l'émetteur à ondes moyennes de Sottens faisait l'objet d'une procédure d'assainissement. Grâce à une forte réduction de la puissance (passage de 600 kW à 170 kW) en 2009, l'ensemble des bâtiments proches de l'émetteur respecte dorénavant les normes définies dans l'ORNI.

Energie

En 2009, l'intérêt général pour les questions énergétiques a continué à s'accroître et l'année a été particulièrement riche en initiatives et réalisations diverses, au niveau cantonal comme au niveau fédéral.

Sur le plan national, on peut relever l'apparition du *Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments* (CECB) qui doit permettre une évaluation homogène des performances thermiques des bâtiments. Dans notre canton, une motion demande d'ores et déjà au Conseil d'Etat de le rendre obligatoire pour les bâtiments soumis à la vente ou à la location. On relèvera également, sur le plan national, la décision prise par les Chambres fédérales d'affecter, à partir de 2010, une partie importante de la taxe sur le CO2 (200 millions de francs par année et cela pour 10 ans) à l'assainissement énergétique des bâtiments et à diverses autres mesures énergétiques. De plus, pour 2009, les Chambres fédérales ont résolu d'affecter un montant spécial de 100 millions de francs destiné principalement à la rénovation des bâtiments. Notre Canton a emboîté le pas à cette initiative, en votant un crédit spécial de 8 millions de francs. Cela a permis de lancer un *Programme cantonal d'assainissement des bâtiments* (PCAB) qui a connu un énorme succès puisque quelque 900 demandes ont été déposées.

On peut encore mentionner l'entrée en vigueur de la dernière version de la norme SIA 380/1 dont les contraintes, voulues par le MoPEC 2008, sont pratiquement équivalentes à ce qu'était Minergie jusque là.

Sur le plan cantonal, outre le PCAB, un autre événement marquant a été le renouvellement de la *Commission cantonale de l'énergie* (COMEN). Des nouveaux membres représentants des intérêts divers et variés ont été désignés. La Commission s'est réunie à plusieurs reprises pour traiter les sujets d'actualité en politique énergétique. La Commission a notamment réalisé un important travail de mise à jour de la Conception cantonale de l'énergie de 2003. Ce travail servira de base à la mise à jour de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) qui, bien que ne datant que de 2006, nécessite quelques adaptations. Cette mise à jour de la législation vaudoise sera également soutenue par une étude, commencée cette année, dressant un état des lieux énergétique du canton et proposant plusieurs scénarios et perspectives pour l'avenir. Ses résultats seront présentés au début 2010.

Sur les questions d'approvisionnement en énergie, la nouvelle loi vaudoise sur le secteur électrique et la votation populaire sur la suppression de la limite temporelle de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Mühleberg peuvent être citées.

La nouvelle législation vaudoise sur le secteur électrique est entrée en vigueur le 1er octobre 2009.

Il s'agissait d'adapter l'ancienne législation vaudoise instituant un monopole sur la fourniture d'énergie et la distribution d'électricité à la nouvelle législation fédérale qui soumet aux règles du marché la fourniture d'énergie. Une attention particulière a été portée à la conservation des "acquis" du Décret vaudois sur le secteur électrique de 2005: désignation des aires de dessertes, maintien des taxes communales et cantonales, maintien de la Commission cantonale (avec des tâches adaptées). A relever encore la légère diminution de la taxe cantonale sur l'électricité en raison du transfert de certaines tâches cantonales à la Confédération.

On se doit également de mentionner la votation du peuple vaudois sur Mühleberg survenue après divergence entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil et décision de la Cour constitutionnelle. Le peuple vaudois a exprimé un préavis cantonal défavorable (64%) à la suppression de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploiter la Centrale de Mühleberg. Quelques semaines plus tard, la Confédération supprimait la limitation temporelle en question notamment pour des questions d'égalité de traitement avec les autres centrales.

Finalement, on peut encore relever l'arrivée de 2 nouveaux collaborateurs au SEVEN qui permettent ainsi à la division de se renforcer dans le domaine du bâtiment ainsi que dans celui, important, des aspects énergétiques au niveau de l'aménagement du territoire.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Matières dangereuses

2009 a été marqué par une préoccupation nationale concernant la présence d'acide picrique dans les laboratoires de science scolaires, cette substance pouvant éventuellement présenter des risques d'explosion dans certaines circonstances bien précises. Une information a été transmise à tous les acteurs vaudois de ce secteur sur les risques induits par un stockage inadéquat de cette substance. Cette démarche n'a pas révélé de cas problématiques au niveau de l'école obligatoire vaudoise. Sur décision de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, en collaboration avec le SEVEN, ce produit sera éliminé des stocks des établissements où il est encore présent.

Sécurité biologique

L'Université de Zurich et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zürich ont obtenu l'autorisation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de procéder, sur sol vaudois, à une dissémination expérimentale de lignées de blé génétiquement modifié. Les objectifs de cet essai s'intégrant dans un programme de recherche national (PNR 59) sont la recherche fondamentale sur la fonction et l'utilité du blé transgénique présentant des gènes supplémentaires de résistance aux maladies fongiques, ainsi que l'examen des aspects liés à la sécurité biologique de la dissémination de blé transgénique. Les essais en plein champ ont débuté le 17 mars 2009 sur le domaine du Centre viticole du Caudoz de la station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil (ACW) dans la commune de Pully.

En tant que Service cantonal compétent pour l'application de la législation en matière de sécurité biologique, le SEVEN, en collaboration avec le Service de l'agriculture et l'OFEV, a suivi le déroulement de cette expérience et a vérifié que les mesures prévues pour assurer la sécurité biologique de cette dissémination expérimentale étaient respectées.

En juin 2009, ces essais ont été victimes d'un acte de vandalisme par le déversement, sur les plantations, d'un cocktail léthal pour les plantes mélangé à des hydrocarbures. Dans le cadre de l'intervention liée à cet événement, le SEVEN a coordonné les appuis fournis par les différents services de l'Etat et a procédé à l'identification des substances déversées dans le champ d'expérimentation.

Coordination protection NRBC

Dans le cadre de son rôle de coordination pour la maîtrise des événements chimiques, biologiques et radioactifs, le SEVEN a participé à une démarche cantonale d'identification des risques dans le cadre du projet « Protection ABC nationale ». Cette démarche doit conduire à l'identification des déficits en termes d'organisation et de matériel ainsi qu'à la recherche de solutions, notamment par des collaborations intercantionales. Certains aspects ont par ailleurs pu être mis en pratique par la participation à l'exercice catastrophe GVA09.

Energie

Révision de la législation vaudoise sur l'électricité, entrée en vigueur le 1er octobre 2009

Il s'agissait d'adapter l'ancienne législation vaudoise instituant un monopole de distribution et de fourniture d'électricité à la nouvelle législation fédérale qui fixe des règles contraignantes en matière de distribution d'électricité et qui soumet aux règles du marché la fourniture d'énergie. Une attention particulière a été portée à la conservation des "acquis" du Décret vaudois sur le secteur électrique de 2005: octroi des aires de dessertes aux entreprises de distribution d'électricité, maintien des taxes communales et cantonales, maintien de la Commission cantonale (avec des tâches adaptées). A relever encore une légère diminution de la taxe cantonale en lien avec le transfert de certaines tâches cantonales à la Confédération.

Concepts énergétiques des communes vaudoises

Avec l'aide d'un bureau spécialisé, le SEVEN a développé une méthodologie, des outils informatiques et de la documentation afin de permettre aux petites et moyennes communes d'élaborer un concept énergétique. En effet si, pour les communes d'une certaine taille, des outils sont mis à disposition par l'Association Cité de l'énergie, il n'existe rien pour les communes de moins de 2'000 à 3'000 habitants. On y trouve pourtant un grand potentiel

d'amélioration ainsi qu'une claire volonté, des autorités communales en particulier, de s'engager dans ce domaine. Les communes intéressées par une telle démarche se voient donc mettre à disposition une documentation appropriée, des outils informatiques, une assistance téléphonique ainsi qu'une aide financière. Ce programme a été présenté aux communes durant le mois de septembre et, à fin 2009, environ 40 communes s'y étaient déjà inscrites.

Géothermie

Dans le domaine géothermique, on peut mentionner deux domaines dans lesquels des avancées significatives ont eu lieu et dans lesquels le SEVEN est impliqué. Tout d'abord, le développement réjouissant d'un projet très concret à Lavey-les-Bains (exploitation d'aquifères profonds qui devraient permettre la production conjointe de chaleur et d'électricité) et, dans la région de La Côte, l'identification de 5 sites intéressants pour la production de chaleur (Aubonne, Etoy, Littoral-Parc, Gland et Nyon).

Le deuxième sujet de satisfaction dans ce domaine est l'avancement du cadastre géothermique qui permettra, à terme, par l'intermédiaire du portail GeoPlaNet, d'identifier les sites propices à l'exploitation de la géothermie de faible profondeur (pompes à chaleur, géostructures énergétiques, etc.). Une zone pilote a été expérimentée avec succès à Saint-Prex et, en 2010, la cartographie de l'ensemble du canton pourra se poursuivre.

Energie éolienne

Le canton de Vaud dispose d'un potentiel important d'énergie éolienne. Les projets ont été recensés et une mise à jour du plan directeur cantonal est en cours afin de définir plus clairement des zones d'investigation possible ou des zones d'exclusion. Le but de cette démarche est d'éviter une prolifération désordonnée de projets. Par ailleurs, le dossier d'affectation cantonal pour les éoliennes de Sainte-Croix a fait l'objet d'une concertation préalable auprès des Services de l'Etat. La mise à l'enquête publique est prévue pour le début 2010.

Campagne d'information dans les écoles

Une campagne d'information dans les écoles, sur le thème de l'énergie, se poursuit dans notre canton depuis de nombreuses années. Pour l'année scolaire 2008-2009, ce sont près de 316 animations dans les classes, 29 passeports vacances et 10'350 documents qui ont été distribués. Une nouvelle animation a été créée à l'intention de la 6ème à la 9ème année scolaire. Une animation pour les classes de 1ère et 2ème années est en préparation pour la rentrée 2010.

Subventions

A côté du programme cantonal d'assainissement des bâtiments, mentionné plus haut, le programme de subventionnement des capteurs solaires, des chauffages à bois, du remplacement des chauffages électriques ainsi que de Minergie s'est poursuivi avec toujours le même succès. Ce sont ainsi 1130 demandes, représentant environ 6 millions de francs, qui ont été traitées par la division énergie et près de 5 millions de francs qui ont été versés pour des réalisations.

Protection de l'air

Suivi environnemental : Démantèlement de l'UIOM (Lausanne)

Afin de protéger la population et l'environnement lors du démantèlement de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Vallon à Lausanne, le SEVEN a mis en place les équipements de mesures nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air aux environs du site. En effet, de tels travaux de démolition représentent un risque d'impact significatif sur la santé publique, dû en particulier aux substances toxiques accumulées durant toute la période d'exploitation de l'usine. L'utilité d'un tel suivi environnemental s'est justifiée lorsque des niveaux excessifs de poussières fines ont été mesurés aux environs de l'UIOM. En effet, ces observations ont notamment permis au SEVEN d'agir rapidement auprès des responsables du chantier pour prendre des mesures effectives de réduction des émissions de poussière fines dans un délai très court.

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

Pour la qualité de l'air :

<http://www.vd.ch/air>

Pour la lutte contre le bruit :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/bruit/>

Pour le rayonnement électromagnétique :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/rayonnement-electromagnetique/>

Pour l'énergie :

www.vd.ch/energie

Pour la protection contre les accidents majeurs

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/accidents-majeurs/>

Pour la législation et des informations sur les produits chimiques

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/produits-chimiques/>

Pour l'expérience de dissémination de blé transgénique à Pully :

<http://www.consortium-ble.ch>

Groupes de prestations
114.0 Administration

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux

Groupes de prestations
114.1 Laboratoires

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

Groupes de prestations
114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Octroi d'agréments pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages

Groupes de prestations
114.3 Poids et mesures

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations
114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux

Groupes de prestations
114.5 Protection des animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Animaux

Groupes de prestations
114.6 Police des chiens

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

Groupes de prestations
114.7 Médecine vétérinaire

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

Groupes de prestations
114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine (BVD)
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie (autopsies)
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service des forêts, de la faune et de la nature
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

Evénements marquants, évolutions significatives

Déménagement des Affaires vétérinaires à Epalinges

L'automne 2009 a été consacré au déménagement de la division des affaires vétérinaires au Centre laboratoires d'Epalinges. Ainsi, les collaborateurs du Service seront dorénavant réunis sous un même toit, ce qui devrait grandement faciliter la collaboration entre les entités qui ont fusionné en 2007. L'ancien bâtiment de l'avenue César-Roux sera rénové et remis à disposition de l'Institut Galli-Valerio ainsi que du Contrôle cantonal des finances.

Epizooties

La campagne de lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD) initiée en 2008 s'est poursuivie en 2009, année durant laquelle près de 32'000 veaux ont été testés. Le virus de la BVD a été mis en évidence sur environ 0.7% d'entre eux. Durant l'année écoulée, l'Institut Galli-Valerio a effectué plus de 73'000 analyses dans le cadre de cette campagne.

Police des chiens

En 2009, l'unité de Police des chiens a traité près de 800 dossiers, dont 460 annonces de morsures. Un accident qui s'est déroulé à Préverenges a vu un Pit bull mordre un très jeune enfant et a fait l'objet d'une forte médiatisation. L'enquête ouverte par le SCAV a nécessité un engagement très soutenu de la part de l'unité concernée.

Nouveau règlement sur les vins vaudois

Un nouveau règlement encadrant la désignation des vins vaudois est entré en vigueur au premier juin 2009. Les appellations seront désormais réservées aux vignobles des six régions viticoles du canton, soit Chablais, Lavaux, La Côte, Côtes-de-l'Orbe, Bonvillars et Vully. Le nombre d'AOC est donc réduit à six, mais leur surface totale reste inchangée.

Les communes et lieux de production pourront être mentionnés en plus de l'AOC à laquelle ils appartiennent. Le règlement introduit en outre des critères qualitatifs permettant d'obtenir les désignations «Grand cru» et «Premier grand cru». Enfin, le règlement réunit dans un seul acte des dispositions auparavant dispersées dans quatre textes distincts, ce qui simplifiera grandement la tâche des milieux concernés.

Cent ans de protection des consommateurs

«Le peuple suisse a montré, par le vote du 11 juin 1897, sa volonté arrêtée de mettre fin à un état de choses qui ne nous permet pas de nous protéger, comme le font la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et l'Autriche, contre les fraudes de toute nature, auxquelles donne lieu le commerce des denrées alimentaires et des objets d'usage domestique.» C'est par ces mots que le Conseil fédéral présenta, dans son message à l'Assemblée fédérale du 28 février 1899, le but de la *loi sur le commerce des denrées alimentaires et des objets d'usage domestique*.

La nouvelle loi se basait sur un nouvel article de la Constitution fédérale, qui avait été accepté lors de la votation évoquée ci-dessus. Pour donner suite à cette décision populaire, quatre commissions commencèrent leurs travaux, nommées par le Département de l'intérieur. Les délibérations du Conseil national et du Conseil des Etats furent aussi longues que détaillées. Elle prirent fin à l'automne 1905 et la *loi sur la police des denrées alimentaires* fut acceptée par l'Assemblée fédérale le 8 décembre 1905. Un référendum fut lancé contre celle-ci et réunit en peu de temps 57'354 signatures. Pour donner suite au vœu de l'Association suisse des paysans, la votation eut lieu avant le début de la période des foires! Le 10 juin 1906 la loi fut acceptée par 245'397 oui contre 146'670 non et elle entra en vigueur le 1er juillet 1909.

Cet anniversaire a été fêté le 7 mai 2009 à Berne, lors d'un congrès intitulé 100 ans de contrôle des denrées alimentaires en Suisse: d'un passé couronné de succès vers un avenir passionnant. Quelques exposés peuvent être consultés en annexe (cliquez pour y accéder)

- Exposé de Pascal Couchepin

Le point de vue des autorités d'exécution

- **Le point de vue de l'Union européenne**

Campagnes d'analyses effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre collaboration avec les Services de la consommation des cantons de Genève, Neuchâtel et Jura s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à une trentaine de campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les **résultats des campagnes** organisées par notre service sont donnés en annexe (cliquez pour y accéder).

Statistiques d'activités

Les principales données et les principaux résultats d'activité de la division sont fournis par les documents suivants:

- **Qualité de l'eau potable**
- **Distribution de l'eau**
- **Plages et piscines**
- **Affaires vétérinaires**
- **Inspection des denrées alimentaires**
- **Contrôle des poids et mesures**

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Projet SIRE

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) sont les deux instances cantonales concernées par les réseaux de distribution d'eau potable et de lutte contre le feu. Leurs objectifs principaux sont d'assurer un développement coordonné et harmonieux des réseaux d'eau potable à l'échelle de tout le canton et de subventionner de manière optimale les infrastructures nécessaires à la défense incendie.

Afin de pouvoir réaliser efficacement leurs tâches, l'ECA et le SCAV ont mis sur pied le projet SIRE : un plan général des réseaux d'eau potable à l'échelon cantonal. SIRE offrira une vision globale constamment à jour des réseaux. Ceux-ci devenant de plus en plus complexes, cette vision est un préalable indispensable à une planification optimale.

Les objectifs principaux du projet SIRE sont les suivants :

- Disposer d'un outil d'aide à la planification financière et d'aide à l'intervention permettant de garantir la pérennité des investissements liés au subventionnement.
- Garantir le développement coordonné et harmonieux des réseaux sur le plan cantonal grâce à une vision globale et à jour de ceux-ci sur support unique.
- Permettre une réponse rapide et adéquate en cas de pollutions, incendies et autres catastrophes ou d'engagement ORCA
- Centraliser les données afin de diminuer le temps et donc le coût pour la collecte des données lors de nouveaux projets.

L'Etablissement cantonal d'assurance participe financièrement au développement des réseaux d'eau potable. Les modalités sont définies dans un règlement en cours de modification. Il introduira en particulier un nouvel article qui stipule que la fourniture des données relatives aux plans directeurs de distribution de l'eau, projets et plans conformes à l'exécution, doit se faire dans un format informatique exploitable pour l'implémentation des données dans le système d'information des réseaux d'eau cantonal SIRE. Le respect des contraintes liées à la fourniture des données décrites dans la directive [DirecSire](#) devient une condition à respecter pour l'octroi d'une participation financière de l'ECA.

Pour de plus amples informations générales veuillez consulter le [flyer du projet SIRE](#).

Sources d'informations complémentaires

Informations spécifiques

Le SCAV publie chaque année un rapport d'activité, disponible dès fin juin sur le site du service, lequel comprend également de nombreuses autres informations

- [Site du SCAV](#)
- [Rapport annuel 2009](#)

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des trois offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- [Site de l'OFSP](#) (Denrées alimentaires et protection du consommateur)
- [Site de l'OVF](#) (Affaires vétérinaires)
- [Site du METAS](#) (Métrologie légale, poids et mesures)

Groupes de prestations
53.3 Places d'accueil de la petite enfance

53.3 Garderies pour le personnel de l'ACV

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Prise en charge des enfants de 8 semaines à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs ACV.
- Familles.

Groupes de prestations
53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Promotion de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux secteurs clés que sont la formation et l'emploi, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Lutte contre la violence domestique.

Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence domestique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

Groupes de prestations
53.0 Administration

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Garderies

En date du 31 juillet 2009, la Nurserie de Marcelin a cessé son activité, car cette unité n'était pas optimale, en particulier sur le plan de la sécurité, une éducatrice étant seule en charge de 5 enfants âgés de 2 à 18 mois. Toutefois, toutes les places ainsi que les postes de travail ont été maintenus mais transférés dans les autres garderies de l'Etat.

Violence domestique

La Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (ci-après CCLVD) a été instituée par le Conseil d'Etat le 2 novembre 2005, simultanément à l'adoption de la réponse au postulat Odile Jaeger Lanore « Pour une répression plus grande de la violence conjugale ».

Le 24 février 2009 est entrée en vigueur la loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions, qui pérennise l'existence de la CCLVD: LVLAVI, articles 19 et 20.

L'article 19 de cette loi indique que le Conseil d'Etat institue une commission cantonale de lutte contre la violence domestique et nomme ses membres pour la durée de la législature. Il est aussi précisé que la présidence est assurée par la cheffe de service en charge du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article 20 instaure les missions de la CCLVD, qui sont principalement d'élaborer des mesures de prévention et de lutte contre la violence domestique, de favoriser la collaboration interinstitutionnelle, et d'encourager la coordination des activités des instances administratives et judiciaires de l'Etat, ainsi que des organisations privées concernées par la violence conjugale.

Conférence romande de l'égalité

En 2009, la Cheffe du BEFH a assuré la présidence de la Conférence romande de l'égalité. Parmi les projets réalisés durant cette année dans ce cadre, on signalera l'étude confiée à l'Université de Saint-Gall "*Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes*". Il est notamment apparu que, dans certaines configurations - en particulier celles des femmes mariées avec deux enfants - les frais de garde cumulés aux impôts peuvent entraîner une perte financière pour les 4^{ème} et 5^{ème} jours de travail. Ces mères de famille ont alors peu d'intérêt financier direct à travailler à plus de 60%.

De tels résultats ont soulevé de nombreuses questions en termes de politique familiale et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Par cette publication, la Conférence romande de l'égalité entend contribuer utilement aux débats sur la politique familiale et l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande. Elle offre au pouvoir politique et aux collectivités publiques des éléments tangibles et chiffrés, qui constituent autant d'aides à la décision.

Cette publication vient compléter celle de 2002 intitulée *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte*.

Formation

En 2009, 14'700 élèves de la 5e à la 7e année (10-14 ans environ) ont participé à la Journée Oser tous les métiers (JOM), dans le canton de Vaud, soit un taux de 65% des classes d'âges concernées.

En tout, plus de 390 élèves ont pris part aux activités spéciales de la JOM en 2009 proposées par le BEFH; faute de places, environ 250 inscriptions n'ont malheureusement pas pu être prises en compte. Le Parlement des filles, réalisé avec le soutien du Grand Conseil (Président, Vice-Présidente et une douzaine de député-e-s), ainsi que son Secrétariat général, a réuni 124 filles. Les ateliers informatiques, mis sur pied en collaboration avec le Groupement romand de l'informatique et 7 entreprises ou services administratifs vaudois, ont accueilli 100 participantes. Pour les soins infirmiers, assurés par les hautes écoles en soins infirmiers de la Source et du CHUV, 130 garçons ont manifesté leur intérêt. Enfin les ateliers d'éducation pour la petite enfance, organisés par la garderie de l'Administration cantonale vaudoise Mosaïque, avec le soutien de la Pouponnière L'Abri, ont été fréquentés par 40 garçons.

Enfin, dans 11 établissements scolaires, dont 1 établissement spécialisé, répartis sur tout le territoire vaudois, ont eu lieu 13 représentations de théâtre-forum portant sur le choix professionnel. Au total près de 1200 élèves, avec leurs enseignant-e-s, ont participé à ces représentations assurées par la troupe de théâtre Le Caméléon.

Violence domestique

Du 23 novembre au 6 décembre 2009 s'est tenue une campagne romande d'affichage orchestrée par la Conférence latine contre la violence domestique, dont la présidence est assurée par le Bureau de l'égalité vaudois. Soutenue activement par le chanteur auteur-compositeur POLAR, cette campagne a été menée en collaboration avec le site www.violencequefaire.ch ainsi qu'avec les polices cantonales et municipales. Des affiches ont été visibles sur près de 600 emplacements, dont environ 170 dans le canton de Vaud.

Afin de mieux informer sur le réseau d'aide existant, la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) publie régulièrement des fiches d'information. A l'occasion de cette campagne, quatre nouvelles fiches ont été rédigées, qui portent sur les services spécialisés en la matière : le Centre d'accueil MalleyPrairie, le Service pour auteur-e-s ViFa, le Centre LAVI et l'Unité de médecine des violences du CHUV. En outre, la CCLVD a décidé de poursuivre la collaboration, initiée en 2007, avec les communautés religieuses, qui ont été invitées à dire leur solidarité envers les victimes et signifier leur refus de la violence dans le couple, en particulier lors des offices précédant le 25 novembre.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/egalite

Rapport annuel de gestion 2010
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)
2010 au Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

L'activité du DFJC s'est concentrée sur plusieurs lois en 2010, sous forme d'avant-projets, de projets ou de règlements d'applications. D'autres travaux ont également été conduits afin de développer les prestations cantonales portées par le département.

De janvier à mars s'est déroulée la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Les résultats ont permis d'élaborer un projet de loi approuvé par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil fin septembre. Contre-projet à l'initiative « Ecole 2010 : sauver l'école », la LEO apporte des réponses à plusieurs motions, postulats et interpellations. Le projet du Conseil d'Etat soumis au Grand Conseil une scolarité dont le secteur secondaire repose sur deux filières, l'une spécifique, préparant les élèves à l'entrée au gymnase, l'autre généraliste, offrant à la fois des cours à niveau pour certaines branches, ainsi que des options scolaires « orientées métier ». Le projet de LEO prévoit également une augmentation significative du temps d'école, particulièrement dans les cycles primaires. Ce temps sera consacré prioritairement au français et aux mathématiques, afin de développer les bases nécessaires aux autres apprentissages.

Concernant la formation postobligatoire, il convient de relever l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la loi vaudoise sur la formation professionnelle. Ce règlement précise notamment la composition, les tâches, le fonctionnement, le financement et les liens entre les différents acteurs de la surveillance de l'apprentissage. Afin de faciliter la compréhension et l'application de la loi et de son règlement d'application, un « Guide de l'apprentissage » a été publié ; il est consultable en ligne via www.vd.ch/apprentissage. Par ailleurs, suite à la reconnaissance fédérale obtenue pour la maturité spécialisée orientation pédagogie, la mise en place d'autres types de maturités spécialisées se poursuit : la maturité spécialisée orientation santé a ainsi été ouverte à la rentrée 2010. Un onzième gymnase cantonal a de plus été inauguré à la rentrée 2010 : le Gymnase Provence. Sis dans des surfaces louées, il préfigure le futur Gymnase de l'Ouest lausannois, nécessaire pour répondre à l'évolution démographique.

Concernant l'enseignement tertiaire, le Conseil fédéral a validé l'avant-projet de Convention intercantonale sur la HES-SO. Une Commission interparlementaire a été constituée et saisie de cet avant-projet ; les Comités stratégiques ont statué sur les amendements proposés fin décembre, et le projet de Convention devrait ainsi aboutir en 2011. Une nouvelle Loi vaudoise sur les Hautes écoles vaudoises de type HES, qui constituerait la loi d'application cantonale de cette Convention, est actuellement en chantier.

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, le Conseil d'Etat a autorisé le DFJC à mettre en consultation l'avant-projet de Lois sur la pédagogie spécialisée. Cette consultation, commencée le 16 décembre, se terminera le 28 mars 2011.

Dans le registre législatif également, la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse a été adoptée le 27 avril par le Grand Conseil. Le recrutement de la Commission de jeunes a débuté à l'automne 2010 avec, pour les 15 à 25 places à pourvoir, une soixantaine de candidatures de jeunes âgés de 15 à 18 ans.

Sur le plan culturel, 2010 a été une année très active, avec la mise en consultation, en janvier, de deux avant-projets: la Loi sur la promotion de la culture (LPC) et la Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI). Le retour de consultation était globalement positif; les projets de loi devraient être soumis au Conseil d'Etat au printemps 2011. Le projet de Loi sur les écoles de musique (LEM) a, quant à lui, été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil au début de l'été.

Concernant la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site « Halles CFF aux locomotives », le Grand Conseil a adopté au mois de juin un crédit d'étude de 13,87 millions. Le concours de projets et concours d'idées a ainsi pu être lancé. 18 équipes ont été sélectionnées sur 136 candidats à l'issue de la première phase ; elles ont jusqu'au 20 avril 2011 pour remettre leurs propositions.

Groupes de prestations

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

Groupes de prestations
21.2 Ressources humaines

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

Groupes de prestations
21.4 Finances

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

Groupes de prestations
21.5 URSP

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

Groupes de prestations
21.6 OPES

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

Evénements marquants, évolutions significatives

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJC, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements.

Dans le domaine informatique, le CTIP (Centre technique pour l'informatique pédagogique) a été fractionné et transféré aux services en charge de l'enseignement, à savoir la DGEO, la DGEP et le SESAF. Après le transfert de l'informatique administrative à la DSI en 2009, le secrétariat général ne gère plus aucune prestation informatique.

Concernant la loi vaudoise sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs, régissant notamment les limites d'âge pour les cinémas, le secrétariat général est toujours à la recherche d'un accord avec la CCDJP concernant le projet de convention travaillé avec ProCinéma et l'Association suisse du vidéogramme (ACV). Cette convention remplacerait les commissions cantonales existantes par une commission nationale du film, composée à part égale de représentants de l'industrie du film, de représentants de diverses autorités cantonales et de représentants de la «société civile». Cette commission serait financée, administrée et gérée par les représentants de l'industrie cinématographique. Pour le canton de Vaud, il est impératif que cet accord préserve l'essentiel des acquis obtenus dans l'élaboration de la loi vaudoise.

Gestion du personnel enseignant

Cette année, les services employeurs ont mis un accent particulier afin de libérer très vite les propositions d'engagements. Dans un premier temps, pour tous les titrés, dans un second temps également pour les bénéficiaires ne possédant pas l'entier des titres exigés. Cette manière de faire a permis de traiter de manière beaucoup plus linéaire l'ensemble des opérations liées à la rentrée scolaire.

Par ailleurs, l'augmentation de la qualité des dossiers préparés et transmis par les établissements a également permis de gagner un temps précieux pour l'administration et le traitement de ces documents.

Coordonnées

Secrétariat général
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041
E-mail: [info.sgdj\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdj(at)vd.ch)
site Internet: www.vd.ch/dfjc

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:
<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/formation-et-jeunesse/publications/>

Groupes de prestations

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
 - Les écoles privées
 - Les constructions scolaires
 - Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)

- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

Groupes de prestations

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

Groupes de prestations

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

Projet de Loi sur l'enseignement obligatoire

Au début de l'année 2010, l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) issu des travaux d'une dizaine de groupes thématiques a été mis en consultation (jusqu'en mars). Les résultats de cet important sondage ont permis l'élaboration d'un projet soumis au Conseil d'Etat, accompagné d'un EMPL et des réponses à apporter à toute une série de motions, postulats et interpellations concernant l'école obligatoire.

Le Conseil d'Etat a examiné le projet de LEO, en tant que contre-projet à l'initiative « Ecole 2010 : sauver l'école ». En octobre, le Conseil d'Etat a adopté un projet de LEO qui a été transmis au Grand Conseil. Une commission, présidée par M. le député Buffat, examine actuellement le projet du Gouvernement.

En plus d'adapter la législation scolaire à l'Accord HarmoS, l'avant-projet de LEO proposait un certain nombre d'innovations à apporter à la législation concernant l'enseignement obligatoire. Certaines de ces innovations ont été bien reçues par une majorité d'instances et de personnes consultées. D'autres, en revanche, ont suscité d'assez importantes réserves. Il en est ainsi notamment de la possibilité de remplacer le redoublement par d'autres mesures pédagogiques. L'organisation du degré secondaire I (en filières ou en niveaux) a également été abondamment discutée. Le Conseil d'Etat a finalement renoncé aux trois filières telles qu'elles existent aujourd'hui, tout en maintenant le principe de classes spécifiques secondaires préparant les élèves à l'entrée au gymnase. Il a conservé une possibilité de redoublement et il a accepté le principe d'une loi spécifique régissant le statut du personnel enseignant. Celle-ci devrait voir le jour après l'adoption de la nouvelle législation sur l'enseignement obligatoire.

Gestion des ressources humaines

L'année 2010 a vu s'ouvrir l'instruction des recours liés à l'introduction de la nouvelle politique salariale de l'Etat. Le Service a été fortement sollicité en sa qualité d'autorité d'engagement tant pour d'importants travaux conduits avec d'autres services concernés et visant à garantir la cohérence du système de rémunération dans le domaine de l'enseignement, que pour représenter l'Etat aux audiences du TRIPAC.

Par ailleurs, le chantier d'un projet de « Loi sur le personnel enseignant » a été initié. Regroupant des représentants des associations faitières d'enseignants, des directeurs des écoles de formation de tous ordres et des services employeurs, un groupe technique a ouvert cette réflexion. Pour l'essentiel, l'attention a été portée en ce début de travail sur la question du mandat de l'enseignant (cahier des charges).

Publication du Plan d'études romand (PER)

Suite aux différents travaux d'aménagement du PER, La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a adopté le Plan d'études romand dans sa séance du 27 mai 2010.

Un concept de mise en œuvre du Plan d'études a été arrêté. Ce dernier comporte 3 phases :

- **Année scolaire 2010-2011, phase I d'information** des établissements (en décembre 2010 pour les Conseils de direction). Dès janvier 2011, une tournée cantonale de présentation du PER à l'ensemble des 8000 enseignants du canton a été initiée par la Direction pédagogique de la DGEO (en cours).
- **Année scolaire 2011-2012, phase II d'appropriation** par les enseignants. Lors de cette phase, les établissements scolaires organisent une journée pédagogique au moins. Ils seront accompagnés par la Direction pédagogique de la DGEO qui organisera des informations sectorielles par discipline ou domaine. La HEP déploiera parallèlement un dispositif de formation en prenant en compte les besoins différenciés des établissements.
- **Année scolaire 2012-2013, phase III d'entrée en vigueur du PER** en principe dans tous les secteurs de la scolarité.

Création des Conseils d'établissement

La mise en place de Conseils d'établissement se poursuit. Elle fait suite à une décision du Grand Conseil de 2006 qui, par la modification de l'art. 65 de la Loi scolaire, en prévoit la constitution pour chaque établissement, et cela au plus tard en juin 2012.

Fin 2010, 46 établissements sur 90 sont pourvus d'un Conseil d'établissement. Pour 22 établissements, les travaux nécessaires sont en cours et devraient aboutir en 2011. Il restera donc 12 établissements pour lesquels une réorganisation est en cours actuellement en vue de permettre à chaque établissement d'accueillir tous les élèves du secondaire.

Durant l'année 2010, ce sont 7 établissements qui ont été réorganisés dans la région morgienne, autour d'Aubonne, et sur la Riviera. Il faut relever l'excellente collaboration entre les autorités communales et le DFJC qui aboutit à des solutions adéquates au plan de l'organisation scolaire tant pour les communes que pour les établissements.

Des cours sur la gestion de la dimension communale de l'enseignement obligatoire ont été proposés aux autorités. Ils ont rencontré un grand succès.

Réorganisation de la Direction pédagogique

La Direction pédagogique de la DGEO a été réorganisée pour la rendre apte à appuyer les établissements scolaires dans la mise en place des objectifs de la Convention scolaire romande : école obligatoire à 4 ans, entrée en vigueur du Plan d'études romand, mise en œuvre des moyens d'enseignement romands, primarisation du cycle de transition, enseignement formalisé de l'allemand dès la 5e (HarmoS) et de l'anglais dès la 7e (HarmoS), monitoring du système scolaire. Un nouvel organigramme et une liste des prestations offertes ont été définis.

Mise en réseau des bibliothèques scolaires

La DGEO, en collaboration avec le service informatique de la BCU et des bibliothèques municipales, a conduit un projet visant à mettre en commun le fond documentaire de ses bibliothèques scolaires avec celui du réseau des bibliothèques de suisse occidentale (RERO).

RERO a en effet été désigné par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) comme la base documentaire officielle des cantons romands.

Ainsi, les élèves vaudois bénéficieront à terme du plus important réseau de Suisse par le volume des collections signalées et le nombre de bibliothèques membres. RERO garanti une politique documentaire basée sur la collaboration, la mise en commun de ressources et services, le partage de compétences, de moyens financiers et techniques. Le catalogue collectif repose sur l'utilisation d'un même logiciel de gestion informatisée de bibliothèques.

Fin 2010, trois bibliothèques scolaires, dont une municipale, sont arrivées au terme de leur intégration dans RERO. Le projet se poursuivra en 2011.

Contacts

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

tél : 021 316 3232
fax : 021 316 3144

[Site Internet](#)
E-mail : [infodgeo\(at\)vd.ch](mailto:infodgeo(at)vd.ch)
[Ecrire au service](#)

Organisation générale

Directeur général : M. Daniel Christen

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et de la planification : M. Pierre Jaccard

Directeur général adjoint des ressources humaines : M. Pierre Kolly

Directrice administrative et financière : Mme Christine Bossuat

Groupes de prestations
23.0 Administration

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de trois divisions et trois unités transversales, soit :

- La division administrative assure la coordination transversale des unités de la DGEP. Elle assure également la mise à disposition et la planification des lieux d'enseignement pour les établissements, ainsi que les demandes et le contrôle des subventions versées par l'OFFT et le Canton pour les infrastructures liées à la formation;
- La division de l'enseignement gymnasial et professionnel est chargée de la coordination et de la mise en oeuvre des formations dans les écoles relevant de la DGEP (gymnases, écoles professionnelles, écoles des métiers, OPT1, écoles subventionnées). Elle traite aussi de tous les cas d'élèves ou d'apprentis de compétence départementale et collabore avec l'ensemble des directrices et directeurs d'établissements. Elle est également en charge du perfectionnement professionnel;
- La division de l'apprentissage est en charge de l'ensemble du processus de formation menant notamment au CFC (contrat, surveillance, examens).
- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions à l'attention du Conseil d'Etat;
- L'unité ressources humaines met en oeuvre la politique des ressources humaines au sein de la DGEP;
- L'unité financière garantit la gestion du budget et des comptes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Partenaires:
 - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
 - Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
 - Services transversaux de l'administration cantonale;
 - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), conférence romande des offices de la formation professionnelle (CLPO), etc...;
 - Associations professionnelles, entreprises et maîtres d'apprentissage;
 - Conseils d'établissements, directions des établissements et unités internes des établissements;
 - Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

Groupes de prestations
23.1 Gymnases

23.1 Gymnases

Gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité gymnasiale (maturité académique), aux certificats de culture générale, aux maturités spécialisées, aux CFC d'employés de commerce et assistant socio-éducatif, aux maturités professionnelles commerciale et santé-social, aux attestations de compléments de formation pour l'accès à la HES-S2 et au certificat d'examen complémentaire pour l'admission aux hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs");
- Coordination intercantonale pour les gymnases.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs;
- Maîtres;
- Elèves;
- Collaborateurs de la DGEP et d'autres services de l'ACV;
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Groupes de prestations

23.2 Formation professionnelle

23.2 Enseignement professionnel

Formation professionnelle.

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur (ES), des projets pédagogiques et du perfectionnement professionnel;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis;
- Directeurs;
- Enseignants;
- Maîtres d'apprentissage;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers aux apprentis;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualifications;
- Commissions de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

Groupes de prestations
23.3 Transition

23.3 Transition

Organisme de perfectionnement scolaire pour la transition et l'insertion professionnelle, OPTI.

Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle (15-18 ans);
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves en fin de scolarité obligatoire, nécessitant un complément de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
 - Elèves;
 - Entreprises.
- Partenaires :
 - Entreprises;
 - Divers services publics;
 - Associations subventionnées.
- Acteurs :
 - Enseignants – réseaux de prévention.

Evénements marquants, évolutions significatives

Règlement d'application de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFPFR)

Le nouveau règlement d'application de la LVLFPFR est entré en vigueur le 1^{er} août 2010.

Les points principaux sont notamment les suivantes :

- Le règlement précise la composition, les tâches, le fonctionnement, le financement et les liens entre chacun des acteurs de la surveillance de l'apprentissage (Commissions de formation professionnelle, les commissaires professionnels, les conseillers aux apprentis, autorité de conciliation, DGEP).
- Il arrête au 31 juillet le délai fixé aux entreprises formatrices pour transmettre les contrats à la DGEP qui leur met à disposition un e-contrat sur son site www.vd.ch/apprentissage.
- Il prévoit une session supplémentaire d'examens à la fin des vacances d'automne pour des cas précis.
- Il précise que chaque entreprise, membre d'un réseau, doit disposer d'un formateur qualifié pour chaque formation dispensée et que l'entreprise doit mettre à disposition de l'apprenti le matériel nécessaire à l'exercice de la profession

Afin de faciliter la compréhension et l'application de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle et de son règlement d'application, la DGEP a édité un « Guide de l'apprentissage », destiné à l'ensemble de ses partenaires (entreprises, associations professionnelles, commissaires, etc) ; il est également consultable sur www.vd.ch/apprentissage.

Le Salon des métiers et de la Formation à Beaulieu-lausanne

Lors de ce premier salon cantonal qui s'est déroulé du 5 au 10 octobre à Beaulieu-Lausanne, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a regroupé sur un seul stand tous les prestataires de formations dès la fin de l'école obligatoire. La DGEO, la DGEP, l'OCOSP et le service des bourses ont répondu aux parents et à leurs enfants venus très nombreux chercher des informations pour orienter et construire leur avenir.

Ce salon a présenté sur un seul site les principaux acteurs de la formation professionnelle : les écoles de métiers, les entreprises, les associations professionnelles et le DFJC.

Nouvelle formation gymnasiale : la maturité spécialisée orientation santé

Fort de la reconnaissance par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique de la maturité spécialisée orientation pédagogie (MSOP) obtenue pour la 1^{ère} volée en juin 2010, la DGEP a poursuivi la mise en place d'autres types de maturités spécialisées.

A la rentrée d'automne 2010, une petite centaine de candidates et candidats vaudois ont commencé une année menant à la maturité spécialisée orientation santé (MSOS). Disposant d'un certificat de culture générale, ces élèves suivent des cours et des stages préprofessionnels confiés aux Ecoles de santé vaudoises de la HES-SO. Ils doivent également rédiger un travail de maturité spécialisée sous la supervision d'une enseignante ou un enseignant de leur gymnase.

Au terme de cette année de formation, ils obtiennent le certificat de maturité spécialisée orientation santé qui leur donnera accès direct à la formation Bachelor du domaine de la santé de la HES-SO

Une demande de reconnaissance du certificat a été déposée auprès de la CDIP. Un modèle romand d'une maturité spécialisée santé généraliste est en discussion.

Inauguration officielle du Gymnase Provence, à Lausanne

Onzième gymnase cantonal, le Gymnase Provence a ouvert ses portes à la rentrée 2010. Il accueille une quarantaine d'enseignants et quelques 500 élèves en école de maturité ou en école de culture générale et de commerce.

L'ouverture de ce nouveau gymnase s'est avérée indispensable pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves. A la rentrée 2009-2010, la capacité d'accueil des gymnases vaudois avait atteint ses limites et ceci pour trois raisons majeures : la forte augmentation du nombre de jeunes accédant à des études secondaires supérieures, la progression constante du taux de passage entre le secondaire I et le secondaire II et l'augmentation dès 2010-2011 de la grille-horaire hebdomadaire de 3^{ème} année de l'Ecole de maturité.

Face à cette situation, la DGEP et le SIPAL ont convenu en septembre 2009 de louer des surfaces supplémentaires pour une durée de 5 à 10 ans, le temps que la construction du nouveau Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois soit réalisée (2016-2017). Le Gymnase Provence préfigure ainsi l'établissement à construire dans l'Ouest lausannois.

La capacité d'accueil effective des gymnases lausannois a également pu être augmentée par l'aménagement de 7 salles sur le site de Sévelin pour les élèves du Gymnase du Bugnon.

OPTI : un nouveau site à Bussigny

Suite à l'incendie du bâtiment de l'avenue de Provence 12 à Lausanne, les classes de l'option commerce-vente de l'OPTI ont été accueillies dès septembre 2009 dans l'établissement secondaire de Prilly.

Depuis, de nouveaux locaux ont été trouvés à Bussigny dans le bâtiment commercial Point.business qui pourront accueillir les élèves de Prilly, Gland et Malley.

Des travaux d'aménagement se sont terminés en décembre 2010 et, à la reprise de janvier 2011, les élèves de l'option commerce-vente de l'OPTI ont investi leurs nouveaux locaux, dont l'inauguration officielle est prévue au début du mois de mars 2011.

Engagement en faveur de places d'apprentissage

La DGEP a poursuivi son engagement en faveur des places d'apprentissage par deux actions distinctes :

- *Je forme un apprenti.ch* : le Conseil d'Etat a reconduit en 2010 l'action créée en 2009 : un appui financier aux entreprises pour la création de nouvelles places (5000 .- par place) et pour le maintien des places existantes devenues vacantes (500.- par place). Cette action a notamment incité 361 entreprises à devenir formatrices.

- *Jobapp* : avec le soutien de l'OFFT, la DGEP a mandaté trois associations professionnelles pour aider les entreprises à créer de nouvelles places, les accompagner dans leurs démarches administratives et dans le suivi de l'apprentissage. L'objectif est non seulement d'atteindre 1'000 nouvelles places jusqu'en 2012 mais aussi d'assurer le succès de la formation par un accompagnement ciblé.

Rapport annuel de gestion 2010
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)
Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04
Fax: 021 316 63 17

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)
Site Internet: www.vd.ch/dgep/

Direction générale

Séverin Bez, directeur général.

Alain Garnier, directeur général adjoint.

Groupes de prestations
25.0 Administration

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

Groupes de prestations
25.1 Affaires universitaires

25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

Groupes de prestations
25.2 Haute école vaudoise

25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECVSanté, EESP, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

Groupes de prestations
25.3 Haute école pédagogique

25.3 Haute école pédagogique

Haute école pédagogique.

Descriptif

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

Groupes de prestations
25.4 Autres hautes écoles

25.4 Autres hautes écoles

Autres hautes écoles.

Descriptif

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

Événements marquants, évolutions significatives

Université de Lausanne

L'année 2010 a vu la désignation par le Conseil d'Etat, sur recommandation du Conseil de l'Université, du professeur Dominique Arlettaz en qualité de recteur de l'Université pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 juillet 2016. Dans le contexte d'importants changements que traverse le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le plan national, cette nomination assure à l'UNIL le leadership indispensable à son pilotage.

Dans le secteur de la recherche, l'Université a été désignée comme « Leading House » du Pôle de recherche national « LIVES – Surmonter la vulnérabilité : perspective du parcours de vie », qui étudie les effets de l'économie et de la société postindustrielles sur l'évolution des situations de vulnérabilité, s'exprimant notamment sous la forme de l'exclusion sociale ». Conduit en collaboration avec l'Université de Genève, ce PRN dégagera près de 15 millions pour la période 2010 - 2013. C'est un succès retentissant qui confirme la pertinence de l'accent mis sur les sciences humaines et sociales par l'Université et qui s'était déjà traduit par l'arrivée de la Fondation FORs pour la recherche en sciences sociales. Un autre Pôle de recherche national a été attribué de manière conjointe à l'UNIGE, à l'UNIL et à l'EPFL : il s'agit de « SYNAPSY – Mécanismes synaptiques de maladies mentales », qui vise à identifier les mécanismes neurobiologiques des troubles psychiques et cognitifs. Il est doté de 17.5 millions de francs pour la période concernée.

En termes de développements institutionnels, on relèvera l'intégration à l'UNIL de l'Institut Ludwig pour la Recherche sur le Cancer, par une convention qui a été signée cet automne. Cette intégration vient renforcer de manière importante la position de l'UNIL dans le domaine de la recherche en oncologie.

IDHEAP

Autre temps fort, l'inauguration du nouveau bâtiment de l'IDHEAP en juillet a marqué le terme d'un important projet conduit sur plusieurs années. Avec ses nouvelles infrastructures, l'Institut dispose désormais d'un outil de grande qualité pour renforcer son rôle central dans le développement de l'analyse des sciences administratives dans notre pays. 2010 a également été une année de réflexion sur l'avenir de l'Institut, en particulier les modalités de collaboration avec les institutions partenaires, dans la perspective d'une nouvelle configuration pour la période 2013-2016.

Avant-projet de Convention intercantonale sur la HES-SO

Le 27 janvier 2010, le Conseil fédéral a validé l'avant-projet de Convention intercantonale sur la HES-SO, dans le sens qu'il répond en l'état aux exigences de la Confédération. Les Comités stratégiques de la HES-SO ont ainsi reçu le feu vert pour mettre cet avant-projet en consultation auprès des organes de la HES-SO ainsi que des Conseils d'Etat des cantons partenaires. Une Commission interparlementaire a été constituée pour examiner cet avant-projet et les Comités stratégiques ont statué le 20 décembre 2010 sur l'ensemble des amendements proposés par la Commission interparlementaire, les Conseils d'Etat et les divers organes consultés. Ces importants travaux déboucheront en 2011 sur la soumission d'un projet de convention à l'ensemble des gouvernements, puis des parlements des cantons partenaires, pour une entrée en vigueur prévue le 1^{er} septembre 2012.

Une nouvelle loi sur les Hautes écoles vaudoises de type HES, qui constituera la loi d'application cantonale de cette Convention, devrait entrer en vigueur à la même date.

Projets particuliers

Le projet des « Universités d'été » a réuni cette année plus de 260 étudiants venus de trois continents, pour suivre des programmes dans les domaines des soins infirmiers, de l'œnologie, de l'informatique, de la gestion, de la musique et du design. Pendant un mois, des étudiants américains, singapouriens, indiens et suisses ont étudié ensemble, abordant de nombreuses thématiques liées à leur profession et confrontant ainsi leurs points de vue.

2010 s'est ainsi révélée, pour les HES vaudoises, une année riche en nouvelles collaborations internationales, puisque huit nouveaux accords ont été signés entre l'Etat de Vaud et des institutions étrangères de renom, ce qui porte à 15 le nombre d'accords formalisant des partenariats à long terme.

Par ailleurs, des voyages prospectifs ont été effectués en Australie et sur la côte est des Etats-Unis, en vue de développer des collaborations dans les domaines de l'œnologie et de la musique.

Rapport annuel de gestion 2010
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)
Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Avenue de l'Elysée 4
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 9495
Fax: 021 316 9499

E-mail: [info.dges\(at\)vd.ch](mailto:info.dges(at)vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/dges

Groupes de prestations
29.0 Direction du Service

29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : www.vd.ch/sesaf

Groupes de prestations

29.1 Enseignement spécialisé

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique
 - L'aide à l'enseignant
 - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
 - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
 - Mesures pédagogothérapeutiques dans les écoles spéciales
 - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
 - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
 - Parents d'enfants ayant un handicap
 - Familles avec enfant lourdement handicapé
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Classes officielles communale
 - Directions d'établissements DGEO
 - Classes de développement
 - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique

Associations professionnelles

- AVMES
- AVMD
- Associations de parents
- AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/oes

Groupes de prestations

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ocbe

Groupes de prestations

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

Groupes de prestations
29.4 Office des écoles en santé (ODES)

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'ODES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/odes

Groupes de prestations
29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ops

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2010 au SESAF

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal en date du 26 mai 2009 et au vaste projet partenarial visant à développer une conception cantonale relative à la pédagogie spécialisée, le Conseil d'Etat a autorisé le DFJC à mettre en consultation l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée. Cette consultation, qui a débuté le 16 décembre 2010, se terminera le 28 mars 2011.

Conformément à sa vocation de coordination, le SESAF a poursuivi sa mission à l'intention des jeunes sans solution de formation grâce à la mise en œuvre du Case management pour la formation professionnelle qui a été implémenté au sein de l'OCOSP. D'autre part, grâce à une étroite collaboration avec le SPAS et une harmonisation des barèmes des bourses et du RI, l'OCBE a procédé au recalcul de l'ensemble des dossiers à partir du 1er janvier 2010. Enfin, c'est toujours selon cette logique que le SESAF a piloté la poursuite de la restructuration de l'ODES.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'Office de l'enseignement spécialisé a augmenté de manière qualitative et quantitative l'accompagnement des enfants et des élèves en situation de handicap au sein des lieux d'accueil de la petite enfance. Plus de 100 enfants en situation de handicap ont fréquenté les crèches et garderies par le déploiement de la commission d'intégration précoce, laquelle octroie des ressources supplémentaires, ainsi qu'un lieu d'échange et de paroles permettant une meilleure prise en compte des besoins des enfants.

D'autre part, l'Ecole cantonale pour enfants sourds poursuit sa mutation vers une école cantonale d'enseignement spécialisé offrant ses prestations aux établissements scolaires vaudois. Plus de quarante ETP constituent actuellement une partie du dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap accueillis au sein de l'école régulière.

Au niveau institutionnel, la mise en œuvre de deux unités d'accueil temporaire (UAT) supplémentaires, l'une à Bex, et l'autre à Etoy, renforce de manière significative la possibilité pour les parents d'enfants polyhandicapés ou avec un handicap sévère, de les confier pour une durée déterminée (week-end, soirées, vacances) à des professionnels de l'éducation spécialisée.

Office de psychologie scolaire (OPS)

En 2010, le projet de scolarisation inclusive des enfants en situation de handicap à l'école a pris de l'ampleur. Des psychologues, psychomotriciens et des logopédistes en milieu scolaire (PPLS) ont été mobilisés par leurs responsables régionaux pour prendre en charge ces élèves qui n'étaient pas suivis par nos services auparavant.

Les services régionaux ont constaté que les demandes de traitements pour les autres élèves continuent à progresser. L'effectif des collaborateurs reste, lui, inchangé. Pour faire face aux demandes, les services régionaux prévoient d'adapter leurs prises en charge en fonction de leurs ressources, notamment en développant encore plus le travail avec les enseignants ou en raccourcissant les temps de suivis individuels.

Concernant la logopédie indépendante, le nombre de traitements remboursés a dépassé le budget prévu et un crédit supplémentaire a été accordé pour faire face à ce surplus. Un système de gestion des octrois mensuel et régional a dû être mis en place pour 2011.

Office cantonal des bourses d'études (OCBE)

Les changements légaux intervenus en janvier 2010 ont amené l'office à prendre en charge l'allocation d'entretien complète des jeunes en formation, se substituant au RI. La fin du plafonnement de cette allocation a nécessité le recalcul de plus de 2'000 dossiers qui a impacté de manière significative la capacité de traitement des demandes 2010-2011, dont le dépôt a débuté au mois de mars 2010. Malgré les efforts fournis par les collaborateurs, l'office a enregistré un retard d'un mois environ dans le traitement des dossiers. D'autre part, les collaborations avec le SPAS et les CSR ont été renforcées afin de coordonner au mieux les actions de nos entités respectives.

Conséquence de la volonté politique évoquée ci-dessus, les montants octroyés durant l'année académique 2009-2010 ont été beaucoup plus élevés qu'au cours des précédentes années, atteignant 44,2 millions sous forme de bourses à fonds perdu (+50%) et 728'000.- sous forme de prêts (+41%). Si l'on se réfère à l'année civile, les montants versés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2010 ont dépassé les 58 millions.

Le travail du contentieux a été poursuivi selon le même rythme que celui de 2009, amenant le montant des remboursements des prêts à un peu plus de 1,85 million pour environ 6'660 opérations de la part des débiteurs et pour une moyenne mensuelle de 154'000.-.

Au plan juridique, l'office a enregistré 335 réclamations dont 40 ont fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Cinq recours ont été admis, 10 ont été rejetés, 7 ont été retirés par les recourants et 18 sont en cours d'instruction.

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Pour donner suite au mandat qui a été confié, en 2009, par le Conseil d'Etat au SESAF, l'OCOSP a mis en œuvre, depuis janvier 2010, dans chacun de ses 5 Centres, le concept de Guichet de la Transition 1 (T1) chargé d'opérationnaliser le Case management pour la formation professionnelle. Ce concept fait l'objet d'une analyse propre dans les « projets particuliers ».

Par ailleurs, les « Actions d'été », désormais traditionnelles, se poursuivent en ciblant de plus en plus précisément les bénéficiaires et les prestations. Ainsi, la « hotline » qui donne à connaître les dernières places d'apprentissage a permis à 200 jeunes et parents d'entreprendre des démarches. Par ailleurs, 162 jeunes ont participé aux ateliers d'été (constituer un projet professionnel, préparer son dossier de candidature et son entretien d'embauche, s'impliquer dans son processus d'insertion) soutenant ainsi leurs efforts pour trouver une formation, sans devoir recourir à une mesure de T1. Parmi ces derniers, 80 ont bénéficié d'un suivi individuel.

Pour que le Case management pour la formation professionnelle puisse pleinement se réaliser, une implication constante des psychologues conseillers en orientation présents dans les établissements scolaires (secondaire I et II) est un élément indispensable. Ceux-ci, en 2009-2010, ont reçu 6'440 élèves de l'école obligatoire, 1'948 gymnasiens-ne-s et jeunes en formation en consultation pour favoriser le choix d'une formation correspondant au mieux à leurs aptitudes, intérêts, valeurs,

Ces prestations sont complétées par celles dispensées aux Adultes. Ceux-ci ont été 2'192 à bénéficier de conseils appuyant un désir ou une nécessité de réorientation.

L'OCOSP a également renouvelé une expérience de VAE pour les médiamaticiens et ce sont 8 personnes qui en ont bénéficié. Par ailleurs, des prestations d'accompagnement à une réinsertion professionnelle, en étroite collaboration avec le SDE, ont été délivrées à 16 demandeurs d'emploi.

Ainsi, ce sont au total 11'408 personnes qui ont pu profiter d'une prestation d'aide et de mise en place d'un projet professionnel et de réinsertion professionnelle et 11'462 qui ont bénéficié d'une prestation d'information délivrée par l'un ou l'autre des 5 Centres d'information sur les études et les professions (CIEP).

Office des écoles en santé (ODES)

L'ODES a soutenu plus de 120 projets de prévention émanant d'établissements scolaires, répondu à des dizaines de demandes externes, dont plusieurs interventions parlementaires. Il a poursuivi l'implantation des programmes prioritaires de prévention du Conseil d'Etat, concernant d'une part les dépendances et d'autre part la promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée. En marge de cette consolidation de son rôle d'expertise des projets et de leur mise en oeuvre, au point de vue institutionnel, l'ODES a clarifié ses processus et son fonctionnement internes en fin d'année. De sorte que début 2011 aboutira la formalisation de son rôle et organisation, via un nouveau Règlement du Conseil d'Etat.

Enfin, il convient de noter que l'ODES pédagogique a déménagé à la route de Chavannes en septembre permettant ainsi aux deux pôles, pédagogique et médical, d'être réunis au sein des locaux de l'AVASAD.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal en date du 26 mai 2009, le SESAFA a poursuivi les travaux de préparation d'une nouvelle législation en matière de pédagogie spécialisée. Un vaste projet partenarial a été mis en place afin de développer, en collaboration avec tous les milieux intéressés, une conception cantonale relative à la pédagogie spécialisée, permettant notamment à l'école ordinaire de mieux répondre aux besoins de tous les élèves qu'elle accueille. Ces travaux ont permis au Conseil d'Etat de permettre au DFJC de lancer la consultation sur l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée en date du 16 décembre 2010. Cette consultation arrivera à son terme le 28 mars 2011.

la Transition 1 (T1)

Sous l'impulsion de l'OFFT la Délégation du Conseil d'Etat à la jeunesse et au sport a mandaté le SESAFA, pour mettre en œuvre le Case management pour la formation professionnelle dans le canton de Vaud.

Le Case Management pour la formation professionnelle est implémenté au sein de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, sous la forme de 5 Guichets régionaux pour la T1. Ces guichets, mis en place depuis janvier 2010, ont pour mission d'être le lieu de référence pour tous les jeunes, entre 15 et 25 ans, à la recherche d'une formation professionnelle ainsi que pour les parents et/ou les institutions en charge de ce type d'utilisateurs.

Les Guichets régionaux pour la T1 sont « la porte d'entrée » vers l'une ou l'autre des mesures de transition. C'est pourquoi, l'ensemble des demandes des jeunes, des familles ou des référents institutionnels est référencé par les guichets régionaux et avalisé par les Coordinateurs Case managers qui ont également la responsabilité de suivre l'évolution des projets d'insertion des jeunes. Pour conduire à bien leur mission, ils peuvent s'appuyer sur des Centres de Bilan (C-BO), régionalisés depuis début 2010, suite à l'expérience pilote lausannoise conduite en 2009-10, et sur les prestations de Start'up, unité de coaching mise en place depuis 2001 par l'OCOSP, désormais également cantonalisée.

Dans ce contexte, le repérage des élèves susceptibles de rencontrer des difficultés d'insertion à l'issue de leur scolarité obligatoire a été renforcé, en particulier, par la mise en œuvre, au sein des établissements scolaires du secondaire, de Cellules d'insertion. Cette mesure a permis à quelques 262 élèves de bénéficier d'un coaching par Start'Up, et d'anticiper ainsi la prise en compte des paramètres pouvant entraver la recherche et l'obtention d'une place de formation.

Une présentation du concept et des résultats obtenus en 2010 a été faite à la Commission de gestion du Grand Conseil en octobre 2010 et les membres ont relevé tout l'intérêt qu'ils portent à cette importante prestation.

Pour rendre cette prestation plus connue et accessible, l'OCOSP a élaboré une brochure, à l'attention des professionnels, qui est disponible auprès des Centres OSP et qui détaille l'ensemble des prestations des Guichets T1 ainsi que les procédures mises en place afin que les jeunes, qui se trouvent dans une situation délicate à un moment ou l'autre de leur parcours, puissent être informés rapidement et bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement personnalisé.

Rapport annuel de gestion 2010

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Sources d'informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre sur les différentes pages liées au SESAF ainsi qu'aux différents offices :

- Office de l'Enseignement spécialisé : www.vd.ch/oes
- Office Cantonal des Bourses d'Etudes : www.vd.ch/ocbe
- Office Des Ecoles en Santé : www.vd.ch/odes
- Office de Psychologie Scolaire : www.vd.ch/ops
- Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle : www.vd.ch/ocosp

Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Rue Cité-Devant 14

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5401

Fax: 021 316 5761

E-mail: info.sesaf@vd.ch

Site Internet: www.vd.ch/sesaf

Groupes de prestations
28.0 Direction et unités d'état-major du service

28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

Descriptif

Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique. Elle est en charge de l'office de liaison de la Convention intercantonale des institutions du domaine social.

Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que du suivi et du soutien aux institutions ou organismes éducatifs et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre la consultation des dossiers d'enfant archivés, l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service, ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée (5700 enfants) et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

Groupes de prestations

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

Descriptif

Au sens de la [Loi sur la Protection des mineurs](#), la prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif concerne les responsabilités et capacités éducatives des parents face à leur enfant, dans le cadre familial. La prévention vise à empêcher ou réduire la mise en danger des enfants et des jeunes.

Note : la prévention tertiaire (au sens de la définition de l'OMS) correspond à la mission de protection des mineurs, confiée au Service de protection de la jeunesse.

Pour la petite enfance, l'Unité de prévention pour la petite enfance est responsable de la conduite de programmes de prévention en collaboration avec le Service de la santé publique, notamment le programme de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles :

- Futures parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire dans le domaine socio-éducatif
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Associations et organismes offrant des prestations de prévention primaire subventionnées par le SPJ
- Associations et organismes partenaires du SPJ (avec convention de subventionnement) dans le cadre du programme de prévention primaire petite enfance et du dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif.

Groupes de prestations

28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative).

Descriptif

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux
- Conseil, soutien, aide socio-éducatifs aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé rattaché à la direction du service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astringées à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la Loi sur la protection des mineurs.

Groupes de prestations

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial

Le SPJ autorise et surveille les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire à la journée). Cette mission est confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

En vertu de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions privées (avec hébergement) et camps de vacances (de plus de 7 jours)
- Institutions d'accueil collectif pré- et parascolaire à la journée
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Institutions éducatives pour mineurs (avec hébergement)

Événements marquants, évolutions significatives

Protection des mineurs

En 2010, l'activité des [Offices régionaux de protection des mineurs](#) a continué de s'intensifier. Ainsi, par rapport à fin 2003, soit sept ans après la réorganisation du SPJ (création des Offices régionaux de protection des mineurs) et six ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des mineurs, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 60% (sur la base des chiffres provisoires, l'extraction définitive des données se faisant en avril).

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2003	3927	794	685	109	3242	65
2004	4351	1100	680	420	3671	73
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5753	1324	1190	134	4563	75
2008	5951	1388	1291	97	4660	75
2009	6107	1494	1338	156	4769	74
2010	6281	1530	1450	80	4831	71

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social référent est fixé par le Règlement d'application de la Loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2010 est le suivant :

ORPM	dossiers actifs à fin 2010	dossiers ouverts en 2010	dossiers fermés en 2010	différence ouverts - fermés	dossiers actifs par assistant social référent	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	724	299	301	-2	71.68	1.83%
nord	1'147	379	390	-11	63.02	3.14%
centre	1'864	538	475	63	73.10	4.23%
est	1'096	314	284	30	79.13	2.80%
total	4'831	1'530	1'450	80	71.41	3.03%

En plus des situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a reçu 167 mandats d'évaluation, concernant 260 enfants, dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de fixation du droit de visites ; cela représente par rapport à 2005, une augmentation de plus de 80% de mandats de ce type confiés au [Groupe évaluation et missions spécifiques](#). Par ailleurs ce même groupe assure depuis le début de l'année 2010 l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'[Unité d'appui juridique](#) et le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Enfin, l'[Unité logistique et finances](#) a assuré le suivi administratif et financier de quelque 350 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, et de tutrices ou de tuteurs ou privés.

Surveillance de l'accueil de mineurs

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'[Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs](#) a conduit 134 enquêtes en vue d'adoption, suivi 138 enfants avant ou après adoption et accompagné 135 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

522 structures d'accueil collectif de jour sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. L'activité d'autorisation et de surveillance a également concerné 28 écoles privées avec internat et 99 bâtiments accueillant des colonies et des camps. En outre, le SPJ a suivi et supervisé l'activité des 28 structures de coordination d'accueil familial de jour, pour 29 réseaux LAJE existants à l'heure actuelle.

Par ailleurs, le groupe "Placements familiaux" de l'[Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées](#) a effectué une cinquantaine d'évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 200 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général.

Projets développés en 2010

En matière de **prévention** dans le domaine socio-éducatif, deux projets ont été développés en 2010 :

- Un projet de prévention primaire (destiné à toute famille), intitulé "[Jardin des parents](#)", dans le cadre du programme de "Soutien à la parentalité" conduit par le Service de protection de la jeunesse et réalisé en collaboration avec l'Association des parents d'élèves (APE-Vaud), Pro Familia Vaud, la Fédération suisse pour la formation des parents (FSFP) et la Fédération vaudoise des Ecoles des parents (FVEP) ; avec 20 ateliers dans diverses régions du canton, ce projet a passé de la phase pilote à la phase de mise en oeuvre
- Une prestation nouvelle du dispositif de prévention secondaire, "[Histoire de parents](#)", développée par la Fondation Jeunesse et Familles ; elle est destinée aux parents et familles en difficulté au plan éducatif, sur orientation de professionnels. Elle remplace l'accès à la prestation d'Action éducative en milieu ouvert, réservée depuis 2009 aux seules familles bénéficiant d'une intervention socio-éducative du SPJ ou de l'OTG, tout en offrant un programme plus diversifié avec des rencontres familiales, du travail en groupe et des temps en atelier.

Par ailleurs, la Loi sur la protection des mineurs a été révisée en 2010 (cf. ci-dessous : Chantiers législatifs) notamment pour donner une base légale à la [Politique de prévention primaire et secondaire en matière socio-éducative](#). Dans le cadre de cette politique, l'année 2010 a vu la mise en oeuvre des conventions de subventionnement et le déploiement du processus de contrôle de leur efficacité pour les prestations relevant du Dispositif de prévention secondaire.

En matière d'**intervention socio-éducative de protection des mineurs**, une formation destinée à tous les Assistantes et assistants sociaux pour la protection des mineurs a démarré en 2010 en matière d'*évaluation en protection des mineurs*. Cette formation a été suivie par les cadres en 2009, dans le prolongement de l'adoption par le chef de Service du [Référentiel d'évaluation](#) en 2008. Cette formation de deux fois 3 jours sera progressivement dispensée jusqu'au début de l'année 2012.

Un nouveau logiciel informatique a été implanté en 2010. Il permet d'une part un suivi très précis des démarches effectuées par le SPJ à réception d'une nouvelle situation (par signalement ou consécutivement à une demande d'aide) et du résultat de l'appréciation effectuée par le Service. Il permet également, par l'enregistrement de l'auteur et du motif principal du signalement ou de la demande, d'établir une statistique "qualitative" des situations adressées au SPJ.

On peut encore signaler la diffusion en 2010 de la brochure "[Principes de collaboration et de communication dans l'intervention en faveur de mineurs en difficulté ou en danger dans leur développement](#)", par le SPJ, la DGEO et le SESAF ; cet écrit répond au besoin exprimé par les professionnels de ces services de clarifier les notions relative à l'intervention pluridisciplinaire, notamment la constitution de réseau d'intervenants, et de définir des modalités de collaboration.

En matière de **politique socio-éducative cantonale** en matière de protection des mineurs, l'année 2010 a vu la consolidation et le développement de plusieurs projets :

- la prestation DIOP (Dispositif d'intervention et d'observation pluridisciplinaire), a pour mission la prévention et la réduction des risques pour des mineurs en rupture. Un bilan de cette prestation a été effectuée après une année de fonctionnement (novembre 2008 à novembre 2009) : sur 29 situations suivies (16 filles et 13 garçons âgés de 14 à 17 ans), 23 ont connu une évolution positive permettant à 16 d'entre eux d'entrer dans une structure d'éducation spécialisée ou d'insertion professionnelle
- 18 MATAS (Module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité) sont désormais en activité, 9 pour le niveau primaire (MATAS I) et 9 pour le niveau secondaire (MATAS II). Les ouvertures en 2010 se sont concrétisées dans la région morgienne (MATAS I et II) ainsi qu'à Bex et Oron (MATAS II). L'ouverture de 3 nouvelles structures MATAS II est prévue en 2011 (régions de Vevey, Lausanne et La Broye)
- l'association de la Maison des Jeunes a développé sur le site de Szilassy à Bex (propriété du SPJ), outre le suivi ambulatoire de 10 jeunes existant depuis 2008, un MATAS II et un Module d'éducation spécialisé en vue de l'insertion professionnelle" (MESIP), en attendant une prise en charge en internat (8 places pour août 2011).
- 3 autres "Modules d'éducation spécialisé en vue de l'insertion professionnelle" (MESIP), ont vu le jour dans l'Ouest et le Nord du canton, ainsi qu'en région lausannoise. Deux autres modules sont prévus dans la région veveysanne et dans la Broye.

Loi du 27 avril 2010 sur le soutien aux activités de jeunesse

La Loi sur le soutien aux activités de jeunesse a été adoptée le 27 avril 2010 par le Grand Conseil. La LSAJ met en œuvre les articles 62 (Jeunesse), 70 (Vie associative et bénévolat) et 85 (Formation civique et commission des jeunes) de la Constitution vaudoise, avec notamment les objectifs suivantes :

- mettre sur pied, coordonner et promouvoir une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse qui tienne compte des besoins et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes;
- développer et favoriser les expériences participatives des enfants et des jeunes au niveau communal, régional et cantonal, avec en particulier au niveau cantonal, la création d'une commission de jeunes;
- promouvoir, encourager, soutenir et coordonner les activités de jeunesse comme lieux d'intégration en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie progressives des enfants et des jeunes;
- promouvoir, encourager et soutenir les organisations de la jeunesse, en particulier par la reconnaissance de la formation des responsables de ces organisations et leurs engagements dans ces activités.

Le recrutement de la Commission de jeunes a débuté à l'automne 2010, avec une soixantaine de candidatures de jeunes âgés de 15 à 18 ans pour les 15 à 25 places à pourvoir. Pour 2011, le Répondant cantonal sera engagé par le biais d'une subvention allouée au Groupement de liaison des activités de jeunesse.

Modification de la Loi sur la protection des mineurs

Le Grand Conseil a modifié le 20.04.2010 la Loi sur la protection des mineurs du 4 mai 2004. Les modifications sont consécutives d'une part à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants et à l'obligation des cantons de désigner une autorité cantonale en la matière, d'autre part à une harmonisation nécessaire avec la législation cantonale sur les subventions, en particulier pour ce qui concerne la politique socio-éducative cantonale et la politique de prévention primaire et secondaire.

Travaux préparatoires pour la mise en oeuvre de l'art 63a Cst-VD

Suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative parlementaire introduisant un accueil parascolaire à la journée, la Cheffe du DFJC a invité les représentants des communes, des réseaux LAJE et des milieux professionnels pour un forum, le 26.06.2010, destiné à lancer le travail législatif. Les travaux se sont poursuivis au sein d'une plateforme Canton-Communes, avec l'objectif de présenter début 2011 un projet législatif.

Liens vers les pages internet du SPJ

Evénements marquants, évolutions significatives en 2009

- [Informations et statistiques](#)
- Voir aussi le [rapport d'activité](#) de la FAJE

Projets particuliers et chantiers législatifs

- Voir les liens dans le texte

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)
Bâtiment administratif de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Tél : 021 316 53 53

Fax: 021 316 53 51

E-mail: info.spj@vd.ch

Site Internet: www.vd.ch/spj

Voir les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "[Protection de la jeunesse](#)".

Groupes de prestations
27.0 Administration

27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

Groupes de prestations

27.1 Politique de subventionnement culturel

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

Groupes de prestations

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries

Toms-Pauli, etc., Cette fiche est en étroite relation avec la fiche gestion des musées 27.3

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

Groupes de prestations
27.3 Gestion des musées

27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

Groupes de prestations

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

Evénements marquants, évolutions significatives

Musées

Mai 2010 : entrée en fonction du nouveau Directeur du Musée cantonal de l'Elysée pour la photographie, M. Sam Stourdzé (succ. W. Ewing)

Août 2010 : entrée en fonction de la nouvelle Directrice des Musée et site romains d'Avenches, Mme Marie-France Meylan Krause (succ. A. de Pury-Gysel).

Travaux dans l'aile sud et l'aile nord du Palais de Rumine pour la rénovation et la réorganisation des locaux de travail et de conservation du Musée cantonal de zoologie. Le chantier s'achève dans le courant du printemps 2011.

Bourse de compagnonnage théâtral

En plus des soutiens accordés pour la création théâtrale indépendante et professionnelle, l'Etat de Vaud, associé pour l'occasion à la Ville de Lausanne, a décidé d'appuyer conjointement le travail de metteurs en scène dits « émergents » au travers d'une bourse de compagnonnage théâtral d'un montant de Fr. 60'000.- sur une durée de deux ans durant laquelle le ou la lauréat-e travaillera aux côtés d'un metteur en scène confirmé et produira sa propre création théâtrale sous sa supervision. Cette bourse a été accueillie avec enthousiasme par les milieux professionnels.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Chantiers législatifs

Projet de Loi sur la promotion de la culture et sur le patrimoine mobilier et immatériel : mise en consultation des deux avant-projets en janvier 2010, avec délai de réponse au 31 mai. Tournée de présentation par la cheffe du Département dans l'ensemble du canton en mai ; en juillet différents hearings avec retour d'information sur la consultation auprès des représentants des communes, des associations faitières dans le domaine culturel et des responsables du patrimoine cantonal.

Un important travail de réécriture des deux projets de lois et de leurs exposés des motifs a été entrepris dès la rentrée ; travail en cours avec pour objectif la soumission des deux textes au Conseil d'Etat au printemps 2011.

Loi sur les écoles de musique (LEM)

Suite aux travaux de la plate-forme Canton-communes sur l'avant-projet de loi sur les écoles de musique (LEM), qui ont en particulier porté sur le financement de la loi, un protocole d'accord a été signé par la délégation du Conseil d'Etat et les représentants des associations des communes. Le Conseil d'Etat, considérant cet accord, a adopté le projet de loi et l'a transmis au Grand Conseil au début de l'été. Une commission parlementaire a débuté l'examen de cet objet en septembre et devrait terminer ses travaux au printemps 2011. L'objectif demeure une entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2012.

Fondation romande pour le cinéma

L'ensemble des cantons romands a pris l'option de constituer une Fondation romande pour le cinéma, qui constituera la structure unique sur le plan romand pour l'aide en région de la production cinématographique. Les cantons leaders du projet sont Vaud et Genève, avec la Ville de Genève. Le travail a été conduit en concertation avec les professionnels de la branche. Le projet, comprenant les futurs statuts de la Fondation, son règlement interne, les règlements de ses différentes commissions d'attribution, le cahier des charges du-de la futur-e directeur-trice, la feuille de route et un plan financier ont été proposés à la CIIP/SR-Ti. Le dossier est en voie de finalisation pour une mise en route de la nouvelle fondation courant été 2011.

Label+Théâtre romand

Avec l'aval des Chefs de département constituant la CIIP/SR-Ti, les délégués des cantons romands (CDAC/SR) ont conjugué leurs forces et mis sur pied un concours biennal visant à appuyer un projet théâtral d'envergure, qu'ils financeront selon la clé de répartition en vigueur au sein de la CDAC/SR. Leur but est de permettre, indépendamment de leurs politiques respectives de soutien à la création théâtrale indépendante sur leurs territoires, l'émergence de projets ambitieux ajoutant notamment des possibilités de diffusion et de tournée à la création proprement dite.

Le concours est lancé fin janvier 2011, pour une phase pilote.

Projets spécifiques

Patrimoine culturel immatériel

En vertu de la convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO a décidé d'élaborer une liste de ce patrimoine sur le plan mondial.

Les cantons sont appelés à opérer au recensement de ce patrimoine sur leur territoire et à en fournir une liste sélective à l'OFC pour mars 2011.

Le SERAC a constitué un Comité de pilotage et confié un mandat spécifique à une historienne de la culture. La récolte se fait selon deux axes :

- de la recherche à la pratique sur le terrain (méthode descendante)
- de la pratique sur le terrain à la recherche (méthode ascendante).

La démarche est ouverte et non exhaustive : dans l'immédiat elle implique essentiellement une recherche de la représentativité et, dans le futur, l'organisation d'un système de mise à jour.

Sources d'informations complémentaires

Direction

[Renvoi sur la page d'accueil Internet du Service](#)

Bibliothèque cantonale et universitaire

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Rapport annuel de la BCU :
à obtenir sous forme imprimée à la BCU ou [sous forme électronique](#)

Musée des beaux-arts

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Bulletin annuel (à paraître) du Musée cantonal des Beaux-Arts.

Musée de l'Elysée

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Rapport annuel du Musée de l'Elysée.

Musée de zoologie

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Rapport annuel du Musée de zoologie.

Musée de géologie

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Bulletin annuel d'activités du Musée de géologie.

Musée de botanique

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

- L'Etamine, bulletin d'information des Musée et Jardins botaniques cantonaux n° 13 (parution prévue en mai)
- La pomme de terre. Jean-Louis Moret – Portrait de botanique n° 31, 2008. 28 p.

- Le lierre. Jean-Louis Moret – Portrait de botanique n° 32, 2008. 16 p.

Musée d'archéologie et d'histoire

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Gilbert Kaenel, Pierre Crotti et Jérôme Bullinger, 2009, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Rapport d'activité 2008 (à paraître).

Musée monétaire

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Bulletin des amis du Musée monétaire cantonal :
études sur les collections, les trouvailles et le rapport annuel.

Musée romain d'Avenches

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

- Bulletin de l'Association Pro Aventico 50, 2008 (parution 30.05.09) :
 1. Rapport du musée
 2. Chronique des fouilles
 3. La vie des monuments
 4. Articles scientifiques
- Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie 92, 2009, Chronique des fouilles (parution début juin 2009);
- D. Castella, M.-F. Meylan Kraus (dir.), Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes. Actes du colloque international d'Avenches (2-4 novembre 2006), Antiqua 43, Bâle, 2008;
- Aurélie Schenk, Les objets en os, ivoire et corne du Musée romain d'Avenches. Documents du Musée romain d'Avenches 15, Avenches, 2008;
- Aventicum 13 et 14, 2008. Bulletin de liaison de l'Association Pro Aventico.

2010 au Département de l'Intérieur (DINT)

Si l'année 2009 avait été marquée par la poursuite des grands chantiers (réforme judiciaire CODEX, réforme de l'Office du Tuteur général, fusions de communes, gestion des problèmes liés à la politique d'asile), 2010 restera placée sous le signe du drame qui s'est déroulé le 11 mars aux EPO et qui a conduit au décès du détenu Skander Vogt, après que celui-ci a mis le feu à son matelas.

SPEN

Les médias s'emparent de la mort de Skander Vogt et donnent à cette affaire une lisibilité et une importance dont on gardera longtemps le souvenir. On gardera tout aussi longtemps en mémoire la part faite entre information objective et information à caractère sensationnel, notamment au travers de la publication du récit détaillé des conversations effectuées entre les policiers engagés la nuit du drame. On se permettra enfin de s'étonner du niveau des détails en mains des journalistes.

Une fois l'émotionnel dépassé, l'affaire Vogt – dont les issues judiciaires définitives ne sont pas connues au 31 décembre 2010 – a le mérite d'ouvrir plusieurs débats centraux : que faire des détenus psychiquement atteints ? Comment gérer un quartier de haute-sécurité ? Quelle formation pour les agents de détention ? Quelle actualité et compréhension des directives carcérales ? Quel rôle et collaboration entre les acteurs concernés par un cas similaire ?

A toutes ces questions, le DINT et le SPEN veulent désormais donner des réponses, effectuer les réformes indispensables pour qu'un drame similaire puisse être évité dans toute la mesure du possible. Tout cela est en route et prendra encore du temps.

De nombreux audits et rapports internes sont immédiatement commandités après la nuit tragique. Le 21 avril déjà, des mesures visant à renforcer la sécurité de nuit à Bochuz sont prises. Les briquets à flamme sont interdits. Des tests incendies sont refaits sur les matelas. Un audit externe est demandé sur toutes les directives sécuritaires régissant les EPO. Cinq jours plus tard, c'est l'ancien président du Tribunal fédéral, Claude Rouiller, qui se voit chargé par Philippe Leuba, d'établir un rapport précis sur le déroulement des faits dans la nuit du 11 mars et leur conformité ou non avec les directives en vigueur aux EPO.

Le 8 juillet, le rapport est rendu public. Deux recommandations générales sont faites : se pencher sur l'exécution des mesures d'internement et examiner comment améliorer les conditions de détention dans le quartier de haute-sécurité de Bochuz. Le juge Rouiller évoque également et entre autres la formation et l'information du personnel, la transparence des directives, le fonctionnement des piquets de direction.

Le rapport Rouiller, les audits internes, des rapports de l'UCA et du CCF convainquent le chef du département que le SPEN doit être réformé en profondeur. Ce nouvel élan ne peut-être donné par la cheffe de service en place. D'un commun accord avec M. Leuba, elle quitte son poste et est remplacée par Denis Froidevaux, nommé chef de service ad intérim. Ce dernier prend ses fonctions à mi-juillet et entame immédiatement la mise en place des réformes les plus urgentes, non sans prioriser toute la suite du travail. Ce mouvement se poursuit à fin 2010.

Sur le plan pénal, le juge d'instruction cantonal Daniel Stoll rend son ordonnance le jeudi 30 décembre au matin. Cette dernière conclut à un non-lieu général et aucune responsabilité pénale n'est retenue à l'encontre des personnes concernées par l'enquête. L'avocat de la famille de Skander Vogt annonce immédiatement qu'il fera recours contre cette ordonnance auprès du Tribunal d'accusation.

Fusion de communes

L'engagement de «Monsieur Fusion», la claire volonté de favoriser les mouvements de fusion et le mouvement amorcé en 2009 se confirme en 2010. Le 7 mars, 9 communes unissent leur destin pour donner naissance à 3 nouvelles communes. Le 13 juin, 19 communes se disent «oui» et cinq nouvelles entités voient le jour en terre vaudoise. Enfin, le 28 novembre, 17 communes disent «oui» à leur fusion, donnant naissance à quatre nouvelles communes. Au bilan 2010, ce sont donc 45 communes qui auront fusionné en 2010, donnant naissance à 12 nouvelles communes. Le nombre de communes vaudoises passera donc au 1^{er} janvier 2012 (après la ratification des fusions par le Grand Conseil) de 339 à 326. Elles étaient encore au nombre de 378 en juillet 2007, soit au début de la législature cantonale.

CODEX

Pour la plus grande réforme judiciaire que le canton ait connu, 2010 restera comme l'année des «derniers réglages». Le terme paraîtra réducteur aux centaines de personnes qui travaillent d'arrache-pied pour que tout soit opérationnel au 1^{er} janvier 2011. Les travaux sur le futur site du nouveau Ministère public central à Renens se poursuivent. Aménagements et déménagements vont bon train dans tout le canton. La transformation et les aménagements nécessaires de la zone carcérale du centre de la Blécherette sont réalisés. En juin 2010, une opération de recrutement de très grande envergure est menée à bien en collaboration avec le journal 24 Heures. Plus de 50 postes sont mis au concours en une seule fois.

Le 16 février 2010, Eric Cottier est nommé nouveau procureur général par le Grand Conseil. En juin, ses deux adjoints sont connus : il s'agit de Jean Treccani et de Franz Moos.

OTG

L'année 2010 marque la fin des travaux du groupe de travail interdépartemental composé de représentants de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV), du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Département de l'intérieur (DINT) dont la mission était de définir juridiquement la notion de «cas lourds», et d'étudier l'opportunité d'un ancrage légal de cette définition. La phase de réflexion débouche sur des propositions qui s'articulent autour des principes suivants : définition des cas lourds qui seront systématiquement confiés à l'OTG ; renforcement des compétences des Justices de Paix en vue de mieux préparer les dossiers qui seront ensuite confiés aux tuteurs privés ; enfin, augmentation de la rémunération des tuteurs de pupilles indigents. Ce projet de réforme des tutelles, prenant la forme d'un EMPL, est pratiquement achevé fin 2010. Adopté par le Conseil d'Etat, il sera traité par le Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2011.

L'année 2010 voit encore la démission au 31 décembre de la Tutrice générale, Noémie Helle, élue Juge au Tribunal d'Instance du canton de Neuchâtel. Elle est remplacée par Frédéric Vuissoz, jusqu'alors chef de l'office régional de protection des mineurs de l'Ouest.

Asile

L'actualité suisse, en matière d'asile, est dominée par la votation fédérale sur l'initiative populaire «Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)» et sur le contre-projet du Conseil fédéral (arrêté fédéral concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution). Le 28 novembre, le peuple suisse accepte l'initiative.

Le 18 octobre, le DINT tient une conférence de presse sur le thème «Renvois d'étrangers délinquants : les chiffres vaudois». Le département et son chef réaffirment la politique vaudoise : rigueur pour les étrangers délinquants et ouverture grâce à la possibilité de régularisation à titre humanitaire (art. 14 de la loi fédérale sur l'asile). M. Leuba a également insisté sur sa volonté de mener une politique humaine, mais aussi responsable en matière de migration. Ainsi, l'accent est mis en priorité sur le renvoi des étrangers délinquants. Entre 2008 et le 30.09.2010, ce sont 373 personnes qui ont été renvoyées pour motifs pénaux. Au niveau des décisions, il a été prononcé 481 décisions de renvoi d'étrangers sans autorisation ayant des motifs pénaux (2007 – 30.09.2010) et 354 pour des étrangers ayant une autorisation de séjour. C'est ainsi un total de 835 personnes qui ont fait l'objet d'une décision de renvoi.

A contrario, près 90 % des demandes de régularisation à titre humanitaire déposées par le canton de Vaud (art. 14 LAsi) ont été acceptées par l'Office fédéral des migrations. Ce pourcentage correspondait à 730 personnes au 30.09.10.

La conférence de presse du 18 octobre met aussi en lumière les différences qui existent au niveau statistique relatives aux chiffres de l'asile entre les cantons suisses, voire l'ODM. A quelques semaines de la votation, le Pays découvre d'immenses lacunes au niveau des chiffres. Vaud est le bon élève dans cette affaire.

Biométrie

Le nouveau passeport biométrique entre en vigueur en Suisse le 1er mars 2010. Le canton prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la transition et offrir aux usagers un service et des informations efficaces. Le nouveau centre de biométrie est opérationnel dès le 1er mars pour offrir la plus grande souplesse d'utilisation aux Vaudois - et c'est une première dans l'histoire de l'administration – ses guichets sont ouverts du lundi au vendredi non stop de 7 h 30 à 18 h 30, mais également le samedi de 7 h 30 à 17 h 30 non stop.

La démarche pour obtenir un passeport biométrique est résolument tournée vers la cyberadministration : il est possible d'enregistrer sa demande via Internet 24h sur 24 puis de prendre rendez-vous via le Net afin de se rendre à Lausanne pour la saisie des données biométriques (empreintes digitales, photo). Afin de renseigner le public, le département de l'Intérieur édite encore un flyer qui présente les démarches à effectuer, les pièces à préparer, etc.

Intégration

La brochure destinée à faciliter l'arrivée et l'intégration des personnes étrangères dans le canton de Vaud sort de presse début février. «Bienvenue dans le Canton de Vaud» est traduite en 10 langues. On y trouve sur 60 pages une multitude d'informations et d'adresses utiles liées à la santé, l'école, le travail, le logement, les permis de séjour et la citoyenneté. Les nouveaux arrivants dans le canton de Vaud sont près de 20 000 par an. La population résidente étrangère y atteint 200 000 personnes à ce jour. La majorité vient s'y établir pour des raisons professionnelles.

Groupes de prestations
301.5 Archives cantonales

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

Groupes de prestations

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DINT
- Autres département ou services cantonaux

Groupes de prestations
302.2 Ressources humaines

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

Groupes de prestations
302.4 Unité financière

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - ASF - SECRI - MP) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OTG – SPOP – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

Groupes de prestations
302.8 Office du Tuteur général

302.8 Office du Tuteur général

Assumer les mandats tutélaires (tutelles en faveur d'adultes et d'enfants, curatelles de recherche en paternité notamment) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Par le biais du bureau d'aide et de conseils aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des pupilles adultes et mineurs qui lui sont confiés par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des pupilles
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux pupilles
- Prendre en charge le suivi social des pupilles
- Faire valoir les droits des pupilles à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des pupilles devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat tutélaire
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- Avocats, notaires
- Familles et proches des pupilles
- Etc.

Groupes de prestations
704.4 Surveillance des fondations

704.4 Surveillance des fondations

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

Descriptif

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 30 avril 2008 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

Evénements marquants, évolutions significatives

Office du Tuteur général

L'année 2010 a connu la fin des travaux du groupe de travail interdépartemental composé de représentants de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV), du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Département de l'intérieur (DINT) dont la mission était de définir juridiquement la notion de «cas lourds», et d'étudier l'opportunité d'un ancrage légal de cette définition. La phase de réflexion a débouché sur des propositions qui s'articulent autour des principes suivants : définition des cas lourds qui seront systématiquement confiés à l'OTG ; renforcement des compétences des Justices de Paix en vue de mieux préparer les dossiers qui seront ensuite confiés aux tuteurs privés ; enfin, augmentation de la rémunération des tuteurs de pupilles indigents. Ce projet de réforme des tutelles, prenant la forme d'un EMPL, a été achevé fin 2010 et adopté par le Conseil d'Etat. Il sera traité par le Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2011.

L'année 2010 voit encore la démission au 31 décembre de la Tutrice générale, Noémie Helle, élue Juge au Tribunal d'Instance du canton de Neuchâtel. Elle est remplacée par Frédéric Vuissoz, jusqu'alors chef de l'office régional de protection des mineurs de l'Ouest.

Cours dispensés aux tuteurs et curateurs privés

En collaboration avec l'OJV et le DSAS, le Bureau d'aide et de conseils (BAC) attaché à l'OTG a mis sur pied deux sessions de 6 modules chacune, destinées aux tuteurs et curateurs privés (cours de base).

Les thématiques abordées pendant ces cours sont les suivantes :

- La représentation légale sous l'angle du droit de la tutelle
- Les premières démarches du mandat
- Assurances sociales, ressources et charges du pupille

Le BAC a également encadré les modules spécialisés (six soirées en 2010), ce qui a consisté notamment à coordonner les différents intervenants, à imprimer les supports de cours et à assurer une présence pour accueillir les participants, répondre à d'éventuelles demandes et gérer les questions pratiques.

Ces sessions ouvertes à 45 personnes par soirée ont affiché complet en ce qui concerne les modules de base, 37 personnes ayant dû être mises en attente pour les sessions de 2011. Quelques places restaient disponibles pour les modules spécialisés.

Les évaluations rendues par les participants se révèlent très positives. Les participants mettent en avant l'utilité des cours, leur nécessité et leur adéquation avec les besoins sur le terrain. Il en ressort également des souhaits, par exemple que les cours soient dispensés avant l'entrée en fonction. D'autres encore regrettent que ces cours n'aient pas été mis sur pied plus tôt. Toutes ces remarques démontrent en tous les cas la pertinence de ces cycles de formation et le fait qu'ils répondent à un réel besoin de la part des tuteurs privés.

Certains ont encore regretté qu'il n'y ait pas davantage de sessions. A cet égard, il est prévu que le nombre des sessions de modules de base double en 2011 (4 sessions prévues). Ceci devrait permettre de mettre à disposition des tuteurs privés une session de cours rapidement après leur nomination.

Les cours ont également été l'occasion pour le BAC de se faire connaître et de créer des liens avec les tuteurs privés.

Cours dispensés aux assesseurs de Justice de paix

Entre septembre 2009 et février 2010, à la demande de l'OJV, nous avons participé à la formation dispensée aux assesseurs des Justices de paix dans les quatre régions du canton. Ces cours se sont déroulés sur une base volontaire, les assesseurs étant libres d'y participer ou non.

Cette formation s'est faite sur la base des mêmes supports de cours que ceux destinés aux tuteurs et curateurs privés à l'exception d'une petite partie sur la notion de responsabilité dans le module 1.

Ces cours, largement suivis, se sont très bien déroulés, permettant d'enrichissants échanges entre les assesseurs eux-mêmes, entre assesseurs et juges de paix et entre assesseurs et BAC. Cette formation a constitué une plate-forme d'échange de pratique où les pairs expérimentés (et remarquablement engagés) transmettent leur savoir-faire à leurs collègues. Elle a par ailleurs contribué à faire connaître le BAC qui, depuis, est davantage sollicité par les assesseurs.

Autorité cantonale de surveillance des fondations

L'année 2010 a été marquée par l'accord des cantons du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud pour la création d'un établissement intercantonal de surveillance chargé d'appliquer la législation fédérale relative à la prévoyance professionnelle. Ce projet devrait se concrétiser

durant l'année 2011.

Le nombre de fondations classiques a continué à croître et le nombre de fondations de prévoyance à décroître. Ainsi nous avons au 31 décembre 2010 1016 fondations contre 1010 un an auparavant. Pour la prévoyance, nous avons au 31 décembre 2010 336 institutions contre 350 au 31 décembre 2009.

Comme en 2009, l'autorité de surveillance a pris environ 300 décisions administratives dans les différents domaines de sa compétences: modifications de statuts, fusion et transfert de patrimoine, règlement de liquidation partielle, etc.

Archives cantonales

Le fait majeur de l'année est l'adoption par le Conseil d'Etat, le 17 novembre 2010, de l'exposé des motifs et projet de loi sur l'archivage, préparé par les ACV depuis plus de deux ans et qui a fait l'objet d'ajustements en fonction des remarques reçues au cours de la procédure de consultation. Ce texte essentiel pour l'activité des Archives cantonales leur donnera notamment la base légale nécessaire pour organiser l'archivage électronique. Il participera également à l'amélioration de la gestion de l'information dans l'ensemble de l'administration cantonale et permettra de coordonner les règles d'accès aux archives avec les dispositions des lois sur l'information et sur la protection des données personnelles.

La base de données DAVEL (acronyme pour Description des Archives cantonales Vaudoises sous forme ELelectronique) est depuis le 2 septembre 2010 accessible en ligne. L'aboutissement de cet autre projet majeur permet au public d'effectuer désormais ses recherches à distance et de préparer ses visites aux ACV, notamment en commandant à l'avance les documents souhaités. Par ailleurs, un effort soutenu est maintenu pour transformer en notices informatiques détaillées et indexées les milliers d'anciens inventaires qui sont, pour une période transitoire qui durera plusieurs années, mis à disposition sous forme de fichiers pdf.

La première étape du schéma directeur du système d'information des ACV, débutée le 3 juin 2009, a été terminée le 2 juin 2010. Sa réalisation a été retardée par l'accaparement suivi de la migration de la base de données DAVEL dans son nouvel environnement informatique, puis par les travaux liés à son ouverture sur Internet. Des mesures ont été prises afin que les étapes suivantes soient réalisées beaucoup plus rapidement.

La réalisation du projet d'implantation systématique du calendrier de conservation des archives d'opération dans tous les secteurs de l'administration cantonale a progressé mais n'a pas pu être achevée cette année comme espéré, plusieurs services ayant pris du retard dans leurs travaux. L'aboutissement de l'opération est désormais prévu pour l'été 2011.

Le projet de numérisation par les « Mormons » de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798 (1,6 million de prises de vue à réaliser en cinq ans, entièrement aux frais de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours) s'est poursuivi selon le rythme prévu, malgré l'importante charge de travail imposée à une partie du personnel par la préparation des volumes et le suivi de l'opération.

Les entrées d'archives ont totalisé 701 mètres linéaires. Les versements officiels les plus abondants proviennent des Registres fonciers et du Service de la formation professionnelle. En ce qui concerne les nouveaux fonds privés, il faut signaler en particulier ceux de l'assurance SUPRA et de la Centrale sanitaire suisse (ONG d'aide humanitaire médicale).

Un audit du Contrôle cantonal des finances, réalisé en octobre 2010, a abouti à un rapport complet et favorable sur le fonctionnement des ACV.

La fin du cycle d'études publiées depuis 2003 sur l'histoire de l'administration cantonale vaudoise depuis 1798 a été marquée par la publication d'une synthèse illustrée et par une exposition dans le hall des ACV, tout au long de 2010, intitulée « Incursions photographiques. L'administration cantonale vaudoise dans l'objectif ».

Le 7 octobre 2010, les ACV ont célébré par une manifestation publique les 25 ans de leur implantation sur le site de Dorigny.

Coordonnées

Secrétariat général, Château Cantonal, 1014 Lausanne

T +41 21 316 40 04

F +41 21 316 41 67

[info.sgdint\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdint(at)vd.ch)

Groupes de prestations
302.6 Nouvelle Constitution

302.6 Nouvelle Constitution

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Descriptif

Conduite de la mise en œuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale

Nota bene : la mission originelle a été accomplie par l'adoption par le Grand Conseil, le 10 février 2009, du rapport faisant le bilan de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

- Rédaction

La dernière rédaction a été celle du [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur](#), dont le Grand Conseil a pris acte le 10 février 2009.

- Suivi des révisions constitutionnelles

Tenue à jour d'un tableau de suivi des révisions de la nouvelle Constitution cantonale.

- Site internet

Il a été mis un terme à la tenue à jour du site www.vd.ch/constitution lequel reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose (en particulier les travaux préparatoires).

Activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Le délégué à la nouvelle Constitution a reçu du Conseil d'Etat, dès l'été 2005, la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. Il s'appuie pour ce faire sur le SAGEFI, l'OAE et le SJL. La RPT est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

En 2010, les principales activités de la cellule Constitution en relation avec la RPT ont été les suivantes :

- Consultations

- Organisation et pilotage pour le Conseil d'Etat de la consultation fédérale sur le programme de consolidation des finances fédérales et sur le réexamen des tâches de la Confédération ; rédaction des projets de réponses au Département fédéral des finances et à la Conférence des gouvernements cantonaux,

- Avis au DSAS sur son projet de Plan stratégique handicap 2011 (PSH2011).

- Suivi, avec l'OAE et le SAGEFI, de l'évolution sur le plan fédéral de thèmes relevant de la RPT :

- respect par la Confédération du principe de la neutralité budgétaire,

- appui au SAGEFI lors de la consultation fédérale sur le rapport sur l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (période 2008 – 2011),

- appui au SAGEFI lors de la consultation du Canton sur les chiffres de la péréquation pour 2011.

- Appui à certains services dans la gestion de dossiers en relation directe avec la RPT, en particulier dans le domaine des conventions-programmes conclues avec la Confédération et dans l'information de la députation vaudoise aux Chambres fédérales en vue de son soutien aux initiatives parlementaires Lombardi (CdE) et Robbiani (CN) demandant la prorogation à fin 2012 du délai de remise des décomptes finaux des constructions reconnues des établissements pour personnes en situation de handicap.

DecTer – Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts

Le Conseil d'Etat, au printemps 2008, a attribué au DINT, Cellule Constitution, la conduite, l'animation et la coordination de la démarche de découpage territorial de l'administration (« DecTer2 ») et l'a chargé de recueillir auprès des départements et des services l'information pertinente en vue de lui proposer un dispositif (cadrage, objectifs et organisation de projet) pour l'adaptation des entités administratives cantonales aux nouveaux districts.

Le 25 février 2009, il a pris acte du rapport de la Cellule Constitution/DecTer sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et a décidé de mener à terme l'adaptation du découpage territorial de l'administration et des textes légaux et réglementaires, pour le 30 juin 2012, dans le sens proposé par le rapport. A cette fin, le Conseil d'Etat a chargé la Cellule Constitution/DecTer, sous l'autorité du chef du Département de l'intérieur, de suivre l'avancement de la mise en conformité des découpages de l'administration aux nouveaux districts et tenir à jour les renseignements consignés dans ce rapport ; d'apporter son appui aux départements et aux services conduisant un projet de réorganisation territoriale, sur leur demande ; de donner un préavis du point de vue de l'article 158 Cst-VD, dans les phases décisionnelles, sur tous les projets de réorganisation territoriale de l'administration – y compris celle des tâches que l'Etat confie (tout en les organisant et en les contrôlant) à une institution de droit public cantonal, aux communes ou à des institutions de droit privé ; de veiller à la mise en conformité des textes légaux et réglementaires par les départements au plus tard au 30 juin 2012 ; enfin, d'établir une fois par législature, ou circonstances exceptionnelles, un rapport sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de l'article 158 Cst-VD et de la LDecTer.

En 2010, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre des nouveaux districts ont été les suivantes :

- **Suivi**

Suivi des projets et décisions d'adaptation aux nouveaux districts, tenue à jour des résultats de l'enquête de 2008 sur leurs entités déconcentrées, leur conformité avec le nouveau découpage, les projets de mise en conformité (avec calendrier et conséquences) ou non (pour quels motifs), avec tenue à jour d'un tableau de synthèse.

- **Appui**

Appui, sur demande, aux départements et services conduisant une démarche de mise en conformité avec le nouveau découpage.

- **Préavis**

Préavis sur les propositions de réorganisation territoriales et avis, dans des consultations sur des sujets en relation avec le découpage territorial

Plate-forme Canton-communes – Principales activités de la Cellule Constitution dans le fonctionnement de la Plate-forme

Le Programme de législature 2007-2012 consacre sa mesure 16 à la « revivification » des communes. Une des actions retenues consiste à instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faitières et le Conseil d'Etat. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat, d'entente avec l'AdCV et l'UCV, a décidé, le 2 avril 2008, d'adopter le principe de la création d'une plate-forme paritaire permanente « Canton-Communes », lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi. Il en a attribué le secrétariat exécutif à la Cellule Constitution, dès le 1^{er} novembre 2008

En 2010, la Plate-forme Canton-communes a traité 4 dossiers ayant de forts impacts sur les communes : les écoles de musiques (projet de loi sur les écoles de musique / LEM), les transports scolaires, l'accueil parascolaire et le financement des lignes touristiques de navigation. Les principales activités de la cellule Constitution pour la Plate-forme canton-communes ont été les suivantes :

- Péréquation intercommunale : appui au chef du DINT lors des travaux de la commission parlementaire et des débats du Grand Conseil sur la nouvelle législation sur les péréquations intercommunales.

- Loi sur les écoles de musique : secrétariat exécutif de 8 séances plénières (s'ajoutant à 6 séances en 2008 et 2009), contribution à la rédaction de la convention entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV.

- Transports scolaires : contribution à l'organisation de la démarche, secrétariat exécutif de 4 séances plénières.

- Accueil parascolaire : contribution à l'organisation de la démarche, secrétariat exécutif de 4 séances plénières.

- Lignes touristiques de navigation : contribution à l'organisation de la démarche, secrétariat exécutif d'une séance plénière.

- Tenue à jour du site internet de l'Etat relatif à la Plate-forme canton-communes www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes

Liens

- Site de la Constitution www.vd.ch/constitution qui n'est plus tenu à jour mais reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose (en particulier [les travaux préparatoires](#))
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur
- Site internet de la Plate-forme canton-communes <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/>

Programme de législation

Le Programme de législation 2007-2012 consacre sa **mesure 16** à la « revivification » des communes. Une des actions retenues consiste à instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faitières et le Conseil d'Etat. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat, d'entente avec l'AdCV et l'UCV, a décidé, le 2 avril 2008, d'adopter le principe de la création d'une plate-forme paritaire permanente « Canton-Communes », lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi. Il en a attribué le secrétariat exécutif à la Cellule Constitution, dès le 1^{er} novembre 2008.

En 2010, la Plate-forme Canton-communes a traité 4 dossiers ayant de forts impacts sur les communes : elle a établi une convention dans le projet sur les écoles de musiques et a lancé les chantiers concernant les transports scolaires, l'accueil parascolaire et le financement des lignes touristiques de navigation.

La **mesure 17** du Programme de législation 2007-2012 consiste à « achever la mise en oeuvre de la nouvelle constitution », l'une des actions énumérées étant « achever le découpage territorial de l'administration ».

Les actions entreprises par la Cellule Constitution dans le dossier DecTer s'inscrivent précisément dans la réalisation de cette mesure.

Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Depuis juillet 2005, le secteur des recouvrements fait partie du Service juridique et législatif (SJL-DINT).

Groupes de prestations
303.2 Relations avec les communes

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur juridique et affaires communales.
- Secteur relations communales.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Suivre les dossiers d'agglomérations et fournir un appui à la rédaction de conventions.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavisier pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu' entre les services de l'Etat:
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

Groupes de prestations
303.3 Préfectures

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SeCRI qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec+" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions et les petits délits.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.

- Ordre judiciaire.
- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

Groupes de prestations
303.4 Droits politiques

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Groupes de prestations
303.5 Eglises

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Groupes de prestations

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Greffe du tribunal neutre

Le greffe du Tribunal neutre a été détaché du Service des communes et des relations institutionnelles en 2010. Il rend dorénavant son propre rapport de gestion directement au Grand Conseil.

Administration du service

Analyse des processus et des flux d'information dans l'optique de décrire le futur schéma directeur informatique du service.

Communes

Finances communales

Adoption et entrée en vigueur de la réforme de la Péréquation intercommunale 2011.

Modification du plafond d'endettement de certaines communes.

Bouclage du 4^{ème} exercice de l'actuelle péréquation intercommunale.

Nombreuses analyses financières des communes projetant une fusion.

Secteur juridique (anc. affaires communales)

Représentation du Département et du Conseil d'Etat dans plusieurs procédures judiciaires.

Instructions de dossiers judiciaires.

Cycles de conférences dans les communes sur des thèmes choisis.

Soutien juridique aux processus de fusion de communes.

Intensification des déplacements dans les communes.

Préparation d'un avant-projet de loi modifiant la loi sur les communes.

Elaboration de directives pour l'application de la loi sur les contraventions (contraventions réprimées par une autorité communale).

Agglomérations

Elaboration et entrée en vigueur des protocoles additionnels relatifs aux projets d'agglomération PALM (Lausanne-Morges), AggloY (Yverdon) et AFVG (Franco-valdo-genevoise).

Fusions de communes

Le nombre de communes vaudoises, actuellement de 375, passera à **339** le 1^{er} juillet 2011 et à **326** le 1^{er} janvier 2012.

En effet, douze projets de fusion, impliquant 45 communes, ont été acceptés par les corps électoraux en 2009 et 2010. Le Grand Conseil les a ratifiés en 2010. Ces douze nouvelles communes entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Il s'agit de:

- **Bourg-en-Lavaux**, issue de la fusion des communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette. Vote positif des corps électoraux le 17 mai 2009.
- **Echichens**, issue de la fusion des communes de Colombier, Echichens, Monnaz et St-Saphorin-sur-Morges. Vote positif des corps électoraux le 28 juin 2009.
- **Tévenon**, issue de la fusion des communes de Fontanezier, Romairon, Vaugondry et Villars-Burquin. Vote positif des corps électoraux le 27 septembre 2009.
- **Vully-les-Lacs**, issue de la fusion des communes de Bellerive, Chabrey, Constantine, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand. Vote positif des corps électoraux le 29 novembre 2009.
- **Aubonne**, issue de la fusion des communes de Pizy et Aubonne. Vote positif des corps électoraux le 7 mars 2010.
- **Goumoëns**, issue de la fusion des communes de Eclagnens, Goumoëns-la-Ville et Goumoëns-le-Jux. Vote positif des corps électoraux le 7 mars 2010.
- **Montilliez**, issue de la fusion des communes de Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens. Vote positif des corps électoraux le 7 mars 2010.
- **Yverdon-les-Bains**, issue de la fusion des communes de Gressy et Yverdon-les-Bains. Vote positif des corps électoraux le 13 juin 2010.

- **Jorat-Menthue**, issue de la fusion des communes de Montaubion-Chardonney, Peney-le-Jorat, Sottens, Villars-Tiercelin et Villars-Mendraz. Vote positif des corps électoraux le 13 juin 2010.
- **Avenches**, issue de la fusion des communes de Oleyres et Avenches. Vote positif des corps électoraux le 13 juin 2010.
- **Lucens**, issue de la fusion des communes de Lucens et Oulens-sur-Lucens. Vote positif des corps électoraux le 13 juin 2010.
- **Valbroye**, issue de la fusion des communes de Cerniaz, Combremont-le-Grand, Combremont-le-Petit, Granges-près-Marnand, Marnand, Sassel, Seigneux et Villars-Bramard. Vote positif des corps électoraux le 13 juin 2010.

Quatre projets de fusion doivent encore être ratifiés par le Grand Conseil en 2011. Ces nouvelles communes entreront en vigueur le 1er janvier 2012, il s'agit de:

- **Oron**, issue de la fusion des communes de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Les Tavernes, Les Thioleyres, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux et Vuibroye.
- **Champvent**, issue de la fusion des communes de Champvent, Essert-sous-Champvent et Villars-sous-Champvent.
- **Servion**, issue de la fusion des communes de Les Cullayes et Servion.
- **Donneloye**, issue de la fusion des communes de Donneloye et Prahins.

Information et coordination

Préparation de l'accueil des municipalités à l'issue des élections communales 2011.

Elaboration d'un aide-mémoire à l'attention des municipalités et d'un aide-mémoire à l'attention des conseils généraux-communaux.

Publication, pour la 5ème année consécutive, des 4 numéros trimestriels de "canton-communes" à l'attention des élus et administrations communales.

Collaboration avec l'association vaudoise des secrétaires municipaux pour établir des fiches-types servant d'outil de travail dans les administrations communales.

Préfectures

Mise en production d'une nouvelle application informatique métier dans les préfectures, en remplacement de Préfec+.

Etude de nouvelles procédures relatives à l'entrée en vigueur des modifications législatives "CODEX"

Réorganisation des préfectures (répartition du personnel entre les préfectures, nombre et répartition des préfets par district)

Mise en place de cours de formation continue à l'attention des préfets et du personnel des préfectures.

Droits politiques, votations et élections

Lancement de l'organisation du cycle électoral 2011-2012 (élections communales au printemps 2011, fédérales en automne 2011 et cantonales au printemps 2012).

Poursuite du développement et de la mise en production de la nouvelle version de l'application informatique utilisée pour les votations et élections (Votelec).

Apparition de nouvelles problématiques posées par les fusions de communes avec maintien d'arrondissements électoraux.

Consultation sur l'avant-projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Eglises, communautés religieuses

Arrivée d'un coordinateur pour mettre en place les manifestations liées à "l'Année Viret" 2011.

Modification de la législation en matière de reconnaissance des communautés religieuses.

Cathédrale

Réflexions visant à la valorisation de l'édifice, notamment au plan de la communication.

Déplacement de la conciergerie qui occupait une chapelle de la cathédrale.

Renouvellement du mobilier de l'accueil et amélioration des conditions d'utilisation de l'estrade pour les concerts.

Administration du service

Lancement du projet de schéma directeur informatique du service.

Communes

Finances communales

Mise en oeuvre de la réforme du système de péréquation intercommunale.

Démarrage du projet MCH2-CommunesVD: nouveau plan comptable.

Secteur juridique (anc. affaires communales)

Conduite du projet de modification de la loi sur les communes.

Rédaction des nouvelles instructions aux communes pour les contraventions de compétences municipales ainsi que des nouvelles formules de sentences municipales. (entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les contraventions le 1.1.2011)

Agglomérations

Suivi des projet d'agglomérations: élaboration de conventions de financement.

Fusions de communes

Adoption le 16 mars 2010 par le Grand Conseil du projet de modification de la loi sur les fusions de communes. Les principales modifications concernaient les points suivants:

- mettre en oeuvre au plan cantonal l'ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo) entrée en vigueur en 2008, en ce qui concerne le nom d'une nouvelle commune en suite d'une fusion;
- clarifier la question des amendements à la convention de fusion;
- créer la possibilité légale de prolonger d'une durée de six mois au maximum le délai de cinq ans de la législature pour les autorités communales qui siègent au moment de la fusion lorsque celle-ci entre en vigueur peu de temps après le début d'une nouvelle législature, ceci afin d'éviter à avoir à organiser deux élections générales dans un laps de temps relativement court. Cette nouvelle disposition impliquait également une modification de la Constitution vaudoise (article 151 Cst-Vd) qui a été acceptée par le corps électoral le 26 septembre 2010 ;
- améliorer la représentativité des communes fusionnantes au sein de l'autorité exécutive de la commune résultant de la fusion;
- préciser la portée de quelques dispositions qui prêtaient à discussion.

En sus du soutien apporté au douze projets de fusions acceptés en 2009 et 2010 par les corps électoraux, le SeCRI poursuit son appui à cinq autres projets de fusions officiellement en cours impliquant 24 communes. L'entrée en vigueur des nouvelles communes pourrait intervenir dans le courant de la prochaine législature communale 2011-2016. Par ailleurs, quelques 26 communes sont déjà en discussion pour lancer d'éventuels projets de fusions durant le second semestre de l'année 2011. Ce nombre va très certainement augmenter après les élections communales du printemps 2011.

Afin de renforcer l'information sur les fusions de communes, un séminaire destiné aux membres des exécutifs et législatifs communaux sera proposé dès l'automne 2011.

Information et coordination

Elaboration d'un "Aide-mémoire pour les municipalités" en vue de la nouvelle législature communale 2011-2016 (conception et coordination des services de l'administration).

Conception d'un "Aide-Mémoire pour les conseils" en vue de la nouvelle législature communale 2011.

Préparation de l'accueil des nouveaux syndics et municipaux élus en 2011.

Intégration du Comité de l'association vaudoise des secrétaires municipaux pour le recueil d'informations auprès des communes dans la démarche de simplification administrative "SimpA".

Préfectures

Mise en place définitive des nouvelles procédures relatives à l'entrée en vigueur des modifications législatives "CODEX".

Nouvelle répartition entre préfectures du personnel (ETP) et des préfets.

Droits politiques, votations et élections

Vote par internet des Suisses de l'étranger: ce projet est mis en attente en raison d'une motion déposée au Grand Conseil visant l'interdiction totale dans le canton de vaud de tout vote par internet.

Révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques: consultation sur l'avant-projet.

Développement d'une nouvelle version de Votelec (application informatique utilisée pour les votations et les élections): migration technologique, nouvelles fonctionnalités, ergonomie et convivialité.

Préparation du cycle électoral 2011-2012.

Eglises, communautés religieuses

Modification de la législation en matière de reconnaissance des communautés religieuses.

Mise en place d'un projet "Pierre Viret" à l'occasion du 500ème anniversaire de sa naissance.

Cathédrale

Divers projets concernant la valorisation de l'édifice.

Informations relatives au SeCRI

Toute l'information relative aux activités du SeCRI est disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud.

Entrée par les thèmes:

Territoire

- Communes ([lien](#))
- Districts / Préfectures ([lien](#))

Vie privée

- Religions ([lien](#))

Etat-Droit

- Votations et élections ([lien](#))

Entrée par les autorités:

- Service des communes et des relations institutionnelles ([lien](#))
- Préfectures ([lien](#))

Quelques sites particuliers relatifs à l'appui aux communes:

- Fusions de communes ([lien](#))
- Guide pour les fusions de communes ([lien](#))
- Publication trimestrielle "canton-communes" ([lien](#))
- Formation "L'Etat pour les communes" ([lien](#))
- Questions-réponses juridiques ([lien](#))
- Courrier circulaire aux communes ([lien](#))
- Veille juridique à l'attention des communes ([lien](#))

Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

Groupes de prestations
303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Evénements marquants, évolutions significatives

Un début 2010 agité

Traditionnellement, le Service juridique et législatif (SJL) connaît des pics d'activité à la fin de chaque semestre. Si cette tradition ne s'est pas démentie en 2010, le SJL a été également particulièrement sollicité durant les 3 premiers mois de l'année. Cela est vraisemblablement, en partie du moins, dû au fait que l'année 2010 a été la dernière de la législature et ne pas être marquée par des échéances électorales importantes. Ainsi, nombre de grands projets particulièrement complexes sur le plan juridique ont été soumis au SJL, avec souvent des délais très brefs laissés à ce dernier pour ce déterminer. Or, dans des domaines où des innovations importantes sont proposées, qui n'ont parfois aucun équivalent dans d'autres cantons, il est important que le travail juridique et législatif puisse se dérouler dans une certaine sérénité. Il en va de sa qualité et, par voie de conséquence, de celle du projet soumis. A l'heure où la Cour constitutionnelle est de plus en plus sollicitée, il paraît important que la réflexion juridique menée en amont de l'examen du projet par les autorités politiques se fasse de manière complète et circonstanciée. Dans cette optique, comme il l'a fait dans le cadre du rapport annuel de gestion 2009, le SJL insiste sur la nécessité d'une meilleure planification des projets lui laissant le temps d'effectuer un travail de qualité.

Le SJL a également été sollicité dans le domaine des investissements, afin d'examiner de nombreux décrets sous l'angle de l'article 163, alinéa 2 de la Constitution cantonale et de ses dispositions d'application. Du fait de la bonne collaboration avec les services concernés et de la connaissance qu'ont désormais ces derniers du système constitutionnel et légal, ce type d'examen peut en général être effectué de plus en plus rapidement, ce qui permet de ne pas bloquer l'avancement des projets.

Secteur juridique

Le secteur juridique du SJL a été, comme déjà relevé, assez fortement sollicité, en particulier en début d'année. En plus de projets législatifs importants (lois sur l'enseignement obligatoire et sur la pédagogie spécialisée, dispositif légal en matière de lutte contre la pauvreté, avant-projet de loi sur la police coordonnée, législation d'application de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie, règlements d'application de la nouvelle loi sur l'agriculture, loi sur les écoles de musique, révision de la loi sur le Grand Conseil, loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal notamment), il a dû se pencher sur plusieurs problèmes délicats en matière de droits politiques (scrutins sur les objets en matière nucléaire, financement des partis politiques, validité d'initiatives populaires notamment).

Il a également été sollicité pour participer à des négociations délicates dans le domaine informatique, ainsi que dans le domaine du contentieux, où il a été passablement sollicité cette année, notamment dans les conflits du travail. Cela a d'ailleurs nécessité une réorganisation interne, afin d'apporter plus de ressources à ce secteur spécifique du service.

Le SJL a également dû instruire plusieurs recours au Conseil d'Etat, en matière de droits politiques et, surtout, contre des décisions rendues par les législatifs communaux.

En matière d'aide aux victimes d'infractions en revanche, on note un léger fléchissement du nombre de demandes, avec 77 dossiers déposés en 2010. Cela a permis au secteur de poursuivre sa mise à jour, avec 96 décisions rendues. A noter que les premières décisions fondées sur la nouvelle LAVI, entrée en vigueur le 1er janvier 2009, ont été rendues en fin d'année 2010.

Assistance judiciaire et recouvrement

Le Bureau de l'assistance judiciaire a cessé son activité au 31 décembre 2010, pour céder la place aux tribunaux, lesquels sont désormais compétents pour octroyer l'assistance judiciaire en vertu du nouveau code de procédure civile suisse, entré en vigueur le 1er janvier 2011. Néanmoins, en 2010, le nombre de demandes d'assistance judiciaire a atteint un nouveau plafond avec presque 3'800 dossiers ouverts. On a noté une intense activité en fin d'année, signe d'une certaine appréhension à l'égard du nouveau système.

Le secteur recouvrement est quant à lui notoirement surchargé avec une moyenne de plus de 8'000 dossiers à traiter par collaborateur, assistance judiciaire, notes de frais pénaux et créances compensatrices comprises. Même si ce chiffre doit être relativisé, une partie des dossiers relevant de la gestion des actes de défaut de biens, la situation du secteur demeure préoccupante de ce point de vue. A cet égard, la poursuite de l'informatisation, avec la mise en place progressive de l'outil SAP dans le domaine des notes de frais pénaux, a permis une certaine rationalisation du travail, bien que le déficit d'ergonomie et d'automatisation de l'outil informatique, notamment en matière de ventilation comptable, demeure problématique.

Sur le plan des recettes, si l'assistance judiciaire connaît une stagnation aux alentours de CHF 7'000'000.-, les notes de frais pénaux encaissées atteignent pratiquement CHF 10'000'000.-, contre CHF 5'400'000.- pour 2009. Cette augmentation spectaculaire des recettes doit toutefois être relativisée, car nous ne disposons pas, jusqu'en 2010, d'une vision globale des recettes dans ce domaine, une partie étant comptabilisée à l'Ordre judiciaire, l'autre au SJL. Il n'en demeure pas moins que grâce à la professionnalisation du secteur, qui compte désormais deux véritables spécialistes du contentieux à sa tête, et à l'informatisation, les recettes ont crû dans une mesure importante.

CODEX_2010

Une partie importante du programme Codex_2010 est désormais terminée, avec l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure civile et pénale suisses. L'année 2010 a été essentiellement consacrée aux importants travaux de mise en oeuvre du nouveau droit, avec d'importants travaux organisationnels, d'élaboration de circulaires, formules et autres documents utiles au fonctionnement des autorités d'application dès le 1er janvier 2011. Du fait de l'engagement important de tous les acteurs du projet, le canton de Vaud était, autant qu'on puisse l'être, prêt à aborder une nouvelle ère de son histoire judiciaire, si l'on excepte quelques retards dans l'aménagement des locaux.

L'année 2010 a également vu l'élaboration et l'adoption d'un (premier ?) EMPL complétant la législation vaudoise d'application avec les points sur lesquels, dans le cadre de la mise en oeuvre, il s'est avéré nécessaire de légiférer. Une nouvelle loi sur la juridiction en matière de baux a en outre pu être adoptée suite au refus par le peuple de celle initialement votée par le Grand Conseil.

Concernant le dernier volet du programme, à savoir celui portant sur la révision du code civil relative à la protection de l'adulte et de l'enfant (droit de la tutelle), un avant-projet de législation cantonale d'application sera mis en consultation dans le courant du premier semestre 2011.

Sources d'informations complémentaires

Informations sur les projets du Service

Codex 2010

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être trouvées à l'adresse suivante :

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/justice/reformes-judiciaires-codex-2010/>

Recueil systématique vaudois

l'adresse du site du RSV est la suivante :

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.xsphttp://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/lois-constitution/recueil-systematique/

Groupes de prestations
306.1 Etat civil

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

Groupes de prestations
306.3 Naturalisation

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois)
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation
- Communes / Municipalités
- Office fédéral des migrations (ODM).

Groupes de prestations
306.4 Asile

306.4 Asile

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile -gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour
- Organisation du renvoi; exécution des décisions de renvoi de Suisse
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention
- Coopération avec les autres partenaires du Service
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Examen de situations de cas de rigueur
- Instruction, pour le compte du Département, des recours contre les décisions sur opposition du directeur de l'EVAM.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Office fédéral des migrations (ODM)
- DSAS, POLCANT, SPEN, OTG
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Tribunal administratif fédéral
- Bureaux communaux de contrôle des habitants
- Oeuvres d'entraide
- Employeurs.

Groupes de prestations
306.5 Etrangers

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers
- SDE, POLCANT, SPEN, SPJ, OTG
- Entreprises
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...)
- Juges de paix
- Maisons de détention administrative
- Caisses de compensation AVS-AI
- Représentations suisses à l'étranger
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP)
- Association suisse des chefs de police des étrangers
- Association romande des chefs de police des étrangers
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR)
- Service fédéral de lutte contre le racisme
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Chambre cantonale consultative des immigrants (CCCI)
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI)
- Oeuvres d'entraide et associations
- Service des recours du Département fédéral de justice et police
- Commissions communales "suisses/étrangers".

Groupes de prestations
306.6 Identité

306.6 Documents d'identité

Traitement des demandes et des renouvellements de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

Descriptif

- Enregistrement et traitement des demandes de passeports et de cartes d'identité
- Renouvellement des anciens passeports et cartes d'identité (nouveaux documents)
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses du canton de Vaud
- Communes
- Police cantonale
- Office fédéral de la police (Fedpol)
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

Groupes de prestations
306.7 Administration

306.7 Administration

Gestion et administration du service
Traitement de problématiques juridiques

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINT
- Services transversaux
- Communes.

Groupes de prestations
306.8 Intégration

306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

Descriptif

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud
- Communes
- Délégués à l'intégration
- Associations de personnes immigrées
- ONG spécialisées
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Commissions consultatives intégration
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Commission fédérale des questions de migration
- Commission fédérale de lutte contre le racisme
- Service de lutte contre le racisme
- Monde académique.

Evénements marquants, évolutions significatives

Etat civil :

En 2010, les officiers d'état civil ont procédé à l'inscription d'environ 20'000 enregistrements d'événements d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, partenariats, décès, reprises de nom). Ce chiffre est très semblable aux années précédentes puisque, depuis 2006 (18'726 enregistrements) et jusqu'à présent, l'augmentation est d'environ 5 %.

Une fois de plus, les célébrations de mariages dans des lieux d'exception ont rencontré un grand succès. Ces cérémonies sont en constante augmentation et représentent désormais près de 10 % de l'ensemble des mariages contractés dans le canton.

Les officiers d'état civil ont continué à instruire des dossiers liés aux mariages de complaisance dans la même proportion que durant les deux années précédentes. Dans ce domaine, le canton de Vaud attache une importance particulière à lutter efficacement contre ces mariages puisque, comme les deux années précédentes, plusieurs dizaines de «couples» ont été contraints de renoncer à leur projet de mariage alors que celui-ci était fictif.

La fin de l'année 2010 a vu un nombre important de personnes en séjour illégal dans notre canton effectuer une demande de mariage. Ce phénomène est lié à l'introduction dès le 1^{er} janvier 2011 de la mise en application de l'art. 98 al. 4 du Code civil qui stipule que les fiancés qui ne sont pas citoyens suisses doivent établir la légalité de leur séjour dans notre pays au cours de la procédure préparatoire du mariage. A défaut de titre de séjour valable, l'officier de l'état civil se verra contraint de refuser de célébrer un mariage.

Dans le domaine des ressources humaines, il est intéressant de constater que plusieurs collaborateurs habitant la région ont rejoint le Centre administratif de Moudon, ce qui était un des paris du Conseil d'Etat lors de sa décision d'implantation dans cette localité.

Naturalisation :

En 2010, le secteur des Naturalisations a reçu plus de 2'330 dossiers des communes vaudoises (en 2009 : 2'555), pour un total de 4'064 personnes naturalisées. Le nombre de dossiers reçus est sensiblement le même que les trois années précédentes par contre le nombre de personnes ayant obtenu le droit de cité vaudois est en diminution. Cela s'explique par le fait que le Conseil d'Etat a procédé à moins de séances d'assermentation en 2010.

De fin 2009 à juin 2010, le nombre de dossiers en attente de traitement n'a fait que croître, pour culminer à 1'373 en juillet 2010. A ce jour, la situation est revenue à la normale et le nombre de dossiers en attente est de l'ordre d'une centaine, avec un délai de deux à trois semaines dès réception de la commune.

Sous l'impulsion d'un nouveau responsable du secteur, un projet pilote a été entamé avec la Ville de Lausanne en octobre 2010 dont l'objectif consiste à contrôler l'identité effective des futurs candidats avant le dépôt d'une demande de naturalisation. Cette nouvelle procédure a pour effet d'éviter que les communes octroient le droit de cité communal alors que l'identité du candidat n'est pas formellement établie. Dès janvier 2011, Yverdon-les-Bains et Aigle participent également à ce projet pilote et d'autres communes sont vivement intéressées, comme Renens et Montreux par exemple.

Ce nouveau volet attribué au secteur des Naturalisations entraîne un net accroissement de la masse de dossiers à traiter et l'on peut s'attendre à ce que, durant le premier semestre 2011, le retard pris dans le traitement des demandes fluctue au gré du volume des nouveaux formulaires reçus.

Asile :

Dans le domaine de l'asile, le nombre de départs contrôlés de Suisse a diminué de 359 en 2009 à 319 en 2010 (dont 148 dans le cadre des Accords de Dublin contre 167 en 2009). Concernant les autres étrangers, le nombre de départs contrôlés a en revanche augmenté de 232 en 2009 à 267 en 2010.

Dans l'ensemble, 219 personnes ont quitté la Suisse en bénéficiant d'une aide au retour et à la réinstallation.

58 personnes ont quitté la Suisse suite à une période de détention administrative. Parmi elles, les personnes ayant des antécédents pénaux étaient fortement représentées.

La procédure de renvoi suite aux décisions prises sur la base des accords de Dublin a été modifiée en début d'année. Le Tribunal administratif fédéral a en effet considéré que le renvoi vers un autre pays européen ne pouvait pas intervenir avant qu'il ait pu statuer sur une éventuelle restitution de l'effet suspensif en cas de recours.

D'autre part, le décès d'une personne à l'aéroport de Zurich en mars a conduit à une interruption temporaire des vols spéciaux (avions affrétés par l'Office fédéral des migrations pour assurer le départ de personnes récalcitrantes) au niveau national. Ces vols ont pu être repris

au courant de l'été.

La division Asile a repris le traitement de toutes les demandes de documents de voyage pour étrangers, suite à une modification en mars de l'ordonnance fédérale y relative.

Etrangers :

2010 a été une année de transition. Nous avons pu consolider les pratiques liées à la participation de la Suisse à l'Espace Schengen et nous préparer aux nombreux changements annoncés pour 2011.

L'augmentation de la population étrangère résidant dans notre canton s'est poursuivie. On observe également un accroissement du nombre d'entrées d'étrangers par rapport à l'année précédente. Pour les 11 premiers mois de l'année, on a enregistré 19'819 entrées contre 18'259 pour les 11 premiers mois de l'année 2009 (population étrangère résidente permanente).

Documents d'identité :

Après plus de trois ans de phase pilote où le canton de Vaud était le seul canton romand à établir des passeports biométriques, l'année 2010 a été marquée par l'introduction généralisée du passeport biométrique dans tous les cantons. A relever que la phase pilote a été très lucrative puisque qu'elle aura permis d'engranger plus de 4 millions de francs sur une période d'un peu plus de trois ans.

Dès lors, depuis le 1^{er} mars 2010, toutes les demandes de passeports sont effectuées directement au secteur des Documents d'identité et non plus dans les communes. Ainsi près de 59'000 passeports biométriques ont pu être délivrés sur l'ensemble des 10 mois alors qu'en 2009 dans le cadre du projet pilote, moins de 14'000 passeports biométriques avaient été produits. Pour faire face à cet afflux de demandes et compte tenu que la grande majorité des cantons n'ont créé qu'un seul centre de biométrie, la Confédération a mis à disposition des citoyens une plateforme Internet où il est désormais possible d'effectuer sa demande. Ce mode de fonctionnement a particulièrement été apprécié par les Vaudois puisqu'ils ont, à quelques exceptions près, tous utilisé ce moyen. Pour les rares personnes ne bénéficiant pas d'un ordinateur et désirant un passeport biométrique, un centre d'appel téléphonique a été créé afin d'enregistrer les demandes.

Il faut également relever que le secteur des Documents d'identité sis au chemin de Mornex 3 bis à Lausanne a été adapté et particulièrement sécurisé pour accueillir les nouvelles machines servant à la saisie des données biométriques. Ces aménagements ont néanmoins été effectués avec un investissement minimum. De nouveaux locaux situés dans le quartier du Flon à Lausanne ont été installés pour recevoir, dès janvier 2011, l'ensemble des demandes relatives à la biométrie : en effet, à partir du 24 janvier 2011, les ressortissants des Etats tiers (env. 60'000 dans le canton) se verront établir un titre de séjour biométrique.

Par conséquent, l'automne 2010 a été consacré à la mise en œuvre du nouveau centre de biométrie cantonal dont les locaux sont parfaitement adaptés puisqu'ils abritent 11 appareils de haute technologie permettant la saisie des données biométriques d'une part et que, d'autre part, ils sont situés au cœur de l'activité commerciale de la Ville de Lausanne proche des nœuds de communication.

Un débat sur le nombre de centres est en cours; une motion transformée en postulat demande en effet à ce que plusieurs centres de biométrie soient installés dans le canton. Une décision quant au nombre définitif devrait être prise en 2011 ou 2012.

Intégration des étrangers et prévention du racisme :

Assises vaudoises de l'immigration 2010

Cet événement, organisé par la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) s'est tenu le samedi 29 mai 2010 à la salle de la Douane à Moudon et a rassemblé plus de 150 personnes. Les Assises ont traité du thème de l'importance de l'immigration pour l'économie suisse dans la situation de crise récente. A cette occasion, le prix du Milieu du monde, décerné par un jury indépendant présidé par M. Victor Ruffy, est venu récompenser le travail de l'Association A la Vista ! / Communication sociale pour sa série d'émissions *Magazine télévisé multiculturel CARREFOURS* ainsi que de l'Association Livres sans frontières Renens, récompensée pour son projet *GLOBLIVRES Bibliothèque interculturelle*.

Centre cantonal de compétences en matière d'intégration

En 2010, le Bureau cantonal pour l'intégration (BCI), sous la responsabilité de la Déléguée, a joué pleinement son rôle de Centre de compétences en matière d'intégration reconnu par la Confédération.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Etrangers :

Pour diverses raisons, l'import de masse des données SYMIC dans Medusa n'a pu être réalisé en 2010, mais ce devrait être chose faite début 2011.

Au 1^{er} janvier 2011, l'entrée en vigueur de plusieurs modifications légales va impacter notre activité :

- Modification de la LEtr et de l'OASA en lien avec l'acceptation de l'initiative Neyrinck (08.407) visant à faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse
- Modification du Code civil suisse stipulant qu'un étranger doit séjourner légalement en Suisse pour s'y marier
- Reprise des directives européennes en matière de renvoi.

En outre et dès le 24 janvier 2011, les ressortissants des Etats tiers se verront délivrer une carte pour étrangers contenant des données biométriques. Ce projet aura un impact important sur nos processus; il est accompagné d'un profond remaniement de l'ordonnance fédérale sur les émoluments (Oem-LEtr).

Intégration des étrangers et prévention du racisme

Langue et formation

Conformément à la convention entre l'Etat et la Confédération « langue et formation » 2009-2011, le DINT par l'intermédiaire du Bureau cantonal de l'intégration (BCI) a financé plus de 54 projets portés par une trentaine de partenaires, ce qui représente plus de 150 cours de français et quelque 30 ateliers qui ont accueilli près de 2'000 participants. Le BCI a travaillé avec des institutions prestataires de cours de français. Il a notamment coordonné le dispositif afin que les offres soient adaptées aux besoins des personnes allophones et il s'est assuré que la qualité des prestations soit en continuelle progression.

Accueil des nouveaux arrivants

Le BCI a réalisé un vade-mecum à l'usage des communes pour l'accueil des nouveaux arrivants dans le but d'encourager et de soutenir les efforts des communes dans la mise en place de programme d'accueil. Ce vade-mecum fait un état des lieux cantonal sur la base d'un questionnaire envoyé à 26 communes et met en lumière les bonnes pratiques existantes. Le canton de Vaud a distribué du matériel d'information conceptualisé et traduit en dix langues à toutes les communes.

Cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines

Le BCI participe et soutient la réalisation de projets urbains à Montreux « CLARENSemble », Vevey « av. Général Guisan », Renens « Demain Florissant » et Yverdon-les-Bains « Développement de la politique communautaire à Yverdon-les-Bains ». Il participe également à deux projets intercantonaux de cohabitation en zones périurbaines : «Des Ponts-sur-la-Broye» dans la région de la Broye et «Agoris» dans le Chablais.

Ces projets visent à initier des programmes d'intégration participatifs et des initiatives citoyennes dans les régions périurbaines et dans les quartiers.

Prévention du racisme

Le DINT, par le biais du BCI, a soutenu financièrement et collaboré à huit projets d'associations ou de communes qui visaient à prévenir le racisme par le biais notamment de formations pour les personnes concernées par les actes racistes aux principes de la résolution de conflit non violente, des expositions de prévention du racisme pour les jeunes.

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées:

rue	Avenue de Beaulieu 19
code postal	1014
ville	Lausanne
téléphone	021 316 49 49
fax	021 316 46 45
e-mail	info.population@vd.ch

Intégration des étrangers et prévention du racisme

Pour plus de renseignements www.vd.ch/integration

Groupes de prestations
106.0 Administration

106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique
- Sécurité
- Communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

Groupes de prestations

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les condamnés.

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Descriptif

- Garantie de la cohérence du système d'information départementale
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de projets informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les prévenus et les condamnés.

Evénements marquants, évolutions significatives

Contexte

2010 a été l'année d'introduction d'une réforme en profondeur du Service pénitentiaire (SPEN). Il est apparu que l'ancienne Cheffe de service n'avait ni l'autorité ni les compétences pour mener les réformes nécessaires. A la suite de ce constat, le Conseil d'Etat a décidé, en juillet 2010 de nommer ad intérim Denis Froidevaux, Chef du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), à la tête du Service pénitentiaire.

Pour mémoire, en mars 2010 est survenu le décès du détenu Skander Vogt aux EPO en mars 2010. A la suite de cet événement tragique, le Conseil d'Etat a donné mandat à l'ancien Juge fédéral Claude Rouiller d'établir un rapport d'enquête (ci-après rapport Rouiller). Par ailleurs, une instruction pénale a été ouverte suite à la plainte déposée par la famille du détenu décédé, instruction close le 29 décembre 2010 par une ordonnance de non-lieu. Cette affaire a cristallisé la nécessité de réformer le service en profondeur et de prendre notamment les mesures drastiques mentionnées ci-dessus. Le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de renforcer les effectifs du personnel de sécurité de 12 ETP, mesure validée par le Grand Conseil au travers du budget 2011.

Réforme

3 axes de réforme ont été définis :

- organisation et conduite
- politique pénitentiaire
- sécurité/sûreté

Politique pénitentiaire

Une analyse en profondeur du service a été menée dès l'arrivée du nouveau Chef de service afin de déterminer les axes des actions à mener pour réformer le service et le rendre conforme aux exigences légales et à l'évolution de la population carcérale. Un rapport sur la politique pénitentiaire vaudoise 2012-2017 sera rédigé durant l'année 2011 et présenté au Grand Conseil courant 2012.

Sécurité / sûreté

Une analyse des directives d'intervention a été menée débouchant sur une refonte complète qui a donné lieu à de nouvelles règles d'engagement en cas de crise dans les établissements.

Défis

- Les enjeux du SPEN : maîtriser la surpopulation et mettre en place des solutions permettant d'y répondre. Les solutions mises en place sont décrites dans le chapitre consacré aux établissements.
- modifications de la population carcérale : avec l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et plus particulièrement l'entrée en vigueur des peines sous formes de mesures, le SPEN doit faire face à une modification du profil de la population carcérale. En effet, le nombre de personnes incarcérées souffrant de troubles psychiques graves est en constante augmentation depuis 2008, obligeant les autorités à revoir la prise en charge des personnes détenues ainsi que le type d'infrastructures afin de les rendre conformes aux nouveaux besoins identifiés, notamment en matière d'accompagnement thérapeutique.

2010 au sein des entités

Office d'exécution des peines (OEP)

L'OEP a travaillé à la mise en œuvre de CODEX et à la mise en conformité de sa pratique avec la nouvelle procédure pénale.

L'année 2010 a été marquée par le départ de la cheffe d'office en août 2010. L'adjoint de l'Office, Alexandre Viscardi a été nommé en décembre après avoir assuré l'interim durant 4 mois.

Le nombre de condamnés à une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP (Code pénal) ou à une mesure d'internement au sens de l'art. 64 CP, sous l'autorité de l'OEP, s'est accru. En effet, les détenus faisant l'objet de telles mesures ont augmenté de près de 23% en une année, pour s'établir en date du 31.12.2010 à 104, dont 35 sont placés dans des EMS du Canton de Vaud.

En 2010, ledit secteur des amendes et des peines pécuniaires a encaissé CHF 2'094.000.67, dont environ CHF 180'000 à restituer aux communes alors que 1'996 jours d'arrêts ont été subis. Par rapport à 2009, cela représente une augmentation de CHF 1'068'735.37 et de 950 jours d'arrêts. Ces deux fortes hausses en 2010 s'expliquent respectivement par la reprise, dès le 1er septembre 2010, du recouvrement des amendes judiciaires et des peines pécuniaires opérée auparavant par les préfectures de district et d'un plus grand nombre de condamnés signalés au RIPOL et payant leur amende ou peine pécuniaire lors de leur arrestation.

Prison du Bois-Mermet

Surpopulation : Comme l'année précédente, le Bois-Mermet a accusé un taux d'occupation d'environ 150% tout au long de l'année. Cette surpopulation constante a pour effet de générer des tensions au sein des personnes détenues, ce qui se traduit par une augmentation des actes auto et hétéro agressifs.

Violence : 2010 a vu une recrudescence des actes auto et hétéro agressifs au sein des personnes détenues, dénotant une crispation de la population carcérale du fait de la surpopulation constante à laquelle est soumis cet établissement. Le 27 avril 2010, nous avons dû faire face à une mutinerie de personnes détenues dans la cour de promenade nécessitant l'intervention des forces de l'ordre.

Projets de l'établissement : Au vu du succès des ateliers créatifs père-enfant mensuels, ceux-ci ont été pérennisés. Ils permettent aux pères incarcérés de passer une après-midi avec leur enfant dans le cadre d'un atelier de création manuelle (bricolage, cuisine, etc.).

Prison de La Croisée

Surpopulation : L'année 2010 a été marquée par une surpopulation carcérale accentuée, avec 1217 entrées, battant ainsi tous les records. Cela se traduit par une augmentation du nombre de personnes incarcérées en cellule avec les risques que cela comporte. Par ailleurs, le fait de ne pas disposer de cellules de libres, rend la gestion de la répartition des personnes détenues beaucoup plus délicates.

Projets de l'établissement : Suite au constat d'un absentéisme important au sein du personnel, une démarche déontologique a été entreprise afin d'établir une charte pour le personnel.

Les recommandations du Contrôle cantonal des finances ont été mises en œuvre, notamment en ce qui concerne les inventaires et un nouveau système de rémunération pour les détenus.

Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO)

Modifications de la population carcérale : Suite au constat du besoin croissant de prise en charge de la problématique psychiatrique, le secteur de la Colonie a été doté d'une division spécifique destinée aux personnes souffrants de troubles psychiques (l'unité 7), permettant ainsi une prise en charge spécialisée pour les personnes demandant de l'attention et une approche plus personnalisée.

Violence : En 2008, cinq agressions graves contre des agents de détention ont été à déplorer sur le site des EPO. Le SPEN est arrivé au constat qu'il était nécessaire de doter le service d'un groupe d'intervention composé de 12 agents spécialistes qui formés aux interventions difficiles et qui interviennent en renfort aux EPO et à l'établissement voisin de la Croisée en cas de besoin.

Par ailleurs, les ETP supplémentaires octroyés par le Conseil d'Etat a permis d'augmenter le nombre d'agents de détention la nuit au pénitencier.

Prison de La Tuilière

Surpopulation : Au vu de la surpopulation de tous les établissements de détention avant jugement, un secteur de la Tuilière a été aménagé différemment afin de permettre d'optimiser la prise en charge socio-éducative des hommes détenus avant jugement.

Violence : La Tuilière a dû faire face à une tentative d'évasion en juin et à l'évasion de deux personnes détenues en août. Une des personnes détenues n'a pu s'enfuir s'étant fracturé les deux jambes lors de son évasion. Suite à ces évènements, le système de sécurité de l'établissement a été soumis à un audit externe et consolidé.

Projets de l'établissement : Afin d'optimiser les relations entre les personnes détenues et leur famille, particulièrement les enfants, un parloir familial a été aménagé.

Dans le cadre du Concordat latin d'exécution de peine, une nouvelle offre de formation pionnière en Suisse latine, Fep (formation en exécution des peines), a été mise en place à la prison de la Tuilière - établissement pilote.

Par ailleurs, l'établissement de la Tuilière a reçu la ministre de la justice du Nicaragua.

Conclusion

Le Service pénitentiaire a entrepris les changements en profondeur voulus par le Conseil d'Etat et le Chef du Département de l'intérieur.

Parallèlement, l'évolution quantitative et qualitative des personnes détenues induit la nécessité de mettre en œuvre les projets d'infrastructure aussi vite que possible. Ceci étant, les infrastructures aussi performantes soient-elles sur le plan de la construction ne sauraient répondre aux besoins sans les hommes et les femmes qui y travaillent. C'est pourquoi le Chef du Département de l'intérieur a donné les impulsions visant à instaurer un cadre déontologique ainsi qu'une nouvelle approche dans le domaine des ressources humaines notamment en matière de sélection et de formation des cadres.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Suivi des projets

Infrastructures

Extension de la Colonie aux EPO

Suite au constat de la chronicité de la surpopulation dans les établissements de détention avant jugement, surpopulation due principalement au manque de place dans les établissements d'exécution de peine, le SPEN a décidé d'étudier la possibilité d'étendre la capacité d'accueil du secteur de la Colonie aux EPO par la construction d'une nouvelle aile. Le SIPAL a donc été mandaté par le Conseil d'Etat afin de présenter au printemps 2011 un EMPD ayant pour objectif la construction d'une aile supplémentaire à la Colonie, permettant ainsi la création de 80 places de détention supplémentaire et la transformation de la ferme pour y accueillir les ateliers nécessaires à l'occupation des futures personnes détenues.

Etablissement de détention pour mineurs - Palézieux

Le 12 janvier 2010, le jury du concours a recommandé d'attribuer le mandat aux architectes Guy Corbaz et Pascal Oulevay, à Lausanne, afin qu'ils poursuivent les études de leur projet "Insertion-réinsertion" en vue de la construction du nouvel établissement pour mineurs de Palézieux. Après presque une année de travail, le SPEN en collaboration avec le Tribunal des mineurs et le Service de protection de la jeunesse, après avoir obtenu la reconnaissance du concept par l'Office fédéral de la justice, sera en mesure de présenter l'EMPD d'investissement relatif à ce projet au printemps 2011 au Grand Conseil.

Etablissement du Simplon

Suite à l'acceptation par le Grand Conseil de l'EMPD relatif à l'établissement du Simplon, le SPEN en collaboration avec le SIPAL a débuté les travaux de transformation du bâtiment afin de le rendre conforme à l'accueil de personnes détenues sous les régimes de travail externe et en semi-détention. L'établissement devrait pouvoir accueillir ses premiers détenus dès le printemps 2012.

ERS de Cery

L'EMPD pour cet établissement, développé sous l'égide du Département de la santé publique, devrait être présenté au Grand Conseil courant 2011. Cet établissement entre dans la chaîne pénale de la prise en charge des personnes condamnées à une mesure.

Légistique

Une réforme en profondeur des bases légales régissant l'activité du Service pénitentiaire vaudois sera menée en 2011. Il s'agit notamment d'adapter les deux lois cadres aux modifications fédérales intervenues depuis leur entrée en vigueur telle que l'internement des délinquants dangereux. Par ailleurs, l'activité du SPEN est régie par plus de 20 règlements qu'il convient de revoir et modifier au vu des réformes entreprises et de l'évolution du cadre législatif.

Rapport annuel de gestion 2010
Département de l'Intérieur (DINT)
Service pénitentiaire (SPEN)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/spen

Evénements marquants, évolutions significatives

Que s'est-il passé de marquant en 2010 ?

Les chiffres annexés démontrent de manière abrupte année après année que délinquants et autorités judiciaires ont un point commun : ils ne chôment pas. Dans tous les domaines, la criminalité préoccupe. Il en va ainsi en particulier des actes de violence, de toutes sortes, mais aussi du trafic de stupéfiants, dont la justice vaudoise juge régulièrement des acteurs de tous les niveaux, de l'organisateur de la distribution qui travaille par kilos au revendeur de rue qui écoule ses boulettes, en passant par la mule qui, pour quelques poignées d'euros, importe plusieurs centaines de grammes de drogue par voyage.

Les quelques différences que l'on peut constater en matière d'interventions aux débats sont à mettre sur le compte des forces de travail toujours plus importantes qui ont dû être consacrées aux réformes, le procureur général devant se résoudre, dans plus d'un cas, à renoncer à ce que l'accusation soit soutenue devant les tribunaux.

Si l'augmentation d'une des charges du Ministère public doit être mise en exergue, c'est celle liée aux causes traitées par les juges d'application des peines. C'est une des conséquences de la partie générale du Code pénal entrée en vigueur en 2007, qui veut que l'autorité de poursuite pénale participe aux procédures de libération conditionnelle et de réexamen périodique des mesures de sûreté.

Heureusement, au moment de recherche des allègements, le Ministère public a pu compter sur la collaboration de l'Ordre judiciaire pour, en matière civile, anticiper quelque peu sur le futur : c'est ainsi que les activités du Parquet dans les affaires de tutelle et de procédures en limitation de l'autorité parentale, appelées à disparaître, ont déjà été réduites.

Quelles évolutions sont susceptibles d'avoir des impacts sur le fonctionnement du service ces prochaines années ?

Point n'est besoin d'être visionnaire pour dire que la nouvelle procédure changera plus le travail des procureurs et des juges que l'état d'esprit des délinquants.

Il faut maintenant, rapidement mais patiemment et sans précipitation, consolider l'édifice qu'est le nouveau Ministère public, passé d'une petite entité réunissant une quinzaine de collaborateurs à un service comptant près de deux cents personnes réparties sur cinq sites. Il est en revanche urgent que les deux divisions formant le Ministère public central se trouvent réunies à Renens. De même il faudra que les locaux des quatre ministères publics d'arrondissement soient terminés dans les délais annoncés.

Sur le plan administratif, ce n'est qu'au 1^{er} janvier 2011 que la directrice, le responsable financier et la responsable RH ont pu être engagés, même si leur engagement anticipé avait été demandé. Ces trois personnes n'ont donc pas pu participer aux travaux préparatoires de 2010 et doivent, au plus fort de la mutation, s'immerger dans leurs tâches nouvelles sans pouvoir compter sur l'appui du procureur général et de l'ancien chef de projet devenu procureur général adjoint, considérablement accaparés par les questions juridiques que pose l'application *in concreto* du nouveau droit. Il est impératif que ce "back-office" puisse trouver, dans les services transversaux de l'Etat et au sein du DINT, ainsi qu'auprès du SGOJ, l'appui et l'expertise qui lui sont indispensables.

Sur le plan du droit, le Ministère public découvre avec les autres autorités judiciaires pénales - et les avocats - les subtilités de l'instruction contradictoire, de la juridiction des mesures de contrainte et de l'appel, entre autres. Personne ne s'attendait certes à ce que tout soit simple et rapide. Il faut espérer toutefois que les premières impressions, desquelles ressort un sentiment de complexité et de lourdeur accrues, ne soient rien de plus que ce qui est généralement ressenti lors de tout changement.

Les cantons qui, durant la dernière décennie, ont anticipé l'unification en adoptant un système similaire à celui entré en vigueur, ont tous fait l'expérience des années nécessaires au plein accomplissement de la mutation. Le procureur général peut déjà affirmer que, nonobstant l'anticipation, l'engagement et les moyens consentis, les Vaudois ne feront pas exception.

Affaires enregistrées

Affaires pénales	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Ordonnance de non-lieu	6565	6542	6277	6571	6378	6887	6305
Ordonnance de condamnation	6605	6202	5970	5665	5945	6317	6190
Renvois au tribunal de police correctionnel	2360	2455	2404	2307	2401	2381	2219
Renvois au tribunal criminel	6	5	3	4	7	4	10
Jugements du Tribunal des mineurs	2092	2173	2055	2105	1660	2185	2063
Prononcés préfectoraux (exécutoires)	2327	2244	2245	1169	379	372	356
Juge d'application des peines	1198	896	688	681			
Total	21152	20517	19642	18502	16770	18146	17143

Affaires civiles	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Total	207	845	1284	690	760	942	564

Interventions aux débats

Affaires pénales	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Circulation routière (sans blessures ou décès)	4	11	7	7	1	4	3
Mœurs	34	39	33	42	26	27	34
Stupéfiants	34	23	22	20	17	21	16
Délits contre le patrimoine	37	45	48	34	15	18	17
Délits c/ la vie ou l'intégrité physique (y c. LCR)	70	64	84	65	89	47	42
Affaires financières	3	5	5	10	10	12	10
Affaires diverses	14	10	6	11	3	4	3
Mesures hors compétence JAP (jusqu'en 2008 : réexamen des mesures d'internement)	5	4	7	29			
Affaires JAP	19	19	10	1			
Total	220	220	222	219	161	133	125

Affaires civiles	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Total	2	2	2	0	3	3	2

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Quelles avancées significatives sont à noter dans des projets particuliers ?

Le rapport de gestion précédent relevait en le saluant le degré de préparation remarquable du canton en vue des changements induits par l'unification de la procédure en Suisse. L'année 2010 s'est inscrite dans la droite ligne des précédentes, comme étant, précisément, la dernière ligne droite conduisant, dans la nuit du 31 décembre 2010 au 1^{er} janvier 2011, à l'entrée en vigueur des lois et des structures élaborés et mises en place dans le cadre de CODEX.

La naïveté n'a jamais été un trait de caractère marqué chez les procureurs. C'est dire que nonobstant un travail de préparation énorme, personne au Parquet ne vivait dans la quiétude béate de ceux qui pensent qu'il suffit, le moment venu, de "tourner la clé" pour que le moteur ronronne. On pouvait toutefois espérer que l'avance prise et les parties du chantier mises sous toit entre 2007 et 2009 permettraient de franchir ce cap important dans les meilleures des conditions. L'élection du procureur général en février 2010 a pu renforcer ce sentiment. Dès le printemps cependant, tous les acteurs concernés ont été confrontés à la multiplication - et parfois la lourdeur - des activités liées au recrutement, à l'élaboration du budget, à la poursuite des travaux concernant des locaux agrandis et adaptés aux nouvelles tâches, sans oublier la formation et les indispensables mutations en matière informatique. Il s'en est suivi d'une part que le temps à disposition s'est finalement révélé bien court, et d'autre part que, malgré un engagement qui n'a pas faibli, on a décelé plus d'une fois, ici ou là, les signes d'une fatigue qui, bien que compréhensible, a nécessairement inquiété.

L'année s'est terminée sur un constat globalement positif, essentiellement sur le plan de l'engagement des renforts accordés, d'un niveau de formation et d'information satisfaisant et d'un dispositif prêt à fonctionner pour appliquer le nouveau droit.

Rapport annuel de gestion 2010
Département de l'Intérieur (DINT)
Ministère public

Sources d'informations complémentaires

Question-clé :

Où se procurer d'autres informations en lien avec le service ?

[Codex 2010](#)

[Ordre judiciaire vaudois](#)

[Contact Ministère public](#)

Le Grand Conseil a adopté le projet de loi du Conseil d'Etat visant l'introduction de prestations complémentaires destinées aux familles pauvres qui travaillent, et créant un pont vers l'AVS pour les personnes en fin de droit au chômage proches de l'âge de la retraite. Remis en cause par un référendum, il sera soumis en votations à la population en 2011.

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU) pour l'octroi des prestations sociales. Par ce biais, il souhaite améliorer la cohérence des politiques sociales et procéder à des simplifications administratives qui bénéficieront aux usagers, ainsi qu'aux services administratifs cantonaux et communaux concernés par ces prestations.

Le Conseil d'Etat a adopté un plan stratégique Handicap 2011 qui expose les modalités de reprise des prestations collectives de l'AI par le Canton, suite à l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons (RPT). Il y présente également les axes prioritaires de la nouvelle politique cantonale en faveur des personnes adultes en situation de handicap.

L'offre de mesures d'insertion sociale (MIS) a été élargie par rapport à l'année 2009 (46 MIS en 2010 contre 33 en 2009). Impliquant des conventions avec 27 organismes prestataires, ces mesures poursuivent des objectifs de formation ou de recouvrement de l'aptitude au placement, de préservation de la situation économique et de rétablissement du lien social. En 2010, 3'545 MIS ont été octroyées par les autorités d'application.

Le programme FORJAD a été pérennisé dès 2009, à travers l'harmonisation complète des normes financières régissant l'octroi du revenu d'insertion (RI) et des bourses d'études, ainsi que le transfert des coûts d'entretien et de formation à l'Office cantonal des bourses d'étude (OCBE). En 2010, des travaux d'ajustement du régime des bourses d'étude et du RI ont été menés et leurs résultats devront être intégrés à la révision générale de la loi sur l'aide aux études et à la formation d'ici 2012. Un dispositif transitoire a permis à 93% des jeunes adultes inscrits dans le programme FORJAD de bénéficier d'une bourse d'étude. Le nombre total de jeunes inscrits dans le programme en décembre 2010 était de 572.

Dans un contexte de difficulté à trouver de la main d'oeuvre pour les institutions dans les secteurs de la santé et du social, un programme cantonal d'insertion de moyenne durée pour les bénéficiaires du RI a été mis en oeuvre avec la collaboration de l'association ProLog-Emploi. En décembre 2010, 25 personnes étaient engagées avec un contrat de durée déterminée dans une institution médico-sociale.

En coordination avec le programme de prévention du surendettement, les partenaires Caritas, Centre social protestant et Unafin du Centre social de Lausanne ont poursuivi leurs actions de gestion du budget spécialisé complémentaires à celles des Centres sociaux régionaux. Ils participent également à la permanence téléphonique "Info budget : 840 432 100".

En adoptant l'arrêté fixant les barèmes déterminant l'octroi des subsides pour la réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire en 2011, le Conseil d'Etat a introduit une série d'améliorations en faveur des familles, des ménages et des jeunes adultes, en augmentant notamment la déduction pour enfant à charge et en créant une nouvelle catégorie d'ayants droit. Le canton a par ailleurs mené une importante campagne d'information destinée aux bénéficiaires de subsides à l'assurance-maladie et au grand public, afin, notamment, de les renseigner sur les possibilités de changer d'assureur.

Le Conseil d'Etat a adopté une modification de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) pour fixer un cadre aux cliniques privées et s'adapter au nouveau financement hospitalier, objet sur lequel le Grand Conseil a renoncé à entrer en matière.

Pour permettre le développement du CHUV en fonction de l'évolution de la demande, un nouveau Plan d'affectation cantonal de la Cité hospitalière (PAC 315) devra remplacer le Plan d'extension cantonal de 1961 en vigueur. Elaboré en collaboration avec la Ville de Lausanne, le PAC 315 ne modifiera pas le périmètre déterminé à l'époque, mais proposera une définition plus précise et différenciée des secteurs constructibles, afin de tenir compte de la diversité des quartiers voisins.

Rattachée à la Policlinique médicale universitaire (PMU), la nouvelle Permanence PMU-FLON a ouvert ses portes au centre ville de Lausanne en avril 2010. Cette structure permet de soulager le service des Urgences du CHUV.

Le programme cantonal « Maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées » a été lancé. Il comprend la création d'un centre universitaire de la mémoire au CHUV (CM CHUV), qui fonctionnera comme centre de référence pour le canton et comme centre de proximité pour la région lausannoise. Trois autres centres régionaux de la mémoire (CM régionaux) viendront le compléter. L'engagement accru des centres médico-sociaux et l'appui renforcé de la section vaudoise de l'association Alzheimer complètera ce dispositif afin d'assurer une prise en charge globale des personnes concernées.

Visant à réduire durablement l'impact du diabète sur la population, le Programme cantonal de lutte contre le diabète a démarré en juillet 2010. Des actions de dépistage et de sensibilisation ont eu lieu dans 185 pharmacies du canton.

Groupes de prestations

41.1 Appui au chef du département

41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Appui au Chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.

Groupes de prestations
41.4 Finances

41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Etablissement du budget du SG, coordination au niveau des services du département.
- Tenue de la comptabilité générale du département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget du département (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).
- SECRI (Facture sociale).

Groupes de prestations
41.5 Affaires sociales

41.5 Affaires sociales

Les missions générales imparties à la section Affaires sociales sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence :

des politiques sociales des services sociaux du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale de la politique familiale cantonale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale départementale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Elle doit aussi développer les moyens nécessaires pour promouvoir la politique familiale à l'échelle du canton et pour en assurer la coordination.

Le Secrétaire général du DSAS a confirmé ces missions en août 2004.

Descriptif

Système d'information

- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec le SCRIS).
- Veiller à la cohérence et à la complétude de la base de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

Politique familiale cantonale

- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires.
- Assurer la représentation du SG-DSAS au sein de la Commission cantonale de l'égalité "femmes/hommes" et de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique.

Affaires intercantionales

- Assurer les contacts avec d'autres cantons et la Confédération en matière de politique sociale et familiale.

Expertise et organisation

- Appuyer le chef du département pour animer la Commission consultative des affaires sociales et de la famille (CCASF).
- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences.
- Assurer le suivi du dossier formation.
- Appuyer le SPAS dans le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation du dispositif d'insertion sociale.
- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires à la politique JAD.
- Assurer pour le SASH le suivi des projets de révision et de développement des prestations monétaires offertes aux familles.
- Fournir l'expertise en matière de conduite de projet.

Etudes et recherches

- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes de suivi de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS si intérêt pour le département.

Documentation

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Organiser et superviser l'actualisation des données du site internet GSR.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV (SCRIS, services concernés par problématique JAD, services concernés par politique familiale, archives cantonales).
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, Commission consultative des affaires sociales et de la famille, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique familiale).

Evénements marquants, évolutions significatives

Le SG, d'entente avec la DSI, a conduit et coordonné les travaux qui ont abouti à l'adoption par le Grand Conseil de l'EMPL sur l'introduction du revenu déterminant unifié (RDU) dans le canton et d'un EMPD présentant le schéma directeur informatique y relatif. La structure de projet fonctionnelle pour sa mise en œuvre est opérationnelle depuis octobre 2010.

D'entente avec le SASH et le SPAS, le SG a mené à bien les travaux qui ont abouti à l'adoption, par le Grand Conseil, de l'EMPL sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie comporte 2 objectifs : l'octroi de prestations complémentaires pour familles et une rente-pont pour des chômeurs en fin de droit proches de l'âge de la retraite.

En collaboration avec l'UNIL, l'EESP et l'IDHEAP, et de concert avec le SPAS et le SASH, un colloque de 2 jours « regards croisés sur la pauvreté » a été organisé les 6 et 7 octobre 2010, réunissant plus de 200 participant-e-s, dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le SG a participé activement, avec le SAGEFI, le SG-DFIRE et le SPEV, à la mise en place d'une systématisation de la circulation des documents concernant la prise de décision touchant les objets financiers, du personnel ou la loi en matière de participations. Cette systématisation a été adoptée par tous les départements. Le SPEV doit encore compléter son dispositif.

Le nouveau site intranet du DSAS a été créé et mis en ligne au mois de juillet 2010.

Le SG continue d'assurer le secrétariat du Conseil de politique sociale (CPS). Il publie une feuille d'information après chacune des séances (CPS info).

Le soutien direct du SG à des activités des autres services, en particulier SPAS et SASH, notamment dans les domaines des jeunes adultes en difficulté (JAD), de la politique familiale, de l'assurance-maladie, de la lutte contre les effets de seuil, de la prévention et lutte contre le surendettement et de la problématique des mesures de contraintes en institution socio-éducative, a été maintenu.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Le SG a mis en place, en accord avec les services concernés, un suivi adéquat et approuvé par le CCF, pour les deux régimes qui quittent la facture sociale dès 2010 (SPJ et COFOP) mais dont les dépenses nettes doivent pouvoir être contrôlées et comparées aux dépenses qui découlent des bourses d'études dans cette dernière.

Le SG a poursuivi et affiné le processus d'évaluation des mesures de contraintes au sein du Comité de révision des mesures de contraintes en établissements socio-éducatifs.

Une nouvelle campagne de prévention du surendettement a été menée et élargie aux Offices de poste du canton en 2010.

En collaboration avec le SSP et le CHUV, une étude a été menée devant aboutir à une approche qualité harmonisée et des inspections ponctuelles dans les hôpitaux. Les conséquences en seront tirées et mises en œuvre en 2011.

Sources d'informations complémentaires

- Annuaire statistique du SCRIS
- Guide social romand , partie vaudoise (fiches socio-juridiques et adresses sociales)
- Base de données bibliographique du cDoc
- Plaquette «Participation des communes aux dépenses sociales» (édition 2007)
- Rapport trimestriel RI : ressources des bénéficiaires et dynamique du système
- CPS info
- Entrée thématique «Familles» sur le site internet de l'Etat de Vaud
- Entrée thématique "Prévention du surendettement" sur le site internet de l'Etat de Vaud.

Groupes de prestations

42.0 Administration générale du SASH

42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CGAF, OCC, CCAVS, OMSV, OAI), Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SPEV
- SAGEFI
- Autres autorités cantonales
- Autorités communales
- CCAVS
- OCC
- OAI
- RP
- OMSV
- CGAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...).

Groupes de prestations

42.1 Assurance-maladie et accidents

42.1 Assurance-maladie et accidents

Allocation des subsides aux primes d'assurance maladie pour les assurés de condition économique modeste.

Descriptif

- Elaborer le budget en tenant compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des coûts et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année.
- Préavis cantonal auprès de l'OFSP sur les primes d'assurance maladie demandées par les assureurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Adaptation des subsides cantonaux aux primes de l'assurance-maladie - modification de l'arrêté.
- Suivi par la "Cellule 64a" à l'OCC (1.5 EPT) des cas de suspension du droit au remboursement selon art. 64a LAMal.

Groupes de prestations

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.
Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCA VS) de Clarens

Descriptif

- Analyser la situation des rentiers AVS ou AI.
- Préavisier pour le Conseil d'Etat sur les limites de fortune où les cantons disposent d'une marge de manoeuvre.
- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.
- Elaborer le rapport explicatif de l'évolution des dépenses PC AVS/AI.
- Mise en oeuvre des travaux conduisant au nouveau catalogue PCG (Prestations Complémentaire de Guérison)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Groupes de prestations
42.3 Hébergement

42.3 Hébergement

Aider les personnes recourant à l'hébergement médico-social.

Descriptif

- Proposer les dispositions légales ou réglementaires fixant les conditions d'octroi de la LAPRAMS ou de l'aide sociale en EMS non reconnu d'intérêt public.
- Octroyer ces aides.
- Autorisation d'exploiter des homes non médicalisés.
- Fixer les tarifs des EMS.
- Contrôler par des inspections, la qualité de l'accompagnement dans l'activité de l'hébergement.
- Négociations et attribution de subvention, controlling des EMS, soutenir, informer et aider les résidents ou leurs proches.
- Développer les structures d'accueil d'accueil extra-muros.
- Informer le public au moyen de [mementos](#)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux unités d'accueil temporaire.
- Partenaires: établissements, associations faitières.
- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux unités d'accueil temporaire.

Groupes de prestations
42.4 Hospitalisation

42.4 Hospitalisation

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes et non assurées.

Descriptif

- Valider les factures reçues des hôpitaux.
- Valider le fait que les personnes concernées ne sont pas assurées.
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées.
- Payer les factures aux hôpitaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Prise en charge des frais de soins de populations vulnérables:

- Le SASH, prend en charge les frais d'hospitalisations ou de soins ambulatoires de population dites "vulnérables" , non assurées à la LAMal et qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs dépenses de soins.

Groupes de prestations

42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI

42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI

Participation à des charges fédérales d'AVS/AI.

Descriptif

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Suppression de la participation cantonale dès 2008 (RPT)

Groupes de prestations

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

Politique familiale et autres régimes sociaux.

Descriptif

- Application de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam).
- Suivi de la situation financière de la CCAF

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et pour les indépendants
- Allocations perte de gain pour les femmes exerçant une activité lucrative ne donnant pas droit aux allocations fédérales; de même en cas d'adoption.
- Allocation familiale dans l'agriculture : relèvement des montants d'allocations versés.
- Elaboration et présentation des PC Famille et de la rente-pont.

Groupes de prestations

42.7 Promotion du maintien à domicile

42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées et le soutien de leur entourage.

Appliquer la LAPRAMS; chapitre 2, maintien à domicile.

Descriptif

- Coordination et gestion des projets associés à la promotion du maintien à domicile.
- Coordination, promotion et financement des prestations reconnues par la LAPRAMS.
- Développement des UAT extra-muros, développement des lits dédiés de court séjour conventionnés.

Domaines :

- Conseil social, information sociale, transports, service de relève, gestion du personnel privé, accompagnement à domicile, promotion du bénévolat
- Subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en oeuvre

AVASAD :

- Entrée en vigueur de la loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (LAVASAD).
- Subventionnement des activités d'aides à domicile, mandats de prestations de l'AVASAD.
- Contrôles des comptes.

Associations subventionnées:

- Subventionnement des prestations reconnues par la LAPRAMS dans ce secteur
- Conventions de collaboration et de financement
- Contrôle des comptes
- Gestion de projets communs ou spécifique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires:

- Validation d'un bureau de coordination des transports sur la Côte.
- Sortie du premier guide-info pour la personne âgée.

Conventions et accords de collaboration signés:

- L'AVIVO Vaud et l'AVIVO Lausanne pour le conseil social et les prestations d'animation en faveur des personnes âgées à domicile.
- L'AVASAD et Pro infirmis Vaud pour le soutien des personnes handicapées, mineures et adultes et de leurs proches (modalités de collaboration entre les assistants sociaux des deux parties).
- Le Mouvement des Aînés pour l'animation des personnes âgées à domicile.
- Projet de convention avec le SUPAA pour la reconnaissance et le financement des prestations d'aide aux proches de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. La convention sera signée courant février 2011.
- Projets de convention avec Pro Senectute Vaud pour la reconnaissance et le financement des prestations de conseil social, d'animation régionale, de travail social communautaire, de soins de pédicure et des tables conviviales. Les conventions pourront être signées courant février 2011.

Plan Alzheimer

- Le service a participé aux travaux en lien avec la rédaction du Plan Alzheimer édité en novembre 2010 et à la conception et la rédaction du plan d'action.
- Parmi les prestations proposées, le service a assuré le suivi des prestations du service Alzamis et de la campagne d'information mise en place par l'Association Alzheimer dès septembre 2010 pour promouvoir le recours à ses prestations.

25 ans du SASH : Organisation de 4 forums dans le canton de Vaud

OCC : organiser les GT et les analyses des recommandations de la revue UCA :

1. Contentieux;
2. Obligation d'assurance;
3. Subsidés

Fonds cantonal pour la famille (FCF) et familles touchées par la maladie :

- Mise en œuvre dès juillet 2010 du dispositif d'accès aux prestations du FCF en collaboration avec les partenaires concernés. Mise en œuvre dès 2011 pour les familles touchées par la maladie avec la LVC, le service social du CHUV

Conduite des travaux d'application de la nouvelle loi fédérale sur le financement des soins.

PC Famille, participation à l'élaboration d'un projet cantonal, projet de loi voté.

Mesure en matière de politique familiale

- Participer à la mise en œuvre de l'AVASAD et à l'élaboration de la convention de subventionnement DSAS/AVASAD

Structures intermédiaires :

- UAT : proposer les nouveaux développements en matière d'UAT résultant des travaux « UAT 2012 » : projets-pilote, offre cantonale, prestations, financement, mission. Fin des travaux pour le GT1 travaillant sur le profil de la clientèle dans les UAT et GT2 sur les prestations et enquête dans tous les UAT.
- Logements protégés : publication du nouveau mémento, signature de 2/7 nouvelles convention et révision du règlement SELT.
- Court séjour : développement de l'offre conventionnée dans les réseaux *en intégrant des courts séjours psychiatrique*

Hébergement

- Nouveau régime de financement des soins. Loi cantonale d'application adoptée par la Commission du GC.

Transports en faveur des personnes à mobilité réduite

- Mise en oeuvre de la fusion ASBV-AVEC.

Promotion du bénévolat organisé :

- Mise en place d'un cours pilote de sensibilisation à l'engagement pilote destiné aux collaborateurs de l'Etat, au CEP (avec les partenaires concernés).
- Mandat a ASANTE SANA pour faire une étude de faisabilité sur les besoins d'intégration sociale des clients des CMS de l'Est vaudois et recenser l'offre de prestations proposée par les associations et les groupes de bénévoles de la région.
- Sur mandat du SASH, Pro Infirmis a élaboré le rapport Etude de faisabilité sur l'amélioration de l'accessibilité à la vie sociale et culturelle au moyen d'un accompagnement individuel bénévole de personnes en situation de handicap vivant à domicile. Les recommandations proposent la mise en place d'un service d'accompagnants bénévoles aux loisirs et à la culture.
- Suite aux résultats issus de la Photographie du bénévolat en EMS réalisée par l'ASBV, sur mandat du SASH, le COPIL réunissant le SASH et les associations faitières AVDEMS, FEDEREMS et FHV , a accepté de lancer un projet pilote avec 4 EMS de décembre 2010 à décembre 2011. Ce projet vise à tester des mesures ciblées de formation en faveur du personnel et des bénévoles qui souhaitent s'engager dans le secteur de l'animation. Un concept et une campagne de recrutement seront mis en place durant le projet.

Promotion du soutien direct aux proches aidants

- Outil d'évaluation de la charge et des besoins des proches aidants : ce projet a été mandaté par le SASH à l'AVASAD. A fin 2010 l'outil d'évaluation est construit .
- Bilan des prestations du SUPAA en faveur des proches aidants : le bilan a été mené par le SASH et le SUPAA. Un rapport a été finalisé en décembre 2010. Il sera soumis pour consultation aux partenaires concernés.

Groupes de prestations
43.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support accueil clientèle.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support en projets informatiques.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support en projets de politique sociale.
- Support en information et études.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat et Grand Conseil.
- Chef du département.
- Cheffe du service et sections.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du département.
- Autres services de l'ACV.
- Conseil de politique sociale.
- Commission consultative des affaires sociales et de la famille.
- Les autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Les organismes ou institutions subventionnées.
- Les communes et les ARAS.

Autres partenaires institutionnels :

- GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS.
- Les organismes actifs dans la politique sociale (Caritas, CSP, etc).
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.

Groupes de prestations
43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les autorités d'application.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OTG).
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles en provenance des autorités d'application.
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion de l'insertion sociale du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

Gestion administrative des dossiers RI

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR, CSI.
- Communes.
- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Le SPOP.
- L'Office des Réfugiés (Berne).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

Groupes de prestations
43.2 Pensions alimentaires

43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

Descriptif

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Procédures judiciaires (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement).
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.
- Permanences dans les Centres sociaux régionaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par le débiteur.
- Etat de Vaud.
- Tribunal administratif.
- Collaborateurs du service.
- Régions.
- Débiteurs.

Groupes de prestations
43.3 Institutions spécialisées

43.3 Institutions spécialisées

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes handicapés et en difficulté (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

Descriptif

- Préavis, propositions.
- Statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière.
- Médiations, négociations.

Gestion financière :

- Subventions et aides individuelles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, institutions, ateliers, subventionnés par AI et/ou SPAS.
- OFAS, OFCL, OFSP.
- Etat de Vaud, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP.
- FAH.

Groupes de prestations

43.4 Aide aux victimes d'infractions

43.4 Aide aux victimes d'infractions

Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes du Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.

Descriptif

- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes du Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et à moyen terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons.
- Concertation avec les collaborateurs du Centre LAVI pour l'application des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL) et directives cantonales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes LAVI (vaudoises, éventuellement domiciliées dans d'autres cantons).
- SJIC.
- Polcant.
- SPJ.
- Office fédéral de justice.
- Fondation Profa / Centre LAVI.

Groupes de prestations

43.5 Régionalisation de l'action sociale

43.5 Régionalisation de l'action sociale

Suivi de la régionalisation de l'action sociale (RAS).

Descriptif

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services concernés par la RAS (publics et privés).
- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR, CSI.
- Bénéficiaires de prestations selon la LASV.

ACTION SOCIALE VAUDOISE

Principes directeurs de l'action sociale vaudoise (PDASV)

Ces principes, élaborés conjointement par le Service de prévoyance et d'aide sociales et les autorités d'application de l'action sociale vaudoise, postulent en résumé que:

- l'action sociale vise à l'autonomie la plus grande, la plus durable et la plus rapide possible;
- l'action sociale est fondée sur un bilan documenté et se déroule selon un plan d'action personnalisé;
- l'action sociale est menée par un assistant social généraliste, intervenant de référence, qui sollicite si nécessaire des spécialistes par domaine d'intervention.

Ces orientations impliquent des changements dans l'organisation du travail des autorités d'application et une répartition des tâches administratives et d'appui social. Les collaborateurs administratifs ont seuls la responsabilité de l'octroi des prestations financières, permettant ainsi aux assistants sociaux de se recentrer sur leur métier et leurs compétences propres.

Afin de rendre opérationnels les PDASV, deux directives ont été élaborées et diffusées en mars 2010 :

- la directive sur la délivrance des prestations financières du RI;
- la directive sur l'appui social et l'insertion.

La première est appliquée par les collaborateurs administratifs et la deuxième par les assistants sociaux des autorités d'application régionales et cantonales, en référence à la répartition des tâches prévue par les PDASV.

Les autorités d'application ont mis en œuvre ce nouveau protocole d'intervention sociale de manière échelonnée durant l'année 2010.

Des modules de formation pour accompagner ce changement ont été réalisés et se poursuivent.

Le logiciel PROGRES a été adapté et de nouveaux indicateurs ont été introduits pour permettre le monitoring de cette nouvelle répartition des tâches.

Un programme d'évaluation est en cours d'élaboration par l'IDHEAP sous la responsabilité du comité de pilotage des PDASV.

Mesures d'insertion sociale (MIS)

L'offre de MIS au catalogue 2010 du SPAS a pu être étoffée par rapport à l'année 2009. Le catalogue 2010 se compose de 46 MIS (contre 33 en 2009) pour lesquelles le SPAS a passé des conventions avec 27 organismes prestataires.

L'objectif des MIS peut être de trois ordres: la formation ou le recouvrement de l'aptitude au placement, la préservation de la situation économique et le rétablissement du lien social. Près de la moitié des MIS s'adressent aux jeunes adultes en difficulté avec pour objectif principal l'intégration d'une formation professionnelle.

En plus des MIS proposées par le catalogue du SPAS, les autorités d'application de l'action sociale vaudoise disposent d'un budget leur permettant de répondre aux besoins spécifiques de leurs bénéficiaires à travers des mesures individualisées.

En 2010, 3'545 MIS ont été octroyées par les autorités d'application.

Programme cantonal d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD)

Initiée en 2009, la pérennisation du programme FORJAD à travers le transfert des coûts d'entretien et de formation à l'Office cantonal des bourses d'étude s'est poursuivie en 2010. Pour cela, le SPAS et le SESAF ont continué les travaux d'harmonisation du régime des bourses d'étude et du Revenu d'insertion qui doivent déboucher sur une modification de la loi sur l'aide aux études et à la formation.

Un dispositif transitoire a permis à 93% des jeunes inscrits dans le programme FORJAD de bénéficier d'une bourse d'étude. 310 jeunes ont été inscrits dans le programme pour la rentrée scolaire 2010, dont 31 ont interrompu précocement leur formation. Enfin, le nombre total de jeunes inscrits dans le programme en décembre 2010 était de 572.

Programme cantonal d'insertion de moyenne durée

Afin de répondre à une pénurie de main d'oeuvre dans les institutions des secteurs de la santé et du social et aux difficultés d'insertion pour les bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI), le département a décidé de développer en 2010 un programme cantonal d'insertion de moyenne durée.

Ce programme a été mis en oeuvre en collaboration avec l'association ProLog-Emploi fondée par trois organisations spécialisées dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle: Démarche, OSEO-Vaud et Mode d'emploi.

La mesure ProLog-Emploi offre à des bénéficiaires du RI, non suivis par les ORP, la possibilité d'effectuer un contrat d'une durée maximale de 10 mois au sein d'une institution médico-sociale. Ceci en bénéficiant d'un suivi individualisé durant toute la durée du contrat.

Cette mesure offre aussi aux employeurs un outil qui facilite l'engagement, l'intégration et le maintien dans l'emploi. Les emplois d'insertion de moyenne durée sont financés en dehors de la dotation prévue pour chaque institution.

Le premier placement a eu lieu au CHUV en juin 2010. En décembre 2010, 25 personnes étaient engagées avec un contrat de durée déterminée dans une institution médico-sociale.

Gestion du budget

En coordination avec le Programme de prévention du surendettement mené par le département, les partenaires Caritas, Centre social protestant et Unafin du Service social de Lausanne, sur mandat du SPAS, ont poursuivi leurs actions de gestion du budget spécialisé complémentaires aux actions, plus généralistes, offertes par les autorités d'application de l'action sociale vaudoise. Ces partenaires participent également à la permanence téléphonique "Info budget : 840 432 100".

Logement

Les structures d'hébergement d'urgence (Sleep-in, la Marmotte, la Lucarne, le Hublot et l'abri PC lausannois), cofinancées par le canton, ont un taux d'occupation régulièrement élevé; près de 100% sur Lausanne et de 85 à 90% pour Vevey et Yverdon. Malgré cela, il apparaît que la priorité visée d'héberger les "gens d'ici" (résidents de la région sans abri) y soit assurée.

Dans le domaine du logement de transition, le canton a contribué à la création de la Fondation APOLLO (Vevey), courant octobre 2010. Ce programme vise à mettre à disposition de la population régionale un accompagnement adéquat en matière de logement. Il devrait, notamment, éviter les expulsions et faciliter la recherche d'un logement.

En plus, un nouveau programme d'insertion des jeunes, par le logement, a été confié à l'association du Relais.

Par ailleurs, grâce à l'intervention du SPAS auprès du SeCri, les autorités d'application de l'action sociale vaudoise seront dorénavant informées, par les juges de paix, lors d'une exécution forcée d'expulsion. Ces autorités pourront ainsi aider, cas échéant, les personnes en difficulté sociales et financières à conserver leur logement ou à les reloger.

CarteCulture

Le SPAS a mandaté Caritas Vaud pour réfléchir à la manière d'offrir à la population en difficultés financières et avec de faibles revenus, des rabais significatifs dans les domaines culturels et sportifs vaudois. Ce projet qui a pour objectif de rendre la culture, au sens large, accessible à tous, s'est développé courant 2010. La "carteCulture" devrait être mise à disposition de la population concernée au cours du premier semestre 2011.

VICTIMES D'INFRACTION

Révision de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)

En fonction de la nouvelle loi d'application cantonale (LVLAVI), le SPAS a poursuivi, en collaboration avec le SJL et la Fondation Profa/Centre LAVI, la rédaction des directives et normes nécessaires à la bonne application de la législation. De nouvelles recommandations de la Conférence suisse des offices de liaison de la LAVI ont été émises au plan suisse. Ces recommandations sont largement suivies par le canton de Vaud.

Le SPAS a également participé au financement d'une recherche lancée par la commission cantonale sur la violence domestique, avec le but d'évaluer les besoins et les priorités des professionnels du terrain et de mettre à jour la carte du réseau.

ETABLISSEMENTS SOCIO-EDUCATIFS

Le Plan stratégique vaudois en faveur des personnes adultes en situation de handicap (PSH2011) a été adopté par le Conseil d'Etat le 5 mai 2010 et a été aussi approuvé par le Conseil fédéral le 17 décembre 2010. La loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) devra être adaptée en conséquence et l'entrée en vigueur de cette révision est prévue pour le 1er janvier 2013.

INFORMATIQUE

L'année 2010 s'est caractérisée par la réalisation ou la poursuite de nombreux projets et développements informatiques visant, notamment, à :

- optimiser le contrôle des institutions;
- intégrer les dispositions prévues par les nouveaux Principes directeurs de l'action sociale vaudoise (PDASV);
- intégrer diverses dispositions légales, réglementaires ou directives;
- répondre aux nouveaux besoins exprimés par le service ou les autorités d'application (automatisation; interfaçage; aide à la gestion des dossiers individuels; etc).

Parmi les projets les plus significatifs, on peut citer :

- mise en place d'un logiciel d'inspection des institutions ;
- développement d'un module d'intégration automatique des décisions PC de la CCAVS dans les dossiers de la section APHAGI ;
- informatisation des Principes directeurs de l'action sociale vaudoise (PDASV) ;
- adaptations des Progrès afin de disposer des éléments nécessaires aux futures modalités de financement des Associations régionales d'action sociale ;
- refonte du monitoring Revenu d'insertion (RI) ;
- mise en place des outils statistiques, de pilotage et de contrôle, nécessaires au suivi des enquêtes et d'indus ;
- accès aux données de l'ACI et du SPOP ;
- fonctionnalité de regroupement automatique des paiements complémentaires du RI ;
- mise en adéquation du paramétrage Progrès avec nouvelle directive relative au programme FORJAD.

Plusieurs projets ou évolutions ont en outre été initiés, ou mis en attente, cette année et se poursuivront en 2011 et au-delà. Parmi ceux-ci :

- informatisation du dispositif de lutte contre la pauvreté (PC famille – Rente pont AVS) ;
 - intégration des prestations du BRAPA (prestation catégorielle), de la section APHAGI (prestation circonstancielle) et du RI dans le RDU ;
 - développement d'un module de gestion des autorisations d'exploiter de diriger ;
 - recherche d'une solution permettant d'assurer la liaison entre Progrès et la nouvelle application fédérale NC-PLASTA ;
 - intégration des normes et loyers jeunes.
-

Groupes de prestations
48.0 Conduite SSP

48.0 Conduite SSP

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SAGEFI
- SJL
- SPEV

Groupes de prestations
48.1 Hôpitaux et urgences

48.1 Hôpitaux et urgences

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

Descriptif

Suivi et adaptation des politiques

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

Pilotage et encadrement

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrats de prestations CHUV et hôpitaux de la FHV.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

Négociation, attribution de subvention, controlling

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de tarifs avec les assureurs et de conventions avec d'autres cantons.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CHUV
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public

- Cliniques privées
- Services de secours préhospitaliers
- Centrale 144
- Fondation pour la garde médicale
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence
- Association vaudoise des cliniques privées (Vaud cliniques)
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Syndicats
- Préfectures
- Communes vaudoises
- Polices cantonale et communales
- Pompiers
- Services de santé publique des autres cantons
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Conférences intercantionales
- Interassociation de sauvetage (IAS)
- Service sanitaire coordonné

Groupes de prestations
48.2 Services médico-sociaux

48.2 Services médico-sociaux

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

Descriptif

Suivi des adaptations des politiques medico-sociales et de santé mentale

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

Pilotage et encadrement

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'OMSV et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.

Negociations, attribution de subvention, controlling

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'OMSV et aux réseaux de soins.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle CIVEMS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

Conduite de programmes cantonaux

- Orientation des patients et soins palliatifs.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisme médico-social vaudois (OMSV).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (SPITEX).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- Commission cantonale de coordination psychiatrique (CCCP).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients (RESID'EMS).
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations

48.3 Professionnels et autres agents

48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux policliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

Descriptif

Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

Pilotage et encadrement

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Expertises sur factures de constat de décès.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.
- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicaments.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.

- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.
- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJC, SPEV, CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations

48.4 Prévention et population

48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées vers la population.

Descriptif

Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Interruption de grossesse chez les migrantes, campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.

Négociations, attribution de subventions, controlling

- OMSV, Profa, Ligues de la santé, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

Autorisation, surveillance et sanctions

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

Conduite de programmes cantonnals et intercantonaux

- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, Fourchette verte.

Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (émissions télévisées, information sur les urgences, sur les primes d'assurances, sur les droits des patients...).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Ligues de la santé.
- Espaces Prévention.
- OMSV.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales.

La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.

- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission cantonale de prévention.
- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).
- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- TSR, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations
48.5 Médecine du personnel

48.5 Médecine du personnel

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

Descriptif

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

Evénements marquants, évolutions significatives

Révision LAMal : financement hospitalier et des soins de longue durée

En janvier 2010, le Conseil d'Etat a autorisé le Département de la santé et de l'action sociale à mettre en consultation un avant-projet de modifications des dispositions légales cantonales destinées à mettre en œuvre les nouvelles règles fédérales relatives au financement des hôpitaux et au financement des soins fournis par les établissements médico-sociaux (EMS) et les organisations de soins à domicile. Le projet définitif, amendé sur la base des résultats de la consultation, a été adopté par le Conseil d'Etat en août 2010. La Commission thématique de la santé publique du Grand Conseil a consacré entre août et décembre 2010 sept séances à l'examen de ce projet, qui sera soumis au plénum début 2011. Les modifications des dispositions légales cantonales consacrées au nouveau régime de financement des soins de longue durée doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011, alors que celles concernant le financement hospitalier entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Collaboration CHUV – SSP – Cliniques privées

La réservation de 18 lits de soins somatiques aigus dans trois cliniques privées lausannoises pendant une période de six mois figure parmi les mesures prises pour remédier à l'engorgement « hivernal » du CHUV. Rappelons qu'au-delà de son intérêt immédiat, cette collaboration avait valeur de test dans la perspective de la liste LAMal 2012. Globalement, 245 patientes et patients ont été transférés en clinique depuis les urgences du CHUV ce qui, combiné avec d'autres mesures, a permis à cet établissement de passer un assez bon hiver. De plus, une enquête a montré une grande satisfaction des patientes et patients transféré-e-s. Cependant, le taux d'occupation de 68% calculé pour les lits de médecine s'est avéré plutôt décevant, la faute à des critères d'admission trop sélectifs, qui ont empêché un certain nombre de transferts. La situation a été encore moins favorable en chirurgie. De plus, les résultats de l'évaluation financière n'ont pas été à l'avantage des cliniques. Pour ces différentes raisons, la convention de collaboration n'a pas été reconduite à fin 2010.

Convention DSAS – SVM

En juillet 2010, le Département de la santé et de l'action sociale et la Société vaudoise de médecine ont signé une convention de partenariat public-privé ayant comme objectif principal l'intensification du travail commun sur des thèmes importants, notamment la pénurie de médecins, la formation médicale en vue de la relève et l'organisation et la planification de la garde médicale en périphérie. Ce travail en partenariat a déjà permis d'améliorer la gestion de l'attribution des nouvelles autorisations de facturer à charge de l'assurance obligatoire pour les médecins (clause du besoin). Dans ce contexte, les partenaires ont pu constater l'importance de la mise en commun des informations démographiques provenant des bases de données de la SVM, du Service de la santé publique en collaboration avec l'Observatoire national de la santé (OBSAN). Une telle collaboration doit permettre aux autorités de mieux appréhender les défis à venir dans le domaine de l'offre de soins en médecine ambulatoire.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Programme cantonal Diabète

Le Programme cantonal de lutte contre le diabète a été lancé officiellement le 5 juillet 2010 à l'occasion d'une conférence de presse. Son objectif est de réduire durablement l'impact du diabète sur la population, par des mesures de prévention, et d'autre part en améliorant la prise en charge des personnes atteintes de cette maladie. Les actions marquantes 2010 ont été la campagne de dépistage et de sensibilisation (dans 185 pharmacies du canton du 8 au 20 novembre) ainsi que le recueil des attentes des patientes et patients.

Urgences pédiatriques

En automne 2010, une évaluation de l'organisation et du fonctionnement des urgences pédiatriques hospitalières du canton a mis en évidence des failles significatives dans la sécurité des prises en charges, associées à des hétérogénéités marquées du dispositif selon les sites. Des mesures urgentes ont été définies pour mises en oeuvre courant 2011. Elles portent sur la réponse téléphonique qui doit être professionnalisée et cantonalisée, sur le tri infirmier des patientes et patients aux urgences qui doit être pédiatrique et non adulte, sur l'expérience des médecins aux urgences qui doit être renforcée en périphérie, et sur les transferts aux soins intensifs qui doivent être accessibles en tous temps. Des propositions d'adaptation à plus long terme sur l'organisation générale des urgences pédiatriques feront l'objet d'une investigation plus approfondie en 2011.

Assistance au suicide – réponse à l'initiative populaire

L'initiative législative "Assistance au suicide en EMS", munie de 14'067 signatures valables, a été déposée le 3 février 2009. Elle demande l'ajout, dans la loi sur la santé publique (LSP), d'un article 71bis intitulé "Assistance au suicide en EMS" dont la teneur est la suivante : "Les EMS qui bénéficient de subventions publiques doivent accepter la tenue d'une assistance au suicide dans leur établissement pour leurs résidents ou résidentes qui en font la demande à une association pour le droit de mourir dans la dignité ou à leur médecin traitant en accord avec l'art. 115 du Code pénal suisse et l'article 34 alinéa 2 de la Constitution vaudoise". Fin novembre 2010, le Conseil d'Etat a autorisé le DSAS à mettre en consultation un contre-projet de modification de la LSP qui va dans le sens de la mise en place d'un cadre sécuritaire à la procédure d'aide au suicide. Le contre-projet sera soumis au vote populaire en septembre 2011.

Sources d'informations complémentaires

Site internet du Service de la santé publique du canton de Vaud <http://www.santepublique.vd.ch>

Données de référence, rapports, etc: Rubrique"Publications" du site internet du Service de la santé publique <http://www.santepublique.vd.ch>

Informations sur les primes d'assurance-maladie et les subsides, campagnes de prévention, recommandations, etc : Site internet d'information à la population créé par le Service de la santé publique du canton de Vaud <http://www.sanimedia.ch>

Événements marquants, évolutions significatives

Activités de soins

Activités de soins

Le tableau ci-dessous donne une synthèse des principaux éléments des activités de soins du CHUV et de leur évolution jusqu'en 2010. A noter que les données 2009 ont été mises à jour sur la base des chiffres définitifs après le bouclage.

L'activité somatique et psychiatrique du CHUV continue à croître. Le rythme de croissance des soins somatique aigus est toutefois freiné : le taux d'occupation des lits atteint un niveau maximal et le nombre moyen de lits occupés de manière inadéquate n'a pas diminué. Les données 2010 sont à considérer comme provisoires, le bouclage pour 2010 n'étant pas encore achevé.

Synthèse		2008	2009	2010	variation 2009-2010	variation 2008-2010
Activité totale d'hospitalisation et d'hébergement	patients traités	42'864	43'639	44'245	1.39%	3.2%
	jours de exercice	493'555	508'882	508'769	-0.02%	3.1%
Activité somatique	patients traités	37'929	38'978	39'352	0.96%	3.8%
	jours de exercice	349'987	365'201	366'506	0.36%	4.7%
Activité psychiatrique	patients traités	4'935	4'661	4'893	4.98%	-0.9%
	jours de exercice	143'568	143'681	142'263	-0.99%	-0.9%
Détail						
Hospitalisation somatique aigüe	patients traités	35'581	36'334	36'439	0.3%	2.4%
	jours de exercice	299'960	309'590	307'174	-0.8%	2.4%
Hospitalisation de réadaptation somatique	patients traités	1'278	1'276	1'408	10.3%	10.2%
	jours de exercice	31'618	31'654	33'696	6.5%	6.6%
Attentes de réadaptation	patients traités	628	905	971	7.3%	54.6%
	jours de exercice	5'495	8'409	9'954	18.4%	81.1%
Attentes de placement somatique	patients traités	442	463	534	15.3%	20.8%
	jours de exercice	12'914	15'548	15'682	0.9%	21.4%
Hospitalisation psychiatrique	patients traités	4'671	4'362	4'621	5.5%	-1.1%
	jours de exercice	112'513	111'366	112'265	0.8%	-0.2%
Attentes de placement psychiatrique	patients traités	179	192	199	3.6%	11.2%
	jours de exercice	10'086	10'487	7'408	-29.4%	-26.6%
Hébergement médico- social (Gimel)	patients traités	85	87	73	-16.1%	-14.1%
	jours de exercice	20'969	21'828	22'590	3.5%	7.7%

Dotations en personnel

L'augmentation des effectifs en 2010 suit globalement l'évolution de l'activité du CHUV. En comparaison avec l'année 2009, les dotations ont augmenté de 2.6 %.

A ces chiffres s'ajoutent 530 EPT payés par des fonds spécifiques (fonds nationaux, fonds de recherche, fonds de l'industrie), ce qui représente environ 75 médecins, 45 infirmiers, 330 médico-techniciens, 55 administratifs et 25 autres professions.

	2008 réel – EPT	2009 réel – EPT	2010 réel - EPT
Personnel médical	1'161	1'192	1208
Personnel infirmier	2'764	2'800	2863
Personnel médico-technique	706	795	830
Personnel logistique	1'155	1'138	1141
Personnel administratif	942	994	1046
Personnel psychosocial	210	189	206
Total	6'938	7'108	7294

Nominations 2010

Le Professeur Wassim Raffoul a été nommé chef du Service de chirurgie plastique et reconstructive, en remplacement du professeur Daniel Egglof, parti à la retraite fin 2009. Suite au départ à la retraite du professeur Alberto Holly, la direction ad intérim de l'Institut d'économie et de management de la santé (IEMS) est assurée conjointement par le professeur Yves Pigneur, de la Faculté des HEC, et le Dr Jacques Cornuz de la PMU, pour la Faculté de biologie et de médecine.

Le Professeur John Prior a été nommé chef du Service de médecine nucléaire, il succède au professeur Angelika Bischof Delaloye, qui a pris sa retraite fin août 2009.

Suite à la retraite du professeur Rolf Gaillard et à l'intérim assuré par le Dr Luc Portmann, c'est le professeur François Pralong qui assure la chefferie du Service d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme, en co-direction avec le professeur Nelly Pitteloud

Le professeur Michel Gilliet prend la tête du Service de dermatologie et vénéréologie, suite au départ à la retraite du professeur Renato Panizzon.

Andrea Superti-Furga a été nommé professeur ordinaire et médecin chef au Service de pédiatrie, dès le 1er octobre 2010.

Le Dr Olivier Boulat a été promu médecin chef et nommé chef de service ad intérim du Laboratoire de chimie clinique.

Le professeur Diane Morin a remplacé le professeur Céline Goulet à la tête de l'Institut universitaire de formation et recherche en sciences infirmières au 1er septembre.

Bertrand Yersin, chef du Service des urgences, a été nommé professeur ordinaire à la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL.

Bertrand Jaques a accédé au titre de professeur ordinaire de l'UNIL et médecin chef à la Division de chirurgie maxillo-faciale du service d'ORL.

Réorganisations

Le Département des neurosciences cliniques (DNC) a vu le jour le 1er janvier 2010. Il est composé des trois services de neuropsychologie et neuroréhabilitation, de neurologie et de neurochirurgie. Le professeur Richard Frackowiak, chef du Service de neurologie en a été nommé chef de département.

Le Centre de traitement en alcoologie (CTA), créé au début des années 2000, a été transformé en Service d'alcoologie, au 1er janvier 2010. Le Professeur Jean-Bernard Daeppen, jusqu'ici médecin chef du CTA, a été nommé chef du nouveau service.

Concernant l'unité de Sécurité, un nouveau modèle d'organisation a été mis en place dès le 1^{er} septembre 2010. La sécurité opérationnelle est désormais rattachée à la Direction des constructions, ingénierie et technique. La sécurité informatique est placée sous la responsabilité de la Direction des systèmes d'information, le responsable de la sécurité biologique est quant à lui rattaché à la Direction médicale. Les cas de violence et d'incivilité envers des collaborateurs du CHUV sont gérés par la sécurité opérationnelle, le suivi pénal de ces cas est confié au responsable de l'Unité des affaires juridiques.

La Division spécialisée de néonatalogie a été transformée en Service de néonatalogie avec effet au 1er septembre 2010. Le chef de ce service, le Prof. Tolsa, est dès lors rattaché au chef du Département médico-chirurgical de pédiatrie. Le service de néonatalogie a par ailleurs inauguré en août 2010 sa nouvelle structure d'accueil des nouveau-nés à risque.

Equipements et infrastructures

Equipements

Le plateau technique du CHUV est constitué de nombreux équipements biomédicaux dont l'état et les performances conditionnent directement la qualité du diagnostic et du traitement des patients. Le Conseil d'Etat a autorisé le CHUV à investir, sur ses propres ressources, 10 millions de francs d'équipements médicaux pour l'année 2010, correspondant au remplacement de 2 appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM), d'un appareil de tomographie à émission de positons couplé à un scanner (PET-CT) et d'un appareil de radioscopie tridimensionnel peropératoire avec navigation chirurgicale. Ces achats d'équipements biomédicaux s'inscrivent dans le cadre des axes stratégiques du plan directeur du CHUV et du département de radiologie médicale.

Le nouveau Leksell Gamma Knife® Perfexion™ est opérationnel au CHUV depuis juillet 2010. C'est un outil de haute technologie qui permet de nouveaux traitements alternatifs pour les pathologies cérébrales : lésions vasculaires, tumeurs, névralgies, épilepsie, etc. Il permet aussi de traiter certaines pathologies de la sphère ORL, ophtalmique et maxillo-faciale. Son approche mini-invasive et le traitement très focalisé de la lésion ou de la région cérébrale ciblée, permettent une diminution considérable des risques et des complications inhérents au traitement chirurgical classique.

Sur le plan logistique, un nouveau mode de fonctionnement d'optimisation de l'organisation des transferts de patients au CHUV (160'000 mouvements par an) a été progressivement mis en place. Toutes les demandes seront, au fur et à mesure de l'implémentation de la nouvelle application informatique, gérées au sein d'une centrale unique, là où quatre procédures différentes coexistaient en fonction de la destination du patient et du mode de transport.

Le CHUV a également mis en service son nouveau site web, certifié par la fondation « Health on the Net » (HON) en juin 2010. Ce site correspond à la première étape de la stratégie web. Les sites des départements et des services seront adaptés d'après ce nouveau modèle. Par ailleurs, depuis 2010, tous les services du CHUV partagent et appliquent une identité visuelle commune ce qui implique l'utilisation d'un même logo et d'une typologie graphique unifiée.

Infrastructures

Pour disposer d'un cadre juridique actualisé permettant le développement du CHUV en fonction de l'évolution de la demande, un nouveau Plan d'affectation cantonal de la Cité hospitalière (PAC 315) doit remplacer le Plan d'extension cantonal de 1961 en vigueur. Elaboré en collaboration avec la Ville de Lausanne et les différents Services de l'Etat, le PAC 315 ne modifiera pas le périmètre déterminé à l'époque, mais proposera une définition plus précise et différenciée des secteurs constructibles, afin de tenir compte de la diversité des quartiers voisins. Il fixera des règles et des objectifs en termes de mobilité et d'amélioration du cadre de vie de la Cité hospitalière et de protection de l'environnement.

Plusieurs options de développement du CHUV pourront ainsi être envisagées au cours des vingt prochaines années, suivant l'évolution des besoins en lits de soins aigus et de la démographie. Font partie des options : l'extension de l'Hôpital orthopédique, une extension pour la formation et l'enseignement, la construction d'un site unique pour la pédiatrie CHUV-HEL, la construction d'un nouveau Bâtiment de recherche sur le cancer, la réalisation de la 2e étape de Bugnon-Est, l'extension des Plateaux techniques et l'extension du bâtiment hospitalier. Chaque réalisation éventuelle devra faire l'objet de décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Pour rappel, le Grand Conseil a adopté en 2009 le Plan stratégique du CHUV, où le développement et la modernisation des infrastructures figuraient parmi les chantiers prioritaires.

Installée au centre de la ville, la Permanence PMU-FLON est ouverte depuis avril 2010. Cette structure permet de soulager le service des Urgences du CHUV lorsque le médecin généraliste n'est pas atteignable et que le patient peut se déplacer. La Permanence PMU-FLON est rattachée à la Polyclinique médicale universitaire (PMU), plus précisément à l'Institut universitaire de médecine générale (IUMG). Elle collabore avec les médecins de famille et spécialistes installés, ainsi qu'avec les permanences et structures hospitalières de la ville afin de garantir une prise en charge optimale des patients et promouvoir la fonction des futurs médecins généralistes.

La deuxième étape des travaux de rénovation du Centre des brûlés de médecine intensive adulte (SMIA) s'est terminée courant 2010. Grâce à cette restructuration un box supplémentaire d'isolement a été créé, dans lequel les patients gravement brûlés peuvent bénéficier de soins complets. Les 3 boxes existants ont pu être agrandis. La fluidité du travail a été améliorée par la création d'un couloir de liaison directe qui relie le Centre des brûlés aux Unités 4 et 5 du Service de médecine intensive adulte. La totalité des locaux du Centre des brûlés a été rénovée (bloc opératoire, douche dédiée, chambres), avec un assainissement des installations techniques dans le respect des nouvelles normes de sécurité et d'hygiène hospitalière. A noter que la nécessité de maintenir en activité le Centre des brûlés pendant toute la durée des transformations a conduit à un découpage des travaux en 2 étapes d'une durée totale de 22 mois. La 1ère étape s'était déroulée entre janvier et décembre 2009. Cette restructuration permet en outre de rendre l'Unité 3 conforme aux exigences de la Société suisse de médecine intensive (SSMI).

D'autres chantiers ont été démarrés et/ou terminés durant l'année, notamment :

- Travaux d'agrandissement et de transformation de la Radio-oncologie, dernière étape, terminée en décembre 2010.
- Bâtiment Hêtre (nouvelle construction) pour l'Hôpital psychiatrique de Prangins, terminé en décembre 2010.
- Travaux de transformation des soins intensifs de pédiatrie (Etape 1), terminés en octobre 2010.
- Transformation et assainissement des bureaux à Mont Paisible 18, fin prévue des travaux le fin janvier 2011.
- Travaux de transformation des chambres pour le Service d'urologie, terminés en juillet 2010.
- Travaux de transformation pour aménagement de laboratoires, terminés en mars 2010.
- Travaux pour Installation des nouveaux tunnels de lavage pour la cuisine centrale, terminés en décembre 2010.
- Travaux de transformation pour installation de nouveaux équipements de radiologie (angio+ultrasons), terminés en décembre 2010.
- Travaux de transformation de l'Esplanade de la maternité, en cours.

Autres faits marquants

Recherche : En avril 2010, la Confédération a décidé de lancer huit nouveaux pôles de recherche nationaux. La Confédération engagera une trentaine de millions de francs par année sur une période de 2010 à 2013. Quatre de ces pôles concernent les hautes écoles de l'arc lémanique, l'EPFL, les universités de Genève et de Lausanne. L'un d'entre eux, intitulé « Bases synaptiques des maladies mentales », concerne les hôpitaux universitaires de Genève et le CHUV. Ce projet repose sur la collaboration des chercheurs en neurosciences et psychiatrie de toute la région lémanique. Il va permettre le développement de projets communs dans les domaines de l'imagerie cérébrale, de

la génétique et de l'étude du comportement. Un des objectifs principaux est d'étudier les bases cellulaires et moléculaires qui participent au déclenchement des maladies mentales. A Lausanne c'est le Professeur Pierre Magistretti qui en assure la coordination.

En 2010 le Fonds national suisse de la recherche scientifique a alloué au CHUV les sommes les plus importantes aux études suivantes :

- Etude sur les gènes régulateurs de la résistance aux antifongiques et leur impact sur la virulence de certaines espèces fongiques pathogènes. Cette étude est dirigée par Prof. D. Sanglard de l'Institut de microbiologie (FS 537'000.- pour 3 ans).
- Etude du rôle des sirtuines (classe d'enzymes régulant certains gènes) dans la réponse immunitaire afin d'identifier de potentiels traitements thérapeutiques lors de septicémies sévères. Cette étude est dirigée par M. Thierry Roger, biologiste au Service de maladies infectieuses (FS 415'000.- pour 3 ans)
- Etude pour le développement d'un dispositif miniaturisé de laboratoire permettant un diagnostic rapide de la présence et de la quantité de microorganismes infectés ce qui favorisera le traitement des infections. Cette étude est dirigée par Dr Andrej Trampuz, du Laboratoire des maladies infectieuses (FS 405'376.- pour 3 ans)

Les projets des Drs Didier Hans, Marc-Antoine Krieg et Olivier Lamy visant à mettre au point de nouveaux outils de dépistage du risque de fracture lié à l'ostéoporose ont reçu un million de francs avec le soutien de la Fondation du Département de l'appareil locomoteur du CHUV, de la Fondation Leenaards et des ligues vaudoises de la santé.

Sur le plan de la recherche et de la formation académique, le CHUV a fait l'objet de plusieurs distinctions importantes :

- Le Dr Gilbert Greub, médecin-adjoint en microbiologie et maladies infectieuses, a obtenu le Prix Viollier 2010 décerné par la Société suisse de médecine interne. Ce prix, qui récompense des projets innovateurs dans le domaine de la médecine de laboratoire, lui a été remis pour le travail qui a permis l'identification de protéines immunogéniques qui pourraient être utiles à l'avenir pour le développement de tests diagnostiques.
- Deux équipes de jeunes chercheurs de l'arc lémanique se sont vues décerner le Prix Leenaards 2010. L'équipe du Dr Benjamin Marsland, du CHUV et du Prof. Daniel Pinschewer, de l'Université de Genève s'est attelée à l'étude du façonnage du système immunitaire par les infections virales. Elle a pour but de chercher à mieux comprendre comment certains virus parviennent à inhiber ou, au contraire, à renforcer la capacité de l'organisme à se défendre contre d'autres infections. La seconde équipe primée réunit des spécialistes de génétique médicale, les Dr Sébastien Jacquemont et Danielle Martinet du CHUV, de génétique fondamentale, le Prof. Alexandre Reymond du Centre intégratif de génomique de l'UNIL, et d'imagerie cérébrale, la Prof. Nouchine Hadjikhani de l'EPFL, auxquels se joindra l'expertise clinique du Dr Vittorio Guisti du CHUV, responsable de la prise en charge des patients présentant des troubles du comportement alimentaire. Cette équipe a pour but de développer un modèle génétique pour l'étude de l'obésité, de l'autisme et de la schizophrénie. Ces deux équipes se partageront la somme de 1.2 million.
- Mme H. Brioschi Levi, directrice des soins du CHUV s'est vue remettre le mérite cantonal vaudois par le Conseil d'Etat. Par cette distinction, le gouvernement vaudois récompense la contribution de Mme Brioschi Levi au rayonnement du canton dans le domaine des soins infirmiers.
- Le Prof. René-Olivier Mirimanoff, chef du Service de radio-oncologie, a reçu deux prix prestigieux. Le Lifetime Achievement Award 2010 qui lui a été remis par l'European Society for Therapeutic Radiology and Oncology, en reconnaissance de sa contribution majeure aux avancées de la radiothérapie en Europe. Et le Distinguished Alumna Award 2010, qui lui a été décerné par le Département de radio-oncologie du Massachusetts General Hospital de Boston, pour sa contribution dans le champ de la radio-oncologie.
- La Médaille du cancer 2010 a été attribuée au professeur Renato Panizzon, ancien chef du Service de dermatologie et vénéréologie. Cette distinction est remise chaque année par la Ligue suisse contre le cancer à des personnalités ou des institutions pour leurs mérites exceptionnels dans les domaines de la prévention et du dépistage du cancer ainsi que dans le traitement de cette maladie.
- Enfin le Prix de l'intégration professionnelle de personnes en situation de handicap a été décerné au Service de la restauration du CHUV. Ce prix lui a été remis dans le cadre du Forum économique vaudois qui s'est tenu en septembre dernier, à Yverdon-les-Bains.

Création d'une Fondation pour l'amélioration de la prise en charge des patients, l'encouragement et le soutien dans la relève des métiers de la santé dans le canton de Vaud

Le 23 juillet 2010, le Conseil d'Etat a approuvé la création de la Fondation CHUV pour l'amélioration de la prise en charge des patients, l'encouragement et le soutien dans la relève des métiers de la santé dans le canton de Vaud. De pure utilité publique et ne poursuivant pas de but lucratif, la Fondation de droit privé constitue l'un des axes de la stratégie de lutte contre la pénurie de professionnels. Elle fournira par ailleurs une plus grande visibilité aux démarches actives menées pour la promotion et la relève des métiers de la santé, et constituera un moyen utile et adapté en termes d'économicité et d'efficacité pour la recherche des soutiens financiers dans ce domaine.

Mise en place d'un Centre cantonal pour le traitement des troubles de l'anorexie / boulimie

Née de l'étroite collaboration du CHUV et des eHnv (établissements Hospitaliers du nord vaudois), l'abC (anorexie boulimie Centre vaudois) a été inauguré à l'automne 2009. Tout au long de 2010, l'abC a poursuivi son développement, aussi bien de son pôle ambulatoire (espace CHUV) que de son pôle hospitalier (espace St-Loup). Avec la création de l'unité hospitalière de Saint-Loup, le canton de Vaud dispose désormais d'une structure permettant le traitement interdisciplinaire spécialisé que requièrent les formes les plus graves de ces maladies. Parallèlement, le développement et la diversification du pôle ambulatoire a permis de doubler le nombre de consultations annuelles dispensées. Si l'abC a d'ores et déjà permis une amélioration très significative, qualitative et quantitative, des prises en charge de patients souffrant d'anorexie et/ou de boulimie, la cohérence et l'efficacité pleines et entières du dispositif ne seront atteintes qu'avec l'ouverture prochaine d'un centre de jour.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Projets liés à la gestion et aux collaborations

Le déploiement des tableaux de bord hospitaliers au niveau départemental s'est poursuivi et sera finalisé en 2011. Après des efforts en 2010 pour systématiser leur emploi, l'utilisation des tableaux de bord est devenue routinière dans la quasi totalité des départements. Un encouragement soutenu pour maintenir et systématiser leur utilisation de routine se poursuivra en 2011.

Afin d'être conforme à la nouvelle norme d'audit suisse, la Direction générale du CHUV a décidé de mettre en place un concept général de système de contrôle interne (SCI), dont le but est de garantir un déroulement conforme de la marche des affaires de l'institution. Les actions principales réalisées en 2010 sont la remise à jour d'un catalogue de risques résiduels, l'élaboration d'un inventaire des risques et la définition des principaux processus de contrôle. Ces actions sont en cours, leur élaboration et mise en œuvre se poursuivront l'année prochaine sous l'égide de la Direction administrative et financière et de la Direction médicale.

La liste de contrôle Sécurité interventionnelle a été introduite au CHUV dès le 1er septembre 2010. Elle s'applique aux 4 blocs opératoires et a pour objectif d'introduire un instrument de sécurité pour les prises en charge interventionnelles en appliquant, de manière systématique, un contrôle de sécurité opératoire (identité du patient, transmission de l'information au patient, mise à disposition du dossier médical complet et consentement signé du patient, salle d'opération conforme).

Collaborations

Dans le cadre de l'association Vaud-Genève, les HUG et le CHUV ont redéfini dans une convention leur collaboration dans le domaine de la neurochirurgie. La collaboration se concrétise principalement sur l'enseignement, la recherche et l'achat d'équipements lourds.

Dans le cadre de la planification de la médecine hautement spécialisée, le comité de l'Association Vaud-Genève, au travers des services de la santé publique respectifs, des facultés et des hôpitaux universitaires des deux cantons, a établi une position commune romande sur : les implants cochléaires, les transplantations d'organes solides, les transplantations de cellules souches hématopoïétiques allogéniques et la protonthérapie. Par ailleurs, le comité de l'Association Vaud-Genève a mandaté le département de pédiatrie des HUG et du CHUV pour étudier les possibilités de répartition des activités hautement spécialisées en pédiatrie.

De manière plus générale, les rapports du CHUV avec ses partenaires hospitaliers romands se sont consolidés au cours de l'année 2010. Des rencontres annuelles sont systématiquement organisées afin de faire le suivi des collaborations en cours et d'intégrer les nouveaux besoins dans le plan de développement des collaborations du CHUV.

La priorité est toujours accordée aux collaborations qui permettent de faire face aux situations d'engorgement du CHUV. Une nouvelle unité de préparation à l'hébergement en long séjour de 17 lits a été ouverte en décembre 2010, en partenariat avec l'EMS La Pensée. Ce nouveau lieu d'accueil complète l'offre déjà existante de 30 lits de préparation à l'hébergement, gérés par l'EMS La Paix du Soir, sur le même site. Le CHUV bénéficie ainsi de 47 lits permettant d'accueillir des patients ne pouvant plus retourner à domicile et devant être institutionnalisés. Des équipes spécialisées sont à disposition des patients et de leurs proches afin de les aider à se préparer au mieux à ce changement de vie.

Le plan de développement des collaborations intègre aussi, dans le cadre d'une convention CHUV-FHV en cours d'élaboration, les réflexions abouties dans le cadre des collègues médicaux, concernant notamment la formation post-graduée et la répartition des prestations en fonction des missions des établissements.

Projets liés aux soins et à la prise en charge des patients

Le projet « Objectif ZERO Escarre » a donné ses premiers résultats positifs. L'enquête réalisée au mois de juin dernier auprès de quelques 800 patients hospitalisés au CHUV a montré que le taux de prévalence des escarres acquis durant l'hospitalisation est à la baisse. Ce taux est désormais de 16.9% au lieu de 19.2% en 2009.

Afin de faire face à l'accroissement des phénomènes migratoires et des problématiques de prise en charge qui y sont liées, le CHUV a ouvert en avril 2010 une unité Psy&Migrants. Il s'agit d'une équipe multidisciplinaire, à cheval entre le Département de psychiatrie et le Département universitaire de médecine et santé communautaires. Son but est d'améliorer l'accès, l'orientation et la qualité des soins prodigués aux personnes migrantes et à optimiser l'utilisation des ressources par une meilleure coordination de la chaîne de soins et un renforcement des partenariats. La création de cette unité Psy&Migrants s'inscrit dans un double contexte cantonal et fédéral. Au niveau cantonal, elle contribue à la mise en œuvre de deux programmes du plan stratégique du CHUV 2009-2013, à savoir le programme « Santé mentale » et le programme « Populations vulnérables ». Au niveau fédéral, cette nouvelle unité s'est engagée dans la réalisation du projet « Migrant Friendly Hospitals », qui fait partie de la stratégie fédérale « Santé et Migration ». Pour cette contribution, l'unité bénéficie d'un subside de l'OFSP.

Une nouvelle consultation spécialisée a été ouverte au sein du Département de psychiatrie du CHUV, intitulée « Les Boréales », pour la prise en charge de personnes de tous les âges, confrontées à la maltraitance et aux abus sexuels dans le cadre de la famille. Cette unité est composée de psychiatres, de psychologues et d'intervenants socio-éducatifs. Cette unité est cofinancée par le Service de la protection de la jeunesse. Elle résulte d'une coopération étroite entre ce service, le CHUV et les partenaires concernés par cette problématique.

Par ailleurs, le projet d'informatisation du dossier patient, mené en parallèle par le CHUV et les hôpitaux de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) s'est poursuivi. Fin 2010 une dizaine de services cliniques tant hospitaliers qu'ambulatoires travaillent désormais avec le logiciel Soarian pour créer le dossier médical et infirmier. Ce déploiement va se poursuivre en 2011 et concerner progressivement l'ensemble des services du CHUV y compris la psychiatrie dont le déploiement s'achèvera en 2012. Plus de 1000 collaborateurs ont ainsi été formés en 2010. En parallèle, d'importants travaux sont menés pour préparer la commande d'examens de laboratoires, radiologie et consultations spécialisées.

En outre, un nouvel outil d'information a été développé pour les patients atteints de cancer. Issu du Programme de développement des soins de support en oncologie «Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'un cancer», le recueil d'information « S'informer, dialoguer, agir » a été conçu pour s'adapter aux besoins individuels de la personne soignée. Ce nouvel outil a pour objectif d'aider la personne soignée à mieux comprendre sa maladie et ses traitements et à avoir accès à des conseils et ressources pour faire face aux difficultés. Il fonctionne comme un support de dialogue visant à soutenir le partenariat entre le patient et son équipe soignante.

Projets liés au plan et aux pôles stratégiques

La mise en place de filières de prise en charge cliniques standardisées se poursuit dans les pôles d'excellence. Parmi les projets qui ont abouti en 2010, citons les cas suivants.

Le nouveau Centre de résonance magnétique cardiaque, inauguré en janvier, est dirigé par le Prof. J. Schwitter. Ce centre a pour mission de favoriser la détection précoce de problèmes coronariens, sans exposition à des rayons. La résonance magnétique permet de fournir des images dynamiques du cœur avec une très haute résolution. Il s'agit d'un outil unique et très performant du dépistage au traitement. Depuis sa mise en œuvre en mai 2009, l'activité réelle du centre a fortement dépassé les prévisions et son taux de croissance est important. Le nombre d'examens dépasse d'ores et déjà les 700 par année. Pour répondre à la demande, les capacités du centre seront augmentées courant 2010.

Inauguré officiellement au mois d'avril 2010, le Centre du sein du CHUV offre une porte d'entrée unique à toutes les femmes concernées par une pathologie mammaire et en particulier par le cancer du sein. Grâce à une équipe comprenant une vingtaine de spécialistes (oncologie, imagerie, chirurgie plastique et reconstructive, médecine de la reproduction, génétique médicale, etc.), la prise en charge interdisciplinaire permet d'assurer la qualité, la sécurité et la performance des soins en améliorant notamment leur coordination. Une augmentation du nombre de patientes est également à relever.

Enfin, le Centre Mémoire (CM-CHUV) a été créé. Il s'inscrit dans la droite ligne du plan stratégique 2009-2013 du CHUV et plus largement dans le cadre du programme « Alzheimer » de la politique en santé mentale cantonale. La plateforme CHUV sera le centre de référence universitaire du canton et le centre de proximité de la région « Centre ». Le CM-CHUV constitue une porte d'entrée unique à tous les patients atteints de pathologies démentielles. Une équipe multidisciplinaire permettra une prise en charge complète et intégrée autour du patient. Le CM-CHUV aura par ailleurs pour mission la diffusion des connaissances et des outils de bonne pratique clinique en démentologie, ainsi qu'une recherche forte et coordonnée. L'entrée en fonction du CM-CHUV est prévue pour le premier semestre 2012. En 2011 le futur patron du centre sera nommé officiellement.

Ressources humaines et compétences

La Direction générale adopté fin 2009 le document "Politique RH 2010-2013" qui vise notamment à soutenir les projets du plan stratégique sur les aspects humains. Cette politique, qui fixe les axes principaux du management des RH, est la base nécessaire qui permet le développement de nombreux projets conduits soit au niveau du CHUV, soit des départements, soit des services.

Sur le plan de la gestion de la relève médicale, une commission permanente intitulée « médecins de demain » a été créée. Elle a notamment pour but de favoriser l'activité professionnelle médicale des femmes, de promouvoir les carrières féminines et l'accès des femmes à des postes à responsabilités. Une enquête est a été effectuée en 2010 sur l'organisation des services selon des critères « family friendly afin d'évaluer les conditions actuelles de travail, non seulement des médecins assistants et chefs de clinique, mais également des médecins cadres.

Rattaché à cette commission, un bureau de la Commission de demain est également entré en fonction. Il s'agit d'une consultation à l'usage des médecins en formation, des médecins cadre, voire des étudiants, pour une aide au plan de carrière et gestion des situations difficiles et questions pratiques.

En 2010, le canton de Vaud a renoué avec la croissance, après une année marquée par un ralentissement de l'activité économique et l'augmentation du chômage. En 2010, le PIB vaudois enregistre une progression de 2,6%, le chômage ne progresse plus.

Marché du travail

La reprise économique s'est traduite sur le marché de l'emploi par la diminution de moitié des personnes en réduction d'horaire de travail (chômage technique) et par une certaine régression du chômage. Néanmoins, celle-ci reste limitée en regard de la croissance économique, le taux de chômage cantonal passant de 5,9% à 5,6% du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Aussi, les prestations et les mesures de réinsertion des chômeurs dans le monde du travail ont été maintenues à un niveau élevé. De même, la surveillance du marché du travail est restée soutenue, notamment dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, afin de prévenir le dumping social ou salarial et lutter contre le travail au noir.

En outre, le Conseil d'Etat a autorisé en décembre la mise en consultation d'un projet d'assurance cantonale perte de gain maladie pour les chômeurs. Sa vocation est d'assurer la continuité de leur revenu aux personnes malades qui ne toucheraient plus leur indemnisation chômage du fait de leur maladie.

Promotion du canton

Afin de conserver la richesse et la variété du tissu économique vaudois, qui a fortement contribué à surmonter la crise de 2008-2009, le Canton a poursuivi sa politique de promotion économique et de son image à l'extérieur.

2010 est la première année de fonctionnement de Greater Geneva Bern Area (GGBA), la nouvelle structure commune de prospection à l'étranger de six cantons de Suisse occidentale basée à Lausanne.

En octobre, une délégation vaudoise s'est rendue en Chine - à Shanghai et dans la province du Jiangsu - où deux accords cadres de coopération ont été signés par le Canton avec des responsables politiques. A l'occasion de ce déplacement, cinq accords cadre ont également été conclus entre parcs technologiques.

En Suisse, le canton a été en août l'hôte d'honneur du Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier où sa présence a été appréciée.

Sport

Le Canton et la ville de Lausanne se sont également déplacés à Vancouver à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver pour entretenir leur statut de capitale olympique et de canton hôte des organisations sportives internationale, facteur très favorable à leur rayonnement. En 2010, une 50^e organisation sportive internationale s'est installée dans le canton : l'Association des comités nationaux olympiques. Afin de renforcer liens et synergies dans ce secteur, un projet de « Cluster sport » a été lancé en 2010. Il prévoit de mettre en réseau les acteurs présents dans le canton, dans le domaine du sport, de la formation, de la recherche, de la santé et de l'économie.

Logement

La bonne tenue de l'économie du canton, ne dément pas son attractivité. Si la croissance démographique est incontestablement un atout, le canton est confronté à une sévère pénurie de logements et à une hausse des loyers. Le Conseil d'Etat a mis en œuvre les mesures décidées fin 2009 (appui aux communes dans leur politique de logements, soutien aux logements étudiants, extension de l'aide individuelle au logement) et a édité la brochure « Produire des logements » qui expose les soutiens du Canton aux communes dans ce domaine. Il a par ailleurs décidé en 2010 d'encourager la réalisation d'appartements protégés à loyers abordables destinés aux personnes âgées. Un projet de loi sur la préservation du parc locatif est en outre actuellement en consultation publique.

Agriculture

Dans le domaine agricole, où la Confédération exerce de larges compétences, le Conseil d'Etat s'attache à se donner le maximum de marge de manœuvre. La nouvelle loi sur l'agriculture, entrée en vigueur en janvier 2011, doit permettre à l'agriculture vaudoise de tirer parti au

mieux des nouvelles dispositions fédérales.

Le Canton est intervenu à plusieurs reprises auprès de la Confédération. Au côté d'autres cantons, il a pris la défense du Haras national d'Avenches, menacé par des projets fédéraux d'économies et entamé des négociations avec le Conseil fédéral. Le Conseil d'Etat a par ailleurs obtenu de la Confédération que la spécificité des produits vaudois (Reblochon de Moudon, Miel de Provence ou Volaille de Champagne) soit intégrée à l'accord avec l'Union européenne sur les appellations d'origine protégée (AOP) et les indications géographiques protégées (IGP). Avec l'aval du Conseil d'Etat, le Département de l'économie a adhéré à l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort, afin de limiter les excès de libéralisation des échanges commerciaux qui menacent les intérêts de l'agriculture vaudoise.

Le Service de l'agriculture s'est profondément réorganisé en 2010. Sa direction s'est installée sur le site de Marcelin, à Morges.

Loteries

En octobre 2010, le nouveau dispositif de répartition des bénéfices d'exploitation des grandes loteries est entré en vigueur. La répartition des bénéfices de la Loterie romande est désormais assurée dans le canton par deux fondations indépendantes de l'Etat.

Territoire

Le Conseil d'Etat a adopté la modification de la Loi sur le plan de protection de Lavaux. L'objectif de ce projet, actuellement examiné par le Grand Conseil, est de consolider la protection actuelle de ce site exceptionnel.

La première adaptation du Plan directeur cantonal a été adoptée : référence pour la politique territoriale du Canton, ce document intègre notamment l'avancement des projets d'agglomérations, les parcs naturels régionaux et péri-urbain et complète la planification des éoliennes.

En novembre, le Canton a signé des accords avec la Confédération sur les prestations pour les trois premiers projets d'agglomération (Lausanne-Morges, de la région yverdonnoise et le projet franco-valdo-genevois) et un protocole additionnel aux conventions initiales avec les partenaires de chaque agglomération.

Groupes de prestations
51.1 Etat-major

51.1 Etat-major

Etat-major : appui au Chef du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

Groupes de prestations
51.2 Ressources humaines

51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

Groupes de prestations
51.3 Finances

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
51.4 Informatique

51.4 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

Groupes de prestations
51.5 Activités spécifiques

51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Gestion et suivi du dossier Banque cantonale vaudoise (BCV)
- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, SAGEFI
- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Agriculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeuble par des personnes à l'étranger (Lex Koller)

En ce qui concerne les ventes de logements de vacances, le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud, fixé à 175 unités, a été suffisant pour la première fois depuis près de dix ans. Non seulement le Canton n'a pas eu à solliciter l'octroi d'un contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons, mais il n'a même pas utilisé l'entier du contingent ordinaire, les 12 unités restant disponibles à fin 2010 étant reportées sur 2011.

Le fléchissement de la demande de logements de vacances par des personnes à l'étranger, déjà amorcé l'année passée, s'est en effet accentué en 2010. Cette situation n'est pas propre au Canton de Vaud, mais concerne toute la Suisse puisque seul le Canton du Valais a sollicité des unités supplémentaires.

Le DEC est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. La décision de répartition prise pour l'année 2011 s'est calquée sur celle prise pour 2010. Elle a été publiée dans la FAO en novembre 2010 et n'a pas été contestée. La stabilité du système, et donc une meilleure prévisibilité, a été privilégiée, dans l'attente de nouvelles bases de répartition.

La problématique plus globale de la gestion des résidences secondaires, notamment sur le plan de l'aménagement du territoire, fait actuellement l'objet des réflexions d'un groupe de travail réunissant le SELT, le SDT, le SG-DEC ainsi qu'un consultant extérieur. Ce groupe a pour objectif l'élaboration d'une fiche du Plan directeur cantonal en matière de résidences secondaires ainsi que, de manière connexe, de critères de répartition du contingent LFAIE. Il y a lieu de rappeler que les problématiques sont liées puisque la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est une mesure d'accompagnement liée à une abrogation de la Lex Koller, les cantons étant invités à « désigner les territoires où des mesures particulières doivent être prises en vue de maintenir une proportion équilibrée de résidences principales et de résidences secondaires ».

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Présence vaudoise à Saignelégier

En septembre 2008, le Conseil d'Etat a accepté l'invitation du Marché-Concours à participer comme hôte d'honneur à son édition 2010, en août.

Il a confié la direction et la responsabilité du projet au DEC. C'est ainsi que Jean-Claude Mermoud a porté ce projet avec l'appui de son Secrétariat général.

A la fin de 2009, un comité de pilotage présidé par le chef du Département de l'économie a été établi. Il était composé du préfet du Gros-de-Vaud, du chef du Service de l'agriculture, de la secrétaire générale adjointe du Département de l'économie et coordinatrice du projet. Le chef de projet désigné, agriculteur et enseignant à l'Ecole d'agriculture de Marcelin, a dirigé le travail de neuf centres de compétences, composés d'une ou de plusieurs personnes. Les neuf centres avaient les responsabilités suivantes : communication, exposition chevaline, Milices vaudoises, cortège, diligence, allée gourmande, activités culturelles, protocole et logistique. C'est ainsi qu'ont travaillé ensemble des membres de l'administration de l'Etat, de l'économie privée, ainsi qu'Agridea, Art de vivre, l'Office du tourisme vaudois et l'Office des vins vaudois.

Un travail important a été fourni. Le comité d'organisation a pu s'appuyer sur de nombreux bénévoles qui n'ont compté ni leur temps ni leur peine. L'union de toutes les bonnes volontés a permis à la manifestation de se dérouler comme si tout était naturel et évident. Cette simplicité apparente implique beaucoup de préparation en amont. Les questions de protocoles, de logistique, de communication, de contacts préalables ont occasionné un travail souterrain considérable de la part de chaque groupe de travail.

Le programme mis sur pied poursuivait trois objectifs : resserrer les liens entre deux cantons, qui sont traditionnellement proches, mais qui ne partagent aucune frontière, promouvoir le canton et ses produits et saisir l'occasion de cette manifestation très populaire pour manifester le profond désaccord des deux cantons avec la proposition du Conseil fédéral de couper les subventions du Haras national d'Avenches.

La manifestation a connu un record d'affluence avec 60'000 entrées enregistrées. Quelque 500 Vaudois ainsi que 130 chevaux ont contribué à marquer la présence du canton dans diverses occasions : annonce de leur arrivée par une diligence, exposition, concours et spectacles de chevaux, cortège, concerts, rencontres politiques, banquet, promotion des produits du terroir.

Deux membres de la direction de projet appartiennent au Secrétariat général du Département de l'économie (secrétaire générale adjointe, responsable financière). Cette direction a organisé, planifié et coordonné les activités du groupe de travail. Elle a élaboré et mis en oeuvre le budget global (CHF 300'000.- accordés par le Grand Conseil dans le cadre du vote du budget 2010 de l'Etat de Vaud), tout en assurant la comptabilité. La secrétaire de direction a également apporté un appui important. Dans son rôle d'état-major, la direction de projet avait aussi à informer et à consulter le Comité de pilotage, le chef du département de l'économie et le Conseil d'Etat.

Quelques données chiffrées pour 2010

Dossiers LFAIE

334 dossiers ont été traités en 2010. Il y a lieu de relever que les infractions portées à la connaissance du département sont de plus en plus nombreuses. Le département est ainsi souvent confronté aux difficultés d'établir le caractère effectif d'un domicile en Suisse revendiqué par des personnes à l'étranger pour échapper aux restrictions imposées par la loi (surfaces admissibles notamment). Le DEC a procédé à plusieurs enquêtes destinées à vérifier le respect de la loi et a dénoncé quatre cas au Juge d'instruction cantonal. ([Voir aussi les événements qui ont marqué 2010](#)).

Office cantonal de conciliation

L'office a été saisi dans le cadre de quatre conflits collectifs de travail qui concernent environ 250 employés. Deux conflits ont été réglés par signature d'un accord, les deux autres sont toujours en suspens.

Consultations

En 2010, Le Secrétariat général a préparé 7 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a répondu à 9 consultations cantonales et à 25 consultations fédérales pour le compte du département

Traitements des recours adressés au Chef du département

Service	En suspens au 31.12.09	Recours 2010	Total	Irrecevable	Rayés du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.10
SAGR	14	29	43	15	5	8	1	1	30	13
OCV	2	6	8	0	0	3	1	1	5	3
SELT-LOGT	7	73	80	4	62	0	0	0	66	14
SELT-PCC	1	1	2	0	0	2	0	0	2	0
SDE	1	2	3	0	0	2	0	0	2	1
TOTAL	25	109	134	19	67	15	2	2	105	29

Groupes de prestations
59.0 Direction du service

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

Groupes de prestations
59.1 Promotion économique

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Conseil économique.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC).

Groupes de prestations

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

Groupes de prestations

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglo, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

Groupes de prestations
59.4 Police cantonale du commerce

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Associations faïtières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.

Groupes de prestations
59.5 Logement

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud) et autres milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfetures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

Appui au développement économique

GGBa en fonction depuis le 1er janvier 2010

Conformément au planning annoncé en juillet 2009 par les Gouvernements des Cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève et Valais, l'Association "Greater Geneva Berne area" (GGBa) a officiellement débuté ses activités de promotion économique exogène pour le compte de ces six cantons de Suisse occidentale à partir du 1er janvier 2010.

Plus généralement, GGBa poursuit trois buts principaux :

- Développer un réseau et une structure d'acquisition d'entreprises répondant à la stratégie décidée par ses membres.
- Assurer une veille internationale en matière de promotion économique.
- Développer à l'étranger une image commune de la région composée de l'ensemble des Cantons membres et assurer la promotion de ceux-ci.

Pour mémoire, huit marchés sont couverts par GGBa, à savoir les États-Unis, la France, l'Allemagne et l'Italie ainsi que les quatre pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). Outre la mission d'acquisition d'entreprises étrangères potentiellement intéressées à venir s'établir en Suisse occidentale, le GGBa a également pour but de promouvoir une image commune de la région en rassemblant, sous sa bannière, les atouts et compétences complémentaires des cantons-membres, dans un contexte où les Pays, régions et les villes du monde entier se livrent une concurrence croissante en termes d'investisseurs, d'emploi et de revenus.

Au titre des avancées les plus significatives dans la mise en place et déploiement progressif de ce nouveau modèle de collaboration intercantonale, on mentionnera les points saillants suivants:

- L'entrée en fonction, en date du 1er février 2010, du Directeur de GGBa, M. Philippe Monnier, et celle d'un Directeur adjoint, désigné en fin d'année. On rappellera à cet égard que la structure du centre directeur en Suisse - dont le siège est à Lausanne - se veut légère afin de concentrer les forces sur les activités de prospection et d'acquisition.
- La restructuration et la consolidation du réseau des agents GGBa actifs à l'étranger (au nombre de 17), effectives dès décembre 2010, après un important travail d'évaluation et d'équilibrage des forces sur les huit marchés prospectés.
- L'élaboration, puis le déploiement des outils marketing et de communication communs à toute la région, sous la forme de brochures thématiques et d'un site Internet (voir sous www.ggba-switzerland.ch).
- Le renforcement de la culture d'entreprise par le développement d'outils de formation, d'une part, et de gestion des prospects (CRM), d'autre part, communs au réseau des agents et à celui des antennes cantonales d'implantations (soit le DEV pour le Canton de Vaud).

Le budget de GGBa a été fixé à CHF 4'130'000.- par année. La répartition financière entre les cantons a été établie sur la base d'une analyse des facteurs territoriaux d'attractivité, de laquelle il ressort un financement de CHF 880'000.- par le Canton de Vaud. La durée minimale de l'engagement des cantons au sein de GGBa a été fixée à trois ans.

Au surplus, les résultats 2010 de GGBa feront l'objet d'une conférence de presse le 31 mars 2011.

Renforcement des missions du Développement économique du Canton de Vaud (DEV)

Du fait que GGBa concentre ses activités de prospection sur huit marchés (voir supra) à l'égard desquels les cantons-membres ont souhaité communément donner la priorité, le Canton de Vaud a parallèlement pris l'option de prospecter pour son propre compte d'autres marchés particulièrement prometteurs en regard des atouts de son tissu économique. A cette fin, le Conseil d'Etat a décidé de compléter la mission d'implantation d'entreprises étrangères sur sol vaudois dévolue au DEV par un volet complémentaire de prospection sur les marchés de Grande-Bretagne, Canada, Turquie et Japon, non couverts par GGBa. Une nouvelle convention de prestations, tenant compte de ces nouveautés, a donc été passée entre le canton et le DEV, dont la subvention a été portée à CHF 1,6 million par an. Au surplus, les résultats 2010 du DEV feront l'objet d'une conférence de presse durant le mois d'avril 2011.

Soutiens cantonaux renforcés aux actions communales en faveur du logement

Alors que l'attractivité du Canton de Vaud sur le plan économique continue d'être dopée, notamment par la libre-circulation des personnes, par la bonne santé de l'économie suisse et cantonale en comparaison internationale ainsi que par une stabilité des conditions-cadre fiscales due à des finances publiques fédérales et cantonales saines, des pressions grandissantes sur le volume disponible de logements adaptés aux besoins prépondérants de la population vaudoise ainsi que sur les infrastructures de transport se font sentir, relayées au niveau politique par des interventions parlementaires.

Dans un contexte de pénurie persistante de logement (taux de vacance de 0,5%), où la construction de nouveaux objets ne permet pas d'absorber la forte croissance démographique à l'échelle vaudoise depuis 2007, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer son action en matière de promotion et d'incitation à la production de nouveaux logements. Considérant le cadre libéral et subsidiaire qui caractérise la législation vaudoise sur le logement, le Gouvernement a décidé de renforcer son soutien aux actions communales en faveur du logement, étant entendu que la proximité et la connaissance dont disposent les communes en matière de disponibilité foncière et de besoins en habitat de leurs résidents en font des acteurs centraux de la problématique.

Fort de ce constat, le Département de l'économie a publié en mai 2010, à l'occasion d'une nouvelle édition des Assises du logement, une brochure "Produire des logements". En tant qu'outil de communication et de sensibilisation, cette brochure présente les principales causes de la pénurie - au centre desquelles figure la rareté du foncier effectivement disponible -, le rôle prépondérant conféré par la loi sur le logement aux communes - et la pertinence, dès lors, de développer et mettre en oeuvre des politiques du logement communales plus actives - ainsi que les nouvelles mesures de soutien financier et conceptuel que le canton entend apporter aux partenaires communaux, à savoir :

- un soutien financier aux politiques foncières communales à hauteur de CHF 50 millions;
- un soutien technique et financier à l'élaboration de politiques communales plus actives ("Objectif logement");
- des statistiques et outils de pilotage actualisés et renforcés;
- un suivi renforcé des projets de construction de logements par les divers services compétents de l'administration;
- un renforcement de la Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM).

Afin d'assurer la diffusion de ces leviers d'action sur l'ensemble du territoire cantonal, le SELT a débuté, et poursuivra en 2011, un cycle d'information aux communes à travers les régulières Assemblées de Syndics.

Parallèlement au renforcement des aides financières cantonales à la production de logement tel que décrit plus haut, le Département de l'économie entend profiter de la révision en cours de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pour étoffer les outils et mesures en matière d'aménagement du territoire propres à favoriser la construction de logements répondant aux besoins prépondérants de la population vaudoise. Dans cette même finalité, il entend également renforcer la promotion du modèle DDP / Coopératives de logements qui offre une solution complémentaire et réaliste au modèle économique du marché libre, notamment en terme de limitation des risques de surchauffe sur le marché immobilier.

Shanghai 2010

Dans ses efforts de coupler les actions de promotion économique exogène à celles endogènes en faveur des PME ou institutions vaudoises désireuses de profiler leurs biens et services sur les marchés étrangers, le Conseil d'Etat - sur la base de l'expérience très positive à Moscou en 2009 - a organisé une action de promotion en Chine du 9 au 17 octobre 2010.

Inscrite dans le cadre de l'Exposition universelle de Shanghai, cette mission diplomatique et économique a été emmenée par les Chefs du DFIRE et du DEC. Une trentaine d'entrepreneurs vaudois et des représentants de la Ville de Lausanne, sous la conduite de son syndic Daniel Brélaz, ont accompagné la délégation officielle.

À Shanghai, la délégation a été reçue par le vice-maire Dengji Tang. Les relations entre la mégapole de 20 millions d'habitants et les autorités vaudoises ont été évoquées dans un contexte d'ouverture et d'échanges. En présence de représentants d'organisations économiques chinoises et vaudoises, des experts des deux pays se sont exprimés lors d'une journée consacrée à l'innovation, aux échanges en matière de recherche scientifique, aux collaborations industrielles et aux opportunités d'investissements.

La délégation s'est ensuite rendue dans la province du Jiangsu. Avec ses 80 millions d'habitants, cette riche province est la troisième de Chine de par sa contribution au PIB national. Dotée d'une main-d'oeuvre qualifiée, cette région compte plusieurs parcs technologiques et industriels d'importance nationale. Reçu par le vice-gouverneur de la province, le Chef du DEC a signé deux accords cadres de coopération entre le Canton de Vaud et les autorités régionales. Les directions du Parc scientifique de l'EPFL (PSE), d'Y-Parc à Yverdon-les-Bains et du Biopôle à Epalinges ont par ailleurs signé cinq accords de coopération avec les parcs technologiques des métropoles de Wuxi, de Nanjing et de Suzhou. Cette mission a également permis de visiter nombre d'entreprises, dont les suisses Logitech et Bobst, ou encore le numéro un des technologies photovoltaïques, Suntech.

Les entrepreneurs vaudois qui accompagnaient la délégation officielle se sont confrontés à l'extraordinaire dynamisme économique de Shanghai et de la province du Jiangsu. Ils ont pu évaluer les perspectives de développement sur le marché chinois et de promouvoir les centres de développements technologiques du Canton de Vaud auprès des milieux économiques chinois.

Mise en consultation de la Politique d'appui au développement économique (PADE 2011-2016)

En application des articles 7 à 10 de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), le Département de l'économie a élaboré, courant 2009-2010, un avant-projet de Politique d'appui au développement économique (PADE), dont la procédure de consultation publique a été lancée début décembre.

Considérant que la LADE est une loi-cadre, il incombe à la PADE de préciser les périmètres d'intervention de la loi qui la fonde en terme d'éligibilité des partenaires et projets économiques aux aides financières cantonales, voire fédérales au titre la Nouvelle politique régionale (NPR).

La méthodologie suivie lors de l'établissement de ce document repose, comme le demande la LADE en matière d'élaboration de stratégies de développement économique, sur une analyse forces/faiblesses/menaces/opportunités (Analyse SWOT) multiniveaux, dont ressortent 11 enjeux centraux :

Trois enjeux transersaux:

- Efficience et efficacité de la gouvernance régionale, cantonale et supracantonale.
- Rayonnement et notoriété de la place économique et touristique vaudoise par le biais d'une promotion intégrée (image commune).
- Outils de suivi et d'évaluation de l'évolution du tissu économique vaudois, de l'économie des régions et des politiques sectorielles (veille stratégique).

Huit enjeux thématiques :

- Diversification du tissu économique par un soutien à des secteurs et types d'activités ciblés, innovants et à fort potentiel de développement.
- Réponse adaptée aux besoins des PME et Start-up en matière d'aiguillage, de conseils et de financement.
- Innovation en vue de la création d'entreprises et d'emplois industriels à haute valeur ajoutée.

- Internationalisation du tissu économique vaudois.
- Développement d'une offre touristique cohérente et de qualité, répondant à la demande des hôtes séjournant sur sol vaudois ou des excursionnistes et qui soit coordonnée avec la promotion du secteur.
- Disponibilité d'une offre de terrains et de locaux adaptée en fonction des besoins, du secteur et du type d'activités des entreprises, coordonnée avec la politique du logement.
- Renforcement de la vitalité socio-économique des centres.
- Valorisation économique des ressources naturelles, du patrimoine et des savoir-faire.

En regard de chacun de ces onze enjeux figurent des axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en buts opérationnels, comme autant de jalons destinés à guider l'action du Conseil d'Etat, du DEC et du SELT en matière de développement économique durant la période 2011-2016.

Alors que ces onze enjeux ainsi que les axes stratégiques et buts opérationnels qui en découlent forment le coeur de la PADE, celle-ci est par ailleurs mise en perspective par la description du cadre politico-juridique fondant l'intervention de l'Etat dans le champ économique en Suisse et dans le Canton de Vaud, par une analyse de l'environnement et de la conjoncture socio-économiques, par un rappel des outils et moyens financiers mis à disposition de la LADE ainsi que par la mise en exergue d'enjeux connexes à la PADE, soit des enjeux économiques dépendant d'autres politiques publiques portées par l'Etat.

Enfin, la PADE est accompagnée de trois annexes stratégiques qui en font partie intégrante, mais dont la spécificité justifiait de leur consacrer une rédaction pour elles-mêmes, à savoir:

- Les Enjeux du Tourisme vaudois (2010)
- L'actualisation de la Politique des Pôles de développement (PPDE)
- L'actualisation des secteurs et types d'activités prioritaire de la politique d'appui au développement économique.

Mise en consultation de la Loi sur la préservation du parc locatif (LPPL)

En fin d'année, le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL), destiné à maintenir la substance de logements loués. Ce texte a pour vocation de renforcer la cohérence du dispositif de surveillance et de régulation du marché locatif et introduit aussi des simplifications et certains assouplissements.

Le projet en consultation propose de fusionner deux lois qui partagent l'objectif de maintenir l'offre de logements loués: la loi sur la démolition, la rénovation et la transformation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR) et la loi sur l'aliénation d'appartements loués (LAAL). En vertu de ces deux textes actuellement en vigueur, les travaux et les ventes susceptibles de porter atteinte à la substance du parc locatif doivent faire l'objet d'une autorisation cantonale.

Leur fusion dans une nouvelle loi est l'occasion d'augmenter la cohérence et donc l'efficacité du dispositif, grâce notamment à l'unification de définitions et à des simplifications. Le projet de loi prévoit également d'assouplir modérément certaines dispositions et procédures.

Le projet prévoit une définition claire et objective de la notion de pénurie de logements qui serait établie par district. Ainsi, ce n'est que dans les districts où le taux de vacance serait inférieur à 1,5% que seraient soumis à autorisation la vente d'appartements ou les travaux d'importance. Les situations locales spécifiques pourraient néanmoins être prises en compte à l'échelle de la commune.

Certaines catégories d'immeubles particuliers seraient exclues du régime d'autorisations: les bâtiments comprenant jusqu'à deux logements (trois si l'un est occupé par le propriétaire), ceux de très haut standing et ceux qui sont classés par les Monuments historiques. De même, les travaux de peu d'importance (moins de 30% de la valeur ECA contre 20% aujourd'hui) pourraient être dispensés d'autorisation.

De nouveaux motifs d'autorisation de travaux sont proposés: si les transformations permettent à des coûts raisonnables d'améliorer l'habitabilité du logement, d'économiser l'énergie ou de recourir aux énergies renouvelables, elles seront acceptées. Le projet introduit aussi le principe d'information des locataires en cas de travaux.

Dans un cadre précis, la nouvelle loi conserverait ainsi un régime d'autorisations nécessaires pour vendre les appartements loués ou y réaliser des travaux. Un système de surveillance, allégé mais réel, serait également maintenu, afin de veiller au respect des conditions auxquelles les autorisations auront été accordées.

Cet avant-projet tient compte des postulats des députés Frédéric Borloz et Jean-Michel Dolivo et des remarques formulées lors de la consultation d'un premier projet de LPPL opposé à la motion du député Armand Rod, qui n'avait finalement pas été adoptée par le Grand Conseil.

Création d'une nouvelle base de données "Terrains"

Après une phase d'analyse des besoins, menée en 2009 notamment auprès des associations régionales et du DEV, le SELT a, conjointement avec la DSI, mandaté en 2010 une société informatique et des experts en immobilier pour réaliser la nouvelle base de données terrains et locaux du canton. Cette application informatique sera mise en production à fin février 2011, après une phase de validation et de formation.

Cet outil partagé permettra à tous les acteurs cantonaux et régionaux d'offrir une prestation de qualité en faveur des entreprises à la

recherche de solutions immobilières. La grande nouveauté consiste dans l'implication des associations régionales comme principaux contributeurs et utilisateurs de cette base de données.

Création de la Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC) et du Fonds du sport vaudois

En septembre 2010, le Conseil d'Etat a adopté les actes constitutifs et les règlements d'organisation des deux nouvelles Fondations chargées d'assurer la répartition des bénéfices de la Loterie romande (LoRo) en faveur du social, de la culture et du sport. Il a par ailleurs désigné les présidents et membres des dites fondations. Entrées en fonction dès le 1er octobre, elles ont succédé à la Société vaudoise d'aide sociale et culturelle (SVASC), respectivement au Fonds du sport.

La Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC) assure depuis lors la répartition des dons de la Loterie romande dans les domaines de la culture, du social, de la formation et la recherche, de la conservation du patrimoine et de l'environnement. Le Fonds du sport vaudois fait de même dans le domaine du sport.

Cette nouvelle structuration répond aux exigences de la Confédération sur la nécessité de renforcer l'indépendance des organes de répartition des bénéfices de la LoRo vis-à-vis de l'Etat. Leur statut de fondation permet de concrétiser cet objectif. Dans le même esprit, il a été décidé que le chef du Département de l'économie - en tant qu'autorité de délivrance d'autorisations et de surveillance des loteries - ne présiderait plus le Fonds du sport vaudois.

Groupes de prestations
52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Groupes de prestations

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre écisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Groupes de prestations

52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs
- Entreprises.

Événements marquants, évolutions significatives

Reprise économique marquée mais lente amélioration sur le marché de l'emploi

En 2010, le canton de Vaud a pleinement profité de la reprise économique. Son produit intérieur brut (PIB) est en nette progression (+2.6%) et cette croissance devrait demeurer soutenue en 2011. Le canton tire parti comme la Suisse des effets bénéfiques du rebond de la conjoncture mondiale, combinés à la solidité et à la bonne diversification de sa propre économie. En témoignent au niveau du marché du travail le nombre de personnes au chômage technique (RHT), qui a été divisé par six en l'espace de 12 mois, et les flux migratoires qui, bien qu'inférieurs à l'année record de 2008, ont retrouvé des niveaux comparables à ceux observés depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux en 2002.

Les effets de cette vigoureuse reprise tardent pourtant à se faire sentir sur le taux de chômage du canton de Vaud qui décroît lentement et passe de 5.9% au 1er janvier à 5.6% le 31 décembre 2010. Le nombre de chômeurs inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) baisse de 5% à 18'718 et celui des demandeurs d'emploi de 2.1% à 24'712. La population des chômeurs de moins de 20 ans enregistre la plus forte baisse (-14%), suivie par celle des 20 à 29 ans (-12.5%). Objet des préoccupations du Service de l'emploi (SDE), la part des personnes au chômage depuis plus de 24 mois augmente toutefois de 34.1% à 1'220 personnes.

Compte tenu de la persistance d'un taux de chômage supérieur à 5%, le DEC a sollicité à deux reprises du Conseil fédéral le renouvellement de l'augmentation du nombre d'indemnités de chômage. Les chômeurs vaudois de plus de 30 ans ont ainsi bénéficié de 520 jours d'indemnisation au maximum en lieu et place de 400 durant toute l'année sous revue. Cette ultime allocation d'indemnités supplémentaires prendra fin le 31 mars 2011 avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'assurance-chômage adoptée par le Peuple le 28 septembre.

En 2010 dans le canton de Vaud, 32'887 personnes ont été indemnisées par les différentes caisses de chômage pour un montant total de près de 600 millions de francs. Parmi celles-ci, la Caisse publique a versé 531 millions au titre des prestations individuelles (indemnités de chômage) ou collectives (mesures de réinsertion, RHT, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

Assurance perte de gain maladie pour les personnes au chômage (APGM)

Dans la perspective d'amoindrir les risques de paupérisation d'une population déjà précarisée et sur décision du Conseil d'Etat, le SDE a mis en consultation fin 2010 un projet de loi cantonale sur l'assurance perte de gain maladie pour les personnes au chômage.

Cette assurance cantonale qui sera intégrée à la loi sur l'emploi (LEmp) permettra de verser des prestations complémentaires aux bénéficiaires d'indemnités de chômage en incapacité passagère de travail, totale ou partielle, en raison d'une maladie ou d'une grossesse et qui ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage. Le projet prévoit des prestations équivalentes aux indemnités de chômage que la personne toucherait si elle ne se trouvait pas en incapacité de travail. Les prestations et le fonctionnement de cette assurance seront financés par des cotisations prélevées sur les indemnités de chômage des assurés.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Conseil et suivi des demandeurs d'emploi et services aux entreprises

En 2010, le SDE a maintenu un niveau élevé de ressources et de prestations pour faciliter la réinsertion rapide des demandeurs d'emploi dans le monde du travail. Les quelques 240 conseillers ORP ont ainsi suivi et conseillé, en moyenne mensuelle, plus de 24'600 demandeurs d'emploi et effectué 232'928 entretiens. 10'339 places vacantes (+ 16%) ont été acquises et traitées à l'occasion de 4'242 visites d'entreprises. Cette intense activité de placement, cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (Allocation d'initiations au travail, stages professionnels) a permis à 19'696 demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail en 2010.

Intensification et simplification de l'activation des demandeurs d'emploi

Le SDE a poursuivi l'activation rapide des demandeurs d'emploi par le biais de mesures se rapprochant au plus près d'une situation de travail. A cet effet et en marge de la démarche SimpA, le SDE a cherché à optimiser les processus d'octroi des mesures d'insertion par les ORP. Cette action visait principalement à simplifier les procédures relatives à l'octroi de stages professionnels (6 mois), de stages d'essai (3 semaines) et de programmes d'emploi temporaire (3 mois). Ces mesures permettant à la fois de conserver un rythme de travail et d'acquérir de nouvelles connaissances, il est en effet impératif que les chômeurs puissent en disposer de manière aisée afin de favoriser une reprise d'emploi rapide et d'agir sur la durée moyenne du chômage.

Contrôle et régulation du marché du travail

Dans un marché du travail encore perturbé, le SDE a maintenu un haut niveau de vigilance pour prévenir le dumping salarial et lutter contre le travail au noir. Du 1er janvier au 31 décembre, il a donc procédé à 1'004 contrôles en entreprise dans les secteurs non-conventionnés de l'économie. Les normes régissant l'activité de 230 établissements publics ont été vérifiées au titre de la convention passée avec les partenaires sociaux dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. 989 employeurs du domaine de la construction ont également été contrôlés par les inspecteurs des chantiers. Au surplus, le SDE a mené 398 contrôles en santé et sécurité au travail sur l'ensemble du canton et l'Inspection de la Ville de Lausanne (ITL) a opéré de même à 354 reprises sur le territoire communal. Globalement, ce sont donc près de 3'000 contrôles qui ont été réalisés dans l'économie vaudoise au titre des Mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail.

Procédures d'extension CCT 2010

- CCT du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le Canton de Vaud: extension de l'avenant du 1.1.2010 ;
- CCT du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le Canton de Vaud: prorogation de l'extension (procédure séparée de la précédente) ;
- CCT de la ferblanterie, de la couverture et de l'installation sanitaire dans le Canton de Vaud: extension de l'avenant du 1.1.2010 ;
- CCT de la ferblanterie, de la couverture et de l'installation sanitaire dans le Canton de Vaud: prorogation de l'extension (procédure séparée de la précédente) ;
- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud: extension de l'avenant du 2.12.2009 ;
- CCT Métal-Vaud: extension de l'avenant sur les salaires 2010 et prorogation de l'extension ;
- CCT des garages du Canton de Vaud: extension de l'avenant du 1.1.2010 et prorogation de l'extension ;
- CCT des bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois: extension de la CCT de base ;
- CCT du commerce de détail de la Ville de Lausanne: extension de l'avenant du 11.12.2009 et prorogation.

Nouvelles mesures de réinsertion

Pour répondre aux exigences du marché de l'emploi, le SDE adapte en permanence son offre de mesures d'insertion professionnelles destinées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage et du Revenu d'insertion. Confronté à l'augmentation du chômage de longue durée, il s'est attaché à développer deux modules, sous forme de projet pilote, spécifiquement adaptés aux besoins de ces demandeurs d'emploi, soit "Travailler en EMS" et "Ingeus" :

- le premier module, développé en collaboration avec le secteur médico-social, comprend une formation de base de 20 jours suivie d'une période d'activité de 8 mois en EMS dans l'une des 2 filières professionnelles du secteur médico-social, accompagnement (animations / soins) ou secteur hôtelier (intendance / cuisine) ;
- le second, confié à un partenaire privé actif sur le plan international dans les politiques de réinsertion, est un nouveau programme de reclassement et d'accompagnement intensif ouvert à tout chômeur suivi depuis plus de 9 mois par l'ORP. Il a pour objectifs de valoriser les atouts et d'accroître la motivation du demandeur d'emploi tout en l'accompagnant de manière personnalisée dans ses recherches et ses premiers pas dans un nouvel emploi.

Plan de relance de la Confédération – Mesures de stabilisation

Pour lutter contre le chômage des jeunes et encourager la formation continue, le Parlement fédéral a libéré des crédits exceptionnels pour le financement d'un programme de stabilisation de l'économie. Décliné en plusieurs volets, ce programme autorise notamment l'octroi d'une aide financière aux entreprises recrutant des chômeurs de moins de 30 ans sans grande expérience professionnelle ainsi que le financement partiel de mesures de formation durant les périodes de réduction de l'horaire de travail jusqu'au 31 décembre 2011. Dans le canton de Vaud, 50 chômeurs ont bénéficié de cette aide ponctuelle à l'embauche, à raison de 1'000 francs par mois durant les 6 premiers mois de contrat, et plus de 75'000 francs ont été octroyés à 15 entreprises pour la mise sur pied de mesures de formation durant les périodes de chômage technique au sein des entreprises.

Groupes de prestations
54.1 Agriculture

54.1 Agriculture

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale.

Descriptif

- Elaboration, pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction des exigences de la politique agricole fédérale.
- Gestion du système des données agricoles et versement des contributions fédérales et cantonales (paiements directs, contributions écologiques, soutien à l'élevage...).
- Surveillance des prestations de vulgarisation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale).
- Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, du tourisme rural et soutien à l'économie alpestre.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Etablissement de préavis techniques à l'attention du Service du développement territorial pour les projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir ou pour les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres agricoles ou à l'activité agricole.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales.
- Instances et organisations officielles et professionnelles de la branche agricole, de l'élevage, de l'économie laitière, de la promotion des produits et de la formation professionnelle agricole cantonales, intercantionales et nationales.
- Personnel du Service et agents extérieurs.
- Paysans et paysannes vaudois (toutes branches confondues).
- Station cantonale de la culture des champs.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Commissions foncière rurale et d'affermage.
- Institutions et Office du crédit agricole (FIA, FIR, OVCA, Prométerre).
- Office Eco'Prest (Prométerre).
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE.
- Office Central Vaudois de la Culture Maraîchère.
- Maraîchers et arboriculteurs professionnels.
- Office arboricole professionnel, comité et direction.
- Union fruitière lémanique, comité et membres.
- OFAG, AGRIDEA, UMS, FUS, USL, FVPL, UFL.
- Association pour la promotion des produits agricoles.
- Association vaudoise pour le tourisme rural, OTV, ADNV, ADPE.
- Centre romand de compétences du tourisme rural (tourisme-rural.ch).
- Propriétaires d'immeubles situés en milieu rural.

Groupes de prestations
54.2 Enseignement agricole

54.2 Enseignement des métiers du champ professionnel de l'agriculture

Enseignement professionnel agricole et gestion des exploitations pédagogiques.

Descriptif

- Formation professionnelle agricole à Agrilogie Grange-Verney
- Formation professionnelle des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney
- Formation professionnelle agricole à Agrilogie Marcelin (agri-viticulteurs)
- Formation professionnelle des branches spéciales de l'agriculture (viticulteurs, cavistes) à Marcelin
- Formation continue agricole et des branches spéciales de l'agriculture (viticulteurs, cavistes)
- Gestion de stations cantonales pour assurer les tâches légales et la recherche appliquée
- Administration, accueil et intendance des centres d'enseignement
- Gestion du domaine de Grange-Verney (Marcelin fait l'objet du groupe de prestations viticulture)
- Préparation et suivi des essais pour le compte de la recherche et de la vulgarisation
- Recherche et valorisation de nouveaux produits
- Mise à disposition de références techniques et économiques

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement (Agrilogie Grange-Verney et Marcelin)
- Participants aux formations modulaires / formations continues
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées
- Organisations professionnelles

Stations et services à disposition des agriculteurs

- Station de protection des plantes
- Station pour la cultures des champs
- Station cantonale de zootechnie
- Laboratoire d'analyse des sols et des fourrages
- Station cantonale d'arboriculture

Groupes de prestations
54.3 Viticulture

54.3 Viticulture

Office cantonal de la viticulture : économie, contrôles et conseils vitivinicoles, régie des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes.
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange, de la maturation et des stocks.
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire du vignoble.
- Analyses et conseils oenologiques.
- Assistance et conseils aux exploitants vaudois dans la culture de la vigne.
- Régie et exploitation des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.
- Organisation, suivi, valorisation et vulgarisation d'essais viticoles.
- Participation à l'enseignement pratique aux élèves des écoles du site de Marcelin.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture.
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes viticoles.
- Interprofession vitivinicole vaudoise.
- Office des vins vaudois.
- Commission des désignations des vins vaudois.
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB).
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants).
- Société coopérative "Cave Vaudoise".
- SCAV.
- Hospices cantonaux / CHUV.
- SCRIS.
- SAGEFI.
- SFFN.
- SIPAL.
- SESA.
- Consommateurs en général.
- Médias spécialisés.
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil.
- Pépiniéristes-viticulteurs.
- Domaines de l'Etat.
- Acheteurs de plants de vigne.
- Ecoles d'agriculture cantonales vaudoises.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneron de Vevey.

- Fondation du Château de Chillon.
- Fédération vaudoise des vignerons.
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Elèves des centres d'enseignement : Agrilogie Marcelin, CEMEF, CEPM.
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Associations professionnelles arboricoles, maraîchères et horticoles.
- Clientèle privée.
- Grossistes et détaillants.
- Musée Vaudois de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette.

Groupes de prestations
54.4 CEMEF

54.4 CEMEF

CEMEF, Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

Descriptif

- Formation professionnelle initiale de gestionnaire en intendance (CFC de GEI)
- Formation professionnelle d'employé(e) en économie familiale (CCC d'EEF)
- Formation école en économie familiale (5 mois - cours des Marcelines)
- Formation professionnelle supérieure de paysanne / gouvernante de maison (brevet fédéral)
- Formation modulaire de base en économie familiale
- Formation modulaire dans le cadre de la licence en agritourisme

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Apprenti(e)s gestionnaires en intendance
- Gestionnaires en intendance formation en cours d'emploi (art.32 OFPr)
- Apprenties employées en économie familiale
- Jeunes et adultes de la formation en école
- Participant(e)s aux formations modulaires de base et aux formations modulaires supérieures
- Participant(e)s aux formations continues
- Organisations professionnelles

Événements marquants, évolutions significatives

Agriculture

Année agricole et météo

Après un long hiver, avec des températures très basses et de fréquentes chutes de neige en région de plaine, le printemps s'annonçait très beau et chaud. Toutefois, la fin du printemps fut pluvieuse, fraîche et exceptionnellement peu ensoleillée, alors que le début de l'été fut très sec et très chaud. Le reste de l'été et l'automne furent dominés par un temps changeant, avec un bel arrière automne.

Les céréales ont souffert des conditions climatiques, de même que les cultures fruitières et les cultures maraîchères; quant aux vendanges, elles furent de belle qualité. L'année fut mauvaise pour le bétail de boucherie, en particulier les porcs, tandis que le secteur laitier n'est pas parvenu à maîtriser la gestion d'une offre excédentaire, maintenant une forte pression sur les prix. Sur un plan général, les exportations souffrent de la faiblesse de l'euro, notamment pour le fromage.

Politique agricole

Bien que de plus en plus contestée, la libéralisation du marché des produits agricoles s'est encore accentuée cette année par l'introduction du principe du Cassis de Dijon. Ainsi, tout produit alimentaire commercialisé dans l'Union européenne peut désormais entrer sur le marché suisse, moyennant une simple décision de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). A fin septembre, déjà sept demandes avaient reçu une décision positive. Du «fromage blanc» peut ainsi être importé et commercialisé en Suisse, même s'il ne satisfait pas aux prescriptions techniques en vigueur en Suisse. La seule condition requise est que le produit satisfasse aux normes en vigueur au sein de l'Union européenne et du pays d'origine. Les décisions rendues par l'OFSP sont de portée générale. Ceci signifie que chaque décision est une brèche dans la législation suisse, puisque tout produit correspondant aux mêmes spécifications techniques pourra être commercialisé en Suisse sans autorisation particulière.

Les négociations avec l'Union européenne en vue de conclure un ALEA (accord de libre échange agricole) s'avèrent plus longues et difficiles que prévu et l'UE montre peu d'empressement à négocier la suppression des barrières non tarifaires au commerce avec la Suisse. Le Département de l'économie est aussi devenu membre de l'ASSAF, association suisse pour un secteur agro-alimentaire fort, dès 2010, afin de contribuer à contenir les velléités d'excessive libéralisation des échanges commerciaux lorsqu'elle menace les intérêts vitaux de l'agriculture vaudoise. Enfin, la conclusion d'un accord sur la libéralisation des produits agricoles à l'OMC n'a pas encore pu aboutir en 2010.

Au plan cantonal, c'est l'adoption de la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise par le Grand Conseil qui confirme la réponse du Gouvernement à la motion P.-A. Pidoux datant de 2002 et qui permet de regrouper la politique agricole du Canton en un seul texte cohérent, actualisé et doté de nouveautés adaptées à l'évolution des conditions-cadre fédérales, ceci avec effet dès 2011. Le Service de l'agriculture a pu appuyer, techniquement et juridiquement, la commission parlementaire qui a examiné le projet de loi de septembre 2009 à mars 2010.

Le nouvel acte législatif constitutif de la politique agricole cantonale était un des objectifs du programme de législature et va permettre de tirer parti dans les meilleures conditions des possibilités ou opportunités offertes aux agriculteurs par la législation fédérale, que ce soit pour maintenir et accroître la valeur ajoutée au niveau de la production agricole vaudoise ou dans l'optique d'anticiper les changements annoncés dès 2014 dans le cadre du développement des paiements directs (programmes volontaires, projets collectifs agro-environnementaux ou paysagers, etc). La prochaine entrée en vigueur des nouveaux textes cantonaux a fait l'objet de près d'une dizaine de conférences d'information, en commun avec Prométerre, principalement à destination des agriculteurs.

Au niveau des relations intercantionales, l'élection de M. F. Brand à la présidence de la Conférence suisse des chefs de Service de l'agriculture (KOLAS) permet d'étendre le rayonnement des prises de position vaudoises sur le plan national tout en bénéficiant d'un canal d'information privilégié quant à l'évolution de la politique fédérale. En complément de cet investissement, le Canton de Vaud a accueilli les 9 et 10 septembre 2010 l'assemblée générale annuelle de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (LDK-CDA), dans la région de Lavaux.

Dans le même contexte des relations extérieures, le Service de l'agriculture a accompagné un représentant des Commissions européennes pour une visite de terrain dans le domaine des prestations écologiques de l'agriculture vaudoise.

Enfin, le Service de l'agriculture a contribué très directement à une reconnaissance mutuelle, entre la Suisse et l'UE, des appellations d'origine contrôlées afin que celle-ci ne porte pas préjudice aux dénominations vaudoises traditionnelles existantes (Gruyère AOC, Vacherin Mont-d'Or AOC, Miel de Provence, Reblochon vaudois).

Consultations fédérales et cantonales

La politique agricole est déterminée par les dispositions fédérales en la matière ; elle est conditionnée par les dispositions relatives à l'environnement, eaux, air, forêts, nature et territoire. Le SAGR a participé à 27 consultations fédérales et cantonales. Les propositions les plus significatives concernaient les eaux et les forêts par rapport à l'agriculture.

Interventions parlementaires

Au Grand Conseil, 11 interpellations, postulats, résolutions ou initiatives cantonales auprès des Chambres fédérales ont été déposés qui concernaient directement ou indirectement l'agriculture.

Paiements directs

En raison d'une excellente récolte en 2009, les quotas de betterave sucrière ont dû être réduits en moyenne d'environ 7% en 2010. Hormis la diminution de la valeur de la production cantonale, cette réduction représente une diminution de près d'un million de francs de la contribution versée pour la culture de la betterave sucrière, dans le cadre des paiements directs versés à l'agriculture. Par ailleurs, les contributions pour l'exploitation des terrains en pente ont été augmentées à 410 Frs, respectivement à 620 Frs par hectare, pour les pentes de 18 à 35% et celles supérieures à 35%. Les contributions d'estivage ont aussi été augmentées, passant de 320 Frs à 330 Frs par pâquier normal.

Au plan cantonal, le total des paiements directs alloués pour l'exercice 2010 a représenté un montant de 232 millions de francs (équivalant à 2009), auquel se sont ajoutés 18,3 millions de primes de cultures (-4%), 11,1 millions de contributions d'estivage (+4%) et 3,8 millions de contributions écologiques particulières (+19%).

Viticulture

Réglementation vitivinicole

Au terme d'un premier exercice, l'application du règlement sur les vins vaudois du 27 mai 2009 a laissé apparaître la nécessité de certaines adaptations. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé d'élargir le droit à la dénomination "Salvagnin" aux lieux de production ou aux communes, d'autoriser les communes qui ont fusionné à indiquer le nom de la nouvelle commune sur les étiquettes de leurs vins et de supprimer la notion de "chemin carrossable" comme élément de détermination des limites d'un "clos".

Il a fixé l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux Premiers grands crus (PGC) au 15 novembre 2010 et en a complété les conditions d'octroi.

La Commission des PGC a élaboré son règlement d'organisation et de fonctionnement. Approuvé par le chef du Département de l'économie, ce texte est entré en vigueur simultanément aux modifications précitées. Dès lors, les vins de millésime 2010 répondant aux critères exigés pourront déjà bénéficier de cette mention prestigieuse.

Suivi de la Flavescence dorée

- Dépistage du vecteur *Scaphoideus titanus*

La présence de *S. titanus* a été mise en évidence à Lavaux, dans le Chablais et à La Côte.

En revanche, aucune capture de *S. titanus* n'a été réalisée dans les vignobles du Nord vaudois.

- Lutte contre le vecteur *Scaphoideus titanus* dans les pépinières

Conformément aux directives édictées par le service phytosanitaire fédéral, deux traitements insecticides à base de lambda-cyhalothrine ont été imposés pour toutes les pépinières implantées à Lavaux, dans le Chablais et à La Côte.

- Informations aux viticulteurs

Des informations ciblées ont été diffusées par le canal du bulletin phytosanitaire de l'OCV afin que les viticulteurs soient en mesure de reconnaître la flavescence dorée, de la différencier du bois noir et d'en annoncer les foyers suspects.

- Annonce des foyers suspects et diagnostic moléculaire PCR

La campagne d'information précitée a débouché sur un unique cas symptomatique nécessitant une analyse PCR réalisée par Agroscope Changins. Celle-ci a démontré qu'il s'agissait de bois noir et non pas de flavescence dorée.

Coccinelle asiatique

La coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*) a beaucoup fait parler d'elle depuis sa découverte dans notre pays en 2004, en raison du risque de faux goûts qu'elle peut occasionner aux vins lorsque des individus présents dans les grappes sont écrasés au cours des opérations de vendange et de pressurage.

Mais contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis, ce risque paraît exagéré dans nos contrées car aucun cas de pullulation sur vigne n'a été recensé à ce jour. Cela s'explique par le fait qu'*Harmonia axyridis* se nourrit de pucerons dont les colonies ne se développent jamais sur vigne.

Evolutions susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'Office

Les difficultés d'ordre économique que subit depuis plusieurs années la branche vitivinicole tendant à perdurer, l'office sera vraisemblablement plus encore mis à contribution en matière de blocage-financement des vins, d'octroi d'aides du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables et d'écoulement des vins issus des Domaines cantonaux. Dans le cadre de sa nouvelle mission liée à la promotion des produits, il

est prévisible que les requêtes de contributions financières s'accroissent.

Formation professionnelle agricole

En 2010, Agrilogie a réorganisé les exploitations agricoles de Grange-Verney. L'objectif principal des exploitations des écoles est la formation. L'exploitation agricole et l'exploitation arboricole et maraîchère de Grange-Verney ont été fusionnées et placées sous la direction du doyen de l'école d'agriculture. Ainsi, le responsable pédagogique de l'école gère directement cet outil de formation. L'utilisation de l'exploitation agricole dans le cadre de la formation sera encore développée avec l'aide de tout le corps professoral.

Immobilier et infrastructures

L'an 2010 a vu la réaffectation après rénovation complète et transformation de la Maison Moret et du bâtiment des Sélectionneurs sur le site de Marcelin. Après 10 mois de travaux, le SAGR a quitté la rue Caroline à Lausanne pour renforcer la présence de l'agriculture à Morges, site historique de l'Ecole cantonale d'agriculture et de viticulture.

La dernière étape de rénovation du bâtiment de l'école d'agriculture et de viticulture de Marcelin, construit en 1920-1922, a démarré en juillet de cette année par la transformation totale de la cuisine et du réfectoire qui ne satisfaisaient plus aux normes actuelles et accusaient une vétusté certaine. La réouverture du réfectoire est prévue pour le début de février 2011.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Agriculture

Politique agricole (administration)

- Règlements d'application de la LVLAgr

5 règlements d'application de la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise ont été rédigés par le SAGR avec l'appui des autres services concernés et des partenaires professionnels. Ils ont été adoptés le 15 décembre 2010 par le Conseil d'Etat, permettant d'abroger 29 textes (règlements et arrêtés) en vigueur sous le régime des législations antérieures, elles aussi abrogées (7 lois).

Il s'agit d'un règlement d'application général (formation, mesures sociales, procédures, etc.) et de 4 règlements spécialisés : promotion de l'économie agricole, crédit agricole, agroécologie et protection des végétaux. Ce dispositif est entré en vigueur le 1er janvier 2011.

- Système de contrôle interne

Démarré en 2009, le développement d'un système de contrôle interne et de management de la qualité a été poursuivi dans le domaine de l'application des paiements directs et des diverses contributions agroenvironnementales, en collaboration étroite avec les cantons de GE, JU et NE. Une description de l'ensemble des processus de travail a été réalisée. A terme, il est prévu de simplifier la saisie des données agricoles par le développement d'un nouveau logiciel qui sera mis à disposition des exploitants agricoles dans un environnement plus convivial et adapté à la future évolution des paiements directs esquissée par la Confédération (PA 2014 – 2017).

- Repérage des unités d'élevage par géoréférencement

A la demande de l'Office vétérinaire fédéral, afin d'améliorer la traçabilité du bétail, les principaux bâtiments d'élevage ont fait l'objet d'un recensement particulier, par des relevés cartographiques, y compris pour la localisation des ruchers.

Viticulture

Réglementation vitivinicole projetée

L'Office fédéral de l'agriculture a constaté que certaines exigences relatives à l'AOC des vins issus du vignoble du Vully sont réglées de manière différente dans les cantons de Fribourg et de Vaud. Pour ces motifs, il a refusé d'inscrire l'AOC Vully dans le répertoire suisse des AOC et demandé aux deux cantons de rechercher une solution commune pour fixer les critères d'une AOC Vully "transcantonale".

Pour ce faire, les Conseillers d'Etat fribourgeois et vaudois en charge de la viticulture ont institué un groupe de travail interne aux administrations respectives, chargé d'accomplir les études en vue d'harmoniser les règles donnant droit à l'AOC Vully pour et dès la récolte 2011.

Formation professionnelle agricole

Haute Ecole Spécialisée en Agronomie (HESA) à Zollikofen

Cette école, créée sous le régime d'un concordat intercantonal de tous les cantons suisses, doit adopter un statut similaire à celui des autres HES. Le canton de Berne a accepté de l'intégrer dans sa haute école cantonale. Le concordat sera dissout. Des travaux de mise à niveau (entretien lourd et modernisation) des bâtiments sont effectués en vue de la remise de l'établissement au Canton de Berne. Tous les cantons participent au financement de l'opération et pour Vaud, qui est l'un des plus grands cantons agricoles, la participation est de 1'563'000 Fr., crédit que le Grand Conseil a accepté par le décret du 16 novembre 2010.

Organisation de la formation professionnelle agricole

L'entrée en vigueur quasiment simultanée des dispositions cantonales sur la formation professionnelle et de la loi cantonale sur l'agriculture vaudoise a pour conséquence une clarification et une simplification de la répartition des tâches et des compétences entre le DEC-SAGR et le DFJC-DGEP. La nouvelle loi sur la formation professionnelle implique, comme pour les autres professions, la reprise par l'Etat de certaines activités, en particulier pour la surveillance de l'apprentissage, alors que d'autres relèvent des organisations professionnelles (cours interentreprises). Cette redistribution entre le SAGR et Prométerre a été préparée en automne 2010 pour entrer en vigueur le 1er février 2011.

Promotion

Filières agro-alimentaires

Le mandat de la 2ème étape de l'étude Filagro a été délivré à agridea pour les produits suivants : légumes, pommes de terre, vins, viande ovine et volailles.

Saignelégier 2010 - Canton de Vaud hôte d'honneur

Le SAGR a participé très activement à l'organisation d'une digne représentation vaudoise de l'agriculture, de ses produits et des milieux du cheval au Marché-Concours des chevaux de Saignelégier.

Sources d'informations complémentaires

Agriculture

- Pour tout renseignement complémentaire, info.sagr@vd.ch ou Service de l'agriculture, Avenue de Marcelin 29a, 1110 Morges, tél. 021/316 62 00, fax 021/316 62 07.

Economie rurale

a) Filières agro-alimentaires

- Rapport "Valorisation des produits des filières agricoles vaudoises" (agridea, mai 2010) - 1ère étape Etude Filagro.

b) Economie alpestre

- Gest'Alpe Info (avril et novembre 2010).

Cultures spéciales

Arboriculture

- rapport phytosanitaire annuel

Ce document peut être obtenu sur demande auprès de la Station cantonale d'arboriculture, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 557 91 85, fax 021 557 91 80. E-mail : station.arboriculture@vd.ch

Culture maraîchère

- Rapport phytosanitaire annuel
- Site internet www.legumes.ch

Le rapport susmentionné peut être obtenu auprès de l'Office central vaudois de la culture maraîchère (OCVCM), av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 557 93 93, fax 021 557 93 99, E-mail : info@legumes.ch

Viticulture

- Brochure "Registre cantonal des vignes 2010"
- Brochure "Contrôle officiel de la vendange 2010"
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2010 (paraît au début avril 2011)
- Rapport phytosanitaire 2010

Ces documents sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud : <http://www.vd.ch/fr/themes/economie/viticulture>

Ils peuvent également être obtenus sur demande auprès de l'Office cantonal de la viticulture, case postale 849, 1110 Morges 1 (Tél. n° : 021 / 557 92 68 - E-mail : info.ocv@vd.ch).

Formation professionnelle agricole, Agrilogie

- Informations complémentaires : www.agrilogie.ch
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel
- Rapport annuel d'Agrilogie Grange-Verney, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Grange-Verney
1510 Moudon
Tél 021 / 995 34 34
Fax 021 / 995 34 30

- Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Marcelin
Avenue de Marcelin 29
1110 Morges
Tél. 021 557 92 50
Fax 021 557 92 51

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF

- Informations complémentaires : www.cemef.ch
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

CEMEF
Chemin de Grassey 1
1110 Morges
Tél 021 / 557 90 90
Fax 021 / 557 90 91

Groupes de prestations
307.0 Administration générale

307.0 Administration générale

Gestion et administration.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

307.1 Formation continue et information aux partenaires

307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur le plan des procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Groupes de prestations
307.2 Appui juridique

307.2 Appui juridique

Concevoir, appuyer et conseiller.

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

Groupes de prestations
307.3 Aménagement communal

307.3 Aménagement communal

Aménagement communal

Descriptif

1) AMENAGEMENT COMMUNAL

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département du DEC.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

Groupes de prestations
307.4 Aménagement cantonal et régional

307.4 Aménagement cantonal et régional

Aménagement cantonal et régional (ACR).

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

Groupes de prestations
307.5 Groupe opérationnel des pôles

307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Groupes de prestations
307.6 Hors zone à bâtir

307.6 Hors zone à bâtir

Hors zone à bâtir (HZB)

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requéranants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

Groupes de prestations
307.7 Améliorations foncières

307.7 Améliorations foncières

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préavisier les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

3) GESTION FONCIERE

Morcellement et faisabilité foncière

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).

Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.

- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Événements marquants, évolutions significatives

Sur le plan organisationnel

La mise en œuvre progressive depuis 2008 du Plan directeur cantonal, les projets étudiés dans les cinq agglomérations du canton, la pression liée à l'accroissement démographique et à l'arrivée de nouvelles entreprises ainsi que les cartes de dangers naturels ont des répercussions importantes sur le service.

En effet, le PDCn et d'autres mesures comme les dangers naturels introduisent de nouvelles règles qui doivent être intégrées dans les plans d'affectation communaux. L'accompagnement et le contrôle de ces plans ont généré une augmentation sensible du nombre de dossiers et de leur complexité (vérification de la prise en compte du PDCn). L'augmentation de la charge de travail va se poursuivre ces prochaines années en raison des révisions des plans d'affectation et de l'avancement des projets d'agglomération.

1. **Aménagement communal (AC)** : La coordination des différents intérêts et l'augmentation du nombre de projets de planification étudiés par les communes et les particuliers a pour conséquence que de nombreux mandats sont confiés à des professionnels insuffisamment expérimentés ou compétents avec à la clé des répercussions sur la qualité des dossiers produits qui oblige l'ACV à de longs et fastidieux rapports d'examen souvent mal compris par les municipalités.
2. **Hors zone à bâtir (HZB)** : Même si le travail n'est pas encore totalement abouti, le retard dans l'examen des dossiers est partiellement résolu.
3. **Groupe opérationnel des pôles (GOP)** : En 2010, le GOP a continué à participer de manière conséquente à l'accompagnement des projets des pôles et poursuivi la démarche de réactualisation des sites en coordination avec les planifications directrices supérieures (plan directeur régional, projet d'agglomération, schéma directeur intercommunal). Le GOP a préparé le "Rapport sur l'actualisation de la politique des pôles de développement (PPDE)". Après information et coordination avec les associations régionales et les autres services de l'ACV, le Conseil d'Etat a soumis ce rapport pour consultation en décembre 2010. Le rapport de la politique des pôles décrit l'évolution de la politique dès 1997, la nouvelle politique des pôles (cadre, enjeux et objectifs), l'organisation, les actions à mettre en place et définit les sites stratégiques d'intérêt cantonal.
4. **Aménagement cantonal et régional (ACR)** : Adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre et par le Conseil d'Etat le 24 novembre, la première adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) a été transmise au Conseil fédéral pour approbation début décembre 2010. Le Conseil d'Etat a signé en novembre 2010 des Accords sur les prestations engageant le Canton et la Confédération ainsi que des Protocoles additionnels aux conventions de 2007 entre le Canton et les communes pour la mise en œuvre des projets d'agglomération de 1ère génération pour les agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG, co-signature avec le Canton de Genève), Lausanne-Morges (PALM) et yverdonnoise (AggloY). D'autre part, les études des projets d'agglomération de 2ème génération du PAFVG et du PALM ont débuté. Un document cadre est en cours d'élaboration pour AggloY. Les études du projet d'agglomération de 1ère génération de l'agglomération du Chablais (Chablais Agglo) se poursuivent, tandis que celles du projet d'agglomération Riviera/Veveyse/ Haut-Lac (Agglo Rivelac) ont démarré.
5. **Améliorations foncières (AF)** : La modification de la LAF a été adoptée en 2010. Quant au projet d'EMPD accordant un crédit cadre de CHF 32 MIO en vue de financer les subventions cantonales pour les années 2011 à 2014 a été élaboré et transmis au Grand Conseil. En termes d'investissements totaux, la division a continué, en 2010, à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. La poursuite des activités des 16 syndicats de terrain à bâtir en activité permettra la mise sur le marché de 3'100 logements. Plusieurs nouvelles études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2010.
6. **Le SDT dans son ensemble** : Les différentes divisions du SDT ont encore dû faire face à plusieurs changements de collaborateurs suite à des départs à la retraite, des maladies de longue durée, maternité et à des diminutions de taux d'activité de la part de certains collaborateurs engendrant des redistributions de tâches avec rocares.
7. **Politique cantonale en matière de développement territorial** : A cet égard, il convient d'évoquer certains gros chantiers :
 - Le Conseil d'Etat a adopté le projet de modification de la LLavaux. Ce projet de loi répond à la motion du député Vincent Chappuis et à certaines demandes des communes liées aux infrastructures publiques sans remise en cause des principes de protection. Globalement, il y a une diminution des terrains constructibles. Une commission consultative est proposée pour faciliter la mise en œuvre de la loi dans la pratique. Le projet a été transmis au Grand Conseil. La Commission parlementaire désignée pour l'examiner poursuivra son travail en 2011.
 - Concernant la démarche de modification de la LATC, une Commission extraparlamentaire a été nommée par le Conseil d'Etat en 2009. Les organismes particulièrement concernés par les modifications y sont représentés. Elle a siégé du 14 décembre 2009 au 17 décembre 2010 (8 séances) en abordant de nombreux thèmes (légistique matérielle) et en examinant un avant-projet de modification légale (légistique formelle).
 - Pour le financement par les propriétaires des frais d'infrastructures générales (motion Haldy) deux projets de lois ont été soumis au Grand Conseil par le Conseil d'Etat qui les a adoptés le 9 juin 2010. Il s'agit de la modification de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956 / LCom (RSV 650.11) et de la modification de la loi sur les impôts directs cantonaux / LI (RSV 642.11). La

Commission parlementaire désignée pour examiner le projet a siégé le 17 août 2010 et a accepté la réponse donnée à la motion Haldy telle que modifiée et recommande au Grand Conseil l'entrée en matière. Le Grand Conseil prendra sa décision sur cet objet début 2011.

- Enfin le SDT a notamment collaboré aux réflexions sur :
 - **le projet de 3^{ème} correction du Rhône**, qui comprend également le projet de barrage Massongex-Bex-Rhône,
 - **les dangers naturels** : Dans l'attente de la finalisation des cartes de dangers naturels, les groupes de travail interservices définissent les modifications à apporter aux législations et les principes de transcription des dangers et des risques naturels dans les plans d'affectation du territoire.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

En 2010, le service du développement territorial (SDT) a été impliqué dans de nombreux projets que ce soit au stade de leur élaboration, de leur mise en oeuvre ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire que pour les améliorations foncières. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

Plan directeur cantonal (PDCn) : Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont procédé à une première adaptation du PDCn, entré en vigueur en 2008, notamment en ce qui concerne les agglomérations et les candidatures des parcs régionaux. Cette adaptation introduit notamment une carte de synthèse du PDCn au 1:100'000. Adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2010 et par le Conseil d'Etat le 24 novembre 2010, la première adaptation du PDCn a été transmise au Conseil fédéral pour approbation. Les travaux préparatoires du premier rapport sur le développement territorial et de la deuxième adaptation prévus pour la fin de la législature ont en outre débuté en septembre 2010 en partenariat avec les services cantonaux et les partenaires externes portant les mesures du PDCn. La Commission d'application du PDCn a terminé la rédaction d'un guide destiné à aider les communes à mettre en oeuvre les mesures A11 et A12 concernant le dimensionnement de la zone à bâtir. Ce guide sera présenté en conférence de presse en 2011. <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/>

La Commission des rives du lac a examiné de nombreux dossiers de construction et de planification dans le périmètre des différents plans directeurs des rives ou en bordure de rive, notamment: Travaux réalisés par la Fondation des Moulins de Rivaz; PPA Tatiana – Colovray, communes de Nyon et Crans; PPA Port du Torry, commune de Tannay; plan directeur régional, région de Nyon; schéma directeur de l'Est lausannois; divers projets de densification à Pully; projet de construction à St-Prex; diverses demandes de pontons et autres ouvrages sur le domaine public du lac.

Autres projets cantonaux

Surfaces d'assolement (SDA) : Une nouvelle mise à jour de l'inventaire des SDA a été établie selon les données au 31 décembre 2009. Cette géodonnée est désormais également disponible sur GeoPlaNet depuis début septembre 2010. La modification de la fiche F12 fait partie intégrante de la 1^{ère} adaptation du PDCn.

Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) : Pour 2010, l'étude concernant la stratégie cantonale pour les ICFF est en voie de finalisation. Une fiche concernant cette thématique sera intégrée dans la 2^{ème} adaptation du PDCn au 1^{er} semestre 2011. Parallèlement, différentes études "test" ont été réalisées, dont celle du PALM qui est la plus aboutie. Elles permettent d'ajuster les critères ainsi que la typologie. Ces modifications seront intégrées à la stratégie cantonale qui sera finalisée en 2011.

Paysage de l'habitat historiquement dispersé de la Haute - Broye : Suite à la consultation des communes et des services cantonaux, le rapport final a été validé. Une étude destinée à généraliser la méthode de travail pour l'ensemble du territoire de l'habitat historiquement dispersé a débuté.

Stratégie cantonale pour les résidences secondaires : Suite à la parution du guide pour la planification directrice cantonale des résidences secondaires par l'ARE en mai 2009, en collaboration avec le SELT, le SDT a engagé en 2010, un mandat pour la définition d'une politique cantonale en matière de résidences secondaires. Celle-ci sera intégrée dans la 2^{ème} adaptation du PDCn et sera prise en compte dans la modification de la LATC.

Projets d'agglomération

Le Conseil d'Etat a signé les Accords sur les prestations engageant le Canton et la Confédération ainsi que des Protocoles additionnels aux conventions de 2007 entre le Canton et les communes pour la mise en oeuvre des projets d'agglomération de 1^{ère} génération pour les agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG, co-signature avec le Canton de Genève), Lausanne-Morges (PALM) et yverdonnoise (AggloY). Le détail l'avancement de chacun des cinq projets est présenté ci-après.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ALM)

Le mandat pour l'élaboration du PALM 2^{ème} génération (PALM 2012) a été attribué pour un dépôt de dossier auprès de la Confédération fin juin 2012. Deux conférences d'agglomération ont eu lieu en 2010.

Mandat d'étude Environnement, Nature et Paysage : Une évaluation environnementale stratégique et une étude "Parcs, nature et paysage" sont en cours. Un atelier public "Parcs, nature et Paysage dans l'agglomération Lausanne-Morges" a eu lieu et un mandat de coordination avec l'étude "Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage" du SDNL a été attribué. Les résultats des études seront intégrés dans le PALM 2012.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (AFVG)

Le mandat du PAFVG 2^{ème} génération (PA2) a été attribué en été 2010. L'équipe de projet du PAFVG et les mandataires ont organisé une série de rencontres avec les groupements des acteurs locaux afin d'établir une concertation élargie pour le diagnostic et l'élaboration du

concept territorial (phases 1 et 2 du PA2). Concernant le territoire vaudois, les mandats pour les Lignes directrices Gex-Nyon et le PACA Genève-Rolle ont été attribués. Le premier est en phase finale d'élaboration et le deuxième fait l'objet d'une coordination étroite avec le PA2.

Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)

Les concepts thématiques (TIM, stationnement, mobilité douce et paysage, TP) ainsi que les concepts géographiques ont été finalisés et les avant-projets des "paquets de mesures" ont été transmis à Berne début 2010. Le SDT a continué à suivre les projets engagés, à savoir le concept géographique Yverdon Sud, l'élaboration d'un masterplan "traversée centre" (en voie de finalisation) ainsi que l'organisation d'une étude-test sur le secteur Chamard – Châtelard. Cette étude a toutefois été suspendue suite à un avis négatif de la commune de Montagny-près-Yverdon. L'élaboration du cahier des charges pour le projet d'agglomération de 2^{ème} génération est en cours. www.aggloY.ch

Projet d'agglomération de la Riviera / Veveyse /Haut-Lac

En 2010, les études du projet d'agglomération Rivelac ont démarré. Le SDT a contribué à l'élaboration du cahier des charges et a géré l'appel d'offre. Le chef de service du SDT étant mandant au nom du Copil, le service assure des liens constants avec le mandataire. Fin 2010, une première version du rapport intermédiaire a été remise par le mandataire. Le dossier définitif de 1ère génération sera déposé auprès de la Confédération en décembre 2011.

Projet d'agglomération du Chablais

2010 a consisté à conforter le diagnostic, les enjeux et premiers scénarios, à élaborer les concepts du projet d'agglomération et les premières mesures, le tout figurant dans un rapport intermédiaire remis à la Confédération fin 2010. Une 2^{ème} plaquette d'information et un forum rassemblant techniciens et élus des communes et des deux cantons ont été réalisés. Le dossier définitif de 1ère génération sera déposé auprès de la Confédération en décembre 2011.

Planifications directrices régionales

Le volet stratégique du PDRN a fait l'objet d'un examen préalable des services cantonaux et, pendant l'été, a également été soumis aux communes pour préavis. Cette planification a fait l'objet d'une consultation publique en automne. En parallèle, un examen complémentaire a été effectué par le Canton. Le PDRN a été révisé en fonction des remarques de l'examen complémentaire cantonal et des observations émises pendant la consultation publique. Le document modifié fera l'objet d'une procédure d'adoption par les communes pendant le premier semestre 2011 puis sera soumis au Canton pour approbation. Les travaux concernant le volet opérationnel ont débuté en novembre 2010 et serviront de référence à l'identification de mesures du PAFVG 2ème génération.

PDR intercantonal de la Broye

Durant l'année 2010, des compléments ont été apportés au PDR afin qu'il réponde aux exigences des cantons, ceci suite à leurs remarques lors de l'examen préalable. Les thématiques des zones d'activités ainsi que celle concernant les centres locaux ont été retravaillées. Une étude complémentaire sur le paysage a été menée. La structure de projet a été modifiée par l'intégration du Chef du département de l'économie dans le groupe de coordination (COPIL). Les travaux complémentaires se sont terminés à la fin de l'année 2010. Il est vite apparu que les résultats des études engendraient des contraintes supplémentaires dans le PDR ce qui a nécessité de nombreuses discussions. Le dossier sera soumis pour consultation publique en 2011.

PDR région Gros de Vaud

Le projet a été défini en 2010 et les études engagées en fin d'année. Elle a conduit à la mise en place des structures de projet ainsi qu'à l'attribution d'un mandat pour l'élaboration du PDR. Une stratégie de communication est en cours d'élaboration.

Planification régionale dans le district Lavaux-Oron

Une démarche visant à lancer les réflexions sur la planification régionale a été présentée lors de la séance des syndicats de novembre 2010. Un groupe de travail destiné à élaborer un document cadre a été constitué.

PDR District de Morges

Un document cadre est en cours d'élaboration. Celui-ci devra être validé par les parties concernées début 2011.

Réactualisation des sites stratégiques

L'année 2010 s'est caractérisée par la poursuite des actions partenariales d'actualisation et de valorisation des sites stratégiques. Le bilan de ces actions figure dans le rapport d'actualisation des pôles de développement de décembre 2010. Voici en résumé les principales actions menées en 2010, réparties par associations régionales :

- **Aigle région** : études-test et plans d'action, infrastructure et instruments de planification et finalisation du PDL de Villeneuve gare,
- **Lausanne Région** : participation et soutien au concours d'urbanisme "morphologie urbaine et espaces publics" pour le secteur En Dorigny sur Chavannes-près-Renens, préparation d'une démarche de valorisation du secteur "Côtes de la Bourdonnette", finalisation

du PDL Arc-en-Ciel, accompagnement du PDL intercommunal de Malley, processus de valorisation du site de Vernie-Crissier, lancement d'un PDL pour le site Vallaire-Venoge, étude préliminaire de faisabilité sur la densification du site du Biopôle puis lancement des démarches de modification du PAC Vennes en novembre 2010,

- **Région Nyon** : finalisation du PDL de Coppet Gare avec étude AF-AT, de la conception directrice de la route de distribution urbaine - RDU, chantier 1 du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise, SDAN – participation aux réflexions sur la densification du secteur de la gare de Nyon, accompagnement des travaux pour la mise en œuvre du schéma directeur de Gland-Vich (SDGV) avec étude de réorganisation et de relocalisation des activités de la Balastière de Gland
- **ADNV** : finalisation du PDL du site d'Yverdon Gare Lac, de la modification du PPA du site d'Y Parc-PST en vue de sa densification, de l'étude de faisabilité AT-AF sur le site de Grandson-Poissine et évaluation du projet AvantiBois, suivi des mesures d'accessibilité en partenariat avec l'ADEOC pour le pôle logistique de Chavornay, réalisation d'études-test et d'ateliers participatifs pour le développement du site Orbe Sud,
- **ARCAM** : accompagnement de la modification du PAC de Littoral Parc, finalisation et adoption du PDL de Morges Gare Sud et élaboration en parallèle du PPA, modification du PPA du site des Câbleries de Cossonay,
- **ARDGV** : lancement de l'étude d'accessibilité rail-route pour les sites de Daillens et d'Eclépens, accompagnement des projets privés dans le site d'Aclens-Vufflens,
- **ARO** : démarches de valorisation sur les secteurs de Palézieux Gare, La Sauge et sous Gare, études foncières en vue du lancement des PPA sur les trois secteurs,
- **COREB** : suivi du dossier de développement de l'entreprise Nespresso à Avenches, des études pour la mise en place de l'Aéropôle de Payerne, de la stratégie de valorisation et de développement du centre de Payerne, élaboration d'une conception directrice et réalisation d'ateliers participatifs suite au concours Européen sur le site de Moudon et évaluation du projet AvantiBois,
- **Promove** : initialisation d'une démarche de partenariat sur le site de Vevey Centre pour le secteur nord de la gare.

Valorisation prospective

Soutien opérationnel du GOP dans des projets tels que : la gare de Renens, la démarche de création de nouveaux logements dans le quartier de Florissant, l'étude de localisation du dépôt de tram dans l'ouest lausannois, l'étude de relocalisation des terrains de l'agroscope Changins-Wädenswil à Prangins, l'étude pour le développement d'un Lignopôle (AvantiBois) dans le canton ou du développement de l'application "base de données terrains" mené par le SELT.

PDR région de Nyon (PDRN)

Groupes de prestations
56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).

Groupes de prestations
56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Organisation et développement du mouvement Jeunesse+Sport.
- Gestion, exploitation et distribution du Fonds du sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Public.

Groupes de prestations
56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation et maîtres généralistes CYP+CIN.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

Groupes de prestations
56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Contribuer à l'accueil de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT).
- Swiss Olympic.

Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Activités principales

... le sport à l'école

Les activités motrices sont importantes, voire irremplaçables dans le développement de l'enfant et de l'adolescent. S'agissant de l'éducation physique et sportive à l'école, le SEPS joue un rôle primordial dans la fixation des objectifs qu'il émet et coordonne au travers de contenus basés sur des manuels édités par la Confédération, dans l'édition des mesures de sécurité, dans le contrôle de la conformité et de la qualité de l'enseignement de l'EPS notamment.

... le sport associatif

Le secteur Sport associatif entretient de nombreux contacts avec les instances sportives et participe activement au développement des activités sportives, dans le domaine de la formation, de l'organisation et de la gestion des associations ou clubs sportifs. En outre, il contribue au développement du sport dans le canton en coordonnant, avec Swiss Olympic et les autres cantons, le suivi de nouvelles activités sportives. De plus, par l'administration et le contrôle du Fonds du sport, le secteur associatif répartit dans les milieux sportifs la part des bénéfices de la Loterie Romande et du Sport-Toto attribuée au canton.

... le mouvement Jeunesse+Sport

Jeunesse+Sport, programme national de sport dirigé conjointement par la Confédération et les cantons, vise à promouvoir l'activité sportive des jeunes de 10 à 20 ans, dans les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse, les écoles et autres groupements. J+S permet de relever ce défi en garantissant notamment des prestations de formation et perfectionnement des moniteurs et des coaches J+S (organisation de cours), de publication de documents didactiques, de prêt de matériel et d'aide financière à l'organisation d'activités.

... le secteur des constructions

Tous les équipements sportifs découlant d'une obligation légale ou ouverts au public sont examinés par le secteur des constructions scolaires du SEPS. Celui-ci met également ses compétences à disposition pour des dossiers moins courants, tels ceux de constructions sportives du type international et d'importance nationale ou internationale.

... les fédérations internationales

Le Service de l'éducation physique et du sport a pour mission de favoriser l'accueil et l'implantation durable des Fédérations internationales de sport en pays de Vaud.

Bien plus qu'un simple rattachement géographique, il s'agit d'offrir aux Fédérations internationales de sport un lieu propice à leur croissance et à leur rayonnement.

Il participe aussi à l'obtention et l'organisation de manifestations sportives internationales.

Le SEPS en 2010, c'est :

Sur le plan interne

- L'autonomisation des activités liées au Fonds du sport

La publication

- d'un calendrier du fair play en collaboration avec le dessinateur Christophe Bertschy
- du rapport de gestion de la commission cantonale du Fonds du Sport
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- de deux numéros de la revue "Espaces Pédagogiques"
- d'une lettre d'information aux clubs vaudois "VD-Sport Info"

La mise sur pied

- de la traditionnelle soirée du Mérite sportif vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive) qui s'est déroulée à Bussigny et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant

sportif et le club sportif de l'année 2010, ainsi que la remise d'un prix Fair-play.

- du tournoi de football des services de l'administration cantonale en lien avec la Coupe du Monde 2010.
- du soutien technique du tournoi de football des parlements cantonaux.

L'organisation et la direction

- de 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 82 cours J+S regroupant 1'957 participants (25 cours de formation de moniteurs pour 530 participants, 4 cours de formation de coaches donnant la possibilité à 135 participants d'exercer cette fonction, 5 cours de perfectionnement de moniteurs pour 209 participants, 45 cours de perfectionnement de coaches pour 1'008 participants, 3 cours de prévention "Toxicomanie, alcool, dopage" pour 75 cadres).

La supervision

- de 768 camps sportifs scolaires concernant 20'055 élèves
- du sport scolaire facultatif pour 19'100 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles
- de plus de 2'600 activités organisées sous l'égide de J+S pour plus de 46'800 jeunes
- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans plus de 150 établissements scolaires
- d'une vingtaine de compétitions scolaires cantonales

La conduite de nombreux dossiers parmi lesquels

Dans le secteur scolaire :

- la gestion du site "Ressources pédagogiques"
- la promotion et le soutien d'actions scolaires concernant l'Euro M17 féminin à Nyon
- la présentation de fiches d'éducation physique créées par le SEPS à l'attention des maîtres généralistes.
- la poursuite de l'étude et mise en application de divers projets liés à l'harmonisation scolaire (HARMOS, PER, qeps.ch)
- la mise en place d'actions permettant de palier au déficit d'enseignement de la natation dans l'école vaudoise et d'enseignement de l'EPS dans les gymnases et les écoles professionnelles à plein temps (=/= formation duale)
- l'acquisition de 620 podomètres permettant aux établissements scolaires vaudois de mener des actions de sensibilisation

Dans le secteur du sport associatif :

- la rédaction et la diffusion d'une lettre d'information annuelle pour les 1'450 clubs sportifs vaudois : VD-Sport Info.
- la mise en place du nouveau statut juridique du Fonds du Sport sous forme de fondation.
- l'organisation et la conduite de la rencontre annuelle des associations sportives vaudoises.
- avec la collaboration du SIPAL, le concours relatif à la construction de la Maison du sport vaudois à Leysin financée par la Fondation "Fonds du sport vaudois".
- la conduite de projets en lien avec les championnats d'Europe féminin -17 ans de football
- l'étude du projet du coordinateur vaudois "Cool and Clean" de l'office fédéral du sport (OFSPPO).
- les travaux de la Commission cantonale du Fonds du sport puis du Conseil de la Fondation "Fonds du sport vaudois" (dès le 1er octobre).

Dans le secteur du sport international :

- l'arrivée de trois nouvelles organisations sportives internationales, à savoir la Fédération Internationale de Judo, la Fédération Internationale de Golf et l'Association des Comités Nationaux Olympiques
- les diverses actions de promotion menées conjointement par le Canton et la Ville de Lausanne lors des Jeux olympiques de Vancouver et lors du 1er Congrès City Events à Bruxelles
- une implication importante du SEPS dans le comité de direction et d'organisation de la World Gymnaestrada qui se déroulera à Lausanne en 2011
- le lancement d'un groupe de travail composé de représentants du Canton, de la Ville de Lausanne et du Comité International Olympique, destiné à déterminer les axes d'une politique d'extension du Cluster Sport

Dans le secteur Jeunesse+Sport

- l'introduction du programme J+S Kids, extension du programme Jeunesse+Sport aux enfants de 5 à 10 ans, avec la mise sur pied des premiers cours vaudois de formation

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

- La mise en oeuvre de la gestion de la Maison du sport vaudois à Leysin
- La collaboration avec la Fondation "Fonds du sport vaudois"

Rapport annuel de gestion 2010
Département de l'Économie (DEC)
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
Sources d'informations complémentaires

Autres informations en lien avec le service

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons aux lecteurs de se rendre sur le [site internet du Service de l'éducation physique et du sport](#).

Par ailleurs, les publications du service sont disponibles au moyen de [ce lien](#).

PLANIFICATIONS STRATEGIQUES

En octobre, le Conseil d'Etat a adopté les plans stratégiques des routes et des vélos à l'horizon 2020. Avec la stratégie de développement des transports publics (septembre 2006), ils constituent les outils de référence pour la mise en œuvre des projets et offrent une vision globale des investissements dans le domaine des transports. Ces stratégies poursuivent l'objectif de réduire la part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues (de 75% en 2005 à 65% en 2020).

TRANSPORTS PUBLICS

Lausanne-Genève

Pour développer l'offre et les infrastructures ferroviaires sur la ligne Lausanne-Genève, en application de la convention-cadre du 21 décembre 2009, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil une demande de financement des prestations du canton qui totalisent 194,4 millions. Il s'agit de préfinancer la construction de la 4^e voie Lausanne-Renens et des points de croisement de Mies et de Chambésy, ainsi que de financer les études pour le développement de la ligne Lausanne-Genève et la modernisation des accès aux trains en gare de Renens.

CGN

Au début décembre, Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil une demande de crédit de 16'602'600 francs comme participation vaudoise à la rénovation du bateau Belle Epoque «Vevey», du «Ville de Genève» et à l'assainissement du chantier naval de la CGN à Ouchy. Il a sollicité également l'autorisation de participer à la nouvelle structure juridique de la CGN, de manière à assainir durablement sa situation financière, en accord avec les partenaires concernés.

Communauté tarifaire vaudoise

Le 12 décembre 2010, la communauté tarifaire vaudoise a étendu son périmètre en direction du Nord vaudois, de la Riviera et de la Côte. 334 communes sont desservies par Mobilis, soit 636'000 habitants ou 93% de la population résidente du canton. Un nouveau tarif a été appliqué dès l'extension; certains clients ont connu une augmentation de tarif alors que d'autres y ont gagné.

ROUTES ET AUTOROUTES

Les grands travaux de génie civil ont commencé sur l'ensemble du tracé de la route transchablaisienne H 144. En novembre, le Grand Conseil a accordé un crédit additionnel de 17,38 millions de francs, principalement dû à des surprises géologiques et à des adaptations du projet.

Dans l'agglomération Lausanne-Morges, les travaux de la première étape de requalification de la Route du lac (RC 1) sont amorcés devant l'EPFL. Sur l'autoroute, la bande d'arrêt d'urgence entre Morges et Crissier a été mise en service en janvier. En collaboration avec le Canton et les communes concernées, l'Office fédéral des routes poursuit les études pour améliorer les jonctions de Malley, Chavannes et de la Blécherette, désengorger le goulet de Crissier, créer une nouvelle jonction à Ecublens et un grand contournement de Morges.

Le Grand Conseil a voté plusieurs crédits routiers importants : 9,5 millions pour l'entretien des revêtements et 8,6 millions pour poursuivre l'adaptation du réseau au trafic 40 tonnes.

Le projet de route de liaison entre le pôle de développement de Vufflens-la-Ville/Aclens et la jonction autoroutière de Cossonay (RC 177) a fait l'objet d'un concours de projets pour le pont sur la Venoge. Le Grand Conseil a voté un crédit de 4,95 millions pour les études nécessaires jusqu'au crédit d'ouvrage.

ACTIVITES IMMOBILIERES

En s'engageant dans une stratégie de propriétaire en alternative à la location, l'Etat a acquis trois immeubles à Lausanne, Morges et Payerne pour ses propres besoins. Des objets ne répondant pas à des besoins des services cantonaux ont été vendus à Lausanne, Prilly et La Tour-de-Peilz. Plusieurs bâtiments ont été remis à leurs utilisateurs, parmi lesquels le bâtiment administratif cantonal de Moudon et le gymnase de Provence à Lausanne.

Le concours pour le projet de nouveau Musée des Beaux-Arts a été lancé et les résultats du concours pour l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Palézieux ont été publiés en février.

En octobre, le Grand Conseil a accordé des crédits totalisant plus de 40 millions de francs pour l'entretien et l'assainissement énergétique de trois bâtiments (Centre Blécherette 1 au Mont-sur-Lausanne, Ecole professionnelle de commerce à Lausanne et Haute Ecole d'ingénierie et de gestion à Yverdon-les-Bains).

CYBERADMINISTRATION

Un montant de 6'359'000 francs a été voté par le Grand Conseil pour les investissements nécessaires au déploiement de la cyberadministration, parmi lesquels les infrastructures et logiciels qui permettront l'ouverture d'un guichet unique de l'administration vaudoise, accessible à l'ensemble de la population et des entreprises disposant d'une connexion internet.

EN BREF...

Sanctuaire celtique du Mormont

Une vingtaine de nouvelles fosses-dépôts et une trentaine de trous de poteau, cuvettes, foyers ainsi qu'une route ont pu être documentés dans de bonnes conditions.

Nouveau Parlement

Le plan d'affectation cantonal élaboré sur la base du projet lauréat du concours d'architecture a été mis à l'enquête publique. Il est entré en force à la fin août.

Réseau-t

Les projets de tram et de bus à haut niveau de service du futur réseau-t de l'agglomération Lausanne-Morges ont obtenu la garantie du financement fédéral pour les travaux de la première étape, dès 2011.

Groupes de prestations
61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

- Appui au chef du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DINF.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

Groupes de prestations
61.2 Ressources humaines

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DINF pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DINF.
- Cadres et collaborateurs du DINF, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

61.3 Informatique

- L'Unité informatique départementale (UID) a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI. Voir rapport sous [DINF](#), [DSI](#)

Groupes de prestations
61.4 Finances

61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DINF.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DINF.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- usagers.

Groupes de prestations
61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

Descriptif

Développement durable

- Assurer la mise en oeuvre de l'Agenda 21 figurant dans le programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en oeuvre du développement durable.
- Appui aux services
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

Marchés publics

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication simap.
- Participation au comité directeur de l'association simap.ch.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.
- Récolte de statistiques.

Procédés de réclame

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.

Groupes de prestations
61.6 CAMAC

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDo).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Evénements marquants, évolutions significatives

Pour cette année 2010, le SG est resté stable sans évolution majeure. Il n'y a pas eu de remplacement de personnel.

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DINF, le secrétariat général a participé à de nombreux projets au sein de COPIL.

Au niveau transversal, le SG apporte sa contribution dans les groupes de travail interdépartementaux.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Appui à la conduite départementale :

Dans le cadre de l'introduction du nouveau droit fédéral de la géoinformation au niveau cantonal, la cellule juridique du SG s'est fortement impliquée au côté de la direction de l'Office de l'information sur le territoire (OIT). L'avant-projet de loi a été mis en consultation en décembre auprès des partenaires (communes, géomètres, ...).

Suite à l'enquête de satisfaction, la réflexion sur l'identification des mesures d'amélioration a été coordonnée par l'unité RH pour tous les services du département. L'unité RH a organisé, en collaboration avec les services, la participation de l'Etat au Forum EPFL en y associant le DSE. Un nouveau concept de présentation a été mis au point avec l'aide du BIC comprenant des panneaux décrivant les principaux domaines, projets et démarches où des ingénieurs sont impliqués, ainsi que des fiches décrivant des parcours professionnels. Une page internet a également été créée.

Le SG a animé différents groupes de communication de grands projets comprenant de nombreux acteurs (Nouveau Parlement, Axes forts transports publics en coordination avec le PALM).

Amiante

Le SG, avec le SIPAL, a continué à mener le dossier amiante. La modification de la LATC introduisant le diagnostic amiante adoptée par le Grand Conseil en mai n'a pas suscité de référendum. Les directives d'exécution, ainsi que le cahier des charges standard, ont été élaborés avec la participation des membres de l'Association suisse des consultants amiante (ASCA). Ces directives seront publiées en janvier 2011, l'entrée en vigueur de l'article de loi est prévue au 1er mars 2011.

www.vd.ch/fr/themes/territoire/construction/dossier-amiante/

Marchés publics :

Après la mise en production de la nouvelle plate-forme simap en 2009, un nouveau concept de help desk a été mis en place en 2010. Les pouvoirs adjudicateurs vaudois peuvent s'appuyer sur une centrale téléphonique qui répond aux questions d'utilisation de premier niveau. Les pages internet sur les marchés publics ont été entièrement revues. Le Centre de compétences sur les marchés publics cantonal (ccmp) répond aux diverses questions juridiques déposées à l'adresse électronique dédiée ([info.ccmp\(at\)vd.ch](mailto:info.ccmp(at)vd.ch))

www.vd.ch/fr/autorites/departements/dinf/secretariat-general/marches-publics/

Un avis de droit approfondi élaboré par la cellule juridique a permis de clarifier les conditions d'exclusion des marchés publics en application de la loi fédérale sur le travail au noir. Un premier cas d'exclusion a été décidé le 10 décembre.

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sg-dinf/simap/com-110107-exclusion_marches_publics.pdf

- Trois entités rattachées au SG-DINF conduisent des projets dans leurs domaines respectifs. Deux d'entre elles font l'objet de rubriques distinctes dans ce rapport annuel : l'Unité de développement durable (UDD) et l'Office de l'information sur le territoire (OIT). La troisième, la centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC), conduit des projets d'évolution importants touchant sa plate-forme interactive.

Camac :

La migration de l'application modernisée s'est terminée lors de cette année, ainsi que le paramétrage. Les tests pour la partie administrateurs Camac (gestionnaires, secrétariat, coursier) sont terminés et ces intervenants sont mis en production. Les autres acteurs (internes et externes) seront progressivement appelés à tester, puis seront mis en production au premier trimestre 2011.

La plate-forme est en production au Tessin et le canton d'Uri démarre le projet de paramétrage qui conduira à la mise en production en 2011.

La Camac a participé au projet de statistique trimestrielle de la construction (STC) mené par le SCRIS avec l'OIT. Cette nouvelle application STC permet de prendre le relais de la mise à jour du registre des bâtiments précédemment tirée de l'application camac.

Formulaires électroniques :

Le SG a coordonné le projet de mise en ligne du formulaire électronique "Permis de fouille sur les routes cantonales" qui comprend le traitement complet de la délivrance du permis. Ce projet a permis à la DSI de configurer la plate-forme Cendo en une plate-forme indépendante nommée ConVerge qui peut servir à la mise en ligne de tout type de formulaire électronique.

Groupes de prestations
61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Coordination et suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services sur la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG

Événements marquants, évolutions significatives

SUIVI DE L'AGENDA 21

Inscrit dans le programme de législature 2007-2012, l'Agenda 21 du Conseil d'Etat comprend quatre objectifs prioritaires illustrés par des indicateurs et des cibles. Le présent rapport permet de donner quelques informations sur les quatre indicateurs qu'il était possible de mettre à jour parmi les six retenus.

Objectif n° 1 : Marge de manoeuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Indicateur : Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au PIB cantonal

Dans le calcul de cet indicateur, le PIB cantonal, disponible depuis février 2009, a remplacé le revenu cantonal.

Cibles du programme de législature:

2004	2012	2020	2050
28.6 %	24 %	23 %	23 %

Données les plus récentes:

2005p[1]	2006p	2007p	2008p	2009p
23.3%	20.7%	16.7%	12.7%	10.1 %

Cette évolution est positive en terme de développement durable. Effectivement, de 1997 à 2009, les engagements nets rapportés au PIB cantonal ont diminué de 25,2 % à 10,1 %.

Objectif n° 2: Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Indicateur : Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

Cibles du programme de législature:

2004	2012	2020	2050
3.5	3.1	2.5	1.5

Données les plus récentes:

2004	2005	2006	2007	2008	2009
3.50	3.54	3.51	3.33	3.45	3.45

Malgré les mesures politiques prises, les émissions de CO₂ ont augmenté de 9% entre 1990 et 2009. En terme de développement durable cette évolution est considérée comme négative. Cette progression, légèrement atténuée par une baisse de la consommation de combustibles pétroliers, est principalement due à une augmentation de la consommation de gaz et de celle, plus forte, de la consommation de carburants. Quant aux fluctuations interannuelles, elles s'expliquent en partie par la conjoncture économique et par le fait d'hivers plus ou moins rigoureux.

Indicateur : Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues

Cibles du programme de législature:

2000	2012	2020	2050
77 %	70 %	65 %	50 %

Données les plus récentes (idem rapport annuel de 2008):

2005	2008	2009
75 %	73%	72.5%

Cet indicateur est remis à jour tous les 5 ans par l'Office fédéral de la statistique via le microrecensement Mobilité et transport, enquête thématique désormais intégrée dans le nouveau recensement de la population. La prochaine mise à jour 2010 sera disponible au milieu de l'année 2011. Cependant, en se basant sur des comptages de flux de déplacements, une simulation permet d'évaluer la baisse de la part modale de la voiture prévisible pour l'ensemble du canton chaque année. Les résultats de la simulation 2008 estimaient que la part modale des transports individuels motorisés (TIM) serait descendue au-dessous de 73%. Pour 2009, cette simulation montre une baisse encourageante à 72,5%.

Objectif n° 3 : Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Indicateur : Prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au PIB cantonal

Dans le calcul de cet indicateur, le PIB cantonal, disponible depuis février 2009, a remplacé le revenu cantonal.

2004	2012	2020	2050
1.07 %	1.5 %	2 %	3 %

Données les plus récentes:

2005p	2006p	2007p	2008p	2009
1.08%	1.03%	1.02%	1.01%	1.04%

La stabilité de l'indicateur est considérée comme négative pour la durabilité du fait qu'une application plus systématique du principe pollueur-payeur devrait passer par le relèvement du taux de certains prélèvements fiscaux environnementaux et l'introduction de nouveaux prélèvements.

A noter toutefois que l'introduction, en 2007, au niveau communal, des taxes pour l'usage du sol, pour l'amélioration énergétique et pour le développement durable apparaissent de ce point de vue comme positives. En 2007, seules 18 communes prélevaient au moins l'une de ces nouvelles taxes alors qu'en 2009, 92 communes le font et leur rendement passe de 1 million en 2007 à 21.7 millions en 2009. De leur côté, les taxes et émoluments de l'Etat de Vaud liés à la Loi cantonale sur l'énergie (LVELEne), entrée en vigueur le 1er septembre 2006, s'élèvent à près 8,8 millions en 2009. En fait partie le prélèvement d'une taxe sur l'électricité (0,18 centime par kilowattheure distribué sur le territoire cantonal au client final) instauré par cette nouvelle loi. Ce prélèvement a permis la création d'un fonds destiné exclusivement à la promotion des mesures prévues par la loi, dont le soutien aux énergies renouvelables. Cette taxe n'a cependant pas eu d'impact significatif sur la valeur de l'indicateur.

[1] P: donnée provisoire

Mise en œuvre de l'Agenda

2010 : accent sur les outils d'évaluation

Pour rappel, la mise en œuvre du développement durable s'appuie sur différents axes :

Objectifs	Moyens d'élaborer des réponses
<p>Où veut-on aller ?</p> <p>Définir explicitement les objectifs pour permettre à tous de tirer à la même corde.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agenda 21 cantonal
<p>Où est-on ?</p> <p>Avoir un « état des lieux » régulier pour mesurer le chemin parcouru et déceler les tendances d'évolution à moyen terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud
<p>Dans quelle direction allons-nous ?</p> <p>Chercher à savoir si les projets mènent (conduiront, ou ont conduit) effectivement dans la bonne direction.</p>	<p>Outils d'évaluation de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Boussole21, SméO, Guide des achats professionnels responsables, etc.

Suite à la diffusion de l'Agenda 21 du Conseil d'Etat et des indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud, un accent particulier a été mis sur l'élaboration et la promotion d'outils d'évaluation de développement durable. En effet, ce sont les projets qui permettent de concrétiser le développement durable et, dans ce sens, leur évaluation est essentielle.

Guide des achats professionnels responsables

En 2010, l'année a été particulièrement riche dans ce domaine car en collaboration avec le Canton de Genève et l'Association de communes genevoises, l'Etat de Vaud a publié un Guide des achats professionnels responsables. Disponible via un site Internet dédié (www.achats-responsables.ch) et sous la forme d'un classeur, cet ouvrage de référence vise à sensibiliser les acteurs des domaines public et privé pour qu'ils intègrent les critères du développement durable dans leur politique d'achat. La promotion du guide est assurée par le biais d'un numéro de la publication Jalons qui présente les tenants et aboutissants d'une telle démarche. Ainsi, les entités publiques et privées concernées par l'acquisition de biens ou de prestations sont incitées à intégrer les critères du développement durable dans leurs politiques d'achat.

Ce guide fournit des informations générales sur des aspects susceptibles de s'appliquer à tous les types de produits ou de prestations (conditions de travail, écobilans, matériaux, énergie grise, transports, labels, etc.). L'ouvrage passe en revue les principaux domaines d'achat (hors bâtiment et génie civil), en formulant des recommandations pour la réalisation des appels d'offres. Il propose également un tour d'horizon des principaux matériaux et substances tout en listant les arguments pour les préférer, les éviter ou les exclure.

Boussole21: évaluer la durabilité des projets sur Internet

Parallèlement à la diffusion du Guide sur les achats professionnels responsables, une étape importante du développement de l'outil d'évaluation Boussole21 a eu lieu. Disponible à l'origine sous la forme d'un tableur Excel puis d'une plateforme Internet, Boussole21 (www.boussole21.ch) a été affinée pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Les recommandations d'amélioration émanent majoritairement du Service de l'économie, du logement et du tourisme et des Associations régionales de promotion économique qui utilisent Boussole21 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'appui au développement économique. De précieuses informations sur le potentiel de développement de Boussole21 ont aussi été récoltées lors des cours sur l'utilisation de cet outil au Centre d'éducation permanente (CEP). Aujourd'hui, l'état de développement de Boussole21 répond le plus justement possible aux attentes des personnes qui l'utilisent.

La promotion de Boussole21 auprès des communes et des partenaires de l'Unité de développement durable est facilitée par la publication d'un Jalons spécifique. Publié en décembre, ce Jalons marque également la mise en ligne de la version allemande de Boussole21 (www.kompass21.ch) Soutenu par la Confédération et développé en code source libre, ce logiciel est appelé à être diffusé au niveau suisse, voire international, et à évoluer au sein d'une communauté d'utilisateurs.

Boussole21, riche en information, ne demande pas de connaissances spécifiques en matière de développement durable. Il permet d'identifier des mesures pour optimiser un projet du point de vue du développement durable en laissant une large place aux commentaires quant aux impacts, potentiels et risques du projet.

La diffusion du Guide des achats professionnels responsables et de Boussole21, avec notamment le soutien de la Confédération, confirme la poursuite de la concrétisation du développement durable qu'au sein de l'administration cantonale. Cela va dans le sens du programme de législature du Conseil d'Etat, qui précise que l'Etat dispose essentiellement de deux leviers face aux défis du développement durable : mettre

en oeuvre des politiques publiques, programmes et projets qui soient favorables au développement durable; et être exemplaire vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise. Cette diffusion répond donc aisément à ces deux aspects : elle offre les moyens de vérifier si les actions conduites par l'Etat favorisent le développement durable et incite les autres acteurs de la société, que sont notamment les communes, à œuvrer dans ce sens.

Pour en savoir plus:

www.vd.ch/durable

Faisabilité du Bilan CO₂ de l'administration cantonale

Les changements climatiques et l'énergie sont des thèmes de plus en plus préoccupants et qui nécessitent un engagement clair de l'ensemble de la société et des dirigeants politiques. En février 2007, deux postulats allant dans ce sens ont été soumis au Grand Conseil, qui les a transmis au Conseil d'Etat : le postulat Pierre Zwahlen "pour des mesures cantonales contre le réchauffement du climat, nouveau tour de roue pour un développement durable" et le postulat Eliane Rey "pour que le canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts".

Dans sa réponse à ces postulats, le Conseil d'Etat a chargé les départements et les services, dans le cadre de leurs missions, de tendre vers les objectifs de l'Agenda 21 cantonal visant à agir contre le réchauffement climatique et à s'orienter vers une "société à 2000W"^[1]. Dans son rapport au Grand Conseil^[2], le Conseil d'Etat déclare qu'il entend privilégier trois mesures phares:

1. création d'une "plateforme CO₂" pour mieux inscrire son action dans les programmes internationaux de réduction des gaz à effet de serre
2. soutenir les installations de méthanisation, la production et l'utilisation du biogaz
3. animation d'un cluster environnement-énergie pour accélérer la recherche et la diffusion de technologies innovantes afin d'assurer la compétitivité à long terme de l'économie vaudoise

La mesure No 1 est sous la responsabilité du DINF, la No 2, essentiellement du DSE et du DEC et la mesure No 3 du DEC.

Concernant la mesure No 1, l'Unité de développement durable a effectué la faisabilité du calcul de émissions de CO₂ de l'activité de l'Etat, ainsi que la recherche d'un logiciel en open source permettant de structurer le projet et de récolter les données en vue de leur conversion en Gaz à effet de serre et plus spécifiquement en équivalent CO₂. Le Bilan CO₂ de l'ACV concernera les activités de fonctionnement de l'administration (bâtiments, chauffage, ordinateurs, électricité, déplacements professionnels, etc.) auquel pourrait s'ajouter un sous niveau prenant en compte les activités des collaborateurs (déplacements pendulaires et repas sur le lieu de travail par exemple).

Parallèlement à cette prospection, les objectifs Plateforme CO₂ ont été affinés. Cet instrument sera dédié à la communication et échange d'expériences. Il s'agira par ce biais d'assurer la coordination avec les entités romandes engagées dans une même démarche (Canton de GE, UNIL, EPFL, CHUV, HEIG-VD, etc.) et de prospecter et suivre l'évolution des démarches fédérales et cantonales existantes, l'évolution de la législation et des marchés financiers, ainsi que opportunités liées aux mécanismes de flexibilité post-Kyoto.

L'objectif est bien sûr de respecter certaines exigences de qualité et d'être compatible avec le Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) qui est une norme de comptabilisation et de déclaration reprise par différents outils et faisant office de référence internationale.

Aujourd'hui, le cadrage du projet est arrêté et la recherche d'outil de comptabilisation open source a abouti sur des éléments qui seront adaptables pour l'administration cantonale moyennant quelques développements informatiques. Le calcul des émissions de CO₂ ainsi que le déploiement de la Plate-forme seront effectués dans le courant 2011.

Ce projet exemplaire confirme le rôle moteur de l'Etat de Vaud et des grandes institutions sur le sol vaudois (UNIL, EPFL, CHUV). En effet, ces expériences stimuleront certainement d'autres collectivités et entités parapubliques à initier ce type démarche à terme.

[1] Conseil d'Etat Vaudois, *Décision du Conseil d'Etat en réponse aux postulats Zwahlen (fev.2007) et Rey (fev.2007). Séance du 17 juin 2009.*, 2009. CF annexe 7.2.3.

[2] Conseil d'Etat Vaudois, *Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Pierre Zwahlen et sur le Postulat Eliane Rey. n°197, Juin 2009* (Lausanne, Juin 2009).

Promotion d'une politique d'achat selon des critères de développement durable

Dans la foulée de la diffusion du Guide des achats professionnels responsables, l'Unité de développement durable et la CADEV renforcent leur engagement à appliquer les recommandations du Guide et à promouvoir une telle politique d'achats auprès de leurs partenaires. Ce Guide concernant toute collectivité publique, parapublique ainsi que les entreprises privées, des cours spécifiques pour les communes vaudoises seront mis sur pied en 2011 par l'Unité de développement durable et des collaborations seront renforcées pour assurer l'approfondissement d'un savoir faire en la matière auprès de plus grand nombre de responsables d'achats possible.

Le développement durable dans le cadre des marchés publics – formation

Suite à l'intégration de cours sur le développement durable et sur l'utilisation de Boussole21 dans le catalogue du Centre d'éducation permanente de la fonction publique (CEP), l'intégration de la problématique de la prise en compte du développement durable dans les marchés publics a été insérée dans le cours ad hoc sur ce thème. Ainsi, les acteurs responsables de l'application de cette loi sont au fait des possibilités d'intégrer le développement durable dans les appels d'offre qui sont sous leur responsabilité.

Planification d'un Forum sur le développement durable et la formation

L'année 2010 a été l'occasion d'initier les Assises du développement durable de 2011 qui auront pour thématique le développement durable et la formation. En collaboration avec le DFJC, l'UNIL, l'EPFL, la HES-SO, la HEPL, la Fondation pour l'éducation au développement (FED), la Fondation pour l'éducation à l'environnement (FEE) et la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), l'Unité de développement durable organise en 2011 (4 et 5.11) le Forum " De l'école au campus : Quelle contribution de la formation au développement durable?"

Le Forum débattrra des finalités de la formation et de l'éducation en vue du développement durable. Le vendredi sera consacré à l'interdisciplinarité et l'approche holistique, ainsi qu'aux valeurs. Le samedi seront abordées les questions de la participation et de la créativité.

Ponctué de conférences plénières, de communications courtes et d'ateliers, le Forum donnera aux participants l'occasion de rencontrer des intervenants de provenance variées, de participer aux ateliers de leurs choix et de suivre une table ronde politique qui permettra de débattre des développements, dans la formation et l'éducation, de valeurs qui vont au-delà de la transmission des connaissances.

Réunissant l'ensemble de la chaîne de formation, le Forum sera l'occasion d'aborder la question du développement durable de la scolarité obligatoire à l'université. D'un point de vue normatif, il n'a pas comme ambition de déconstruire la définition du développement durable et d'en proposer une nouvelle. En effet, le développement durable compte quelques bases solides en Suisse, qui constituent un cadre de référence commun. Il s'agira plutôt de fournir des nouvelles pistes de réflexion pour répondre à la complexité croissante du monde et d'offrir d'autres perspectives touchant tant au processus qu'au contenu.

Les participants vaudois au Forum, étudiants et professionnels de la formation et de l'enseignement obtiendront une attestation de la HEPL égale à 1,5 jours de formation continue.

Rapport annuel de gestion 2010
Département des Infrastructures (DINF)
Unité de développement durable (UDD)

Sources d'informations complémentaires

Des plus amples information sur l'Agenda 21 cantonal, sur les actions entreprises au sein des services et sur les activités de l'Unité de développement durable sont disponibles sur le site internet <http://www.vd.ch/durable/>

Groupes de prestations
68.0 Administration

68.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

68.1 Exécution de la mensuration officielle

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations
68.2 Données de la mensuration officielle

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations
68.3 Système d'information sur le territoire

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Evénements marquants, évolutions significatives

Le processus d'introduction du nouveau droit fédéral de la géoinformation au niveau cantonal a démarré en 2010. L'option retenue consiste à maintenir dans la loi en vigueur uniquement les dimensions propres au registre foncier, alors que les dispositions relatives au cadastre et système d'information sur le territoire seront intégrées dans une nouvelle loi cantonale, la Lgéo-VD. Le projet de loi a été mis en consultation à la fin de l'année.

L'essentiel des ressources de la mensuration officielle (MO), ainsi qu'une partie de celles de la géoinformation, ont été allouées au projet SAU (surfaces agricoles utiles), ce qui a permis une avancée significative du projet. Au total, 157 communes ont été mises à jour ou intégrées dans la base de données cadastrale officielle (BDCO) et la très grande majorité des dossiers de réquisitions a été transmise au Registre foncier. Au final, près de 2'000 plans auront été mis à jour en BDCO et près de 1'000 nouveaux plans auront été numérisés.

Les travaux relatifs au projet de couverture complète du territoire vaudois par des données issues de la mensuration se sont accélérés en 2010. Plusieurs entreprises de numérisations préalables cadastrales (NPC) et de numérisations simplifiées (NPCS) ont été adjudgées pour un montant total de 700'000 francs. Les nouvelles données sont intégrées en BDCO ou en BDPRP et sont consultables sur Géoplanet.

Carte d'avancement de la réalisation de la mensuration officielle et de la numérisation simplifiée :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Avanc_BDCO_A0.pdf

Disponibilité des données issues de numérisations simplifiées dans le cadre du projet de couverture complète du territoire par des données issues de la mensuration officielle :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Synoptique_Avancement_NPCS_Color.pdf

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Dans le cadre de la mise à jour permanente du plan RF, l'OIT a contrôlé et intégré plus de 2'700 dossiers de mutations dans la BDCO, ce qui représente une quantité encore jamais atteinte.

Les adjudications de nouvelles entreprises de premier relevé se sont renforcées en 2010. Des bureaux privés ont participé activement à la préparation des entreprises mises en soumission. Au final, 7 entreprises de premier relevé ont été adjudgées à des bureaux d'ingénieurs-géomètres privés pour un montant total approchant les 6 millions de francs.

La saisie du thème adresses dans la BDCO a démarré et elle a été réalisée pour un peu plus d'une vingtaine de communes.

En 2010, le traitement des dossiers en attente depuis plusieurs années auprès de l'OIT (liquidations d'enquêtes, répartitions des frais, reconnaissances fédérales, boucllements administratifs, dossiers AF, etc.) a enfin pu démarrer. Le traitement de ces dossiers prend beaucoup de temps et des compléments doivent souvent être demandés.

L'entité "points fixes (PF)" a poursuivi ses visites, mesures et calculs des points de triangulation (PFP2), afin de préparer le passage de la mensuration officielle dans le nouveau cadre de référence MN95. La consultation de l'ensemble des points fixes (PFP et PFA) a été facilitée sur le guichet cartographique cantonal www.geoplanet.vd.ch. Les PF 1 et 2 ont été mis à jour en BDCO à partir de fichiers issus de la base de données fédérale que nous alimentons. Ce processus passe d'une gestion point par point à une gestion semi-automatisée.

Côté géodonnées, la diffusion via le géoportail de l'ASIT-VD a encore augmenté et plus de 13'000 fichiers ont été délivrés par l'OIT, ce qui représente le nombre le plus élevé jamais atteint. Depuis l'été, l'automatisation de la diffusion Interlis a permis de réduire le temps pour délivrer des fichiers à ce format.

Le nombre d'utilisateurs permanents (UP) des données de la MO a fortement progressé en 2010 et près de 280 communes sont dorénavant au bénéfice d'un contrat leur permettant d'accéder aux géodonnées de la mensuration officielle à des conditions avantageuses.

Les 4 premiers Géoservices ont été mis en production. Ceux-ci sont gratuits et concernent les limites administratives (accessible à tous), les fonds de plans de swisstopo (orthophotos et cartes nationales, pour les communes) et les données cadastrales, y compris NPCS (pour les utilisateurs permanents).

L'apurement du registre cantonal des bâtiments (RCB) se termine après un effort important dans les derniers mois de l'année. La mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) se poursuit avec l'échéance à fin 2012 pour l'attribution des identifiants de logements (EWID) à tous les habitants du canton. A fin 2010, pratiquement toutes les communes ont mis en vigueur ou déposé un projet de dénomination de noms de rues. Une vingtaine de communes n'a pas encore attribué ou est en cours d'attribution des numéros de police pour les entrées de bâtiment. La mise en service du projet de statistique trimestrielle de la construction (STC) du service cantonal de la statistique (SCRIS) s'est réalisée avec succès, prenant le relais de la mise à jour du registre des bâtiments à partir des données de la CAMAC. Le registre est désormais actualisé en permanence par l'ensemble des communes et contient depuis cet automne les bâtiments en projet et en chantier, permettant d'envisager leur gestion dans les couches projets de la MO.

La récolte des données internes à l'ACV s'est poursuivie pour consolider le cadastre géologique, permettant d'atteindre plus de 10'500 sondages en tout genre. La participation du cadastre géologique dans d'autres projets stratégiques cantonaux a été renforcée avec efficacité. Le cadastre géothermique est en cours de réalisation et la gestion des données liées aux dangers naturels se retrouve de plus en plus étroitement liée à la gestion des données du cadastre géologique.

Carte des communes avec contrat d'utilisateur permanent des données cadastrales

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Contrat.pdf

Rapport annuel de gestion 2010
Département des Infrastructures (DINF)
Office de l'information sur le territoire (OIT)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
62.0 Support

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Support informatique
- Gestion financière
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINF
- Services transversaux du Canton
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat

Groupes de prestations
62.1 Planification

62.1 Planification

Descriptif

- Préparation de la planification stratégique du Canton
- Etudes préliminaires
- Surveillance des routes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Usagers de la route
- Collaborateurs du DINF
- Autres services de l'Etat
- Bureaux techniques

Groupes de prestations
62.2 Études, projets

62.2 Etudes, projets

Études, projets, directions des travaux.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

Groupes de prestations
62.3 Exploitation

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Groupes de prestations
62.4 Services

62.4 Services

Services aux clients

Descriptif

- Services à l'ACV
- Services à des tiers externes à l'ACV
- Gérance du domaine public
- Gestion des fonds d'achat pour les véhicules lourds et légers de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Services industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Événements marquants, évolutions significatives

UT II

Durant l'année 2010, l'Unité territoriale II, société d'exploitation des autoroutes situées sur les Cantons de Fribourg, Genève et Vaud a poursuivi son contrat de prestation pour l'Office fédéral des routes.

En plus de ce contrat, elle a géré au nom de l'OFROU des projets relatifs au gros entretien ne faisant pas partie d'un projet des routes nationales. Ces projets permettent d'intervenir de façons ponctuelles et avec rapidité pour maintenir la substance du réseau et assurer la sécurité des usagers. L'UTII s'est également fortement impliquée pour assurer la sécurité et la signalisation dans les grands projets d'entretien et de rénovation que le réseau a connu en 2010, à savoir : le remplacement des revêtements entre Morges et Ecublens, les réfections totales entre Villars-Sainte-Croix et Oulens et entre Semsales et Riaz (FR). L'UTII assure également une participation active dans les comités de pilotage des grands projets. Enfin, l'UTII et l'OFROU se sont mis d'accord pour la rémunération globale du contrat de prestation pour la période 2010 - 2012.

Planification stratégique des routes (RoC 2020)

Conformément à son programme de législature, le Conseil d'Etat a adopté, en octobre, la nouvelle planification stratégique des routes présentée dans le rapport "Routes cantonales à l'horizon 2020 : lignes directrices pour la planification et la gestion du réseau (RoC 2020)".

Cette stratégie se base sur une nouvelle hiérarchie dans le but d'adapter de manière optimale le niveau des interventions en fonction des besoins et des réalités actuelles.

Cette nouvelle hiérarchie se déclinant en trois classes; réseau de base, réseau complémentaire et réseau d'intérêt local et viendra, après modification de la loi sur les routes, remplacer la hiérarchie actuelle héritée des années cinquante.

Pour assurer la sécurité des usagers et préserver la valeur du patrimoine routier cantonal, estimée à plus de 5.5 milliards de francs (ouvrages d'art et chaussée), le Gouvernement entend consacrer des montants annuels de l'ordre de 12 à 14 millions de francs pour l'entretien des chaussées et de 6.2 à 7.2 millions de francs pour les ouvrages d'art. En outre, un nouveau programme d'assainissement des points noirs est lancé, qui nécessitera des ressources financières spécifiques.

MISTRA

Le canton de Vaud est l'un des cantons pilotes sur ce projet de regroupement fédéral des données routières cantonales. La base de données est d'ores et déjà opérationnelle concernant l'accidentologie et les données sur les charges de trafic.

La campagne de comptages trafic 2010 s'est terminée sous la neige de novembre en région lausannoise. Les données en cours de traitement seront disponibles sur le site du SR dès le printemps 2011.

Les Projets d'agglomération

Les projets d'agglomération deviennent réalité: les travaux de réalisation de la première étape de requalification de la RC1 sont amorcés devant l'EPFL. Les études d'avant projet devant l'UNIL sont achevées et celles en direction de Morges sont amorcées ainsi qu'en Terre Sainte (entre Mies et Founex) sur cette même route cantonale.

La RC76 fait également l'objet d'une étude préliminaire d'aménagement.

Le projet de gestion intégrée des trafics de l'agglomération (GIMA) du PALM a abouti à des recommandations sur la localisation et le regroupement des types d'opérations de gestion centralisée à réaliser. Les fonctions autoroutières, routières et de transports publics à assurer sont identifiées et une localisation de la centrale de gestion est recommandée. Une réflexion sur les principes d'exploitation des réseaux à mettre en place est entamée.

Sécurité routière

L'assainissement des points noirs s'est poursuivi par le lancement d'une étude d'accidentologie du réseau routier vaudois et par les études suivies de la correction de plusieurs points critiques d'ores et déjà répertoriés.

Aménagement routier

Parallèlement au projet spécifique d'envergure, l'aménagement ponctuel de tronçons ou de carrefours ont été effectués afin d'améliorer la productivité du réseau routier, notamment en soutien au développement social et économique du canton.

Routes nationales

Si le réseau des routes nationales est dorénavant de la responsabilité de l'OFROU et les projets sont entièrement pilotés par cet office, le canton collabore étroitement avec l'Office fédéral des routes dans le but de soutenir les dossiers et de la faire aboutir dans les meilleurs délais.

La stratégie porte sur le développement et l'amélioration des jonctions et des endroits le plus problématiques. Nous pouvons relever :

- la mise en service de la BAU de Morges en janvier 2011
- le projet général du dédoublement de la jonction de la Blécherette est déposé à l'OFROU
- des engagements sont pris par la Confédération pour réaliser la jonction d'Ecublens et désengorger le goulet de Crissier, engagement présenté aux médias lors d'une conférence de presse commune OFROU – canton en janvier 2010
- les études des projets généraux des jonctions de Chavannes et Malley sont entamées par l'OFROU en collaboration avec le canton et le SDOL
- la réflexion sur le contournement de Morges est également entamée en étroite collaboration avec le canton

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

H 144

L'année 2010 est marquée par le début des grands travaux de génie civil sur l'ensemble du tracé soit les chantiers du viaduc sur le Rhône, du pont sur le Grand Canal, de la galerie couverte de Crebelley, du viaduc sur l'A9 et du tracé routier situé entre le Rhône et le village de Crebelley.

Le décret du Grand Conseil de novembre 2010 accordant un crédit additionnel de CHF 17.38 millions permet de poursuivre les études et les travaux de la réalisation de cette route.

Nouvelle route de liaison entre le pôle de développement de Vufflens-la-Ville /Aclens RC 177et la jonction autoroutière de Cossonay

L'année 2010 a été marquée par les éléments suivants:

1. suite de la procédure liée au recours auprès du tribunal cantonal avec publication de l'arrêt de la cour de droit administratif et public (CDAP) en octobre 2010 qui accepte les recours et annule la décision finale du SR approuvant le projet. Des compléments liés à la surface d'assolement seront remis en consultation
2. acceptation en octobre 2010 par le Grand Conseil du crédit d'étude n°2 d'environ 5 millions de francs. L'objectif de ce crédit est de permettre la réalisation des études nécessaires à la mise en soumission des travaux de manière à demander auprès du Grand Conseil un crédit n°3 de réalisation en 2012 basé sur des offres d'entreprise
3. fin des procédures d'acquisition de marché tant pour le pont sur la Venoge (concours de projet) que pour le solde du tracé (marché public d'ingénieurs)
4. début en octobre 2010 des études techniques concernant l'élaboration du projet, pour sa mise en soumission début 2012, et continuation des prestations liées au syndicat AF et à l'acquisition des terres

Mise en conformité au trafic 40t du réseau prioritaire des routes cantonales

Les travaux de renforcement réalisés en 2010, sur le Col des Mosses marquent la première étape du crédit-cadre de 12.7 millions de francs obtenu en 2009 par le Grand Conseil. Ces travaux ont concernés 9 des 20 ouvrages de ce crédit. Les travaux se poursuivront en 2011 avec le renforcement de 4 ouvrages.

En parallèle, un crédit-cadre comprenant 6 ouvrages a été accordé par le Grand Conseil. Ce crédit de 8.6 millions de francs intègre le solde des ouvrages à renforcer des axes prioritaires. Les travaux de renforcement ont pu débuter cette année sur un ouvrage, le pont sur la Promenthouse (RC 1). Les études ont été initiées sur 3 ouvrages : Le PI RC 601, le Pont sur le Forestay (RC 780) et le PI RC 780 sur CFF - Rottaz dont le projet est co-financé avec les CFF. Les travaux sur ces 3 ouvrages sont planifiés pour 2011.

Chaudanne

Les études afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route à deux endroits sur la commune de Rossinière seront poursuivies. Ces tronçons constituent des "goulets d'étranglement" du réseau routier du Pays d'Enhaut. A la Chaudanne, la route sera élargie sur une partie et reconstruite selon un nouveau tracé sur une autre partie; un pont sur la voie du MOB sera construit pour supprimer l'actuel passage à niveau. Au lieu-dit Les Rez, le virage sera élargi et la chaussée complètement refaite. Ces travaux permettront de supprimer les derniers tronçons problématiques de la liaison routière entre Bulle et Château d'Oex.

Les travaux mis en soumission en fin d'année 2010 grâce au crédit d'études obtenu en juin 2009. Ils devraient débuter au printemps 2011, sous réserve de l'obtention du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil.

Bruit

Comme 2009, l'année 2010 a surtout été consacrée aux contacts avec les communes et aux études.

Sur les quelques 150 communes concernées par la problématique du bruit routier, 107 ont été contactées directement pour être informées et sensibilisées. Ainsi, 22 offres d'études d'assainissement ont été déposées et sont en cours d'analyse, 30 études sont en phase de réalisation, 16 sont techniquement terminées et circulent dans l'administration pour préavis et validation, et 7 ont été approuvées par le Conseil d'Etat ou classées sans suite. La première mise à l'enquête des demandes d'allègement a également eu lieu (Mex).

Sur le terrain, les mesures de protection en faveur des riverains se réalisent, sous la forme de modération de trafic (Belmont, Cossonay, La Sarraz, La Tour de Peilz, Lausanne, St-Prex, St-Sulpice, etc.) ou par la pose de revêtement phonoabsorbant sur la chaussée (Commungny, Crissier, Seigneux).

Groupes de prestations
64.0 Gestion et administration du service

64.0 Gestion et administration du service (SIPAL)

Gestion et administration du service.

Descriptif

Direction du service

Chef de service

Le chef de service conduit le service sur la base d'objectifs. Il définit la stratégie générale et les grands axes de développement du service. Il propose au chef de département une/plusieurs stratégies en regard de la multiplicité des activités du service. Il les met ensuite en application sous la forme d'objectifs annuels à atteindre (en partenariat avec les responsables de divisions) et veille à ce que le service opère dans le cadre des missions, au nombre de 17, qui sont les siennes.

Une philosophie de service au service des services est la règle.

Quelques activités, non exhaustives :

- Initialisation de tous nouveaux projets immobiliers
- Conduite hebdomadaire des rapports de service (9 subordonnés directs).
- Suivi mensuel du reporting financier et RH
- Analyse de tous nouveaux besoins immobiliers émanant de l'ACV
- Promotion et benchmarking du service vers l'extérieur
- Exposés auprès d'administrations, Hautes Ecoles, Associations, Sociétés
- Contacts avec la Presse
- Suivi et orientation des projets
- Prospection en vue d'acquisition

Le SIPAL est constitué de 7 divisions :

- La *division Stratégie et Développement*, conduite par le chef de service et constituée selon le projet, est chargée de porter réflexions sur les besoins de l'Etat en adéquation avec les immeubles et sites proposés par des tiers.
- La *division Portefeuille* à laquelle est rattachée la *section des opérations immobilières*.
- La *division Architecture et Ingénierie*, chargée de l'exécution des projets, de l'entretien et de la valorisation du parc immobilier de l'Etat, de recherche et développement dans le domaine de l'énergie.
- La *division Immobilier*, chargée de satisfaire les besoins en locaux de l'Administration cantonale, de la gérance à tiers et auprès de tiers, de l'exploitation des bâtiments et de la gestion assurances RC, choses.
- La *division Patrimoine*, composée des sections Monuments et Sites et Archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXème siècle.
- La *Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)*, chargée de la logistique de l'Etat.
- La *division Support*, chargée de la gestion financière, ressources humaines et administrative du service.

17 missions stratégiques opérationnelles donnent un cadre précis aux activités du service. Le SIPAL peut compter sur un effectif de 464 collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Départements, secrétaires généraux et services
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.

- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).
- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.
- Entreprises
- Propriétaires de biens immobilier (Confédération, communes, collectivités de droit public ou privé, privés)
- Hautes Ecoles
- Associations locales et nationales

Groupes de prestations

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

Descriptif

Stratégie de planification des bâtiments de l'état

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégiques des opérations de réalisation d'ouvrages importants.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions ou des surfaces louées et études de faisabilité.
- Recherche des terrains adéquats et conduite des études et démarches urbanistiques nécessaires

Pilotage opérationnel des opérations de construction

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclement financier et archivage.
- Evaluation.

Instruments de travail et conseils

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SBMA, BUD, Hospices, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DINF.

Expertises de construction scolaires communales

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJ de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

Groupes de prestations

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

Descriptif

Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réfection) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réfection) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

Groupes de prestations
64.3 Monuments et sites

64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

Descriptif

Identification et connaissance du patrimoine cantonal :

- Validation du recensement fédéral des sites construits (ISOS) pour l'ensemble des communes vaudoises.
- Mise à jour du recensement architectural cantonal par commune.
- Lancement des inventaires spécifiques concernant les jardins et l'architecture du XXe siècle et début du travail de mise en œuvre d'une plateforme d'échange internet.
- Recherches et rédaction de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la Société d'histoire de l'art en Suisse -SHAS).
- Mise à jour de l'inventaire des biens culturels pour la PBC.

Mesures préventives :

- Mise sous protection par l'inscription à l'inventaire et le classement comme monument historique des sites et ouvrages dignes de protection au sens de la LPNMS.
- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments de planification concernant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseil :

- Analyse des projets intervenant sur des objets protégés, délivrance de préavis et d'autorisations spéciales au sens de la LPNMS.
- Octroi de subventions cantonales à des tiers pour des travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration d'objets protégés.

Transmission des connaissances :

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, notamment par l'organisation des Journées européennes du patrimoine.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SAT, SRA).
- Communes.
- Service de l'aménagement du territoire.
- Service des routes et autoroutes.
- Service des activités culturelles.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations
64.4 Archéologie cantonale

64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

Descriptif

Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SAT, PN, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.
- DINF.
- SG, CAMAC, SR, SIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

- Gérance des immeubles.
- Gestion des baux, fermages et droits de superficie pour les parcelles.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiaient d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.

Groupes de prestations
64.6 Assurances

64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assureurs choses, patrimoine et responsabilité civile.

Descriptif

- Procédure en cas de sinistre.
- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et RC.
- Application des règles (directives) destinées aux services.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Gestion de l'unité budgétaire dédiée aux primes d'assurance.
- Gestion du fonds (ou provision) pour risques auto-assurés.
- Suivi des relations avec l'ECA.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

Groupes de prestations
64.7 Surfaces louées auprès de tiers

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

Descriptif

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausse de loyer, décomptes de charges, etc.).
- Administration des loyers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.
- CCT.

Groupes de prestations
64.8 Gestion financière et RH (SIL)

64.8 Gestion financière et RH

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service ainsi que de la gestion administrative du personnel fixe et auxiliaire. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

Descriptif

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Service transversaux.

Groupes de prestations
64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Optimisation de la maintenance des installations techniques,- Elaboration et négociation de contrats cadre.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Approvisionnement en énergies, suivi des charges et taxes diverses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés distributrices d'énergies.
- Entreprises de maintenances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
64.10 Centrale d'achats

64.10 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

DIVISION STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT

Section des opérations immobilières

Acquisitions

En s'engageant dans une stratégie de propriétaire en alternative à la location, l'Etat de Vaud a acquis trois immeubles sur les communes de Lausanne, Morges et Payerne comprenant au total environ 8'000 m² de planchers. Ces opérations permettent de pérenniser l'occupation actuelle du bâtiment administratif cantonal de Morges et de réunir les activités de plusieurs services de l'Etat pour les deux autres sites. Ces trois bâtiments sont tous situés dans les coeurs urbains à proximité immédiates de transports publics performants.

Ventes

Le Home du Vallon, à la Tour-de-Peilz, le bâtiment "Lausanne-Moudon", à Lausanne, et le bâtiment de la rte de Renens 2, à Prilly, représentent trois immeubles vétustes d'une certaine importance qui ne répondaient manifestement pas à des critères de reconversion pour les besoins des services de l'Etat. L'Etat a opté pour la vente de ceux-ci.

DIVISION ARCHITECTURE ET INGENIERIE

Inaugurations

Plusieurs réalisations ont été mises à disposition de l'ACV et inaugurées :

- *COFOP CHARTEM*, le 4 mai 2010.
Mise à disposition de surfaces d'enseignement adaptées aux besoins de formations professionnelles spécifiques.
- *Bâtiment administratif de Moudon*, le 8 novembre 2010.
Réhabilitation de l'ancienne fromagerie expérimentale, anciennement propriété de la Confédération, "Fromex" en bureaux pour le Service de la population et la Police cantonale.
- *Gymnase de Provence*, le 11 novembre 2010.
Création d'un nouveau gymnase provisoire avant la construction du futur gymnase de l'Ouest lausannois, par la transformation d'un ancien centre de calcul bancaire en salles de classes.
- *Cure de Chavornay*, le 9 décembre 2010.
Rénovation de l'ensemble de l'immeuble et création d'un 2ème appartement pour valoriser le potentiel de l'immeuble.



COFOP CHARTEM

Concours

- *Palézieux, Etablissement pénitentiaire pour mineurs* : publication des résultats du concours le 2 février 2010. Le lauréat est le projet "Insertion - Réinsertion"; auteurs les architectes Corbaz & Oulevay à Lausanne
- *Lausanne, Musée des beaux Arts* : procédure sélective de choix des concurrents en octobre 2010 et lancement du concours restreint en novembre 2010; résultats attendus en mai 2011.

Mandats d'étude parallèles

- *Le Mont-sur-Lausanne* : assainissement énergétique du Centre Blécherette I pour la Police cantonale
- *Leysin* : lancement du concours de la nouvelle Maison du Sport Vaudois, au profit du SEPS (Fondation Ruchonnet).

Appels d'offres en entreprise totale

- Yverdon-les-Bains : agrandissement de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion (procédure en cours).



Projets adoptés par le Grand Conseil / Projets adoptés par le Conseil d'Etat

Projets adoptés par le Grand Conseil	Montants en mios
Crédit d'étude HEIG-VD Yverdon agrandissement	1.730
Crédit d'étude nouveau Musée des Beaux-Arts	13.870
Crédit d'étude pour le futur Musée romain d'Avenches	0.200
Crédit d'ouvrage Gymnase du Bugnon à Sévelin 28	2.070
Crédit d'ouvrage Gymnase de Provence	5.930
Crédit d'ouvrage Centre d'enseignement de Nyon yc terrain	52.570
Crédit d'ouvrage assainissement énergétique EPCL Lausanne	5.684
Crédit d'ouvrage assainissement énergétique HEIG Yverdon	30.014
Crédit d'ouvrage assainissement énergétique CB1 Le Mont-sur-Lausanne	6.642
Crédit d'ouvrage Service des routes/RC Centres d'entretien	10.000
Crédit d'ouvrage aménagement bureaux DSI et restaurant d'entreprise	4.380
Crédit-cadre POLCANT locaux décentralisés	3.040
Total	136.130
Projets adoptés par le Conseil d'Etat	Montants en mios
Crédit de boucllement Ecole de chimie rénovation douce	0.072
Crédit de boucllement mesures de sécurité dans les bâtiments de l'Etat	0.052
Crédit d'étude assain. des infrastructures des EPO et production de chaleur centralisée	0.400
Crédit d'étude agrandissement de la Colonie des EPO	0.395
Crédit d'étude mise en place du concours projet Musée cantonal des Beaux Arts Halle CFF	0.367
Crédit d'étude pour établir appels d'offres nouveau parlement Lausanne	0.400

Crédit d'étude travaux de conservation à la Cathédrale de Lausanne	0.270
Total	1.956

Chantiers

Parmi les nombreux chantiers en cours, il faut relever le projet d'assainissement du Gymnase d'Yverdon, la transformation du restaurant d'Agrilogie à Marcelin et les multiples projets liés à Codex (procédures pénale et civile) dont la réhabilitation du bâtiment Kodak, à Renens, en bâtiment administratif (Longemalle).

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPAL représente un chiffre d'affaires d'environ 80 mios.

DIVISION IMMOBILIER

Locations auprès de tiers (Etat locataire)

1. Installation du nouveau Gymnase Provence à Lausanne, av. de Provence 6-8 (4'516 m²).
2. Extension des surfaces du Gymnase du Bugnon, antenne de Sévelin, Lausanne, av. de Sévelin 28 (1'243 m²).
3. Implantation du nouveau Centre des passeports biométriques, Lausanne, quartier du Flon, voie du Chariot 3 (409 m²).
4. Déplacement du RF de Morges à Tolochenaz, En Riond-Bosson (280 m²), dans le cadre du déploiement du programme CODEX.
5. Agrandissement de l'Ecole technique de la Vallée de Joux au Sentier, rue de l'Ecole 1 (1'154 m²).
6. Déplacement de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques à Lausanne, rte de Chavannes 31 (390 m²), dans le cadre du déploiement du programme CODEX.
7. Extension des locaux de l'Office d'impôt de Vevey (+136 m²) et, parallèlement, diminution des surfaces de l'Office d'impôt d'Aigle (-175 m²).

Situation des locations auprès de tiers au 31.12.2010 :

- 716 baux en vigueur, pour un loyer annuel net de CHF 42'004'287.75.

Locations à des tiers (Etat bailleur)

1. Patrimoine des cures

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation en matière ecclésiastique, les relations juridiques entre l'Etat et les Eglises, notamment l'Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud (EERV), ont changé, celles-ci étant devenues des institutions de droit public autonomes. L'article 3 de la Loi du 9 janvier 2007 sur la relation entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) stipule que l'EERV est une institution de droit public dotée de la personnalité morale.

Ce changement a une incidence sur le statut de l'occupation des cures. La mise à disposition des cures pouvait être régie par le droit public, et donc par un règlement du Conseil d'Etat, en raison du fait qu'elle constituait un accessoire à la relation de travail entre l'Etat et les pasteurs, relation qui relevait, elle, du droit public. Avec la modification légale susmentionnée, les relations professionnelles s'établissent aujourd'hui entre les ministres et l'EERV, et non plus l'Etat. De ce fait, l'ensemble des règlements relatifs à la mise à disposition des cures sont devenus caducs. Désormais, l'occupation de ces demeures est régie par le droit privé, à l'instar de toute location ordinaire d'objets immobiliers. La mise en œuvre de ce nouveau statut implique l'établissement et la signature de 103 baux à loyer entre l'Etat et les ministres de l'EERV logés dans les cures.

2. Lausanne, Immeuble rue du Tunnel 18-20

Transfert de la gérance de l'immeuble suite à l'aliénation de ce bien-fonds par l'Etat.

Exploitation

1. Pour permettre une comparaison exhaustive en termes d'efficience et de coûts du nettoyage d'un pôle d'enseignement entre des prestations internes ou externalisées, le Centre d'enseignement professionnel de Marcelin à Morges (8'765 m²) a fait l'objet d'une mise en soumission, dans le respect des dispositions des marchés publics, auprès de sociétés spécialisées. L'externalisation a été rendue possible par les départs naturels du personnel de nettoyage en activité sur le site de Marcelin. Le premier résultat tangible en est une réduction de la dépense annuelle pérenne de CHF 90'000.00. Les contrôles de qualité se poursuivent et un bilan pourra être établi en été 2011, soit au terme de la première année du mandat conféré.

2. 39 contrats de nettoyage nouveaux ou révisés, portant sur environ 49'000 m². On notera plus particulièrement :
 - Mise en place du cahier des charges du nettoyage et des conciergeries des Gymnases Provence (4'467 m²) et du Bugnon (site de Sévelin : extension du nettoyage 1'410 m² + conciergerie pour l'entier du site 5'251 m²), ainsi que les mises en soumission publique des appels d'offres y liés.
 - Aigle, EPCA, réorganisation du cahier des charges de la conciergerie et externalisation de certaines prestations de sécurité (fermeture en soirée et sécurité le week-end).
3. Achèvement de la campagne de formation aux techniques du nettoyage écologique, dans le cadre de l'introduction des produits écologiques initiée en 2008 (2008 : 7 collaborateurs, totalisant 14 jours de formation / 2009 : 12 collaborateurs, totalisant 24 jours de formation / 2010 : 6 collaborateurs, totalisant 12 jours de formation).
4. Elaboration du cahier des charges et mise en soumission publique de la restauration pour les sites de l'ECAL et du futur restaurant d'entreprise de l'ACV à Renens, av. de Longemalle 1.
5. Plus de 1'100 commandes passées auprès d'environ 70 fournisseurs, pour un montant de CHF 848'000.00.

Assurances

1. Entité stratégique

- Travaux préparatoires devant aboutir à la soumission au Conseil d'Etat d'une stratégie de gestion du risque en matière d'assurance de choses pour les activités conduites par l'ensemble des services de l'Administration cantonale.

2. Entité opérationnelle

- Approbation par le Conseil d'Etat du rapport annuel de gestion 2009 du portefeuille des assurances choses de l'Etat établi par l'Etablissement cantonal d'assurance.
- Traitement des 26 sinistres ECA, RC et vol et des 37 sinistres RC véhicules de l'Etat.

DIVISION PATRIMOINE

Section Monuments et sites

Recensement architectural cantonal par commune

Mise à jour terminée pour 11 communes, soit près de 1900 fiches.

Développement d'une plateforme informative internet pour accueillir la base de données du recensement architectural cantonal et permettre la production de fiches d'objets protégés. **Inventaires spécifiques concernant les jardins (WIKIJARDINS) et l'architecture du XXe siècle**
Poursuite et aboutissement du travail de mise en œuvre d'une plateforme collaborative et d'échange internet pour le patrimoine des jardins du Canton de Vaud.

Poursuite du travail de partenariat avec l'EPFL en vue de la publication de l'inventaire architectural du XXe siècle.

Inventaire et classement des monuments

Mise sous protection de bâtiments par des mesures d'inscription sur la liste d'inventaire des monuments historiques, 34 communes touchées par la mise à l'inventaire

Planification territoriale et communale

Participation à l'établissement des instruments de planification, établissement de préavis : 199 dossiers analysés, commentés et orientés à partir des questions patrimoniales locales (objets) autant que territoriales (sites).

Journées européenne du patrimoine

Organisation des Journées européennes du patrimoine :

Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, visites, rédaction et accompagnement lors des visites.

Section Archéologie

En 2010, le nombre de dossiers qui ont été soumis à la section Archéologie cantonale par la CAMAC s'élève à 730, ce qui a nécessité la prescription de mesures conservatoires appropriées dans 209 cas. A côté de ces dossiers dont le flux reste élevé de manière régulière, il faut ajouter les nombreux projets qui touchent des régions archéologiques identifiées ou potentielles et qui parviennent par d'autres voies comme les études d'impact sur l'environnement, les projets urbanistiques, les syndicats d'amélioration foncière, etc.

Il en résulte que le nombre d'interventions de terrain est en augmentation, du fait de l'inévitable décalage entre le moment où le préavis de l'archéologie cantonale est transmis et celui où les maîtres d'ouvrage mettent en œuvre leurs chantiers respectifs.

Les surveillances des travaux, les sondages de diagnostic, les fouilles préventives ont occasionné de nombreuses découvertes dont ne seront mentionnées ici que les principales.

- *Colline du Mormont à Eclépens/La Sarraz. Sanctuaire celtique*
Après une interruption des investigations en 2009, faute de moyens financiers, les recherches ont pu reprendre dans l'étape 4 de l'extension de la carrière Holcim au début de l'été, grâce à un financement composite entre l'exploitant, l'Etat de Vaud et la Confédération. Une vingtaine de nouvelles fosses-dépôts et une trentaine de trous de poteau, cuvettes, foyers ainsi qu'une route ont pu être documentés dans de bonnes conditions.
- *Yverdon-les-Bains Parc Piguet*
Grâce aux négociations menées avec le promoteur d'un complexe immobilier, une nouvelle et ultime campagne de fouilles au cœur de la ville romaine et celtique a pu être mise sur pied. Elle a permis de compléter le plan des bâtiments de ce quartier du Haut-empire et de révéler la présence de vestiges en bois de l'âge du fer dont au moins trois alignements de pieux de chêne.
- *Lausanne Rôtillon*
Un projet de construction sur les deux derniers îlots de ce quartier historique a impliqué la fouille de sauvetage de cette zone où des vestiges du tissu urbain médiéval sont conservés. L'analyse archéologique des structures architecturales permettra de compléter et d'affiner les connaissances de ce quartier artisanal où des vestiges anciens liés aux activités de tanneries et de cordonnerie (fond de cuves en bois, déchets de cuir,...) viennent d'être mis au jour.
- *Bex Eglise*
Lors de travaux de réfection de rue, la découverte de nombreuses tombes a nécessité la mise sur pied d'une fouille d'urgence. Les restes de 118 défunts inhumés dans l'ancien cimetière de l'église Saint-Clément, désaffecté au XVIIe, ont ainsi pu être étudiés et prélevés.
- *Villa romaine de Nyon*
Divers projets immobiliers à l'intérieur de la ville romaine de Nyon nécessitent toujours des interventions archéologiques ponctuelles, qui viennent enrichir les connaissances de la *Colonia Iulia Equestris*.

A côté de ces interventions de terrain, plusieurs collaborateurs et mandataires poursuivent l'élaboration des données issues des importants sites fouillés ces dernières années, sur les tracés autoroutier ou ferroviaire. Parmi ces projets en phase "terminale", mentionnons la parution en 2010 du Cahier d'archéologie romande (CAR) 119 intitulé "La station lacustre de Concise 3. Le mobilier organique et lithique du Néolithique moyen" d'A. Winiger, J. Bullinger, E. Burri, F.-X. Chauvière et S. Maytain. Un autre CAR concernant le site d'Onnens, investigué à la faveur de la construction de l'A5, est également prêt à paraître.

Enfin, la tenue en 2011 de l'assemblée annuelle de l'association Archéologie suisse a impliqué les contributions de l'ensemble des collaborateurs de la section pour la réalisation du cahier spécial Canton de Vaud qui sera diffusé en juin 2011.



Le Mormont

Coupe stratigraphique d'une fosse au dond de laquelle sont déposés des bracelets et un basset en bronze (photo Archeodunum SA)

CENTRALE D'ACHATS DE L'ETAT DE VAUD

Durant l'année 2010, la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud a :

- Conclu la négociation de nouveaux contrats cadres dans le domaine du mobilier et des fournitures de bureau.
- Développé dans le shop en ligne, en collaboration avec la DGEO, un module client spécifique aux réquisitions scolaires qui assure l'automatisation du transfert des données fournies par les dépositaires, contribuant ainsi à une livraison dans les délais et une fiabilité accrue.
- Introduit la nouvelle version (v2) du « Shop CADEV » complétée par une formation adéquate offerte aux utilisateurs et organisée en collaboration avec le CEP.

- Mis en place la nouvelle structure du Centre d'édition (CEd) comprenant désormais deux unités opérationnelles distinctes : les données variables et les publications.
- Finalisé, en collaboration avec la DSI, le rapport du schéma directeur informatique du CEd, première étape de la démarche de recherche et de mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion métier au profit du CEd.
- Mené à terme le transfert des activités d'impression et de mise sous pli des données variables du Service d'organisation et d'informatique de la Ville de Lausanne, auprès du Centre d'édition (CEd).
- Poursuivi activement la promotion des critères de développement durable dans le cadre de l'adjudication des appels d'offres du Partenariat informatique romand (PAIR), conduisant ainsi de nouvelles entités à demander leur adhésion au partenariat.
- Formalisé avec succès, en collaboration avec la DSI, l'accord de partenariat avec CARITAS Vaud relatif à la récupération, la revalorisation et le recyclage du matériel informatique de l'Etat de Vaud dans le respect des règles écologiques et sociales en vigueur.
- Amélioré la sécurité dans l'approvisionnement des enveloppes en papier FSC & recyclé 100% destinées à l'envoi des documents de scrutin aux votants, en faisant appel à un nouveau fournisseur à l'issue de tests effectués en collaboration avec le SeCRI.

Division Architecture et Ingénierie

Sméo

Suite à la participation du SIPAL au projet modèle de l'ARE - Office fédéral du développement territorial - "des Quartiers durables pour l'agglomération Lausanne", l'outil de management de la durabilité dans la construction -Sméo, fil rouge pour la construction durable - a été élargi à l'échelle du quartier. Intégré dans le programme fédéral NAQU II , l'outil renommé - Quartiers durables by SmeO - sera ainsi l'outil national pour l'évaluation de la durabilité dans les quartiers. A cette fin un accord de partenariat a été signé avec l'Office fédéral de l'énergie, l'Office du développement territorial, le SDOL, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud pour son développement et sa diffusion dans toute la Suisse.

Planon et XCAD - Facility Management

La mise en place de logiciels assurant une gestion efficace du parc immobilier se poursuit, le projet se situant en phase de test, avant une mise en production échelonnée.

En avril 2010, la 1ère mise en service a concerné la base de données des objets (en propriété et en location). Les modules métiers (opérations immobilières, location, maintenance, subventions et finances) sont planifiés début février 2011.

Une extension WEB est prévue à fin 2011 pour les services de l'Etat et les mandataires externes.

Section des monuments et des sites

Préavis et suivis de dossiers

Durant l'année 2010, la Section monuments et sites a traité 1550 dossiers en provenance de la CAMAC (en diminution de 19.4 %). Parmi ces dossiers, 379 dossiers étaient liés à la pose de capteurs solaires (en diminution de 64.7 %) et 199 dossiers ont concerné des projets de planification et d'aménagement du territoire (en augmentation de 95.1 %). La statistique démontre que le nombre de préavis pour des bâtiments protégés reste stable (augmentation de 1,3 %).

Volume VII - ancien district de Rolle

Le manuscrit définitif du huitième volume de la collection des "monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud" a été remis à la Société d'histoire de l'art en Suisse.

Groupes de prestations
66.0 Administration

66.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

66.1 Planification des transports publics et privés

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Groupes de prestations
66.2 Gestion des transports publics

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Événements marquants, évolutions significatives

Léman 2030 / Rail 2030

Le 21 décembre 2009, la Confédération par son Office fédéral des transports (OFT), les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève ainsi que la Direction générale des Chemins de fer fédéraux (CFF) avaient signé une convention-cadre relative au développement de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. Le projet est désigné sous le terme de Léman 2030.

Conformément aux dispositions de la convention, le Conseil d'Etat a adopté le 13 octobre 2010 l'exposé des motifs et les projet de décret préparé par le SM :

- accordant un prêt sans intérêts de 158'500'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour le préfinancement de la 4e voie Lausanne – Renens ainsi que des points de croisement de Mies et de Chambésy
- autorisant le Conseil d'Etat à procéder à des avances de fonds de 34'800'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour les études de développement de la ligne ferroviaire Lausanne – Genève
- accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de 1'100'000 francs pour la modernisation des accès aux trains en gare de Renens

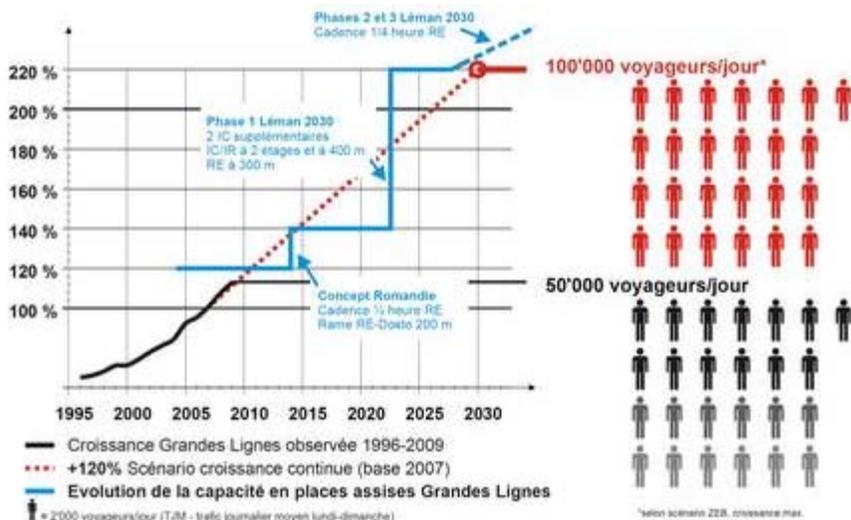
Le Grand Conseil se prononcera au début 2011 sur ces projets de décret.

Dans l'attente de cette décision, les CFF et le SM ont lancé les travaux préliminaires, notamment les procédures de marchés publics pour les différents lots sur le secteur Lausanne-Renens. Il sera alors possible de débiter immédiatement les études d'avant-projet.

Les objectifs de la convention-cadre relative au projet Léman 2030 sont intégrés dans le projet Rail 2030.

Le projet Rail 2030 a fait l'objet d'une première présentation par les autorités fédérales et les CFF au printemps 2010. Le financement des mesures retenues pour le projet Rail 2030 constituera l'enjeu majeur dans le processus de décision. Il sera nécessaire de modifier la Constitution fédérale pour définir de nouvelles bases de financement avec une votation populaire, qui pourrait se tenir en 2012.

Les études en cours dans le projet Rail 2030 mettent en évidence la priorité à accorder aux investissements permettant d'augmenter la capacité du réseau ferroviaire sur les lignes et dans les gares. Pour répondre à la demande de transport, la capacité des trains doit être augmentée tant en allongeant les trains "Grandes lignes" à 420 m de longueur qu'en renouvelant la flotte avec des trains à deux étages. Les nouveaux trains InterCity offriront ainsi une capacité de 1200 à 1300 places assises selon leur configuration. Les gares devront être réaménagées pour accueillir ces nouveaux trains et pour assurer la circulation des voyageurs, en particulier dans les "nœuds" ferroviaires principaux du pays, notamment la gare de Lausanne.



Projets d'agglomération

Les Chambres fédérales ont adopté du 21 septembre 2010 l'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011. La Confédération, qui les a évalués sur la base de la Loi sur le fonds des infrastructures, leur a attribué des taux de cofinancement parmi les plus élevés attribués à des agglomérations en Suisse: les mesures prioritaires (classées A) recevront ainsi 40% pour le PALM et le PAFVG, 35 % pour aggro Y.

Pour les mesures prioritaires (classées A) dont les travaux pourront débuter à partir de 2011, le cofinancement fédéral des infrastructures pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) se monte à 165 millions de francs, à 17 millions pour le projet de l'agglomération yverdonnoise (aggloY) et à 12,5 millions pour la partie vaudoise de projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG). Une fois que les Accords de prestations seront signés par la Confédération, des conventions de financement entre agglomérations et Confédération, élaborées pour chacune des mesures, donneront lieu aux versements fédéraux.

Le 17 novembre 2010, le Conseil d'Etat a accepté les Accords sur les prestations qui engagent le Canton et la Confédération pour la mise en oeuvre des projets d'agglomérations PALM, aggloY et de PAFVG. Parallèlement, il a signé des "protocoles additionnels" aux conventions établies en 2007 avec les communes vaudoises de ces agglomérations. Ces accords ouvrent la voie au cofinancement fédéral d'une partie des mesures infrastructurelles des projets d'agglomération.

Observatoire de la mobilité

Le 16 mars 2010, le Département des infrastructures a organisé sa 2e conférence de presse annuelle sur la mobilité. La présentation vise à déterminer l'évolution de la mobilité au cours de la dernière année. Elle doit aussi permettre de mesurer l'atteinte des objectifs fixés dans le programme de législature en termes d'évolution de la répartition modale, en se référant aux principaux écrans du réseau des transports. Après avoir marqué le pas en 2008, la croissance de la mobilité reprend en 2009, à un rythme plus rapide (3%) que celui de la démographie (1.9%). En 2008, la quasi-totalité de l'augmentation a été absorbée par les transports publics. Ce n'est plus le cas en 2009, même si les transports publics croissent trois fois plus vite que le trafic routier. Ainsi, le Conseil d'Etat devrait réaliser son objectif de ramener la part des transports individuels motorisés de 75% en 2005 à 70% en 2012.

Tant la démographie vigoureuse que la mobilité retrouvée des Vaudois posent un véritable défi aux autorités. Est-ce la conséquence de la baisse du prix du pétrole observée en 2009? Toujours est-il qu'après avoir stagné en 2008 (+ 0.4% pour 2.4% de croissance démographique), les transports individuels motorisés ont, sur les axes mesurés, suivi l'augmentation de la population : + 2%. Cela signifie que chaque Vaudois a roulé à peu près autant en 2009 qu'en 2008. Ses kilomètres supplémentaires, il les a parcourus en transports publics.

L'essentiel de la croissance de la mobilité est donc le fait des transports publics, qui augmentent de 6% en 2009.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) lausannois

L'étude du projet «axes forts» de l'agglomération Lausanne-Morges s'est poursuivie en 2010.

Le réseau des axes forts de transports publics du projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM) a pour but de compléter l'offre en transports publics dans les secteurs les plus denses de l'agglomération. Il est désormais désigné sous le nom de "réseau-t". Il desservira les sites stratégiques de développement planifiés dans le cadre du PALM qui ne sont pas déjà pleinement desservis par le m1, le m2 ou le réseau ferroviaire. Il s'intégrera au réseau de lignes de bus et trolleybus urbaines, remplaçant celles d'entre elles qui sont aujourd'hui déjà les plus chargées et en limite de capacité.

La demande de concession pour le projet de tramway Renens-Gare - Lausanne-Flon, qui fait partie de la 1^{ère} étape du projet (liste des mesures A des projets d'agglomération), a été adressée en mars 2010 à l'Office fédéral des transports (OFT). Elle a été mise à l'enquête publique durant 30 jours, soit du 18 mai au 17 juin 2010.

Les phases suivantes de cette 1^{ère} étape du projet de tramway permettront l'établissement des plans définitifs qui seront mis à l'enquête publique en 2012. Suite à la procédure de marchés publics conduite durant l'année écoulée, les mandats d'étude principaux ont été adjugés à fin 2010. L'octroi des crédits de construction par les législatifs cantonal et communaux permettra un début des travaux en 2014. La mise en service du tramway entre le Flon et Renens est planifiée pour 2017.

La deuxième étape de développement du réseau-t (liste B, début de la réalisation entre 2015 et 2018) devrait concerner une extension de la ligne de tramway à l'Ouest de Renens, l'achèvement des aménagements des lignes de bus à haut niveau de service et la desserte du plateau de la Blécherette.



Extension de la communauté tarifaire vaudoise

Le 12 décembre 2010, la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) a étendu son périmètre en direction du Nord vaudois, de la Riviera et de la Côte. Les lignes de 11 entreprises sont désormais incluses dans la CTV. Le nouveau périmètre regroupe 157 lignes de trains, bus, métros et funiculaires, 1800 kilomètres de lignes ou réseau et plus de 2000 arrêts desservis, ainsi que toutes les prestations des entreprises participantes à l'horaire, sur demande (PubliCar, taxibus) ou nocturnes. 334 communes sont ainsi desservies par Mobilis soit 636'000 habitants ou 93% de la population résidente du canton.

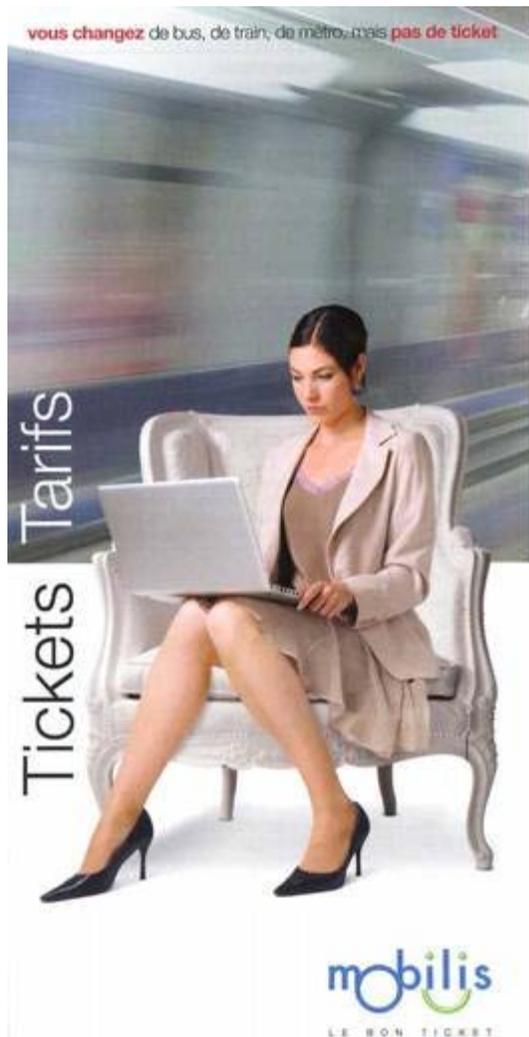
Des accords passés avec les communautés tarifaires adjacentes (Onde Verte - Neuchâtel, Frimobil - Fribourg et Unireso - Genève) permettent également de franchir les frontières cantonales. De plus les offres des abonnements inter donnent la possibilité de combiner un trajet hors communautaire et la libre circulation dans les zones urbaines Mobilis. Une étude est en cours avec le canton du Valais pour l'offre dans le Chablais.

Le ½ tarif et l'abonnement général sont valables sur l'ensemble des lignes de la CTV.

Un nouveau tarif est appliqué dès l'extension. Ce tarif unique remplace celui de toutes les entreprises participantes. Il reprend les avantages et la gamme de titres de transport actuelle de la CTV. Cette uniformisation des tarifs va faciliter la vie des clients utilisant plusieurs entreprises de transport ; elle aura des incidences sur le prix des transports des voyageurs : certains clients ont connu une augmentation de tarif alors que d'autres y ont gagné. Les principaux bénéficiaires sont les usagers qui empruntent simultanément les lignes urbaines et régionales et qui disposent désormais d'un titre de transport unique.

Selon les prévisions, le chiffre d'affaires de la CTV va progresser de 92 MCHF (TTC) en 2010 à un montant de l'ordre de 145 MCHF (TTC) en 2011 avec l'extension.

L'extension a nécessité de reprogrammer l'ensemble des appareils de vente fixes et embraqués au sein de la CTV, d'acquérir pour nombre d'entreprises de nouveaux appareils de vente, d'adapter les appareils pour le contrôle des titres de transport, de développer les instruments informatiques pour le "back-office" de la CTV et enfin de conduire une campagne de communication pour présenter la nouvelle offre. Les Transports publics de la région lausannoise (tl) assurent la fonction d'entreprise de transport gérante (ETG) de la CTV et ont apporté un appui décisif dans le succès de l'extension.



Développement de l'offre RER et RegioExpress

Offre du RER Vaudois

Au changement d'horaire du dimanche 12 décembre 2010, toutes les circulations des lignes RER1 (Yverdon-les-Bains – Villeneuve) et RER3 (Allaman – Villeneuve) sont assurées par des nouvelles rames Flirt. Ces rames peuvent rouler en double traction (2 rames accouplées formant un train de 150 mètres de longueur) aux heures de pointes sur les trains les plus chargés, grâce à un parc disponible de 11 unités. Elles permettent d'offrir systématiquement la cadence semi-horaire du lundi au dimanche avec des arrêts à toutes les gares comprises entre Vevey et Montreux (La Tour-de-Peilz, Burier et Clarens).

Les CFF ont prévu d'engager les rames suivantes (12 à 19) progressivement durant l'année 2011 sur les lignes RER4 (Morges – Palézieux) puis RER2 (Vallorbe – Palézieux). Ces rames circuleront également en double traction aux heures de pointe.

Au changement d'horaire du 11 décembre 2011, tous les trains des lignes RER 1 à 4 seront ainsi produits avec des rames Flirt. Ceci permettra notamment de desservir la ligne Lausanne – Allaman avec deux trains régionaux par heure jusqu'à Allaman. En effet, le RER4 Morges – Palézieux, dont le parcours se limite aujourd'hui à Morges pourra être prolongé jusqu'à Allaman grâce aux performances des rames Flirt.

La halte RER de Prilly-Malley sera desservie dès la fin des travaux en juin 2012.

Offre RegioExpress RE Lausanne - Genève

Le 15 avril 2010, le conseil d'administration des CFF a décidé de commander treize nouvelles rames à deux étages pour le RE Lausanne – Genève. La cadence du RE sera portée à la demi-heure avec une desserte de Renens, Morges, Allaman, Rolle, Gland, Nyon et Coppet. Ces nouvelles prestations seront assurées dès le changement d'horaire de décembre 2012.

Ces nouveaux trains répondent aux critères les plus modernes de confort (entrée au niveau des quais, climatisation) et d'information pour les clients (acoustique avec support visuel). Ils permettront de faire face à la forte augmentation de la demande sur les trains de moyenne distance et mieux gérer la forte demande aux heures de pointe. La capacité moyenne actuelle est de 500 places par convoi; elle sera augmentée d'environ 30% avec ces nouveaux trains.

Dans la mesure où les travaux d'adaptation du gabarit de la ligne sont terminés entre Lausanne et Vevey, le RE pourra être prolongé chaque heure de Lausanne à Vevey et l'autre demi-heure à Palézieux et à Romont. Ces travaux ont désormais un financement assuré grâce à l'augmentation du crédit d'infrastructure CFF de 140 millions de francs obtenus suite au lobbying des cantons, pour lequel le SM a apporté son concours.

A l'horizon 2016, avec la mise en oeuvre du CEVA, cette ligne devrait être prolongée jusqu'à Annemasse et, à l'horizon 2018, jusqu'à Aigle.



Rame automotrice DOSTO à deux étages (à 4 voitures) pour les Chemins de fer fédéraux (CFF), Suisse

RER franco-valdo-genevois

L'étude du développement du RER franco-valdo-genevois se poursuit en vue d'introduire la cadence à 15 minutes du RER entre Coppet et Genève, puis entre Coppet et Annemasse avec la réalisation du projet CEVA. Cela implique la réalisation des points d'évitement de Mies (VD) et de Chambésy (GE).

Les travaux d'études sont conduits avec les CFF et ont porté en 2010 sur l'élaboration du dossier d'approbation des plans. La procédure d'approbation des plans (PAP) sera lancée en 2011.

Halte de Prilly-Malley

Les travaux de construction de la halte de Prilly-Malley se sont poursuivis en 2010 avec la réalisation des ouvrages sur la partie située à l'aval des trois voies existantes. Les deux nouvelles voies ont été posées à fin 2010, les nouvelles caténaires ainsi que les structures des marquises. Ces deux voies seront mises en service à la fin de février 2011 de manière à permettre de réaliser les travaux par étapes successives dans l'emprise des trois voies existantes.

Le programme des travaux prévoit la mise en service de la halte à la fin de juin 2012. Le calendrier est respecté.



Stratégie cantonale de promotion du vélo

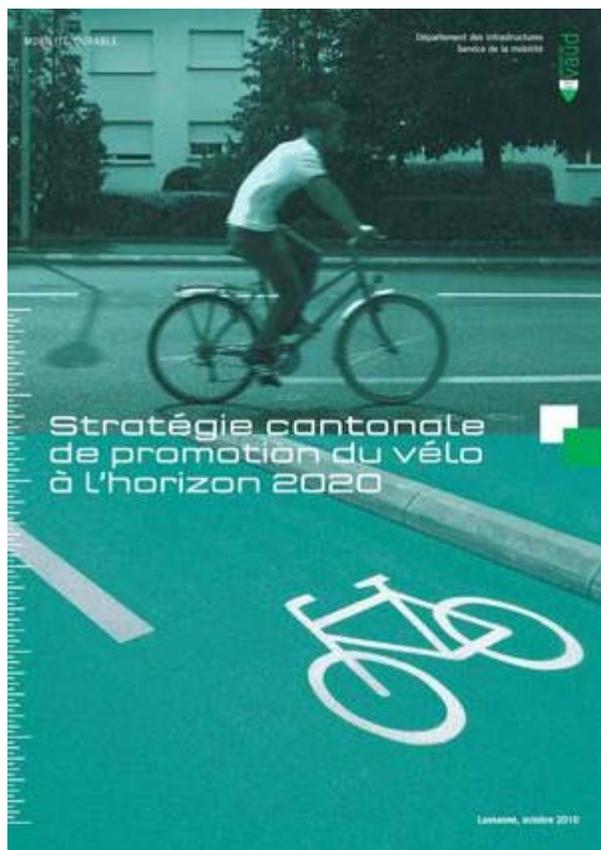
Le Conseil d'Etat a adopté le 15 octobre 2010 les plans stratégiques des routes et des vélos à l'horizon 2020. Avec la stratégie de développement des transports publics adoptée en septembre 2006, ils constituent les outils de référence pour la mise en oeuvre de projets répondant aux besoins en mobilité en pleine croissance. Ces stratégies poursuivent l'objectif de réduire la part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues (de 75% en 2005 à 65% en 2020).

Le Service de la mobilité a assuré l'élaboration du rapport "Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020", alors que le Service des routes était en charge du rapport concernant les lignes directrices pour la planification et la gestion du réseau routier (RoC 2020)

Avec la stratégie de développement des transports publics de 2006, les plans stratégiques des routes et des vélos déclinent la politique de mobilité durable du Conseil d'Etat, qui consiste à développer les transports publics et à aménager et optimiser le réseau routier de manière à permettre une bonne cohabitation de tous les usagers et de tous les modes de déplacement, parmi lesquels les deux-roues. Ces documents permettent de disposer d'une vision globale des investissements dans le domaine des transports. Quant à la stratégie de valorisation des réseaux pour les vélos, elle détermine les régions de développement prioritaires.

La stratégie de promotion du vélo vise à développer ou améliorer les infrastructures en faveur des cyclistes, mais aussi à sensibiliser et encourager l'utilisation du vélo, tant dans les agglomérations que dans les régions du canton. A cette fin, le Conseil d'Etat prévoit de soutenir les projets des communes à raison de 15 à 20% des coûts des aménagements retenus dans les projets d'agglomération; un montant de 13.5 millions de francs est prévu à cet effet pour les années 2011 à 2014.

La mise en oeuvre de cette stratégie sur les deux roues nécessite la modification de la loi cantonale sur les transports publics du 11 décembre 1990 (LTPu) dont le champ d'application sera étendu aux mobilités douces. Ce projet sera soumis au Grand conseil en 2011.



Lignes touristiques de navigation / Compagnie générale de navigation sur le Léman

Le 26 mai 2010, le Conseil d'Etat a autorisé le DINP à mettre en consultation un projet de modification de la loi cantonale sur les transports publics du 11 décembre 1990 (LTPu) visant à distinguer le financement des lignes touristiques de navigation de celui des lignes régionales. Le projet prévoit également de porter la part des communes de 30% à 50% pour les lignes touristiques de navigation. Suite à la procédure de consultation, une plateforme Etat-communes a été constituée en vue de rechercher des solutions acceptables pour les parties.

Le 1 décembre 2010, Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret demandant au Grand Conseil un crédit de 16'602'600 francs comme participation à la rénovation du bateau Belle Epoque «Vevey», du «Ville de Genève» et à l'assainissement du chantier naval d'Ouchy. Budgétés à 24'772'600 francs, ces investissements seront pris en charge par les trois cantons riverains du Léman. Le Conseil d'Etat a sollicité également l'autorisation de participer à la nouvelle structure juridique de la CGN, de manière à assainir durablement sa situation financière.



Rapport annuel de gestion 2010
Département des Infrastructures (DINF)
Service de la mobilité (SM)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'information complémentaires

Voir le site internet du Service de la mobilité

Groupes de prestations
63.0 Pilotage et soutien

63.0 Pilotage et soutien

Piloter le service et assurer un soutien managerial, technique et administratif

Descriptif

- Piloter le service
- Soutenir la gestion financière
- Soutenir la gestion des achats et des contrats
- Apporter un soutien administratif
- Soutenir la gestion des ressources humaines
 - Développement des compétences
- Assurer la sécurité des systèmes
 - Standards de sécurité
- Soutenir le pilotage et la rationalisation du SI Cantonal
 - Plan directeur cantonal des SI
- Soutenir le pilotage de la DSI
 - Système de management
 - Portefeuille projets
 - Processus projet
- Mettre en cohérence les standards techniques
- Apporter une expertise technologique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.1 Evolution des SI

63.1 Evolution des SI

Mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les SI métiers
 - Schémas directeurs sectoriels
 - Standards applicatifs
- Elaborer et maintenir les solutions métiers et transversales (socle du SI)
- Mettre en oeuvre la sécurité des solutions

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

Assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les infrastructures techniques
 - Schéma directeur des infrastructures
 - Standards d'infrastructures
- Elaborer et maintenir les solutions d'infrastructures techniques
- Mettre à disposition (exploiter) les systèmes
- Gérer l'assistance utilisateur et résoudre les incidents
- Mettre en oeuvre la sécurité des infrastructures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Evénements marquants, évolutions significatives

Conformément aux orientations stratégiques du CE en matière de systèmes d'information et au plan directeur cantonal qui en a découlé, la DSI a poursuivi sa transformation en mettant en œuvre des éléments clés de son système de management :

- élaboration d'un schéma directeur et d'une cartographie du SI de la DSI,
- définition et déploiement des valeurs du service,
- description de processus, des procédures clés et de l'organigramme,
- élaboration de la stratégie d'évolution de la DSI sous forme d'une carte stratégique déclinant les objectifs stratégiques en objectifs opérationnels,
- la mise en œuvre d'une gestion par objectif jusqu'au niveau individuel avec la conclusion d'entretiens d'appréciation pour tous les collaborateurs ainsi que d'une revue de direction annuelle.

Un effort important de formation a été effectué, en particulier au niveau de l'encadrement, conformément au plan de formation 2010-2012 visant à développer une culture commune de gestion et à renforcer les compétences en management.

Parmi les effets visibles de ces transformations, il est à noter une augmentation de la maturité de l'ACV en matière de SI et l'instauration d'un climat de confiance en la DSI, matérialisées par l'acceptation par les autorités (CE et GC) du financement de projets importants et structurants, que ce soit dans le cadre du budget d'investissement (EMPD LHR, SI Financier, SI RDU, Cyberfiscalité, Guichet électronique, Data – Center, Socle, SI DSI) ou de l'élaboration du budget 2011 (adaptation contenue du budget informatique aux effets pérennes induits par l'informatisation). Ces résultats ont été obtenus grâce à la collaboration active entre la DSI et les services bénéficiaires d'une part et les services et organes transversaux d'autre part, en particulier le SAGEFI et le Collège des Secrétaires généraux des départements, élargi à l'OJV et au SGC. La DSI a ainsi pu initier et poursuivre la réalisation de chantiers importants, tant internes au service qu'externes.

Une gouvernance renforcée

Les rôles et responsabilités en matière de sécurité des SI ont été clarifiés, avec l'adoption du règlement de l'ASSIT (audit de sécurité informatique, 26 mai 2010) et l'ajustement en conséquence du règlement de l'informatique cantonale (état au 1^{er} juin 2010).

La reprise de l'unité informatique administrative départementale du DFJC et le transfert à la DSI des missions de sécurité du SI de l'ex-OSIC, à l'exception des activités d'audits, sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2010. Ainsi, le personnel de la DSI s'élève à 322.7 ETP en 2010.

Une organisation informatique renforcée

Dans la continuité de sa consolidation, la DSI s'est dotée des outils adéquats de gestion de son portefeuille de projets (Phase 1 de la solution PPMS – Project Portfolio Management System, financée par l'EMPD SI DSI), ainsi que d'une solution de gestion de centre de services (IT Management System - gestion des demandes et incidents, inventaires, ...). De même, afin d'améliorer la qualité de ses prestations, un effort important pour la mise en œuvre et la diffusion des méthodes et outils de test des applications a été réalisé (ceci concerne en particulier des projets des domaines de la fiscalité, des référentiels, des ressources humaines, de la justice (Codex), des statistiques de la construction (STC), des votations et élections (Votelec) et des préfectures (Préfec).

Audits

La DSI a subi 8 audits en 2010, effectués par les différents organismes habilités à l'ACV (ASSIT, CCF), ce qui a généré une charge de travail importante; la liste des audits est la suivante :

ASSIT

- Informatique mobile
- Application PeopleSoft
- Situation au CEI 12 mois après ré-intégration
- Applications de l'OJV

CCF

- Application Pro-Concept
- SI Fiscal - ACI (rapport pas encore reçu)
- Recettage des applications (en cours)
- SIEF (audit en 2009, avec finalisation et remise du rapport début 2010)

Activités liées aux projets métiers et transversaux

Schémas directeurs

Le service a poursuivi sa mission d'élaboration et d'actualisation de schémas directeurs métiers en partenariat avec les services bénéficiaires ; ceci a notamment concerné les systèmes d'information de la DGEP, du Centre d'édition de la CADEV, du BIC, de la Justice*, de la Géomatique*, du SECRI*, des Ressources humaines*, de la PCi*, de la PCV* et des archives cantonales* (*en cours).

Sécurité, Justice et Police

Les adaptations des applications, notamment de gestion des procédures pénales et civiles, ont été effectuées pour tenir compte des changements légaux et organisationnels engendrés par le programme Codex (mise en production au 1^{er} janvier 2011). Les applications de la PCV sont également en cours d'adaptation pour répondre aux exigences de CODEX.

Dans le domaine des Offices de poursuites, le déploiement de la nouvelle application Thémis a été mené à son terme avec succès et a également pu opérer pour la réorganisation des offices suite au projet DECTER (fusions et scissions des offices). A noter également que la DSI participe aux projets de mise en œuvre de Thémis pour les OPF du Valais, notamment pour la reprise des données de l'ancienne application vaudoise, utilisée jusqu'ici.

Pour le SAN, le changement d'organisation et de statut du fournisseur de la solution informatique VIACAR (Canton d'Argovie) a permis d'assurer la poursuite des prestations et relations contractuelles avec la nouvelle société VIACAR AG.

Pour le SSCM et la PCV, l'équipement informatique de la salle de commandement en cas de catastrophe (PCO) a été mené à bien. La DSI a également apporté son soutien et fourni des prestations pour l'organisation du Sommet de la Francophonie à Montreux.

Formation et culture

Le système d'information des établissements de formation (SIEF) a été stabilisé temporairement pour le périmètre fonctionnel utilisé par la DGEP (bulletins de notes, plans d'études), parallèlement à l'élaboration d'un schéma directeur. Dans le domaine de l'enseignement obligatoire (DGEO), l'application Lagapes a été techniquement migrée et standardisée. Dans le domaine des musées (SERAC), une nouvelle solution de gestion a été mise en place pour la gestion notamment des collections. Les sites Internet des musées sont également modernisés.

Fiscalité

Les projets liés à la fiscalité ont été stabilisés, et la phase finale de la mise en œuvre de la perception des personnes morales a été réalisée avec une importante reprise des données de l'ancien système. Il en va de même pour la perception de l'impôt source (IS), avec des évolutions importantes de la passerelle employeurs (transfert électronique des données IS). Dans le domaine de la taxation, des évolutions importantes ont permis de poursuivre les efforts d'automatisation de la taxation et de répondre aux évolutions légales, notamment la fiscalité des familles pour la période fiscale 2011. Le système informatique du CEDI (Centre d'enregistrement des Déclarations d'impôts) a été adapté à une nouvelle version et stabilisé. Des extensions ont permis le traitement des certificats de salaires reçus des employeurs (échanges électroniques ou digitalisation des copies reçues sous forme papier).

Les premiers échanges électroniques ont été effectués entre administrations fiscales cantonales, notamment en ce qui concerne les prestations en capital.

Finances

Dans l'optique de remplacement du progiciel PROCOFIEV (nouveau système d'information financier), les négociations menées ont permis la signature des contrats nécessaires à la mise en œuvre de la solution logicielle choisie (SAP, suite à l'adjudication en 2009 et l'adoption en 2010 de l'EMPD y relatif).

L'application de gestion du Contentieux pour le SJL, mise en production en 2009, a fortement évolué pour la gestion des poursuites, des amendes et des peines pécuniaires, ainsi que pour les impressions de masse.

Préfectures

L'application de gestion a été réécrite afin de satisfaire aux exigences métiers et techniques.

Votations et Elections

L'application de gestion a été migrée et stabilisée afin de satisfaire aux exigences et évolutions techniques.

Social

Faisant suite au schéma directeur, l'EMPL/EMPD SI RDU a été élaboré et adopté à l'automne 2010 par le Grand Conseil. Parallèlement, un appel d'offre a été lancé et a permis le choix du fournisseur puis le démarrage du projet fin 2010. L'application PROGRES a été techniquement adaptée dans une nouvelle architecture supprimant la nécessité de déploiement de logiciels sur les postes de travail et simplifiant ainsi la maintenance.

Dans le domaine des subsides aux assurances maladie (SASH/OCC), une solution de gestion électronique des demandes via internet a été déployée pour les communes.

Constructions – SR

Une solution de gestion des projets de constructions, répondant aux exigences fédérales, a été mise en œuvre.

Environnement – SESA

Une solution de gestion des concessions et des autorisations a été mise en place (ADSE).

Géomatique

Un service électronique de commande et de livraison automatique de données géomatiques a été mis en place.

Référentiels

L'EMPD (EMPL) concernant la poursuite de l'harmonisation des registres a été voté par le Grand Conseil. Le registre des personnes a évolué pour répondre aux exigences de l'OFS en vue du recensement de la population en 2010, notamment avec les liens nécessaires vers le registre des bâtiments. Il a en outre permis l'attribution des nouveaux numéros d'AVS à l'ensemble de la population résidente ou en séjour dans le canton (transfert électronique de cette information vers les registres communaux).

Le Registre des personnes (RCpers) est ouvert (ou en cours d'ouverture) pour plusieurs entités de l'ACV (ACI, SPOP, PCV, SESAF, DGEP, OJV).

Socle du SI – Plateformes logicielles communes

Conformément au Plan Directeur des SI, un EMPD pour la consolidation du socle technique a été élaboré et adopté en fin d'année 2010 par le Grand Conseil. Il permettra une fiabilisation des plates-formes prioritaires en 2011.

A noter que la plateforme de gestion de documents et de contenus (GED - Alfresco) a été déjà fiabilisée et fait l'objet d'un premier déploiement, notamment dans les applications du domaine judiciaire (GDD/GDC, Jurisprudence, et du domaine social (Progrès). Une solution de GED avec acquisition/numérisation des documents a été développée au sein du socle et sera déployée en 2011.

En matière de gestion des identités et des accès (programme GDIA), des projets ont été initiés afin de parfaire cette gestion des accès, notamment en réponse aux observations et recommandations des organes d'audit.

En termes d'interopérabilité des applications (interfaces et échanges), un « bus d'échanges électroniques » (ESB) a été mis en œuvre dans le socle (notamment entre les SI Fiscalité, RCPers, SI Finances, Editique, Contentieux, OCC, SCRIS, OPF). Sur le plan des échanges électroniques, les communications via la plateforme fédérale SEDEX ont été réalisées pour les domaines du registre des personnes et des poursuites.

Les applications de messagerie et de travail collaboratif (Lotus Notes) ont subi des mises à jour importantes au niveau des serveurs. Dans le domaine des applications collaboratives, un modèle de type WIKI a été développé et mis en œuvre pour la gestion du Musée Cantonal des Beaux-Arts et des Jardins Historiques).

Cyberadministration

Pour la mise en œuvre de formulaires électroniques, la Plateforme ConverCe a été mise en œuvre et a permis la diffusion sur le site de Internet de l'ACV de formulaires électronique pour les permis de fouille, les contrats d'apprentissage, la gestion des manifestations (en test), la Police du commerce, les demandes de Subsides SASH, les demandes de subventions Seven et les demandes de changement d'adresses du SAN. A noter également dans le domaine de la gestion des permis de construire que l'application Camac a été migrée et mutualisée avec les cantons de NE, TI et URI.

En ce qui concerne le Socle technique de la Cyberadministration, un EMPD a été élaboré et adopté en 2010. Les projets y relatifs sont initiés et des livrables sont attendus pour 2011.

Activités d'exploitation et de support informatiques

L'année 2010 a été celle de la mise en œuvre de la première phase du programme de transformation. Les projets initiés dans ce cadre contribuent aux objectifs suivants :

- Renforcement de la qualité de service
- Maîtrise des coûts informatiques
- Optimisation des processus et contribution à la simplification administrative

Les projets d'amélioration et d'évolution portés par le CEI concernent les 3 macro-processus suivants :

- Assister les utilisateurs
- Exploiter les systèmes
- Piloter et rationaliser les systèmes

Assistance aux utilisateurs

Concernant l'assistance aux utilisateurs, le projet principal a été la redéfinition et la mise en place de l'outil de *gestion des incidents et des problèmes*. Cet outil devient la « colonne vertébrale » du CEI, puisqu'il est le point d'entrée unique pour tous les utilisateurs d'une part, et qu'il est le lien entre l'ensemble des inventaires (machines, logiciels, périphériques, ...) et l'utilisateur d'autre part. Au travers de cet outil, c'est près de 50'000 sollicitations annuelles qui sont gérées. Afin de pouvoir mettre en place un tel outil, une redéfinition des processus existant a dû être effectuée, avec un alignement vis-à-vis des standards et bonnes pratiques du marché (référentiel ITIL). Ce travail a permis entre autre d'avoir une transformation de la fonction de la « Centrale d'appel » (prise en compte uniquement des appels) en véritable « Centre de support » avec un taux global de résolution des incidents de niveau 1 passant de 15% à 52%.

La mise en place du processus de « *Problème Management* » a permis également de capitaliser sur la répétitivité de certains incidents et de définir des actions de correction qui seront lancées courant 2011.

Exploitation des systèmes

Pour le 2^{ème} macro processus concernant l'exploitation des systèmes, des efforts importants ont été portés sur le pilotage. Un catalogue de prestations a été élaboré : il permet ainsi de définir pour chaque prestation les livrables que peut fournir le CEI. Associés à ce catalogue, de nouveaux ANS (Accords de Niveaux de Service) ont été définis. Ils permettent de déterminer les engagements que prend le CEI vis-à-vis de la prestation définie dans le catalogue (par exemple, le taux de disponibilité d'une application).

La *gestion des configurations* a été définie comme l'un des 4 processus prioritaires pour le CEI. L'objectif de cette gestion est de pouvoir précisément connaître pour chaque application, l'inventaire exact de tous les composants et leurs évolutions au fil du temps. Courant 2010, un projet a permis de définir pour chaque plate-forme technique les éléments d'inventaire qui seront remontés automatiquement dans une base centrale appelée *CMDB*. L'opération de mise à jour a été initiée le 1^{er} décembre 2009 (scan et mise à jour continue, identification des applications critiques par service bénéficiaire et localisation par serveur). Ces travaux se poursuivront en 2011 (liens entre éléments affinis, cycles de mises à jour lors des changements d'infrastructure, ...).

La *gestion de la disponibilité et de la continuité* ont également fait l'objet d'analyses des besoins, en particulier en ce qui concerne la garantie du fonctionnement des applications durant les plages de disponibilité décrites dans les ANS, ainsi que la mise en place des actions en cas de catastrophe majeure.

En ce qui concerne la *disponibilité*, 18 applications clés pour l'Etat ont été identifiées et des mesures « techniques » ont été implémentées. Dans certains cas, la meilleure réponse afin de garantir une forte disponibilité passe par la technique avec par exemple de la redondance des infrastructures. Un EMPD a été présenté en ce sens afin d'augmenter la disponibilité technique de certaines plateformes techniques prioritaires (par exemple, doublement de l'infrastructure supportant la messagerie de l'Etat de Vaud).

En ce qui concerne la *continuité*, un état des lieux a été établi en collaboration avec la DSOL (pôles métiers), dans la perspective du projet global de continuité des affaires (qui ne concerne donc pas que les aspects informatiques).

Pilotage et rationalisation des systèmes

Enfin dernier macro processus de pilotage et de rationalisation des infrastructures a mobilisé un grand nombre de collaborateurs du CEI. L'infrastructure reprise de l'ancien hébergeur (fournisseur Bedag) n'était plus aux normes actuelles et beaucoup de machines n'avaient plus de support auprès des fournisseurs/éditeurs. De grandes migrations ont donc dû être initiées.

C'est le cas par exemple du *SAN* (espace disque où est stocké l'ensemble des données des applications métiers) qui a été renouvelé entièrement suite à un appel d'offre marché public lancé en décembre 2009. Il a fallu, une fois l'architecture définie et mise en place, migrer les 95 To (*Tera-octets*) de données métiers sans que les utilisateurs ne soient impactés. Le travail a été identique en ce qui concerne l'infrastructure pour les backup.

Le déménagement du *Data Center* en 2011 a nécessité le lancement des travaux de préparation en 2010, impliquant l'anticipation de la future migration des serveurs et données, avec le recours accru à la technologie de *virtualisation* des serveurs qui est une orientation stratégique majeure.

Enfin, le *poste de travail informatique de l'utilisateur* était géré de multiples manières en fonction de l'équipe qui en avait la charge avant la réinternalisation des activités d'exploitation et de support confiées à la société Bedag. Il a donc fallu harmoniser les méthodes et outils de travail, tester les nouveaux « packages » harmonisés avant leur déploiement sur les postes des utilisateurs de l'ensemble des sites sous responsabilité de la DSI.

L'année 2011 permettra de définir les évolutions du poste de travail informatique pour les prochaines années, en particulier induites par les contraintes techniques (fins de support).

Documents complémentaires:

Règlement de l'informatique cantonale, mise à jour en 2010

EMPD – Exposés des motifs et projets de décrets à composante informatique adoptés en 2010

RDU – revenu déterminant unifié

Cyberadministration vaudoise étape 1 – guichet et socle

Consolidation du socle

Création du SI de la DSI

Adaptation technique des SI de l'ACV à la loi sur l'harmonisation de registres (LHR)

Aménagement d'une salle informatique (centre de traitement des données – Data Center) à Renens

ACI – Vision 2010 – Poursuite des automatisations et cyberfiscalité

2010 au DFIRE

Globalement, l'année 2010 a d'abord été pour le DFIRE une période de consolidation et de bilans.

Finances et investissements

Fin juillet 2010, pour la quatrième fois en cinq ans, l'agence Standard & Poor's a relevé la notation du canton de Vaud, la faisant passer de « AA » à « AA+ » avec une perspective stable. C'est la confirmation de l'équilibre financier vaudois, qui se reflète également dans le budget 2011. Malgré une augmentation de 137 millions de francs de la contribution prévue au titre de la péréquation fédérale (RPT), celui-ci répond aux besoins supplémentaires dans le social, la santé et le domaine pénitentiaire, et prévoit un solde positif.

La présentation du budget a aussi été l'occasion de mettre l'accent sur les investissements. Un inventaire prospectif de ces investissements laisse prévoir, tous financements confondus, l'engagement de 12,7 milliards de francs dans ce domaine d'ici à 2020. Affinés pour les années 2011 à 2014, le plan des investissements recense 230 projets pour un montant total de 2,36 milliards. Cet effort touchera tous les aspects de la vie vaudoise.

Dans la planification financière, la prudence reste de mise, notamment en regard de nombreuses incertitudes. Les turbulences qui affectent la zone Euro restent fortes, et le franc suisse continue à en subir les effets. Son appréciation est pénalisante pour le tourisme et les entreprises exportatrices. Suite aux pertes de change subies par cette dernière, la part des cantons aux bénéfices de la BNS pourrait par ailleurs être remise en cause. Pour le canton de Vaud, le montant en jeu approche les 100 millions de francs.

Rayonnement cantonal

La première Journée vaudoise au Parlement fédéral s'est déroulée le 2 juin 2010. Organisée par l'Office des Affaires extérieures (OAE), elle a réuni plus de 200 invités autour des responsables politiques du canton et d'ambassadeurs de renom représentant les milieux économiques, politiques, culturels et sportifs. Remarquée, cette opération de relations publiques ponctuée d'une agape préparée par le chef étoilé Philippe Rochat s'inscrivait dans les actions visant à favoriser le rayonnement vaudois sur la scène fédérale.

Palliant la défection de Madagascar, la Suisse a repris l'organisation du XIII^e Sommet international de la Francophonie, qui s'est déroulé à Montreux du 22 au 24 octobre 2010. Les représentants de plus de 70 pays s'y sont retrouvés autour de thèmes touchant à la langue et à la culture française. Fortement impliqué dans cet accueil, le canton de Vaud y a confirmé son savoir-faire comme hôte de manifestations d'envergure et son rôle clé dans le positionnement international de la Suisse.

En pointe sur le dossier du financement des caisses de pensions publiques, et au terme d'un important travail de conviction, le canton de Vaud a enfin vu son point de vue partagé par les Chambres fédérales. Celles-ci ont renoncé à exiger la capitalisation intégrale imaginée par le Conseil fédéral, et admis un degré de couverture de 80% dans un délai de 40 ans.

Informatisation

A l'administration cantonale des impôts, le déploiement de la cyberfiscalité s'est poursuivi avec le passage au Grand Conseil d'une demande de crédit de 14 millions de francs. En accord avec le schéma directeur « Vision 2010 », le contribuable pourra bientôt consulter son compte fiscal, consulter sa taxation, recevoir ses factures fiscales sous forme électronique.

En matière de gestion financière, un crédit de près de 25 millions doit servir à la mise en place du nouveau système d'information financier (SIF). Les fonctionnalités prévues dans la loi sur les finances (planification, budgétisation, suivi budgétaire, comptabilité, bouclage, contrôle interne, etc.) seront ainsi mises en place.

Politique salariale

Deux ans après son entrée en vigueur (1^{er} décembre 2008) un bilan de l'introduction de la nouvelle politique salariale a pu être tiré. Cette modernisation a atteint ses objectifs. La grille salariale de l'Etat est à la fois plus claire et plus équitable avec une progression salariale (45%) identique pour tous. Le financement supplémentaire alloué de 80 millions de francs a été respecté, et l'Etat maîtrise sa masse salariale, alors que le changement de système s'est traduit par des augmentations réelles de salaire pour 62% des collaborateurs concernés.

Le rapport de synthèse publié clôt une décennie de profonde évolution, entamée en 1999 avec l'adoption de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud. L'effort de l'Etat en matière de politique du personnel passera désormais par une période de consolidation des réalisations, de manière à exploiter leur plein potentiel.

Groupes de prestations
702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Lien départemental avec la Cour des comptes.
- Lien départemental avec l'Ordre Judiciaire Vaudois (organisation des séances entre le CDFIRE, le CDINT et le TC et tenue des procès-verbaux).
- Appui au Président du Conseil d'Etat dans son rôle de représentation.
- Analyses économiques.
- Analyses politiques.
- Préavis aux demandes d'exonérations fiscales pour les entreprises.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département et de la Présidence.
- Appui en gestion RH et en matière de politique de personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses et rapports aux interventions parlementaires.
- Appui juridique.
- Suivi des rapports du CCF et de l'UCA, lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- CPEV – suivi des activités et des séances du Conseil d'administration, reporting financier, coordination avec les représentants de l'Etat de Vaud au Conseil d'administration, avec la DG des Retraites Populaires.
- Loterie romande, délégué du Conseil d'Etat à l'organe de répartition VD et présidence de la commission de gestion de la SVASC jusqu'au 30 septembre 2010.
- Saline de Bex (SdB) – lien avec les représentants de l'Etat au Conseil d'administration et avec les signataires de la convention d'actionnaires.
- Participation aux séances du COPIL Infofisc (ACI).
- Présidence du Copil Migration du RF (Capitastra).
- Participation aux séances du COPIL Plateforme technique de routage et filtrage Internet: évolution Proxy Internet (V2.0).
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service.
- Support informatique, logistique et économat.
- Coordination avec le Registre Foncier et l'Office des affaires extérieures.
- Réponses à diverses consultations cantonales et fédérales.
- Application des lois subventions et participations.
- Membre de la Commission de péréquation entre le Canton et les communes.
- Secrétariat de l'Organe de prospective et gestion des séances.
- Appui général à la Conférence des directeurs des cantons.
- Rédactions diverses pour le Chef du Département.
- Suivi et appui au CDFIRE dans le cadre des débats parlementaires relatifs à la CdC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DFIRE.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques (CdF, RP).

Groupes de prestations
702.2 Ressources humaines - URH DFIRE

702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales, suivi administratif, recrutement, formation, mobilité, gestion du temps de travail et de l'absentéisme, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail et démarches de réorganisation.
- Gestion et suivi des effectifs du département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants RH.
- Appui RH aux magistrats et aux collaborateurs de la Cour des comptes.
- Initialisation de la fonction Responsable des apprenti(e)s du Département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

1. Chef du département.
2. Chefs de service, cadres, collaborateurs, apprentis et stagiaires du DFIRE.
3. Candidats et partenaires externes.
4. CEP.

Groupes de prestations
702.3 Activités spécifiques

702.3 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Gestion du droit à la pension des anciens CE et Juges cantonaux.
- Mise en oeuvre de la réglementation en matière de participations. Appui juridique aux services de l'ACV concernés. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat.
- Mise en oeuvre de la réglementation en matière de subventions. Appui juridique aux services de l'ACV concernés. Etablissement de l'inventaire annuel. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat.
- Fondation des Mines de Sel de Bex (FMSB) - lien avec le Conseil d'administration de la Saline de Bex (SdB) (transfert des droits de superficie, élaboration de la concession touristique).
- Subventions:
 - mise en place d'un nouvel outil pour l'inventaire des subventions.
 - participation au Groupe de travail en lien avec la motion Freymond Cantone *"Pour mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes"*.
 - rédaction de la réponse à l'interpellation Claude-Eric Dufour *"Après la Caisse de pensions CPCL, les contribuables vaudois vont-ils financer une partie du congé paternité des employés de la Ville de Lausanne?"*.
 - traitement des propositions "SIMPA" liées à la LSubv.
 - participation au Groupe de travail en lien avec le postulat Christiane Jaquet-Berger sur le bénévolat.
 - actualisation et stabilisation de l'inventaire annuel des subventions.
 - informations et conseils juridiques aux services de l'Administration Cantonale Vaudoise concernant la LSubv, traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
- Participations:
 - élaboration d'une Directive sur les compétences en matière de participations financières et personnelles (recommandation du Contrôle Cantonal des Finances).
 - traitement des propositions "SIMPA" liées à la réglementation en matière de participations.
 - appui juridique aux communes pour des questions d'ordre général liées à la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales.
 - informations et conseils juridiques aux services de l'Administration Cantonale Vaudoise, contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat (procédure de visa)
 - suivi des participations financières et personnelles rattachées au DFIRE et contrôle du respect de la réglementation en la matière.
- Suivi du projet "Nouveau musée cantonal des Beaux-Arts - Pôle muséal et culturel".
- Représentation du CCF dans la Commission de construction "César-Roux 37".
- Le SG et l'OAE ont reçu la certification du SCI selon les normes NAS 890 suite à la mise en place de la procédure dans le cadre d'un projet pilote.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

Mutations dans le personnel

Avril: Au 30 avril 2010, Mme Sophie Magnin, assistante-RH quitte le SG-DFIRE.

Mai: Le 10 mai 2010, Mme Jocelyne Künzi rejoint le SG comme secrétaire d'unité.

Juin: M. Daniel Abimi rejoint l'OAE comme chargé de missions.

Août: Mme Mariapia Chindamo commence son apprentissage de première année comme employée de commerce.

Octobre: Au 31 octobre 2010, M. Charly Joyet quitte ses fonctions d'huissiers pour rejoindre l'Ordre Judiciaire Vaudois.

Rapport annuel de gestion 2010
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Secrétariat général (SG-DFIRE)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

Sur le site Internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch

Groupes de prestations
302.7 Relations extérieures

302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne.
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des organisations internationales (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Groupe de coordination des affaires intercantionales,
- Grand Conseil : Commission thématique en charge des affaires extérieures,
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales(Conférence des Affaires fédérales), membres d'autres Députations cantonales
- CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, réseau administratif des cantons de CH occidentale,
- Autorités et administrations des régions/départements français limitrophes, Conseil du Léman, ConférenceTransJurassienne, CRFG, ARE,
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève.
- médias.

Affaires extérieures

A vocation transversale, l'Office des affaires extérieures a poursuivi en 2010 sa stratégie visant à développer le rayonnement du canton de Vaud sur les scènes intercantonale, transfrontalière et fédérale, avec pour priorité de faire entendre la voix du Canton à Berne, dans le cadre des décisions fédérales touchant à ses intérêts et son organisation. Outre le suivi de dossiers tels que celui du financement des caisses de pensions publiques, ceux liés aux programmes en matière d'infrastructures ferroviaires et autoroutières ou encore les dossiers financiers (programme de consolidation des finances fédérales; péréquation cantons/Confédération par exemple), l'Office des affaires extérieures a organisé ou participé à diverses missions (opérations de relations publiques, présentations du canton) visant à offrir une meilleure connaissance des réalités, des atouts et des défis qui caractérisent le canton de Vaud.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2010 le développement de ses relations avec la députation fédérale vaudoise. Trois des quatre Conférences des affaires fédérales se sont tenues à Berne, à la Maison des cantons. Le 2 juin, le Conseil d'Etat et la députation fédérale, accompagnés d'«ambassadeurs» issus des milieux économiques, académiques sportifs ou culturels ont accueilli les parlementaires fédéraux et directeurs d'office à la Galerie des Alpes du Palais fédéral à l'occasion de la première « Journée vaudoise au Parlement ». Cette opération de relations publiques s'inscrit dans le cadre des mesures décidées en 2008 dans le but de renforcer la présence et le poids du canton de Vaud sur la scène fédérale. Elle a permis de mettre en lumière les profondes mutations que le Canton de Vaud a vécues ces dernières années et les défis auxquels il doit faire face.

Fort du rôle que lui confère sa position au cœur de la Suisse occidentale, le Canton de Vaud est plus que jamais impliqué dans les instances intercantionales. En témoignent les présidences de Conférences nationales qu'il assume: Conférence des gouvernements cantonaux (CdC); Conférence des directrices et directeurs de la santé (CdS); Conférence des transports publics (CTP); Conférence des directrices et directeurs de la forêt et de la chasse.

La croissance économique du canton de Vaud et sa progression démographique exceptionnelle contribuent à éclairer l'importance et l'urgence des aménagements autoroutiers et ferroviaires pour lesquels le Conseil d'Etat s'est fortement engagé, en symbiose avec le gouvernement genevois. Il réjouissant de constater que les principaux projets d'infrastructures figurent désormais en tête de liste des chantiers de la Confédération. Il s'agit d'une avance indéniable, mais les deux cantons veillent à ce que leurs attentes légitimes se concrétisent dans les meilleurs délais.

La décision des Chambres fédérales sur le financement des caisses de pensions publiques, en décembre 2010, est un autre sujet de satisfaction. Le Gouvernement vaudois s'est fortement engagé pour défendre un cadre législatif efficace, sans que celui-ci ne conduise à une solution extrême, coûteuse et inutile. Le compromis proposé par les cantons a finalement été adopté par le Parlement. Mettant ainsi fin à trois ans de travail de sensibilisation et de conviction.

Rapport sur les affaires extérieures

Pour disposer d'informations complémentaires sur les principales actions menées sous l'égide de l'OAE au titre de politique extérieure du Canton de vaud, nous renvoyons le lecteur au [Rapport 2010 du Conseil d'Etat au Grand Conseil](#) sur les affaires extérieures du Canton de Vaud.

Groupes de prestations
301.1 Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du Conseil d'Etat et services.

Groupes de prestations
301.2 Information et communication

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Productions régulières: site internet officiel de l'Etat, site intranet de l'Etat, publications imprimées officielles
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production ponctuels pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

Événements marquants, évolutions significatives

Activités du Conseil d'Etat

- 1543 décisions
- 20 EMPL et 56 EMPD, soit 80 projets de lois et 73 projets de décrets
- 135 notes d'affaires générales
- 51 séances, dont 4 extra-muros (Zurich, Berne, Rossinière, Moudon)
- 4 rencontres avec la députation vaudoise, dont 2 à Berne
- 4 rencontres avec d'autres gouvernements cantonaux
- 12 déplacements in corpore : Zurich, Berne (Parlement fédéral - journée vaudoises), Berne (rencontre avec la députation vaudoise), Berne (rencontre avec la députation vaudoise), Rossinière, Saignelégier, district de la Broye, Eclépens - Romaninmôtier, Vuissens (FR-VD), Montreux (Sommet de la francophonie), Moudon et Neuchâtel (NE-VD).

Bureau d'information et de communication

En 2010, le BIC a publié 412 communiqués et convoqué 92 conférences de presse.

XIIIème Sommet de la Francophonie à Montreux

Le Conseil d'Etat a confié à la chancellerie d'Etat la tâche de superviser et de coordonner les différents travaux et projets menés dans le canton en vue de ce Sommet, ainsi que de représenter l'exécutif dans le suivi des relations avec le DFAE et le Commissaire fédéral à l'organisation de ce Sommet. Un rapport spécifique sera établi sous l'angle de la sécurité, dirigée par le DSE. Les crédits alloués et le budget ont été respectés. De l'avis général, cette manifestation majeure au niveau national et international fut une réussite. La collaboration avec les deux municipalités les plus concernées, en particulier bien sûr celle de Montreux (Lausanne a pour sa part été l'hôte de l'Assemblée de l'Association internationale des maires francophones, qui s'est tenue en parallèle), a été exemplaire.

Réorganisation de la sécurité informatique cantonale

Dans le cadre de la réorganisation de la sécurité informatique cantonale, le Conseil d'Etat a décidé, en date du 9 septembre 2009, de créer dès le 1er janvier 2010 l'organe « Auditeur de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication » (ASSIT), rattaché administrativement à la Chancellerie. Cette entité, dirigée par M. Philippe Christe accompagné d'une collaboratrice, se consacre exclusivement à l'audit de la sécurité. Un rapport annuel distinct est édité par cette entité.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

La chancellerie d'Etat prend part :

- aux travaux de l'organe de prospective;
- aux travaux du Comité de pilotage de la démarche de simplification administrative *SimpA*. Dans le cadre de cette démarche, elle a reçu du Conseil d'Etat un mandat spécifique, soit l'étude de l'organisation générale des départements et leurs subdivisions.

Rapport annuel de gestion 2010
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Chancellerie d'État (CHANC)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

Événements marquants, évolutions significatives

Modifications du Règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement du 9 décembre 2002, entrées en vigueur le 1er juillet 2010.

Statistiques

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre total	278	359	304	295	302	463	464	401
d'entretiens								
Nouveaux cas	80	81	83	92	93	107	128	117
Médiations	19	25	23	32	32	35	33	28
Investigations	8	3	9	7	9	8	9	7
Coachings						4	3	
Interventions d'équipe						13	13	10
Mandats externes						5	7	5

Rapport annuel de gestion 2010
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Groupe Impact
Sources d'informations complémentaires

Site Internet

www.vd.ch/impact

Groupes de prestations
702.5 Office du registre foncier

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

10 Offices décentralisés et un bureau détaché du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.
- Secrétariat de la Commission foncière section II (autorisation de vente d'immeubles à des étrangers)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Evénements marquants

Les 10 offices décentralisés et le bureau détaché de Château d'Oex, dirigés par un conservateur, ont enregistré 53'436 réquisitions en 2010 (2007 : 51'500, 2008 : 49'761, 2009 : 50'611). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art. 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent des droits de timbre gradués (sur les titres hypothécaires; les timbres de dimension ont été supprimés le 1 janvier 2007), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières.

L'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 275 dossiers. 226 concernaient des logements de vacances, 25 des résidences principales, 11 des établissements stables et 13 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 165 acquisitions ont pu être autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 13 recours contre des décisions de conservateur. Il a également autorisé 47 expropriations dont 7 au Services des routes, 4 au Service des eaux, sols et assainissement, 35 aux communes; 1 expropriation relève directement de l'autorité fédérale (Routes nationales ou CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées via Internet, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques)

[Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2010.](#)

L'année 2010 confirme le ralentissement des ventes de logements de vacances aux étrangers. Par contre l'activité générale du registre foncier a nettement augmenté, la "pierre" servant de valeur refuge. De plus, l'immigration de personnes étrangères qualifiées a certainement joué un rôle sur l'arc lémanique.

Organisation territoriale des registres fonciers

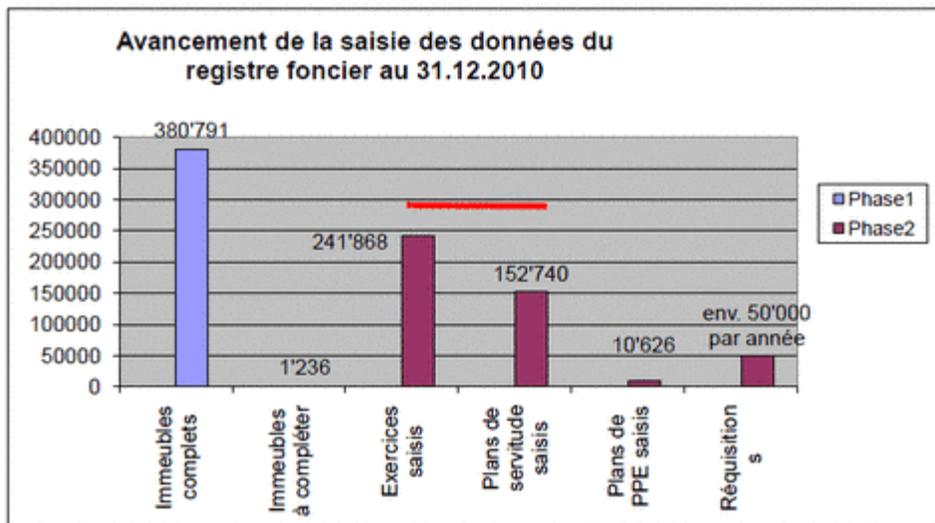
Dans le cadre de l'application de la décision du 29 août 2007 du Conseil d'Etat et des réformes judiciaire et policière, les registres fonciers de Morges et Aubonne Rolle ont déménagé en juillet/août 2010 à Tolochenaz. Il s'agit d'une situation transitoire, dans l'attente de l'adaptation, pour la région de la Côte, aux nouvelles dispositions de la Constitution et de la Loi sur le découpage territorial. En effet, le logiciel de gestion du registre foncier ne permet pas encore de "casser" les anciens districts d'Aubonne-Rolle et de les intégrer dans les nouveaux districts de Morges et Nyon (opération prévue fin 2011 début 2012).

Dans sa séance du 15 septembre 2010, le Conseil d'Etat a décidé de regrouper les registres fonciers d'Aigle et de Vevey avec effet au 31 mars 2011. La fin de cette année a fait l'objet de préparatifs pour la mise en oeuvre de cette décision.

Avancement de la saisie informatique

Les exercices de servitude, les plans de servitude ainsi que les plans de propriété par étage sont en cours de saisie dans l'ensemble des registres fonciers.

Graphique d'avancement de la saisie au 31.12.2010



RF/fg

Les bureaux du registre foncier saisissent les actes déposés par les notaires et ces documents sont également à disposition des usagers autorisés sur Internet.

Rapport annuel de gestion 2010
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Registre foncier (RF)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

Site Internet du registre foncier (www.rf.vd.ch)

Site internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier (www.registre-foncier.ch)

Groupes de prestations
703.0 Automatisation des processus de travail

703.0 Automatisation des processus de travail

Automatisation des processus de travail.

Descriptif

- Assujettissement automatisé à partir des mutations transmises électroniquement par les communes.
- Saisie des déclarations d'impôt.
- Traitement des certificats de salaire des employeurs (conformément à l'article 179, alinéa 1, lettre d, LI).
- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques.
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source.
- Communications intercantionales ([CH-Meldewesen](#))
- Centre d'appels téléphoniques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables (et leurs mandataires).
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- CAVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations
703.1 Tenue du Registre fiscal

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal (Base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

- Gestion (tenue à jour et contrôle) du registre fiscal (individus, personnes morales, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR¹, ouverture réglementée du registre des individus aux autres services étatiques (RDCC) sitôt la LVLHR² en vigueur.
Registre cantonal des personnes - RCPers

¹ Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR)

² Loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes, du 2 février 2010 (LVLHR)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Administration cantonale vaudoise.
- Services paraétatiques.

Groupes de prestations

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Régulation du versement de l'impôt, voire, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Employeurs.

Groupes de prestations

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Création d'une déclaration d'impôt simplifiée destinée à ce type de contribuables (propriétaires d'immeubles privés seulement).

Rappel : En vertu de la loi du 15 décembre 2000 sur la coordination et la simplification des procédures de taxation des impôts directs dans les rapports intercantonaux, la compétence de procéder à la taxation de l'impôt fédéral direct et des impôts directs cantonaux de la même période fiscale doit en principe échoir à un seul canton. La déclaration d'impôt du canton du domicile est également valable pour les autres cantons; ceux-ci sont en droit d'en demander une copie au contribuable, qui la joint à la formule du canton concerné. Lorsqu'il ressort de la déclaration d'impôt d'un contribuable ayant son domicile dans le canton qu'il est aussi assujéti à l'impôt dans un autre canton, l'autorité de taxation porte le contenu de sa déclaration et sa taxation à la connaissance des autorités fiscales de l'autre canton.

[DI HC PP_2009](#)

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre Canton Suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud.

L'échange d'informations (répartitions intercantionales) se fait maintenant par transfert de fichiers électroniques (application [CH-Meldewesen](#), via Sedex)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI VD et autres cantons.
- OID.
- Communes.
- Canton.

Groupes de prestations
703.4 Taxation des Personnes Morales

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations y compris).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Événements marquants, évolutions significatives

2010 : année de la PERCEPTION

Rappelons tout d'abord quelle est la mission de l'ACI :

Percevoir les impôts en taxant les contribuables dans le cadre de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine et de la politique dictée par le Conseil d'Etat, pour le compte du Canton, des communes et de la Confédération.

L'activité du service en 2010 a été marquée par l'intégration de la perception des impôts dus par les contribuables personnes morales à l'application générale SIPP. D'autre part, une charge de travail non négligeable a été supportée par la cellule Registre de l'ACI dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR et dans la perspective du recensement fédéral de la population au 31 décembre 2010, lequel sera dorénavant suivi de recensements trimestriels rendus possibles par la nouvelle procédure décidée par la Confédération.

Enfin, il convient de relever que, s'agissant de la taxation ordinaire des personnes physiques, pour la deuxième année consécutive, l'objectif de 75% de dossiers taxés au 31 décembre a été atteint (au 31.12.2010 : 79 % des contribuables figurant au rôle au 31 décembre 2009; au 31.12.2009 : 77.34%).

Quelques chiffres permettent d'illustrer l'activité de l'Administration cantonale des impôts en 2010 :

- Contribuables domiciliés dans le canton (+ 3.6%)	385'352
- Contribuables domiciliés hors du canton (- 4.2%)	14'433
- Contribuables domiciliés hors de Suisse (+ 1.6%)	10'989
- Contribuables soumis à l'impôt d'après la dépense (+ 5.9%)	1'366
Total des contribuables "personnes physiques" (+ 3.3%)	412'140
- Contribuables soumis à l'impôt à la source (+ 2.8%)	63'927
- Contribuables PM (+ 2.7%)	27'323

- *Registre/assujettissement : plus de 300'000 mutations reçues des contrôles des habitants*

- Réclamations traitées à l'ACI	1'026
- Décisions d'exonérations	257
- Décisions d'exonérations temporaires (entreprises nouvelles)	23
- Dossiers traités par l'inspection fiscale	402
- Demandes satisfaites par le CAT	173'720
- Demandes de modification des acomptes	40'073

Produits des impôts :

INFORMATIQUE

Comme déjà relevé, l'année 2010 a été marquée par la reprise de la perception des contributions dues par les personnes morales dans l'application SIPF. De ce fait, toutes les factures fiscales émises par l'ACI le sont au travers de ce seul outil (SIPF). Une évolution de l'application de gestion des contribuables "UNIREG" (transparente pour l'utilisateur) a été mise en oeuvre afin de permettre ce changement majeur.

Voir au surplus le "*Fil rouge*" y afférent.

D'autre part, l'organisation interne du service en relation avec la gestion des outils et des travaux informatiques (planification, exécution et suivi des traitements par lots; coordination interapplications, datawarehouse) a été adaptée aux nouveaux besoins.

Voir au surplus le "*Fil rouge*" y afférent.

Par ailleurs, les applications informatiques a disposition du service ont à nouveau connu plusieurs problèmes qui ont affecté la qualité des prestations dues aux contribuables (délais de paiement et de réclamation raccourcis du fait de retards dans les traitements d'édition et des prestations postales, temps de réponse inacceptablement longs, indisponibilités chroniques des applications).

Rapprochement avec le contribuable

Le groupe des utilisateurs a poursuivi ses travaux, examinant notamment la problématique de la présentation des documents destinés aux contribuables, de l'imposition de la valeur locative (information sur les projets fédéraux) et les nouveautés à venir en matière de cyberadministration fiscale.

Le groupe des 100 s'est réuni le 6 septembre 2010 au *Learning Center* de l'EPFL. Outre les exposés de MM. Broulis et Maillard, il a pu y apprécier les interventions de Mme la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, ainsi que de MM. Georges Diserens et François Longchamp.

D'autre part, toujours plus nombreux sont les utilisateurs du logiciel d'aide à l'établissement de la déclaration d'impôt VaudTax; le téléchargement de l'application est privilégié aux CD's remis gratuitement à quiconque le demande. En 2010, plus de 80% des déclarations d'impôt déposées par les personnes physiques l'ont été à partir d'un logiciel informatique agréé; la grande majorité utilisant l'application précitée mise à disposition par le canton.

Pour les mandataires, la solution simplifiée de demandes électroniques de prolongation de délais pour le dépôt des déclarations d'impôt des personnes physiques a été reconduite en 2010 (avec une amélioration déterminante); elle le sera encore en 2011.

Relations avec les communes

Les fonctionnalités de la plate-forme sécurisée (sous IAM) d'échanges de données permet maintenant aux collaborateurs autorisés des communes vaudoises :

- d'éditer les copies de décisions de taxation concernant les personnes physiques,
- d'éditer aux fins de contrôle (c.f. art. 44 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux, LIC) les décisions de répartitions intercommunales concernant les personnes physiques,
- d'éditer aux fins de contrôle (quittance à donner à l'ACI) les rôles des contribuables personnes physiques,
- de reprendre les informations comptables et budgétaires mises à leur disposition par l'ACI,
- de prendre connaissance des suivis de perception et de taxation des personnes physiques,
- d'éditer les copies des décisions de taxation des droits de mutation et des impôts sur les gains immobiliers dus par les personnes morales (PM),
- de consulter les comptes des contribuables personnes physiques, et,
- de consulter les décisions de taxation des droits de mutation et des impôts sur les gains immobiliers dus par les personnes morales (PM).

Relations avec l'AFC (Confédération) et les administrations fiscales des autres cantons

L'année 2010 a été marquée par l'accession de Monsieur Maillard (chef ACI) à la présidence de la Conférence suisse des impôts (La CSI a pour but principal de coordonner entre elles les législations fiscales des cantons et de la Confédération, ainsi que leur application et leur développement.)

Voir le [communiqué de presse](#) le relevant.

Les résultats statistiques transmis à l'Administration fédérale des contributions servent notamment à la définition de la capacité économique du canton dans le cadre de la RPT; les données corrigées relatives aux personnes morales sont à la source de l'augmentation importante de la contribution vaudoise (arrêté *Bonny*; nouvelles sociétés).

Le projet de la CSI "CH-Meldewesen" se poursuit et de nouvelles informations (messages) sont transmises par la voie électronique; ces données sont intégrées automatiquement aux dossiers électroniques des contribuables vaudois diminuant de la sorte de manière importante la manipulation des dossiers physiques.

Relations avec les autres tiers

Dans un souci de rationalisation, la consultation des éléments nécessaires à l'attribution du revenu d'insertion et des subsides pour les loyers a été déléguée aux services en charge de ces prestations. Les applications informatiques de communication d'informations fiscales à des partenaires fait l'objet d'une refonte initiée en 2010.

Organisation du service

L'année a été marquée par la poursuite de la réorganisation territoriale du service (voir au surplus le "*Fil rouge*" y afférent).

Formation

Outre les formations CSI, divers cours internes ont également dispensés dans les domaines de la perception, de la comptabilité, de l'assujettissement et des généralités fiscales. Il convient de relever plus particulièrement la nouvelle formation interne traitant du contentieux. Voir au surplus les "*Fils rouges*" y relatifs.

LÉGISLATION

Outre les adaptations réglementaires annuelles, la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux a été modifiée le :

- 28 septembre 2010 (taux de l'impôt sur le capital);
- 14 décembre 2010 (imposition de la famille, déduction des dons aux partis politiques - harmonisation au droit fédéral).

La loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations a également été modifiée le 14 décembre 2010 (consignation).

La loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux a aussi été modifiée le 14 décembre 2010 (règles de procédure en matière de contentieux).

La loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LVLHR - RSV 431.02) a été adoptée par le Grand Conseil le 2 février 2010.

INFORMATIQUE

Un effort toujours très soutenu des collaborateurs du service dans ces projets a marqué l'année 2010

Assujettissement à l'impôt

UNIREG, outre les corrections apportées et devant encore le faire, a absorbé - en tant qu'application esclave - les informations minimales des personnes morales afin de permettre la facturation via SIFP dont il est la seule source. Ces données ne sont toutefois pas consultables en l'état.

Harmonisation des registres

L'année 2010 correspond au premier recensement fédéral de la population sur la base des registres, effet de la LHR. Le suivi soutenu des communes doit permettre à l'ensemble de celles-ci de satisfaire aux exigences minimales de l'OFS. Il convient notamment de relever les résultats des différents trois tests préalables effectués :

- au 31 mars 2010 : 43 communes recensables (332 communes non recensables),
- au 30 juin 2010 : 118 communes recensables (257 communes non recensables)
- au 30 septembre 2010 : 252 communes recensables (123 communes non recensables)
- au 31 décembre (statistiques internes ACV) : 349 communes recensables (26 communes non recensables).

Si l'on peut se réjouir de l'évolution constatée, force est de constater que l'objectif de 100% de communes recensables n'est pas atteint, malgré la pression exercée par le Conseil d'Etat, les Départements des finances et des relations extérieures et de l'intérieur, la direction de l'ACI et la cellule LHR sur les communes en situation de carence. Le début 2011 doit permettre de trouver un remède pour ces 26 dernières communes.

D'autre part, l'effort doit se poursuivre

- ponctuellement en ce qui concerne l'enregistrement des EWID par les communes ne l'ayant légalement pas encore fait (utilisation transitoire d'un numéro de ménage),
- de manière pérenne quant à la qualité et l'intégralité des attributs devant dorénavant figurer au contrôle des habitants.

Enfin, il convient de relever que le RCPers institué par la LVLHR est opérationnel. Dans un premier temps, il a été mis à la disposition de la cellule de biométrie du SPOP, puis ouvert à tous les collaborateurs de l'ACI et ensuite aux opérateurs désignés par le SPOP, la Police cantonale, le SGOJ et l'OCBE.

Taxation

L'amélioration des processus de contrôles automatiques a permis de diligenter la taxation des personnes physiques, le nombre de dossiers traités automatiquement ou semi-automatiquement (cybertaxation) a franchi le cap des 100'000 décisions.

Les objectifs assignés à l'ACI ont été atteints pour la deuxième année consécutive (voir au surplus le "Fil rouge" y afférent).

Aucun changement n'est à relever pour les personnes morales

Perception

Le déploiement des fonctionnalités de l'outil SIPP s'est poursuivi tout au long de l'année; il permet maintenant de percevoir tous les types de contributions et d'en assurer le contentieux financier. Toutes les données financières concernant tous les contribuables vaudois sont dès lors gérées dans une seule application.

Collaboration intercantonale

Dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI), l'ACI participe activement aux projets suivants :

- Certificat de salaire : [SWISSDEC](#)
- Informations inter-administrations : [ch-Meldewesen](#)
- Communication de l'estimation des titres ([WVK-CET](#))

En outre de nouveaux chantiers ont été ouverts par la CSI : état des titres uniformisé électronique, standards électroniques à la remise des déclarations d'impôt (norme e-CH),

D'autre part, un suivi attentif a été initié s'agissant du sort réservé à l'impôt d'après la dépense.

Rapport annuel de gestion 2010
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Administration cantonale des impôts (ACI)
Sources d'informations complémentaires

INTERNET

Le site Internet constitue le vecteur essentiel de la communication du service avec les contribuables, les mandataires et autres partenaires. En 2010, il n'a pas subi de modification de fond.

INFORMATION PAPIER

Dépliant annuel
Supplément 24Heures

Groupes de prestations
704.0 Administration

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du budget
- Support logistique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Départements et services
- Services transversaux
- Commission des finances (COFIN)

Groupes de prestations

704.1 Planification et solutions financières

704.1 Planification et solutions financières

- Planification financière
- Programme de législature
- Rating
- Finances publiques
- Etudes et analyses
- Commissions intercantionales

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législature.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard & Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton.
- Suivre les dossiers fédéraux (RPT, BNS, Allègement des tâches, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans la cellule RPT.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF).
- Proposer des solutions pour des dossiers à forts enjeux financiers
- Conduire le projet "Système de contrôle interne - SCI"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les divisions du SAGEFI
- Les départements
- Les bailleurs de fonds
- Le public

Groupes de prestations
704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Elaborer les directives budgétaires.
- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaborer des propositions à l'attention du chef du Département des finances et des relations extérieures lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances et des relations extérieures (crédits supplémentaires, reports de crédit,...).
- Analyser les projets de lois (EMPL), les projets de décrets (EMPD) ainsi que les projet fédéraux (lois, ordonnances, conventions-programmes) du point de vue financier et technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les départements
- Le public

Groupes de prestations

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiév) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat
- Elaboration de directives financières
- Gestion du plan comptable
- Maintien et développement de la plateforme financière de l'Etat de Vaud (Procofiév)
- Administration financière des fonds d'utilité publique
- Administration de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures (tâche du responsable financier départemental)
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services
- Gestion de la dette
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances
- Emprunts & placements à court terme en fonction des besoins journaliers
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing et garantie de déficit
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud
- Conduite du projet "Système d'information financier - SIF"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Les départements
- Le public
- Les banques
- Les institutions financières

Evénements marquants, évolutions significatives

Directives

Des documents de portée générale pour l'ensemble de l'ACV ont été émis. Il s'agit notamment de trois directives, dont deux d'entre-elles sont entièrement nouvelles, soit:

1. La diffusion d'une nouvelle directive d'exécution n° 22 sur le système de contrôle interne (SCI) et règlement des compétences. Son but est de fournir un cadre méthodologique pour construire et suivre l'évolution du système de contrôle interne d'un service en ce qui concerne ses états financiers. Elle a pour objectif que les services soient en conformité avec l'art. 16, al. 1, lettre e) de la LFin. Cette directive découle directement d'un projet initié en 2008 (voir le chapitre « projets »).
2. La diffusion d'une nouvelle directive d'exécution n° 27 sur la tenue et la gestion des inventaires. Cette directive a pour but de définir les exigences minimales pour la tenue et la gestion des inventaires au sens de l'article 16 al. 1, lettre a) de la LFin qui précise que les services de l'administration sont responsables d'établir leurs comptes et leurs inventaires.
3. La directive n° 19 du 1^{er} juin 2003 sur les participations, dont la dernière mise à jour remonte au 2 novembre 2005, a été réactualisée en regard des dispositions définies à l'article 17 de la nouvelle loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM). Elle répond également aux recommandations n° 1 et n° 2 du rapport 2009 du Contrôle cantonal des finances (CCF).

Cette directive ne traite que les participations financières à des sociétés du type sociétés anonymes (SA) et coopératives. Elle a pour but de présenter et d'expliquer aux services de l'administration cantonale vaudoise leurs obligations en cas d'achat, vente ou échange de titres de participations financières ainsi que le suivi à effectuer en regard des tâches dévolues au département des finances (DFIRE).

Gestion de la dette et de la trésorerie

Sur le plan opérationnel, à l'instar de l'an dernier et compte tenu à la fois des risques de contreparties et du faible taux de la rémunération des placements sur les marchés financiers, la durée des placements auprès de quelques contreparties autorisées n'a pas excédé la durée de 6 mois. La possibilité de rembourser par anticipation des emprunts à long terme contractés par l'Etat de Vaud a aussi été examinée ponctuellement. Toutefois, le différentiel de taux très sensible entre les contrats en cours et les conditions du marché en 2010 n'a pas permis de réaliser d'opération de remboursement anticipé qui aurait entraîné un coût trop important.

En ce qui concerne les instructions internes au SAGEFI, l'entier des processus relatifs à la gestion de la trésorerie de l'Etat, antérieurement décrits dans plusieurs documents différents, a été remis à jour. Une nouvelle instruction interne *Instructions n° 1 en matière de gestion et de procédures des emprunts à court et long terme ainsi que des placements de liquidités* a été élaborée. Cette instruction interne précise les compétences et les tâches en matière de gestion et de suivi de la trésorerie de l'Etat. Elle comprend notamment en annexe la liste des contreparties autorisées et les procédures d'enregistrement comptable et de contrôle des opérations d'emprunts et de placements.

Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes N° 2 (MCH2)

L'Etat de Vaud a prévu d'appliquer le nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) dès l'exercice comptable 2013. Ces normes seront présentées au sein de l'ACV dans un manuel spécifique dans le courant de l'année 2011. Elles se référeront aux 20 recommandations établies par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF). Parmi ces recommandations, figure la recommandation n° 3 qui précise les principes retenus pour le plan de comptes MCH2.

Sur la base de cette seule recommandation, le SAGEFI a élaboré en 2010 un modèle de plan de comptes qui sera utilisé dès le démarrage du projet SAP. Ce plan comptable, illustré notamment par une conversion du budget 2011 pour l'ensemble des services de l'Etat, a été soumis en consultation au sein de l'ACV en novembre 2010.

Formations CEP

Durant l'année 2010, le SAGEFI, avec la participation du SJL, a poursuivi l'organisation de séminaires de formation au CEP consacrés au budget de fonctionnement et aux investissements. Cette année, 87 personnes ont suivi ces séminaires. En deux ans, 160 personnes ont ainsi été formées et sensibilisées sur les points importants qu'il convient de respecter, afin de renseigner complètement et valablement les documents soumis au DFIRE pour visa, puis au Conseil d'Etat.

Déterminations du SAGEFI

Dans le prolongement des formations susmentionnées, et en fonction des pistes d'améliorations identifiées dans le cadre des formations 2009, les grilles de critères de détermination utilisées par le SAGEFI ont été mises à jour sur l'intranet. A partir de janvier 2011, suite à la décision du Collège des secrétaires généraux du 6 septembre 2010, ces grilles devront être remplies par les services, validées par les secrétariats généraux départementaux et jointes à tous les projets à caractère financier soumis à la validation du Chef du Département des finances et de relations extérieures.

Le nombre de déterminations réalisées en 2010 par la division Gestion financière opérationnelle du SAGEFI reste stable par rapport à l'année dernière (750 déterminations). Il est cependant utile de souligner que le nombre de prédéterminations soumises au SAGEFI (116 en 2010) a été réduit de pratiquement 25% par rapport à l'an dernier (150 en 2009). Cela constitue la preuve que les formations délivrées portent leurs fruits et que les services utilisent davantage les outils mis à disposition (grilles de critères, directives, modèles divers) afin de réaliser leurs documents.

Projet SAP (« Système d'information financier »)

Le progiciel SAP a été choisi en 2009 pour remplacer les outils actuels Procofiév et Proconcept. Dès l'acceptation du Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un crédit d'investissement de CHF 24.9 mios, une équipe de projet a été formée en interne en mai 2010. Une vingtaine de séances d'information ont été organisées au sein de l'ACV par la direction de projet. Ce sont au total plus de 130 personnes issues du domaine de la finance et de la comptabilité qui ont pu être renseignées sur les objectifs, le calendrier envisagé et les principales étapes de cet ambitieux projet.

Le Grand Conseil a accepté le crédit en septembre 2010.

L'année 2010 a également été mise à profit pour finaliser entre SAP, la DSI, le SAGEFI et le SJL les aspects contractuels détaillés du contrat. Ce dernier a été signé en décembre 2010.

Projet « Système de contrôle interne (SCI) »

En 2010, les services pilotes que sont le SAN, le SG-DFIRE, le SG-OJV et le CCF ont obtenu la certification de leur SCI au sens de l'art. 16 al. 1 lettre e) LFin. Le SPEV a initié la même démarche qui se terminera sur l'année 2011.

Parallèlement à ces expériences pilotes, une nouvelle directive de portée générale du DFIRE a été finalisée et adoptée par le Conseil d'Etat. Il s'agit de la directive d'exécution n° 22 sur le système de contrôle interne (SCI) et règlement des compétences. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Les services devront s'y conformer dans un délai de 5 ans.

Rapport annuel de gestion 2010
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
Sources d'informations complémentaires

Intranet

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/>

Site officiel du Canton de Vaud

Groupes de prestations
706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

Ce domaine, placé directement sous la responsabilité du Chef de service, contient une approche stratégique, tout en s'assurant d'une organisation du service efficiente et des moyens suffisants pour y parvenir.

Descriptif

Conduite stratégique et opérationnelle

Fournir une vision stratégique dans le domaine RH et disposer en tout temps des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et réaliser les tâches attribuées

- Soutenir l'employeur dans la définition de la vision RH
- Assumer la gestion des fonctions dirigeantes
- Assurer le support juridique adéquat
- Assurer le contrôle des prestations délivrées dans le domaine des ressources humaines
- Gérer la structure du service, les finances et les moyens humains
- Assurer le support administratif

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

A l'interne, le Conseil d'Etat, le Chef de département, le Chef de service et les collaborateurs. A l'externe, le CEP, l'IDHEAP, la Caisse de pensions, les différents assureurs, les syndicats, les responsables des directions de ressources humaines des autres cantons suisses.

Groupes de prestations

706.1 Administration des ressources humaines

706.1 Administration des ressources humaines

Ce domaine connaît pour mission principale le traitement de la paie. Il s'agit là de délivrer une prestation tous les mois sous la forme non seulement du paiement des salaires mais également du paiement des différentes indemnités dues. La précision des données est un préalable pour le versement des salaires justes.

Descriptif

Verser aux collaborateur-trice-s, dans les délais, leur rémunération due au moyen d'un applicatif salaire adapté et performant, en s'appuyant sur des délégations de compétences maîtrisées et contrôlées afin de concentrer l'activité sur les tâches spécialisées et à valeur ajoutée

- Assurer le paiement des salaires et la gestion administrative en relation avec la rémunération pour l'ensemble de l'ACV
- Suivre l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux
- Assurer la gestion et le suivi des assurances sociales (AVS-AC, LAA, AF, CPEV) en collaboration avec les services
- Assurer la maintenance, les évolutions légales et correctives, ainsi que les développements des applications salaire en collaboration avec la DSI
- Maintenir à jour les référentiels et tables de données en relation avec les applications salaire

Assurer la mise à jour des référentiels liés à la rémunération en les adaptant aux décisions du Conseil d'Etat et en assurant la cohérence et l'équité interne tout en tenant compte des évolutions et des besoins nouveaux des services. Soutenir les services dans l'application des délégations de compétences relatives aux modifications contractuelles

- Fixer les salaires initiaux (FSI)
- Assurer la mise à jour des échelles des salaires, des barèmes et des tarifs. Examiner les demandes de réévaluation et les nouveaux besoins
- Apporter aide et appui spécialisé aux services dans le cadre des modifications contractuelles et/ou salariales

Assurer la coordination des activités des secteurs du domaine, ainsi que la cohérence des pratiques en matière de procédures administratives et de rémunération entre les différents offices payeurs (SPEV, CHUV, UNIL, OPES). Coordonner et dispenser la formation et l'information du réseau des CoRH des services

- Fixer les objectifs des secteurs, coordonner leur activité et en contrôler la bonne exécution. Leur apporter aide et appui
- Anticiper les évolutions légales ou organisationnelles en relation avec l'activité du domaine
- Coordonner l'application cohérente des pratiques des offices payeurs (CoOP)
- Assurer l'information et la formation pour le réseau des CoRH

Assurer la coordination de la Commission cantonale des apprenti-e-s (CCA), ainsi que le recrutement centralisé des apprenti-e-s de commerce pour l'ensemble des services de l'Etat

- Assurer la coordination et le suivi des séances de la CCA
- Organiser et assurer la campagne de recrutement centralisée des apprenti-e-s de commerce et organiser les journées de tests
- Suivre l'évolution des places d'apprentissage au sein de l'ACV
- Assurer le rôle de maître d'apprentissage pour le SPEV

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs, Caisse AVS, SUVA, OAI, Offices payeurs, Réseau RH, Services, CCA.

Groupes de prestations
706.2 Prestations RH

706.2 Prestations RH

Ce domaine comprend 2 volets essentiels. Il s'agit du recrutement des cadres dirigeants et de la gestion du programme développement des compétences des cadres d'une part et de la gestion des absences de longue durée d'autre part.

Descriptif

Œuvrer à la mise en application et à la coordination de la politique RH de l'Etat en offrant aux services des prestations RH de qualité et des outils spécifiques d'appréciation et de développement professionnel

- Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV
- Définir, appliquer et développer une politique du « case management » au sein de l'ACV
- Assurer une coordination des responsables RH rattachés au SPEV afin d'assurer des prestations uniformes en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s

Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV

- Offrir aux services une plate-forme de conseil et d'accompagnement dans les domaines du recrutement et de développement des compétences
- Conduire la procédure d'engagement des candidat-e-s aux fonctions de cadres dirigeant-e-s et d'expert-e-s afin que l'Etat bénéficie d'un management performant
- Apporter un appui dans la procédure d'engagement des fonctions de cadre intermédiaire afin que l'Etat bénéficie du personnel compétent et motivé
- Conduire les démarches de développement des cadres et s'assurer de son impact au regard de la politique RH
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

Définir, appliquer et développer une politique du « case management » au sein de l'ACV

- Développer et mettre en œuvre un « case management » pour assurer un suivi des absences et favoriser la réinsertion professionnelle
- Formaliser les règles et procédures de gestion en matière de suivi des absences de longue durée et de réinsertion professionnelle
- Coordonner et développer le réseau de partenariat avec les intervenants internes et externes
- Développer et organiser des prestations spécifiques en matière de diagnostic et d'accompagnement
- Mettre à disposition des services un outil de gestion des absences

Assurer une coordination des responsables RH rattachés au SPEV afin d'assurer des prestations harmonisées en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s

- Recueillir les besoins résultant des règles d'application de la ligne et proposer les mesures de correction adéquates
- Offrir un lieu d'échanges et de réflexion
- Garantir une harmonisation des pratiques

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Chefs de service, Réseau RH, Médecin cantonal adjoint, OAI, CPEV, Assureurs LAA.

Groupes de prestations

706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

Ce domaine traite de l'organisation en particulier sous la forme de la détermination du niveau des postes. Il gère également la maîtrise de la masse salariale de l'Etat par le truchement de l'examen des demandes de postes nouveaux. Enfin, ce domaine est également responsable du développement informatique en étroite collaboration avec la DSI.

Descriptif

Assurer l'expertise, la vision stratégique et le pilotage du domaine en cohérence avec la politique RH de l'Etat

- Permettre à l'ACV de bénéficier d'une organisation de ses prestations cohérente et efficace par une gestion optimale de ses effectifs et de sa masse salariale
- Soutenir la mise en œuvre de la politique RH par la réalisation de systèmes de management et d'information pertinents, efficaces et efficients

Tendre à la cohérence organisationnelle, à l'optimisation de l'allocation des effectifs et de la masse salariale de l'ACV

- Réaliser l'analyse technique des organisations en regard de leurs missions, prestations et processus et déterminer le niveau des postes pour atteindre la cohérence organisationnelle
- Etablir une vision globale en matière d'effectifs et de gestion de la masse salariale par la consolidation des indicateurs et tableaux de bord transmis aux autorités compétentes

Assurer une gestion des processus RH en vue de les automatiser et être dans une logique d'amélioration continue pour atteindre l'efficacité et l'efficience

- Apporter une expertise pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du référentiel stratégique RH (système de management)
- Etablir le schéma directeur informatique des processus RH et assurer la réalisation de son plan d'action
- Disposer des processus RH formalisés et documentés afin d'améliorer la pratique et le partage de connaissances avec les partenaires du service du personnel
- Accompagner les responsables des processus en vue d'assurer l'automatisation et l'amélioration continue de leurs pratiques
- En collaboration avec la DSI et en s'appuyant sur l'organisation interne du service pour l'informatique, assurer la gestion transversale du système d'information RH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs, Services, Conseil d'Etat, Chefs de service.

Groupes de prestations
706.4 Politique RH

706.4 Politique RH

Ce domaine a repris une partie des activités effectuées dans le cadre de l'ancien projet DECFO-SYSREM. Il s'agit désormais de rendre opérationnelle la gestion des emplois, des fonctions ainsi que des autres outils dans le domaine des ressources humaines (cahier des charges, entretien d'appréciation, référentiel des compétences, etc.). Ce domaine est également responsable de la définition des besoins en matière de formation et de sa concrétisation au travers des cours dispensés notamment par le CEP.

Descriptif

Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'Etat et en faire un élément majeur de sa stratégie

- Développer un pilotage de la fonction RH
- Construire des outils statistiques RH
- Assurer une veille des métiers
- Définir une politique de formation
- Adapter et développer les outils et référentiels RH

Mettre la politique RH au service de la stratégie

- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir
- Construire un pilotage stratégique de la fonction RH (gestion intégrée des RH)
- Assurer le lien avec le Conseil d'Etat sur les questions RH (PCE, notes, rapports, études, réponses au GC, négociations...)
- Mener des projets de développement RH
- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir

Mettre en place un système de mesure à valeur ajoutée pour la politique RH

Bâtir un système de pilotage basé sur

L'analyse rétrospective

- Bilan social, comme outil d'information et d'évaluation

Le constat et l'action

- Tableaux de bord comme outils de pilotage et d'aide à la décision

L'anticipation

- Modélisation comme outil de projection
 - Réaliser des études statistiques
 - Produire des rapports « indicateurs RH »
 - Mener des enquêtes de satisfaction
 - Participer/Procéder à des études de « benchmark »

Contribuer au développement d'une gestion prévisionnelle et prospective des emplois

- Mettre en place un dispositif de veille des métiers de l'ACV
- Faciliter la connaissance des besoins en recrutement et des profils recherchés au sein de l'ACV

- Concevoir une politique de mobilité professionnelle au sein de l'ACV
- Anticiper le développement et l'actualisation constante des compétences nécessaires à l'évolution des missions des services

Définir une politique de formation continue intégrée à la stratégie de l'Etat

- Favoriser la synergie entre le projet économique et le projet humain de l'Etat
- Analyser les besoins en formation de l'ACV au regard de ses orientations et de ses objectifs
- Elaborer un plan et un programme d'actions de formation, définir un budget et évaluer les moyens pédagogiques
- Construire un dispositif de formation permettant de valoriser les potentiels, de développer l'adaptabilité par rapport aux métiers et à leurs évolutions
- Gérer de manière optimale le budget formation (compte 3091)

Adapter et développer les outils et référentiels RH

- Développer un dispositif d'utilisation et de veille des fonctions
- Assurer un appui technique à la commission d'évaluation des fonctions
- Proposer des outils RH adaptés les uns aux autres et en synergie avec la politique salariale
- Construire un référentiel de compétences

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Services, Collaborateurs, CEP, IDHEAP, Partenaires externes (Cantons, Confédération, etc.).

Événements marquants, évolutions significatives

Politique salariale

La consolidation de l'introduction de la politique salariale s'est poursuivie en 2010. Sur proposition du Service du personnel, le Conseil d'Etat a pris des décisions dans le cadre de la revérification du secteur des bibliothécaires. Après la revérification dans le secteur des conseillers en orientation scolaire et professionnelle, le Conseil d'Etat a ainsi respecté l'engagement pris lors des négociations. Il reste encore à procéder à la revérification des métiers du secrétariat, travaux qui sont actuellement en cours.

Après une nouvelle modification du décret relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud, la commission de recours Decfo-Sysrem a désormais pu commencer ses travaux en juin 2010. Elle a notifié 375 recours. L'Etat, par ses services, en leur qualité d'autorité d'engagement, s'est déterminé sur ces 375 recours. À ce jour, la commission n'a pas encore rendu de décision.

Pour sa part, le TRIPAC a continué à notifier un certain nombre de recours à l'Etat. 45 dossiers sont en procédure. 4 affaires ont été jugées en 2010 et 4 affaires ont été transigées. Aucune décision de principe sur le niveau des fonctions de l'enseignement en particulier n'a, pour le moment, fait l'objet d'une décision du TRIPAC. Comme cela a été mentionné à plusieurs reprises, les travaux de consolidation prendront plusieurs années pour stabiliser, de manière définitive, le nouveau système de rémunération de l'Etat de Vaud.

Enfin, le Conseil d'Etat a mis sous toit une modification du règlement relatif au système de rétribution des collaborateurs de l'Etat, en formalisant les règles qui président à la fixation du salaire initial et aux promotions.

Changement du serveur PeopleSoft

Confrontée à des problèmes de nature technique, la DSI a décidé la migration du logiciel PeopleSoft sur un nouveau serveur. Cette migration a nécessité un investissement particulièrement important de la part du Service du personnel à la fin de l'année 2010. L'opération s'est déroulée avec succès, bien qu'elle fût non planifiée et qu'elle nécessitât une repriorisation des activités opérationnelles ordinaires.

Politique des ressources humaines, rapport 2011-2015.

En août 2010, sur proposition du SPEV, le Conseil d'Etat a adopté le rapport sur la politique des ressources humaines 2011-2015 et a également traité de six postulats et interpellations relatifs au domaine des ressources humaines.

Ce rapport, ainsi qu'une analyse chiffrée suite à l'introduction de la nouvelle politique salariale, ont fait l'objet d'une conférence de presse le 26 août 2010.

Le rapport est organisé en trois parties. La première a pour but d'opérer un état des lieux des actions réalisées au plan de la politique des ressources humaines. Chaque activité est décrite, suivie d'un bilan puis complétée par un descriptif des besoins.

La deuxième partie contient les axes stratégiques de la politique des ressources humaines de l'Etat de Vaud pour les cinq années à venir. Ces axes sont au nombre de trois, à savoir : « attractivité de l'Etat employeur, fonction d'encadrement compétente et reconnue et de développement du potentiel des collaborateurs ». Chacun de ces axes stratégiques est décliné en objectifs et indicateurs stratégiques, puis en champs d'action, actions et indicateurs opérationnels.

La troisième partie est consacrée aux rapports et réponses du Conseil d'Etat au Grand Conseil à 4 postulats et 2 interpellations.

Le rapport du Conseil d'Etat sur la politique des ressources humaines constituera, comme cela a été annoncé dans le cadre du rapport de gestion 2009, le fil conducteur du développement des ressources humaines à l'Etat de Vaud pour ces cinq prochaines années. La mise en œuvre de ce document devra être supportée par une structure de projet et faire l'objet d'une priorisation des différentes actions. En effet, compte tenu du nombre des actions répertoriées, il est nécessaire, tout en gardant une vision d'ensemble, de pouvoir prioriser des différentes thématiques identifiées.

Tout en soulignant la nécessité de disposer d'une base solide et stable s'agissant du paiement des salaires, le rapport met l'accent sur des développements dans le domaine des ressources humaines orienté plus sur la personne que sur les aspects administratifs.

Enfin, l'ensemble des actions est sous-tendu par deux projets de nature transversale. Le premier concerne le développement du système d'information des ressources humaines (SIRH). Il se décline sous la forme de prestations et de processus RH efficaces et efficients soutenus par un SIRH basé sur les standards du marché, performant et convivial. Il nécessite de disposer de données cohérentes et exactes afin de produire des indicateurs nécessaires au pilotage des ressources humaines.

Le second projet concerne l'organisation des prestations délivrées par les différents acteurs œuvrant dans le domaine des ressources humaines. À cet égard, le Conseil d'Etat a confié au SPEV le soin de proposer une organisation qui soit plus efficace et plus efficiente que ne l'est l'actuel.

Groupes de prestations
301.4 Management et organisation

301.4 Management et organisation

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

Descriptif

- Conduite d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et appui aux projets de réorganisation
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation
- Aide à l'établissement des mandats de consultants externes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale et gouvernement.
- Administrations communales et secteur parapublic (en principe avec participation financière)

Événements marquants, évolutions significatives

Organisation

Une charte d'intervention, signée par le président du Conseil d'Etat, précise les modalités de collaboration avec l'UCA et garantit l'indépendance de ses conseillers.

Prestations

Avec 4.8 ETP de conseillers en organisation et 0.5 ETP d'assistante de projet (poste à pourvoir), l'UCA a en 2010 :

- accompli 13 mandats (5 toujours en cours) dont 7 ont fait ou feront l'objet d'un rapport - 3 revues, 2 études, 6 accompagnements de projets, 1 démarche transversale (engagement d'un auxiliaire en appui de la démarche), 1 diagnostic-flash,
- réalisé 13 interventions (appui ponctuel hors mandat),
- cadré 4 demandes qui feront l'objet de mandats en 2011.

Le portefeuille de mandats 2010 s'est caractérisé par un accroissement des demandes d'accompagnement pour des projets de longue durée.

Pour se tenir au fait des meilleures pratiques en matière de conseil, l'UCA bénéficie de :

- contacts réguliers avec ses homologues des autres cantons dans le cadre du CREO (Club romand des entités d'organisation) qui s'est réuni à 3 reprises en 2010.

En revanche, suite au départ, pour raisons de disponibilité, de l'un des membres du GREF (groupe de référence composé de 3 personnalités ayant une grande expérience de consultant), l'UCA a décidé de renoncer à le remplacer et de dissoudre ce groupe.

Formation

Animation d'un cours de 2.5 jours au CEP sur la simplification par l'analyse des processus à destination des cadres suivant le certificat of advanced studies en management et gestion du changement.

SimpA - Démarche de simplification administrative

Conformément à son programme de législation, le Conseil d'Etat a initié une démarche de simplification administrative. Suite au départ du chef de projet, l'UCA s'est vu confier la conduite de la démarche SimpA et a dès lors:

- organisé et planifié la démarche;
- clarifié les objectifs et les conditions-cadre;
- rédigé un vade-mecum de la simplification;
- mis à disposition les outils de la démarche (boîte-à-idée et base de donnée).
- assuré le lancement et le suivi de la démarche (appui aux CS et GT, COPIL, DCE, CE)

Lancée en mars 2010, la démarche poursuit les objectifs suivants:

- faciliter et alléger les procédures administratives des usagers et partenaires de l'administration;
- faciliter et rationaliser le travail des collaborateurs-trices de l'administration.

Elle s'appuie sur les 3 sources de propositions de simplification:

- les idées formulées par les collaborateurs via la boîte-à-idées;
- les idées issues des travaux des GT, notamment de la récolte des attentes et besoins de simplification auprès des représentants des usagers (milieux économiques, associations de consommateurs, etc.);
- les mesures issues des réflexions des services.

Cette démarche recèle un potentiel important d'économies, mais ne poursuit cependant pas d'objectif budgétaire. Elle vise à offrir à tous les services une opportunité d'accéder à la simplification, à valoriser les efforts consentis en la matière et à forger une culture commune résolument orientée vers les usagers-ères.

La démarche, telle que conçue, se poursuit jusqu'en juin 2011 et fera l'objet d'un rapport au Grand Conseil.

Site intranet

- <http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/management-et-organisation-uca/>

Rapports de l'UCA

- En vertu de sa charte d'intervention, l'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.

Groupes de prestations
708.0 Administration

708.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique statistique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

Groupes de prestations
708.1 Collecte

708.1 Collecte

Collecte de données à but statistique.

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.2 Production et analyse

708.2 Production et analyse

Production et analyse de données statistiques.

Descriptif

- Gestion de la Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Production des statistiques périodiques.
- Conduite de projets statistiques.
- Expertises et conseils.
- Mandats.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Autres cantons.
- Organismes intercantonaux
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.3 Diffusion

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique à l'aide de différents supports adaptés aux besoins des utilisateurs.

Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Atlas statistique du canton de Vaud sur internet
- Courrier statistique Numerus.
- Courrier statistique Lausanne déchiffrée
- Flashs statistiques (communiqués de presse)
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Mémento "Vaud en chiffres".
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Calculateur de salaires en ligne.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.
- Publications et site internet de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.4 Statistique Lausanne

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

Descriptif

- Productions périodiques.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Événements marquants, évolutions significatives

Le **Plan statistique cantonal** décrit sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2010, approuvé en décembre 2009, comptait 46 projets et 107 productions périodiques. Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 233 mois/personne dont 83 pour le SCRIS; celles pour les projets atteignaient 90 mois/personne dont 56 pour le SCRIS. En cours d'année, certains des projets inscrits au plan statistique 2010 ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Cinq axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2010. Ce sont : le développement de l'information statistique sur une base administrative, le développement de l'information statistique sur la base d'enquêtes, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et enfin le partenariat avec l'extérieur du canton.

Avec l'année 2010, s'ouvre l'ère du nouveau recensement fédéral de la population. Ce recensement est en rupture totale avec l'ancien mode de relevé. Les premiers résultats issus du **registre des personnes** seront disponibles au premier trimestre 2011. C'est sur cette base que sera calculée dorénavant la statistique annuelle de la population des communes. Durant 2010, les tests des fichiers issus du registre ont été effectués et les concepts de population ont été définis. Les résultats issus de l'**Enquête structurelle**, pour laquelle un suréchantillonnage a été commandé à l'OFS, seront établis à la fin de l'année 2011. En collaboration avec le Service de la mobilité, le SCRIS a requis de l'OFS une densification de l'échantillon vaudois de la première enquête thématique réalisée dans le cadre du nouveau recensement, à savoir l'**Enquête sur la mobilité et les transports**. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2011.

Un projet de longue haleine a été lancé en 2010. Il vise à construire une véritable **statistique de synthèse des revenus des Vaudois**. Pour ce faire, il s'agit de regrouper toutes les données utiles issues de plusieurs fichiers différents afin de consolider l'ensemble des revenus des Vaudois. Un premier concept sous la forme d'un rapport technique a été élaboré. La mise en oeuvre progressive de cette nouvelle statistique commencera en 2011, pour se poursuivre durant deux à trois ans, dépendant de la disponibilité et de la qualité des fichiers métiers qui serviront de sources à cette statistique.

Parmi les principaux projets conduits par le SCRIS en 2010 figurent l'exploitation et la publication des résultats de la première **enquête annuelle sur l'accueil de jour des enfants**, réalisée auprès des structures d'accueil. Cette enquête permet dorénavant de décrire et de suivre l'activité de l'accueil de jour dans le canton.

Un projet important, qui a été conduit en 2010, porte sur le développement et la mise en oeuvre d'une application pour la réalisation de la **statistique fédérale de la construction** devenue trimestrielle selon les exigences de l'Office fédéral de la statistique. Cette application est en lien à la fois avec le Registre des bâtiments et avec l'application métier de la CAMAC.

Depuis plusieurs années, le SCRIS développe des **collaborations intercantionales**. Ainsi, concernant les mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, le SCRIS poursuit une collaboration avec les cantons du Tessin, de Genève et de Neuchâtel. Les cantons partenaires apprécient la haute compétence du SCRIS dans le domaine des perspectives de population. D'une manière plus générale, les collaborations instituées se poursuivent aussi bien avec le canton de Genève qu'avec celui de Neuchâtel. Ces collaborations portent potentiellement sur l'ensemble du champ de l'activité statistique publique.

La collaboration au sein de l'**Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien**, qui associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté, a débouché notamment sur la production de trois analyses : une portant sur le tourisme, une autre sur l'évolution de la population et du parc de logements et la troisième traitant de l'évolution de l'économie jurassienne de part et d'autre de la frontière. Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Le développement de l'information statistique se fait, en continu, au travers de collectes d'informations, de synthèses, d'analyses, de mises à disposition d'informations statistiques sous des formes variées et adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour cela le SCRIS s'appuie sur les enquêtes existantes, qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais aussi de plus en plus sur des applications administratives.

Parmi les principaux projets qui constituent des nouveautés qui ont été réalisés en 2010, on peut citer, en plus des projets mentionnés au chapitre "Evénements marquants et évolutions significatives" :

- La révision complète des sites internet Statistique Vaud et Statistique Lausanne.
- La première exploitation de la statistique des jugements pénaux des mineurs.
- La mise en oeuvre de la révision de la statistique des écoles privées dans le cadre de la modernisation par l'OFS des enquêtes sur la formation.
- La réalisation, en collaboration avec l'OCOSP, de l'enquête quinquennale sur les choix de formation des jeunes en fin de scolarité obligatoire et des filières de transition. Les résultats feront l'objet, en 2011, d'une analyse dans le cadre d'une publication de la série Communication statistique.
- La publication dans un Numerus Hors série des résultats du recensement fédéral des entreprises 2008.
- Le début de la révision complète de la statistique de l'énergie qui se poursuivra en 2011 avec pour objectif principal l'intégration des énergies renouvelables.
- La préparation de l'introduction de la nouvelle statistique administrative des hôpitaux.
- La préparation du nouveau relevé fédéral sur les soins à domicile.
- Le développement d'une nouvelle statistique des véhicules à partir des données administratives du SAN.

Par ailleurs, le SCRIS est régulièrement associé aux travaux de nombreux groupes, principalement internes à l'administration, dans divers domaines : police cantonale, fiscalité, registres des personnes, registres des bâtiments et des logements, péréquations financières, planification dans l'enseignement postobligatoire, PIB vaudois, etc...

A signaler également la participation à des groupes intercantonaux, dont notamment : le Bureau de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), le Comité Regiostat qui est l'organe de coordination entre la statistique fédérale et la statistique régionale.

Sources d'informations complémentaires

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Numerus Hors-série :

Dynamique de l'emploi vaudois durant deux décennies

Courrier Lausanne déchiffrée (2 à 3 numéros)

Croissance et redistribution de l'emploi dans la région lausannoise

Criminalité à Lausanne, dans ses quartiers et dans l'agglomération

Série Communications statistiques Vaud

Panorama du système de soins et de l'état de santé des Vaudois

Annuaire statistique du canton de Vaud 2010

Mémento statistique "Vaud en chiffres 2010"

Flash trimestriels :

Hôtellerie

Emploi

Série Conjoncture vaudoise :

Industrie

Construction

Hôtellerie-restauration

Sites Internet

Statistique Vaud : www.scris.vd.ch

Atlas statistique du canton de Vaud : www.scris.vd.ch/cartostat

Calculateur de salaires en ligne : www.scris.vd.ch/salaires

Observatoire du logement : www.obs-logement.vd.ch

Statistique Lausanne : www.scris-lausanne.vd.ch

Sur le plan juridictionnel, le nombre de causes introduites en matière pénale et en droit de la famille est resté relativement stable. Il existe par contre une augmentation sensible des causes pécuniaires devant pratiquement toutes les juridictions. Si cette tendance devait se poursuivre, des problèmes de surcharge pourraient se poser, ce d'autant plus que la nouvelle procédure civile suisse tend à se révéler plus complexe que la procédure vaudoise.

Pour le surplus, l'année 2010 a été marquée essentiellement par les travaux de mise en œuvre des Codes de procédure civile et pénale suisses. Il a fallu revoir la totalité des processus de travail, tant en pénal et en civil qu'en matière d'assistance judiciaire. En matière civile, il a fallu revoir et, le cas échéant, modifier plus de 3'400 formules informatiques. L'intégralité des formules en matière pénale a également dû être revue. De nouveaux tarifs de frais en matière civile et pénale ont été élaborés. Tous les magistrats et collaborateurs ont été formés aux nouvelles procédures.

Les Codes de procédure civile et pénale ont impliqué la création dans le Canton de Vaud de nouvelles autorités telles le Tribunal des mesures de contrainte, la Chambre patrimoniale cantonale, les cours d'appel civile et pénale. Il a fallu organiser ces différentes instances afin qu'elles soient opérationnelles le 1^{er} janvier 2011.

Enfin, il a fallu engager et intégrer les nouveaux magistrats et collaborateurs.

Tous ces travaux ont été achevés à fin 2010 et l'Ordre judiciaire peut, dès le 1^{er} janvier 2011, traiter les affaires en fonction des nouvelles procédures.

Ce résultat a pu être obtenu grâce à l'adoption par le Grand Conseil, dans les délais prévus, de la législation d'application des nouveaux codes de procédure. Il faut également souligner la bonne collaboration entre les entités concernées par la réforme, à savoir le Service juridique et législatif, le Ministère public, la Police cantonale et l'Ordre judiciaire. Enfin et surtout, à l'interne, les importants travaux mentionnés ci-dessus n'auraient pu être menés à bien sans l'investissement très important fourni par nombre de magistrats et de collaborateurs. En dépit de tous les changements, la volonté affirmée à tous les échelons de pouvoir être efficace et performant dès le début de l'année 2011 doit être saluée. C'est grâce à l'engagement de tous que cette réforme a pu être menée à chef et il convient d'exprimer notre gratitude à ceux qui ont préparé l'entrée en vigueur des nouveaux Codes, en plus d'une charge de travail souvent lourde.

Activité juridictionnelle

En **matière pénale**, le nombre d'enquêtes nominatives ouvertes a légèrement diminué, passant de 17'983 en 2009 à 17'636 en 2010. En revanche, le nombre de causes introduites devant le Tribunal des mineurs, après avoir diminué en 2009, a augmenté en 2010, passant de 2'130 à 2'309.

En **matière civile**, les justices de paix sont de plus en plus chargées, notamment en ce qui concerne les affaires contentieuses. Celles-ci étaient de 15'804 en 2008 et de 16'835 en 2009. Elles atteignent 17'370 en 2010. Le nombre d'affaires pécuniaires ouvertes devant les tribunaux d'arrondissement est une fois encore en hausse. Les chambres pécuniaires des tribunaux d'arrondissement ont vu le nombre de causes introduites augmenter de 1'247 en 2009 à 1'369 en 2010. La Cour civile du Tribunal cantonal pour sa part a vu le nombre de nouvelles causes passer de 319 en 2009 à 368 en 2010. Seules les causes introduites devant le Tribunal des baux sont restées stables aux alentours de 1000 actions ouvertes.

En **matière tutélaire**, l'important travail effectué par les assesseurs pour convaincre des personnes d'accepter des mandats tutélaire a permis de réduire le taux d'opposition des tuteurs et curateurs privés à 7,2 %.

L'**Office cantonal du registre du commerce** enregistre un nouveau record avec 22'261 inscriptions contre 21'660 en 2009 et 16'660 en 2008.

Les **offices des poursuites** ont vu le nombre de poursuites engagées passer de 326'493 à 372'648, ce qui représente ici également une augmentation de la charge de travail très importante.

Sur le plan de la gestion,

un nombre relativement important de collaborateurs, qui s'étaient sentis lésés dans le cadre de la nouvelle grille salariale, ont recouru à la Commission de recours DECFO et sont dans l'attente d'une décision. L'incertitude dans laquelle ils se trouvent encore actuellement est vécu comme démotivant à une période où la charge de travail augmente et où un engagement important leur est demandé dans le cadre de l'introduction des nouveaux Codes de procédure pénale et civile suisses.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Les travaux de mise en œuvre des Codes de procédure civile et pénale suisses (projet CODEX) se sont poursuivis en 2010. Grâce aux efforts soutenus de nombreux magistrats et collaborateurs, ces travaux ont pu être menés à bien dans les délais prévus.

Les nouvelles procédures ont induit la création de nouveaux processus et de nouveaux outils de travail, ce qui a impliqué un effort de formation important. Des cours pour les magistrats et les greffiers, analogues à ceux organisés pour les avocats, se sont déroulés à Dorigny. Une formation spécifique a été donnée aux collaborateurs et collaboratrices des greffes. Cette formation avait pour but de faire connaître les procédures, d'apprendre à appliquer les nouveaux processus et les nouvelles formules informatiques.

Les nouvelles procédures ont impliqué l'engagement de quelque 80 ETP de magistrats et collaborateurs. L'enjeu était important dans la mesure où le succès des réformes dépend aussi de la qualité des collaborateurs et où les autres cantons romands engageaient aussi du personnel, notamment des magistrats et des greffiers. Il a fallu également tenir compte de l'effet de cascade dans les fonctions judiciaires, afin de planifier au mieux ces engagements. Le Tribunal cantonal a en outre tenu à privilégier la mobilité interne des collaborateurs. Ceux-ci se sont vu offrir la possibilité de changer de postes. 117 collaborateurs ont répondu à cette demande. Le 87% d'entre eux a obtenu satisfaction. En définitive, il a été possible d'engager dans les délais, la totalité des collaborateurs dont l'entrée en fonction était fixée au 1^{er} janvier 2011.

L'arrivée de magistrats et collaborateurs supplémentaires dans les cours pénales et civiles du Tribunal cantonal, ainsi que la nécessité de créer de nouvelles salles d'audience ont entraîné des travaux de transformation importants au Palais de justice de l'Hermitage. Il a fallu en outre transférer la Cour des assurances sociales dans un autre bâtiment, sis route du Signal 11.

Le Tribunal cantonal est maintenant réparti sur trois sites, ce qui est clairement contraire à la volonté du constituant. Un projet tendant à la réunion des différentes cours du Tribunal cantonal sur un seul site a été initié. Il n'a toutefois que peu progressé en 2010.

Le Tribunal des mesures de contrainte et l'Office du juge d'application des peines, qui ont été réunis, ainsi que la Justice de paix et l'Office des poursuites du district de l'Ouest Lausannois auraient dû se trouver, le 1^{er} janvier 2011, dans le bâtiment de Longemalle à Renens. En définitive, c'est dans le courant du mois d'avril 2011 que ces offices pourront aménager dans leurs nouveaux locaux.

L'Ordre judiciaire a encore conduit un certain nombre de projets sans liens directs avec CODEX.

Le Secrétariat général de l'Ordre judiciaire a notamment fonctionné comme entité pilote au sein de l'Etat de Vaud pour la mise en place d'un système de contrôle interne et a obtenu sa certification.

L'année 2010 a également vu la mise en place dans le canton de Vaud de la possibilité d'un échange électronique de données au sein du réseau e-LP. Des créanciers importants tels l'Etat ou certaines assurances, peuvent saisir et envoyer directement aux offices des poursuites concernés leurs réquisitions de poursuites. Il est prévu que ce système d'échanges en ligne soit étendu à d'autres actes de poursuites.

Organisation judiciaire

- [Organigramme 2010 de l'Ordre judiciaire vaudois](#) - organisation administrative **avant** l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure pénale et civile suisses (format pdf)
- [Organigramme 2011 de l'Ordre judiciaire vaudois](#) - organisation administrative **après** l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure pénale et civile suisses (format pdf)

La justice vaudoise sur internet

- Site de l'ordre judiciaire vaudois : www.vd.ch/ojv
- Site thématique sur la justice : www.vd.ch/justice
- Jurisprudence du Tribunal cantonal : www.vd.ch/jurisprudence

Rapports annuels de l'ordre judiciaire vaudois

- Rapport annuel 2010 - **publication le 6 avril 2011**
- [Rapport annuel 2009](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2008](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2007](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2006](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2005](#) (format pdf)

Informations complémentaires sur les réformes et projets en cours

- [Réformes judiciaires Codex_2010](#) - site internet

Rapport annuel de gestion 2009

Programme de législature 2007-2012

1. Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour - Favoriser la conciliation de la vie familiale et de l'activité professionnelle

Les actions en lien avec la mesure:

- Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants
- Aménager la journée continue de l'écolier

DFJC / SPJ

Le bilan, deux ans après le début de la mise en œuvre de la LAJE, est réjouissant. Début 2009, 28 réseaux impliquant 343 communes (sur 375) étaient reconnus par la FAJE. Ces réseaux se sont engagés à créer plus de 3'000 nouvelles places à l'horizon 2011. Cependant, malgré ce levier incitatif, l'offre parascolaire reste largement insuffisante.

Par ailleurs, le 27 septembre dernier, les Vaudoises et les Vaudois ont plébiscité l'introduction, dans la Constitution, de l'obligation pour les communes, en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, d'organiser un accueil parascolaire pour l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire. Cette modification institutionnelle constitue un coup d'accélérateur pour l'accueil parascolaire.

Les actions en lien avec la mesure:

- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'investissement et de modernisation des EMS (PIMEMS).
- Développer les soins à domicile, l'accueil temporaire, les courts séjours, les logements protégés

DSAS / SSP

PIMEMS

En 2009, 222 nouveaux lits ont été mis à disposition dans cinq EMS (EMS Silo à Echichens, EMS Orme II à Lausanne, EMS Donatella Mauri à Romanel-sur-Lausanne, EMS Clair Vully à Salavaux, EMS Contesse à Croy). Trois autres EMS ouvriront en 2010. Le Grand Conseil a également accepté le financement de deux autres projets d'EMS, qui ouvriront en 2011.

La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Les travaux sont en cours de réalisation dans 32 bâtiments et 19 conventions de mise en conformité ont été signées.

Alternatives à l'hébergement en EMS

Les efforts se poursuivent pour développer les alternatives à l'hébergement et faire face au vieillissement démographique. En 2009, environ 100 EPT pour l'aide et les soins à domicile, 50 places d'accueil temporaires et 20 logements protégés et/ou adaptés supplémentaires ont été mis à disposition.

DSAS / SASH

Transport

Programme cantonal pour la promotion des transports en faveur des personnes à mobilité réduite.

- Consolidation et suivi des prestations des bureaux de coordination en fonction au Grand Lausanne, au Nord vaudois et dans l'Est vaudois.
- Evaluation visant à étendre le dispositif dans la région de la Côte et dans la Broye.

Logements protégés

Mise en œuvre d'un catalogue déterminant l'offre et les caractéristiques de cette prestations proposant une alternative supplémentaire entre le domicile et l'hébergement. Deux conventions supplémentaires ont été signées en 2009 avec les appartements protégés des Baumettes et de Bex Grande Fontaine.

Rapport annuel de gestion 2009

Programme de législature 2007-2012

3. Achever la concrétisation du principe "un enfant, une allocation" inscrit dans la constitution vaudoise

Les actions en lien avec la mesure:

- Mettre en œuvre un système d'allocations familiales pour les indépendants et les parents sans activité lucrative

DSAS / SASH

LOI 836.01 d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam): entrée en vigueur au 1/1/ 2009.

Les actions en lien avec la mesure:

- **Combattre l'effet de seuil à la sortie du RI pour les bénéficiaires "working poor" du RI**
- **Inciter les bénéficiaires à recouvrer une autonomie financière en réintégrant le marché du travail**
- **Adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales et mettre en place des guichets sociaux uniques**
- **Etudier une extension aux familles du système des prestations complémentaires et développer des régimes d'assurance permettant d'éviter le recours au RI**
- **Développer les logements d'urgence et de transition**

Adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales et mettre en place des guichets sociaux uniques

Elaboration d'un EMPL sur l'introduction du revenu déterminant unifié (RDU) dans le Canton et d'un EMPD présentant le schéma directeur informatique y relatif. L'objectif de ce projet consiste à garantir l'équité dans l'octroi des prestations sociales cantonales, à renforcer l'égalité de traitement des personnes requérant une aide cantonale et à renforcer l'efficacité de l'administration cantonale dans le traitement des demandes d'aide. Pour ce faire, il est notamment indispensable de prévoir un mode de calcul unifié du revenu déterminant, une hiérarchisation partielle de l'octroi des prestations sociales et d'aide au logement et à la formation cantonales ainsi qu'un système d'information RDU utilisé et utilisable par l'ensemble des régimes sociaux vaudois.

Etudier une extension aux familles du système des prestations complémentaires et développer des régimes d'assurance permettant d'éviter le recours au RI

Elaboration d'un projet de prestations complémentaires pour les familles pauvres qui travaillent et qui ont des enfants entre 0 et 16 ans et de rente-pont AVS destinée aux chômeurs en fin de droit proches de l'âge de la retraite en collaboration avec le SASH et le SPAS.

Rapport annuel de gestion 2009
Programme de législature 2007-2012
5. Insérer les jeunes par la formation professionnelle

Les actions en lien avec la mesure:

- Par la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, promouvoir la création de places d'apprentissage et une procédure de validation des acquis
- Optimiser la mission des institutions de transition, d'insertion et d'orientation
- Améliorer l'intégration des jeunes par la détection précoce des problèmes
- Développer la formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du revenu d'insertion (RI)
- Renforcer les mesures d'orientation scolaire et professionnelle

Les besoins seront anticipés:

- d'une part par un effort soutenu de l'orientation professionnelle en fin de scolarité obligatoire
- et, d'autre part, par des mesures visant le maintien en formation dans les écoles professionnelles et les gymnases des jeunes en décrochage scolaire, social ou psychologique.

Le cas échéant, la réponse à ces besoins se traduit par un accompagnement des jeunes (18-25 ans) pendant leur recherche de solutions de formation et durant la formation elle-même (« case management », programme de formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du Revenu d'insertion -FORJAD).

DFJC / DGEP

Loi cantonale sur la formation professionnelle

La nouvelle loi sur la formation professionnelle a été adoptée par le Grand Conseil le 9 juin 2009.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a mis en consultation le projet de nouveau règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle.

En 2009, la promotion des places d'apprentissage a été mise en œuvre grâce au dispositif anticyclique décidé par le Conseil d'Etat au printemps 2009 (voir le chapitre : projets particuliers et réalisation des objectifs 2009).

DFJC / SESAF

La Transition 1

Depuis janvier 2008, six chefs de service concernés (SESAF, SPJ, DGEO, DGEP, SPAS, SDE) ont mis en place un pilotage coordonné de la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle (T1) placée sous la présidence du SESAF. Les buts de la démarche sont d'augmenter le taux de jeunes obtenant un titre au secondaire 2, de réduire le nombre de jeunes aboutissant à l'aide sociale et de rendre le parcours des jeunes en difficultés plus cohérent.

Pour atteindre ces objectifs, les chefs de service entendent réguler, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, les différentes mesures, par un ajustement régulier de l'offre et de son contenu, et mettre en place le « case management pour la formation professionnelle » préconisé par la Confédération. Cela implique une collaboration active entre le jeune, sa famille, l'école obligatoire en amont, les acteurs de la T1, les prestataires de mesures en aval, et bien sûr les entreprises formatrices. En effet, ce processus commence dès l'école (fin de 7^e année) avec un repérage précoce des jeunes susceptibles d'éprouver des difficultés à s'insérer dans le monde professionnel, afin de leur offrir, en sus de l'encadrement existant, un bilan approfondi ou des moments de « coaching », pour les accompagner dans leurs démarches de préparation à l'insertion professionnelle durable. Ainsi, la T1 assure une régulation du système et une adaptation de l'offre de mesures grâce à une visibilité de l'ensemble des jeunes en difficulté dès la fin de la scolarité obligatoire. Enfin, la direction interservices de la T1 a mandaté l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle afin de mettre en place, dans chacun des 5 Centres d'Orientation scolaire et professionnelle (OSP), un Guichet régional de la Transition 1, dont la responsabilité opérationnelle a été confiée (dès le 01.01.2010) à un coordinateur case manager (C-CMr).

Harmonisation du régime des bourses d'études et du RI

La mise en œuvre de l'exposé des motifs et projet de loi (EMPL) proposant d'intégrer les bourses d'études dans le champ d'application de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) a induit l'intégration des bourses d'études dans la facture sociale, a permis d'harmoniser les normes entre le revenu d'insertion (RI) et le régime des bourses d'études et, enfin, a pérennisé le programme d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD) sous la responsabilité du DSAS et du DFJC, compte tenu des résultats encourageants rencontrés. Dès lors, un nouveau règlement d'application et un nouveau barème d'attribution relatifs aux bourses d'études dans le canton de Vaud ont été adoptés par le Conseil d'Etat avant l'été afin de réaliser l'objectif consistant à sortir du RI les jeunes en formation et à les placer sous le régime des bourses d'études. L'OCBE et le SPAS ont choisi de procéder au transfert par vagues successives pour s'assurer que les jeunes ne soient pas préjudicés par cette opération. En décembre, les dossiers de 432 jeunes ont été transférés. Le solde, soit moins d'une cinquantaine, doivent encore être complétés avant transfert.

Projet de développement stratégique des Hautes Ecoles conjointement avec l'Hôpital universitaire

L'année écoulée a vu la poursuite des travaux sur la création d'une structure commune UNIL - CHUV intégrant l'ensemble des activités académiques et de soins de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) et des Hospices-CHUV (projet « MEDUNIL »). Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a adopté le rapport intitulé « Proposition d'organisation du domaine de la biologie et de la médecine sous une gouvernance et un label communs (MEDUNIL – Hôpital et Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne », qui donne mandat aux Directions de l'UNIL et du CHUV d'élaborer le cadre de la nouvelle organisation et la révision des cadres légaux concernés. Un calendrier a également été établi, qui vise une entrée en vigueur de la nouvelle organisation au 1er janvier 2012.

Haute Ecole pédagogique

L'année 2009 a vu l'entrée en fonction du premier Rectorat de la Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP-VD), avec la désignation d'un directeur de la formation et d'un directeur de l'administration qui ont rejoint le nouveau recteur nommé en 2008. L'un des dossiers importants de l'année a été la finalisation du règlement d'application de la loi sur la HEP, entré vigueur en août, ainsi que du règlement financier de la Haute Ecole. Par ailleurs, les réflexions sur le processus d'autonomisation progressive dont doit bénéficier la HEP, dont le principe a été posé dans la loi, se sont intensivement poursuivies. Sa mise en œuvre sera l'une des missions essentielles du nouveau Rectorat.

Masters HES

A la rentrée académique de septembre, la HES-SO a ouvert cinq nouvelles filières de master, qui viennent s'ajouter au neuf filières qui avaient démarré en 2008. Parmi celles-ci, on note le Master of Science in Engineering, qui est le fruit d'une collaboration entre les sept HES publiques de Suisse. Malgré une ouverture reportée d'une année par rapport aux HES alémaniques, le volet HES-SO du MSE suscite un fort intérêt auprès des étudiants, contrairement à ce que laissait entrevoir le succès mitigé rencontré par ce cursus en Suisse alémanique. Le Master en sciences infirmières, organisé conjointement par la HES-SO et l'Université de Lausanne, a également reçu le feu vert de la Confédération. Il a ouvert ses portes à 14 étudiantes et constitue un apport essentiel dans le système de formation aux professions de la santé. Il fait partie du dispositif mis en place en Suisse romande pour renforcer l'attractivité des formations en soins et participe à ce titre au programme de lutte contre la pénurie de personnel soignant.

Les actions en lien avec la mesure:

- Favoriser la prévention précoce, le soutien et l'intégration des jeunes en difficulté, la lutte contre la précarisation des familles
- Encourager et coordonner les actions de prévention
- Permettre, lorsque des infractions sont commises, une application rapide des mesures et des sanctions
- Lutter contre les représentations de la violence et de la pornographie dans tous ses moyens de diffusion

La montée générale de la violence de même que l'augmentation du sentiment d'insécurité qui lui est liée sont des problèmes à prendre au sérieux. La violence qui affecte les jeunes est un sujet de préoccupation. Si statistiquement la délinquance des mineurs est encore très limitée, sa nature se diversifie et évolue vers plus de violence ; l'âge de commission de délits graves s'abaisse. Fait important : les jeunes sont eux-mêmes souvent les victimes de cette violence.

DSE / PoICant

Programme de prévention et de lutte contre la délinquance juvénile

La Division mineurs a été renforcée en 2009 de 2 ETP supplémentaires. Ce renfort a permis d'appuyer la Gendarmerie et les régions judiciaires lors d'interventions devant être menées rapidement et sur plusieurs co-auteurs. Cette collaboration est plus efficace que des convocations successives et évite la collusion avec un meilleur résultat à la clé.

Sur demande des directions scolaires et de foyers, des actions de prévention ont été organisées, notamment dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, sans oublier des contrôles aux abords des écoles et dans les lieux de rassemblement des mineurs afin de réguler les comportements violents ou inadéquats.

A ce dispositif s'ajoute la poursuite des contacts avec les communes et les écoles, en collaboration avec les préfets, pour répondre aux situations d'incivilités et de petite délinquance juvénile (réseau Puero et conciliations extrajudiciaires).

Ordre judiciaire vaudois

Renforts accordés au Tribunal des mineurs

Des renforts ont été accordés au [Tribunal des mineurs](#) afin de permettre une accélération des procédures. Il faut toutefois relever que les juges du Tribunal des mineurs doivent évaluer soigneusement la situation et la personnalité du mineur afin de choisir la sanction ou la mesure éducative, voire thérapeutique, la mieux adaptée. Cette obligation qui leur est faite n'est pas toujours compatible avec une application rapide des sanctions.

DSE / BEFH

Violence domestique

Violence dans le couple: "Les enfants souffrent aussi"

Du 23 novembre au 6 décembre 2009 s'est tenue une campagne romande d'affichage. Des affiches ont été visibles sur près de 600 emplacements, dont environ 170 dans le canton de Vaud. Un des trois visuels de cette campagne avait pour objectif d'attirer l'attention sur le fait que la violence domestique génère de grandes souffrances, en particulier chez les enfants. Même s'ils ne subissent pas de violence physique, les enfants

souffrent, psychologiquement et affectivement, et sont confrontés à des schémas comportementaux qui marqueront la suite de leurs parcours.

L'objectif de la campagne était de rappeler que la violence domestique est illégale, qu'elle n'est pas une fatalité et que des services spécialisés existent pour venir en aide aux personnes subissant la violence, aux personnes agissant la violence et à leur entourage.

Rapport annuel de gestion 2009

Programme de législature 2007-2012

7. A la suite de la nouvelle répartition des tâches CH / cantons (RPT) et de la collaboration intercantonale qui lui est liée, élaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées

Les actions en lien avec la mesure:

DFJC / SESAF

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée en date du 26 mai 2009, le SESAF, et plus particulièrement l'office de l'enseignement spécialisé (OES) et l'office de la psychologie scolaire (OPS), vont pouvoir poursuivre les travaux menés jusqu'ici et préparer une nouvelle législation en matière de pédagogie spécialisée pour la fin du délai transitoire (2011) prévu par la RPT. A cette fin, un vaste projet partenarial est actuellement en cours. Il vise à développer, en collaboration avec tous les milieux intéressés, une conception cantonale relative à la pédagogie spécialisée, permettant notamment à l'école ordinaire de mieux répondre aux besoins de tous les élèves qu'elle accueille.

Le renforcement des dispositifs inclusifs au sein de l'école publique s'est concrétisé en 2009 par la professionnalisation des prestations de renfort pédagogique. Il s'agit d'enseignants spécialisés formés chargés de soutenir les projets intégratifs au sein des établissements scolaires et pilotés par une entité centralisée. Ce dispositif devrait être déployé par une régionalisation des prestations au cours de l'année scolaire 2010.

L'OES soutiendra davantage encore durant l'année 2010 les domaines de la petite enfance par l'intégration d'enfants dans les lieux d'accueil de la petite enfance, de la transition école-métier par la consolidation des structures actuelles et par le renforcement des liens avec la T1 et de l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans des structures parascolaires.

L'OPS a d'autre part mis en place une centralisation de l'accueil des demandes de prestations de logopédie, psychologie et psychomotricité dans les services régionaux afin d'optimiser la gestion de celles-ci et préparer la mise en place, en principe dès 2011, des nouvelles règles découlant de l'accord intercantonal.

Les actions en lien avec la mesure:

Les actions en lien avec la mesure dans le domaine universitaire (yc l'IDHEAP) et hospitalo-universitaire:

- Développer les infrastructures et projets stratégiques
- Créer l' Ecole de biologie et de médecine

Les actions en lien avec la mesure dans le domaine des hautes écoles spécialisées (HES) :

- Créer des filières d'étude mastères dans les HES
- Mettre en œuvre la loi sur la Haute école pédagogique

DSAS/CHUV

Le CHUV a participé à deux actions pour assurer le développement stratégique conjoint entre les hautes écoles et l'hôpital universitaire dans le domaine de la formation et de la culture (mesure n° 8 du plan de législature 2007-2012).

Projet de création de l'« Ecole de biologie et de médecine »

Le 8 mars 2006, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail composé de représentants de l'Université de Lausanne, du CHUV, de la Faculté de biologie et de médecine, du Département de la santé et de l'action sociale et du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, pour élaborer un projet de création d'une nouvelle entité regroupant sous une même gouvernance les prestations de soins et de services, la formation (pré et postgraduée) et la recherche dans le domaine de la biologie et de la médecine.

En juillet 2008, le Conseil d'Etat a pris acte du deuxième rapport intermédiaire. Il a autorisé le groupe de travail de mettre en consultation ce rapport auprès des organes internes de l'UNIL et du CHUV et auprès de partenaires externes. Sur la base de cette dernière consultation, le rapport final présente l'organisation et les fonctions de cette nouvelle entité, baptisée jusqu'à ce jour « MEDUNIL ». Le rapport final a été adopté le 16 décembre 2009 par le Conseil d'Etat. Il a donné un mandat de mise en œuvre du projet au DFJC et au DSAS.

Projet de création de filière d'études master dans les HES

Le Master ès Sciences en sciences infirmières est implanté depuis septembre 2009. Ce cursus conjoint à l'UNIL et à la HES-SO est placé sous la responsabilité de l'IUFRS au sein de l'Ecole de Médecine de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL. Le CHUV s'est associé aux universités de Lausanne (UNIL) et de Genève, à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) ainsi qu'aux HUG, à la Fondation La Source et l'Association suisse des infirmières et infirmiers pour créer l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins – IUFRS en octobre 2007.

Ce Master complète la formation supérieure en sciences infirmières en Suisse romande, puisque l'IUFRS a créé un programme de doctorat en sciences infirmières au sein de l'Ecole doctorale de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL en septembre 2008.

DFJC/DGES

Le Conseil d'Etat a chargé le DFJC et le DSAS de préparer la mise en œuvre du projet d'organisation des sciences de la vie et des soins sous une gouvernance commune. La nouvelle entité regroupera les prestations de soins et de services, la formation et la recherche ; cette identité commune permettra d'améliorer la reconnaissance nationale et internationale comme centre de soins, d'enseignement et de recherche de premier rang. Le projet retenu s'inscrit dans le programme de législature du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté au printemps 2007 le « Rapport complémentaire et proposition de réorganisation thématique des sites de recherche et d'enseignement en biologie et médecine à l'UNIL et au CHUV », porté par l'ensemble des partenaires, y compris l'EPFL. Cette nouvelle organisation se décline pour l'UNIL en trois axes : un pôle d'immunologie internationalement reconnu à Epalinges avec la biochimie, la

vaccinologie et l'Institut Ludwig ; un Centre du cancer sur le site du Bugnon, qui offrira également plus de locaux d'enseignement pour la Faculté de biologie et de médecine (FBM) et la HECV-santé ; un redéploiement sur le campus de Dorigny de l'ensemble de neurosciences fondamentales, sous la forme d'un département de neurosciences et d'imagerie cellulaire à Dorigny.

Le Conseil d'Etat porte une attention constante aux Hautes Ecoles du Canton et il sollicite régulièrement du Grand Conseil les investissements nécessaires à leur développement. Concernant l'Université de Lausanne, et plus particulièrement le site de Dorigny, ce sont plus de 700 millions (subventions fédérales comprises) qui ont été investis depuis l'acquisition des terrains en 1963.

Rapport annuel de gestion 2009

Programme de législature 2007-2012

9. Harmoniser le système scolaire vaudois avec ceux des autres cantons dans le nouvel Espace suisse de la formation

Les actions en lien avec la mesure:

- Rendre obligatoire l'école enfantine dès l'âge de quatre ans
- Primariser le cycle de transition
- Introduire l'enseignement de l'anglais au cycle primaire
- Harmoniser les horaires et aménager la journée continue du jeune écolier
- Introduire le plan d'études romand

DFJC/DGEO

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a mis en consultation l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire. Cet avant-projet propose notamment les adaptations nécessaires de la législation vaudoise pour la mettre en conformité avec trois accords intercantonaux. La consultation, se terminera le 12 mars 2010.

Les actions en lien avec la mesure:

Obtenir le crédit d'étude puis le crédit d'ouvrage pour la réalisation du projet conformément à la décision du Conseil d'Etat du 23 mai 2007

DINF / DFJC - SIPAL / SERAC

Le vote du 30 novembre 2008, s'il mettait un terme au projet « Bellerive », confirmait le fort intérêt de la population pour un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts. Le Conseil d'Etat a mis en oeuvre en 2009 un processus qui a permis dans un premier temps de déterminer un nouveau site pour l'implantation de ce musée, à la Halle CFF aux locomotives de la gare de Lausanne puis, dans un second temps, de constituer une structure de projet à même de conduire cet objectif à son terme.

Onze sites ont été proposés lors d'une procédure de consultation cantonale. Le groupe cantonal d'évaluation des sites nommé par le Conseil d'Etat en avril a rendu son rapport le 30 septembre 2009. Le même jour, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur de l'une des trois candidatures présentées par la ville de Lausanne : les halles CFF aux locomotives. Ce choix implique plusieurs acteurs qui devront intervenir tout au long du processus de projet. Il a donc été défini une structure de conduite du projet constituée d'un comité de pilotage (COFIL), d'un comité exécutif et de groupes de travail auxquels participent des représentants du Canton, de la Ville de Lausanne et des CFF ainsi que les spécialistes nécessaires.

Ces différents groupes se sont constitués en fin d'année 2009 et se chargent du développement du projet dont les étapes principales sont les suivantes jusqu'en 2015 :

- études préliminaires
- concours
- études de projet et préparation d'exécution
- construction

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en valeur les ressources renouvelables notamment dans les domaines de la géothermie, du solaire, des énergies éoliennes, de force hydraulique et biomasse

Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétique (« Fil rouge » pour une construction durable)

Le fonds pour l'énergie permet de financer les mesures relatives aux ressources renouvelables

DSE / SEVEN

Les actions menées en faveur des énergies renouvelables font partie, entre autres, des missions du Service. On peut relever en particulier les actions suivantes:

- subventionnement de l'installation de capteurs solaires, de chauffages à bois ou le remplacement de chauffages électriques par des énergies renouvelables
- aides financières pour des études de faisabilité (bois, méthanisation, géothermie, etc.)
- poursuite de l'élaboration du cadastre géothermique (faible profondeur) du canton.
- lancement de l'élaboration d'un cadastre hydraulique sous-terrain
- participation au développement de projets d'exploitation des aquifères profonds dans la région de la Côte
- promotion, information et suivi de projets éoliens. Coordination et concertation avec autres cantons et services concernés de l'Etat de Vaud
- suivi et participation financière à un projet à Lavey-les-Bains pour la production d'électricité à partir d'aquifères profonds
- participation à un groupe de coordination des projets de biométhanisation des déchets, mené par le SESA.
- de manière générale, promotion des énergies renouvelables dans le cadre de la mission de formation et d'information du service

DSE / SESA

Projets de production hydroélectrique: mise à l'enquête des 3 premiers projets hydro-électriques depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'électricité. Augmentation de puissance de 180MW par les Forces-Motrices Hongrin-Léman (Veytaux), nouveau palier de 600kW sur le Forestay à Puidoux et réhabilitation d'une petite centrale sur le ruisseau de Brent, sur les hauts de Montreux.

DSE / SFFN

A la suite de l'étude sur les ressources en bois énergie du canton, publiée en 2008, le Service poursuit, en collaboration avec le SEVEN, l'analyse des besoins cantonaux, dans le but d'optimiser le recours à l'énergie bois. Le développement de la production forestière, afin d'augmenter le potentiel de bois utilisable comme source d'énergie, fait par ailleurs partie des axes prioritaires du plan d'action bois du Service, conduit par l'Inspection cantonale des forêts.

DINF / SIPAL

A l'occasion de renouvellement de système de production de chaleur, le Gymnase de Beaulieu et l'Ecole Technique des Métiers de Lausanne -ETML ont été raccordés au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne permettant ainsi la substitution de 1000 kW d'énergie fossile, générant ainsi une réduction de plus de 425 To d'émission de CO2 par an.

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre la stratégie cantonale de développement des transports publics « Vers une mobilité durable: les transports vaudois à l'horizon 2020 » (en particulier RER vaudois, 3e voie CFF Lausanne-Genève, ligne du Pied du Jura, trains régionaux)

Consolider et mettre en œuvre les projets d'agglomération

Elaborer et mettre en œuvre un plan stratégique des routes et des mobilités douces

Cette mesure s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan directeur cantonal.

DINF / SM

La mise en œuvre de la mesure no 12 du programme de législature concerne de nombreux projets en cours au SM.

Les principales étapes réalisées en 2009 sont les suivantes (pour les détails consulter le rapport du service) :

- **Développement du RER Vaudois : halte de Prilly-Malley** : le budget total est de 79.8 MCHF (50% à charge du canton; 50% à charge de la Confédération par son fonds d'infrastructure); les travaux principaux de gros-oeuvre ont été engagés dès l'été 2009. Le calendrier est respecté avec une mise en service prévue à mi -2012
- **Développement du RER Vaudois : la première rame FLIRT** a été mise en service le 13 novembre 2009. Les 19 rames RER nécessaires à l'exploitation du RER Vaudois seront toutes livrées à fin 2010.
- **Chemin de fer Lausanne - Echallens – Bercher (LEB)** : Les six nouvelles rames commandées sont en fabrication. La première unité sera livrée en janvier 2010 conformément au calendrier prévu.
- **Développement de l'infrastructure ferroviaire nationale / Rail 2000** : les Chambres fédérales ont adopté en 2009 l'arrêté fédéral prévoyant notamment la réalisation de la 4ème voie Lausanne – Renens; le mandat est donné au Conseil fédéral pour lui soumettre un nouveau message en 2010 pour le projet Rail 2030. Le 21 décembre 2009, les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Genève se sont engagés à préfinancer la 4ème voie Lausanne – Renens, ce qui doit permettre de mettre en service ce nouveau tronçon en 2018, soit cinq ans plus tôt que planifié par la Confédération.
- **Projets d'agglomération** : Trois agglomérations du canton ont transmis à la Confédération à la fin de 2009 les échéanciers de mise en oeuvre et les avant-projets prétendant à un financement fédéral pour la première étape (2011-2014). Il s'agit des agglomérations Lausanne-Morges, Yverdon et franco-valdo-genevoise (district de Nyon pour la partie vaudoise). Selon le message soumis par le Conseil fédéral aux Chambres fédérales le 11 novembre 2009, la Confédération a fixé le taux de financement fédéral à 35% (Yverdon) et à 40% (Lausanne-Morges et agglo franco-valdo-genevoise).

Après la mise en service du réseau tl08 à fin 2008, une nouvelle étape de développement du réseau tl a été réalisée au changement d'horaire de décembre 2009, avec la mise en service d'une nouvelle offre dans l'ouest lausannois, avec notamment la desserte de Bussigny, ainsi que l'extension vers le nord, au Mont-sur-Lausanne, du réseau urbain.

- **Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) dans le cadre PALM** : le 24 mars 2009, le Grand Conseil a adopté le décret accordant un crédit d'étude de 7.7 MCHF et un prêt conditionnellement remboursable de 23.8 MCHF aux Transports publics de la région lausannoise (tl), pour l'étude de la première étape du réseau des AFTPU. L'avant-projet de la 1ère étape avec une nouvelle ligne de tramway entre Lausanne et Renens a été transmis à la Confédération à fin 2009.
- **Extension de la communauté tarifaire Mobilis** : à fin 2009, les entreprises ont validé le projet d'extension de la communauté à l'est, à l'ouest et au nord du canton. Celle-ci sera mise en œuvre au changement d'horaire de décembre 2010.
- **Stratégie cantonale de promotion du vélo** : le projet de rapport a été rédigé en 2009 et pourra être soumis au début de 2010 au Conseil d'Etat.

DEC / SDT

Depuis 2008, la mise en oeuvre de 3 projets d'agglomération sur les 5 agglomérations que compte le canton ainsi que la mise en oeuvre du Plan directeur cantonal (PDCn) adopté en août 2008 ont eu des répercussions importantes sur le nombre de projets et chantiers suivis par le SDT. Ce processus s'accélère de manière importante chaque année avec la montée en puissance des agglomérations. Les principales étapes réalisées en 2009 figurent dans le rapport du service. Outre ce qui est décrit dans le rapport du SDT et en relation avec cette mesure no 12, l'ont peut encore mettre en évidence :

- l'aboutissement des travaux techniques de la première adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn). Cette première adaptation permettra de répondre aux exigences de la Confédération concernant les projets d'agglomérations,

les réflexions sur :

- l'élargissement des thèmes dans les projets des agglomérations,
- la coordination entre la politique des agglomérations et la nouvelle politique régionale,
- le développement de projets, liés au programme des pôles de développement économiques, en lien avec la valorisation des gares du canton (ex : plans directeurs localisés, préservation du patrimoine, coordination avec des schémas directeurs, libération de terrains pour le développement urbain proche des gares, etc.).

DINT / SeCRI

Le SeCRI poursuit sa réflexion en vue de donner un cadre institutionnel aux structures mises en place dans les projets d'agglomérations validés par la Confédération.

Un avant-projet de loi devrait-être être mis en consultation en 2010.

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre une politique de gestion des risques et des dangers garantissant une meilleure maîtrise des événements

Réaliser la carte des dangers naturels

DSE / Secrétariat général

Réaliser les cartes de dangers naturels

Les cartes indicatives (chute de blocs et de pierres, glissements de terrain, laves torrentielles et avalanches) ont été transmises aux communes et accompagnées de neuf séances d'information organisées par le SSCM pour présenter le classeur d'analyse des risques et dangers également transmis aux communes.

L'équipe de projet du SG DSE a instauré une collaboration et donne un appui à chaque commune pour déterminer, sur la base des cartes indicatives, les secteurs à risque qui doivent faire l'objet d'investigations détaillées et d'une carte des dangers naturels selon les directives fédérales.

Les travaux de cartographie ont débuté dans les communes des Préalpes et de la Riviera (5 lots sur 15) à la fin de l'automne 2009.

Le site internet lié aux dangers naturels est disponible : <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/>

DSE / SESA

Travaux de protection contre les crues

Le SESA a achevé les travaux prioritaires sur le Torrent d'Yvorne ainsi que ceux sur l'Eau Froide, ces derniers destinés à garantir la sécurité de la ZI de Villeneuve pour l'été 2010.

Projet de 3ème correction du Rhône

Les observations déposées dans le cadre de la consultation publique du plan d'aménagement Rhône 3 ont été analysées et les réponses seront données au printemps 2010.

Au plan des travaux, la première partie des mesures sécuritaires urgentes prévues à Aigle a été mise en soumission publique et adjugée. Les travaux sont prévus pour le printemps 2010, sous réserve de recours possibles dans le cadre de la procédure des marchés publics.

Une réflexion concernant l'aménagement du delta du Rhône a été lancée avec l'ensemble des acteurs concernés, dans le but d'analyser les différents usages possibles de l'ensemble de la zone alluviale et de proposer un plan de gestion à buts multiples.

DSE / SFFN

Outre sa contribution à l'élaboration des cartes des dangers naturels mentionnée plus haut, le service élabore des documents de planification et d'aide à la décision pour le domaine forestier, comme le cadastre événementiel des avalanches et des autres dangers naturels gravitationnels ou la carte des forêts protectrices.

Le service assure par ailleurs la mise en œuvre et le subventionnement de nombreux ouvrages de protection, de mesures de gestion forestière et de mesures de remise en état d'infrastructures à la suite d'un sinistre par le biais du crédit d'investissement accordé par le Grand Conseil en 2009.

Rapport annuel de gestion 2009

Programme de législature 2007-2012

14. Adapter la mise en œuvre de la politique d'immigration aux nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers et poursuivre l'intégration de la population résidente étrangère

Les actions en lien avec la mesure:

Réformer la politique d'accueil des requérants déboutés pour l'adapter aux nouvelles législations entrant en vigueur au 01.01.2008

Promouvoir la réinsertion professionnelle des personnes étrangères admises à titre provisoire (livret F) afin de favoriser leur autonomie financière

Appliquer avec responsabilité, détermination et humanité les nouvelles dispositions fédérales relatives aux migrants

DINT / SPOP

Priorités du Conseil d'Etat en matière d'intégration

Comme le lui demandaient la Constitution et la loi cantonale de 2007 sur l'intégration des étrangers, le Conseil d'Etat, dans un souci de cohérence des projets et de gestion des mesures à moyen terme, a fixé ses priorités de 2009 jusqu'en 2012 en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Les domaines retenus en priorité sont «Langue et formation», «Marché du travail», «Politique d'accueil», «Cohabitation dans les quartiers et zones périurbaines», «Ecole, famille, égalité» et «Prévention du racisme et compréhension interreligieuse». Pour chacun de ces domaines, le Conseil d'Etat a dressé un bilan actuel, fixé les objectifs à atteindre et proposé de nouvelles mesures, qui toutes sont budgétées. Il a rappelé à cette occasion que l'intégration des étrangers vise l'objectif global de cohésion sociale et qu'elle est une tâche transversale à tous les départements de l'administration.

Mesures d'insertion professionnelle

Dès 2009, le Conseil d'Etat a chargé le Bureau cantonal pour l'intégration (BCI) d'assumer le rôle de pilotage et de coordination des mesures d'insertion pour les personnes au bénéfice d'une admission provisoire et les réfugiés statutaires, en application des nouvelles législations fédérales (LEtr, LAsi). Dans ce cadre, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a poursuivi la mise en place du dispositif de mesures d'intégration professionnelle commencé dès 2007. Il a effectué près de 280 bilans d'orientation, organisé des cours de rattrapage de français, des programmes préprofessionnels dans les domaines de la restauration et de la santé pour près de 350 personnes au bénéfice d'une admission provisoire. Encouragées par le BCI, plus de 150 mesures de formation ou d'insertion professionnelle ont été allouées comme mesures externes. Afin de tirer un premier bilan du dispositif de mesures d'intégration mis en place dès 2007, une évaluation a été réalisée en 2009 et finalisée fin novembre par le Forum Suisse d'Etudes sur les Migrations (FSM) en collaboration avec l'IDHEAP.

Les actions en lien avec la mesure:

Concevoir et réaliser les réformes de la justice découlant du droit fédéral et de la nouvelle constitution cantonale (réforme des procédures administrative, civile et pénale, et réforme de la protection de l'adulte)

En matière de droit public, garantir au justiciable l'accès à un juge contre toute décision rendue par les autorités administratives, réformer le statut du Tribunal des assurances

En matière de procédure pénale, unifier l'organisation des autorités de poursuite pénale, constituer un Tribunal des mesures de contrainte et adapter l'administration judiciaire

En matière de droit civil, se mettre en accord avec la procédure civile unifiée à l'échelle suisse

Réaliser les projets pénitentiaires nécessaires

Revoir l'organisation générale du système policier vaudois (polices cantonale et communales)

Les moyens planifiés sont répartis de la manière suivante: justice et chaîne pénale, 1 million de francs en 2009, 25 en 2010, 28 en 2011, 35 en 2012; réforme de la police, 2 millions de francs sur toute la période. Les projets pénitentiaires prévus sont destinés à corriger les effets de la surpopulation carcérale, réunir sur un même site les régimes de semi-détention et de travail externe, transformer un quartier cellulaire de la prison de la Croisée aux fins d'y accueillir des détenus mineurs, réaliser un établissement concordataire de détention pour mineurs, agrandir le pénitencier de la Plaine de l'Orbe et y optimiser l'unité de soins psychiatriques, créer une unité carcérale sécurisée sur le site de Cery pour la détention de délinquants souffrant de troubles mentaux et favoriser la réinsertion sociale des personnes condamnées.

Ordre judiciaire vaudois

Réforme du droit public et création d'une Cour des assurances sociales

En matière de **droit public**, le but fixé a été atteint. Dès le 1^{er} janvier 2009, le justiciable se voit garantir l'accès à un juge contre toute décision rendue par les autorités administratives. Le Tribunal des assurances a changé de statut, en devenant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal.

Autres volets du programme de réformes CODEX

En matière de procédure pénale et civile, les buts fixés seront réalisés dans le cadre des **projets CODEX**, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2011.

DSE /SG + POLCANT

Réforme policière

L'initiative populaire d'Artagnan pour une police unifiée et plus efficace ayant abouti et sa validité ayant été reconnue, les autorités vaudoises pouvaient soit s'y rallier et envisager l'élaboration d'une loi en ce sens, soit s'y opposer et alors soumettre l'initiative au peuple. C'est cette deuxième voie qui a été privilégiée, avec comme contre-projet indirect le protocole d'accord signé par une délégation du Conseil d'Etat et les représentants de l'UCV et de l'ADCV. Ce protocole prévoit une voie médiane préservant l'autonomie communale tout en instaurant un commandement unifié. Le Conseil d'Etat a fait ce choix le 18 mars et le Grand Conseil le 30 juin 2009. Avec sa décision, le Conseil d'Etat présentait aussi un rapport intermédiaire à la motion J. Aubert demandant une police coordonnée.

La votation populaire a eu lieu le 27 septembre 2009 et l'initiative d'Artagnan a été refusée. Dès la décision populaire connue, la cheffe du DSE a œuvré à la mise en place de la structure de conduite du projet, qui a été

validée par les différents partenaires le 10 novembre, puis par le Conseil d'Etat. Les travaux doivent maintenant donner forme à la nouvelle police vaudoise, une des priorités du programme de législature.

DSE / Police cantonale

CODEX - Mise en oeuvre de la nouvelle procédure pénale (CPP)

La Police cantonale a été associée dès le début 2007 aux réflexions conduites par le Service justice et législation et portant sur l'introduction de la nouvelle procédure pénale fédérale au 1er janvier 2011. La collaboration entre le futur Ministère public et la Police judiciaire sont des éléments essentiels pour l'instruction pénale, en particulier lors de la prise en charge de nouvelles affaires.

L'application de ces nouvelles directives implique des adaptations conséquentes tant au niveau de l'organisation structurelle, des locaux, du système d'information que des procédures internes à revoir ou à élaborer. Un important travail a déjà été réalisé durant l'année 2009 sur les aspects procéduraux et les locaux, en particulier, sur les sites regroupant les magistrats et la Police cantonale (Longemalle, Yverdon-les-Bains, Morges et Vevey).

DINT / SJL

CODEX 2010

Droit public

Au 1er janvier 2009, les deux volets de droit public de CODEX_2010 (adaptation au cadre fédéral dans le domaine judiciaire et procédure administrative) sont entrés en vigueur. Afin d'en assurer la mise en oeuvre efficace, le Service juridique et législatif a organisé plusieurs séances d'information relatives à la nouvelle loi cantonale sur la procédure administrative. Ces informations ont été données dans un premier temps aux services de l'administration cantonale et dans un second temps aux communes vaudoises.

Procédure pénale

La réforme découlant de l'introduction du Code de procédure pénale suisse (CPP) a été adoptée par le Grand Conseil le 19 mai 2009. L'entrée en vigueur du CPP est prévue le 1er janvier 2011, précédée cependant par une importante phase de mise en oeuvre ; celle-ci a déjà débuté, avec notamment l'adoption d'un décret relatif aux besoins en locaux nécessaires aux nouvelles autorités de poursuite pénale. Dans ce cadre, l'activité du SJL consiste essentiellement à coordonner les différents travaux et à s'efforcer de faire respecter la planification prévue. A cet égard, quelques retards sont déjà planifiés dans la mise à disposition de l'infrastructure immobilière nécessaire aux nouvelles autorités de poursuite pénale.

Quant à la nouvelle procédure pénale des mineurs (PPMin), elle a été adoptée par les Chambres fédérales le 20 mars 2009. Afin de la mettre en oeuvre pour le 1er janvier 2011, le Conseil d'Etat a adopté le 24 juin 2009 un EMPL d'introduction de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs. Ce dernier a été adopté par le Grand Conseil début janvier 2010.

Procédure civile

L'EMPL relatif à la réforme de la juridiction civile a été publié en mai 2009. Il a été globalement bien accueilli par la Commission des affaires judiciaires, qui a proposé quelques amendements. Le Grand Conseil a entamé l'examen du projet le 10 novembre 2009 et l'a terminé début janvier 2010. La nouvelle loi sur la juridiction en matière de bail fait l'objet d'une demande de référendum relative à la suppression de la gratuité de la procédure.

Protection de l'adulte et de l'enfant

Le Conseil fédéral n'a pas encore officiellement pris sa décision quant à l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte ; celle-ci se fera vraisemblablement au 1er janvier 2013.

En 2009, le SJL s'est donc attelé à la rédaction d'un exposé des motifs et projets de lois relatif à la loi vaudoise d'application du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (LVPAE). Il collabore également avec les différents partenaires au projet (DSAS, SPJ, OTG) pour les modifications à apporter à la législation actuelle. L'EMPL devrait être mis en consultation dans le courant de l'année 2010.

DINT / SPEN

Le Conseil d'Etat a accepté en avril 2007 et le Grand Conseil en octobre le rapport sur les projets pénitentiaires et réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil au postulat Borboën et consort demandant au canton d'appliquer de façon plus ouverte les dispositions légales en vigueur pour lutter contre le surpeuplement des établissements pénitentiaires d'exécution des peines qui présente différents projets d'adaptation et de développement des infrastructures pénitentiaires rendues nécessaires par la pression démographique de la population carcérale, par les exigences du nouveau code pénal et par les engagements intercantonaux.

Il s'agit notamment de :

L'extension du pénitencier des Etablissements de la Plaine de l'Orbe, rendu indispensable par le déficit chronique de places de détention en milieu fermé et sécurisé. Le crédit d'étude accordé par le Conseil d'Etat en mars 2007 a permis au comité de programmation d'élaborer un projet de construction de nouvelles unités, de réaménagement des bâtiments existants et de remise en état des infrastructures devenues vétustes (eau, électricité, chauffage). Le programme des locaux a été élaboré courant 2008 et 2009.

La création d'un nouvel établissement de semi-détention et travail externe de 46 places, ouvert 24h sur 24, en remplacement des deux petites structures existantes. L'immeuble, sis à la rue du Simplon à Lausanne, a été acquis en décembre 2007. Des travaux importants rendus nécessaires par la vétusté des locaux et leur non conformité avec les normes en vigueur, ont été planifiés par la commission de construction. L'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 4'700'000 a été accepté par le Conseil d'Etat le 9 septembre 2009 et par le Grand Conseil en décembre 2009.

La création d'un établissement concordataire de détention pour mineurs. Selon le Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (partiellement du Tessin), il incombe au Canton de Vaud de construire un établissement de détention pour filles et garçons de 32 places pouvant être étendu à 56 places pour la détention avant jugement et l'exécution de peine. Le concept, élaboré en 2006 et 2007, n'a pu se concrétiser faute d'emplacement. La Commune de Palézieux a finalement donné son accord, suite à une consultation populaire, pour une implantation du projet sur son territoire. En décembre 2008 le Conseil d'Etat a approuvé l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 3'180'000 pour les études relatives à la construction de l'établissement de détention pour les mineurs hommes et femmes et un crédit de CHF 1'000'000 pour l'acquisition d'une surface de terrain de 20'000 m² à prélever sur la parcelle n°371 du cadastre de la Commune de Palézieux. Le Grand Conseil a approuvé ce projet le 31 mars 2009.

Le Jury du concours d'architecture, lancé le 17 avril 2009, s'est réuni les 2 et 3 septembre 2009 pour choisir parmi les 28 projets présentés au premier degré, ceux qui présentaient les qualités pour un développement au niveau du deuxième degré. Le choix définitif du projet s'est concrétisé en janvier 2010.

Les actions en lien avec la mesure:

Dans le cadre d'une réflexion menée avec les représentants des communes, renforcer la capacité de celles-ci à assumer de manière autonome leurs tâches, seules ou collectivement

Favoriser, lorsque les communes ont la faculté de conduire une politique publique de façon autonome ou en association, l'exercice réel des compétences communales qui sont les leurs

Encourager les fusions et les associations de communes dans le cas où ces dernières ne disposeraient pas d'une taille critique

Mener une réflexion sur les tâches que les communes sont mieux à même d'exécuter que l'Etat

Instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faitières et le Conseil d'Etat

DINT / SeCRI

Dans le cadre d'une réflexion menée avec les représentants des communes, renforcer la capacité de celles-ci à assumer de manière autonome leurs tâches, seules ou collectivement

Le Conseil d'Etat, d'entente avec l'UCV et l'AdCV, a révisé le système péréquatif pour 2011 dans le cadre de la Plate-forme Canton-Communes.

En outre, grâce aux liens noués avec l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) représentant les administrations d'environ 345 communes, le Service des communes et des relations institutionnelles améliore l'information aux communes, et élabore des outils et des formations à leur attention.

Encourager les fusions et les associations de communes dans le cas où elles ne disposeraient pas disposerait pas d'une taille critique.

Le Service des communes et des relations institutionnelles a renforcé les moyens mis à disposition des fusions communes en engageant un chargé de mission. Dans la foulée, il a préparé un projet de modification de la loi sur les fusions de communes en vue d'adapter le cadre légal aux réalités du terrain.

Instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en oeuvre entre les associations faitières et le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat, d'entente avec l'association de communes vaudoises (AdCV) et l'Union des communes vaudoises (UCV) a décidé, le 2 avril 2008, de créer une plate-forme paritaire permanente Canton-communes, lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi.

La composition de cette structure est la suivante:

- 4 sièges pour la délégation de l'UCV, dont un siège permanent;
- 2 sièges pour la délégation de l'AdCV, dont un siège permanent;
- 3 sièges pour la délégation du Conseil d'Etat, dont un siège permanent.

Les sièges permanents sont occupés pour la durée d'une législature. la présidence de l'institution étant attribuée au chef du DINT, représentant permanent de la délégation du Conseil d'Etat.

Le secrétariat exécutif de la plate-forme a été attribué à la Cellule "Constitution" depuis le 1er novembre 2008.

Au cours de l'année 2009, la Plate-forme Canton-communes a traité trois dossiers ayant de forts impacts sur les communes: les écoles de musique, la concrétisation législative de l'article 17 a. LOF (formation des jeunes adultes en difficulté), et la réforme de la péréquation financière. Elle a tenu 18 séances plénières auxquelles s'ajoutent les séances de groupes de travail techniques.

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre les législations du domaine de la gestion financière, en particulier par un suivi dynamique des participations de l'Etat - en vue de réduire la dette de l'Etat - et un examen méthodique des subventions publiques

Mettre en oeuvre la Cour des comptes

Achever le découpage territorial de l'administration

Mettre en œuvre la législation sur la médiation administrative

Veiller au bon fonctionnement des pouvoirs

Promouvoir l'évaluation des politiques publiques

DFIRE / SAGEFI

Certification du système de contrôle interne du SAGEFI, adoption par le Conseil d'Etat du périmètre et des principes relatifs à la mise en œuvre du SCI au sein de l'ACV au sens de l'art. 16 al. 1 lettre e de la LFin et démarrage avec trois sites pilotes.

DFIRE / Secrétariat général

Loi sur les participations / Loi sur les subventions

- 2009-2010 : actualiser et stabiliser l'inventaire vaudois des subventions.
- 2009-2010 : renseigner les services/départements dans le cadre de la mise en conformité des bases légales spéciales avec la LSubv
- 2009-2012 : appuyer les services/départements dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales.
- 2009-2012 : appuyer les services/départements dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive sur les participations personnelles.

Motion de M. Mattenberger demandant l'introduction de dispositions légales régissant l'application de l'article 132 CST-VD

- Mise en oeuvre de l'article 132 Cst-VD - Procédure de préparation du budget de l'Ordre judiciaire, dossier traité.

Création de l'Organe de prospective

- Suivi des travaux de l'Organe de prospective.

Exposé des motifs et projet de loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud

- Mise en oeuvre de l'article 165 Cst-VD - Assainissement financier de l'Etat.
- Le projet du Conseil d'Etat est en cours d'examen par la Commission parlementaire.

DFIRE / Office du Registre foncier

La saisie des pièces justificatives (servitudes, plans de PPE, etc.) se poursuit afin de pouvoir adapter les dix

offices du Registre foncier aux territoires des nouveaux districts.

Ordre judiciaire vaudois

Adaptation territoriale

L'adaptation des tribunaux d'arrondissement, des justices de paix et des offices d'instruction pénale au nouveau découpage du canton de Vaud en dix districts (DecTer) est terminée.

Depuis le mois de novembre 2009, chaque arrondissement judiciaire comporte un office des faillites. Chaque district, à l'exception de celui de l'Ouest lausannois, a par ailleurs son office des poursuites. L'Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois devrait être mis en place à Renens d'ici la fin de l'année 2010.

Rapport annuel de gestion 2009
Programme de législature 2007-2012
18. Revaloriser le site historique des autorités politiques cantonales

Les actions en lien avec la mesure:

Prévoir la reconstruction de la salle du Grand Conseil sur le site « Perregaux » à Lausanne

DINF / SIPAL

En juin 2009, au terme du concours, le jury a désigné le projet ROSEBUD comme lauréat. En séance du 1er juillet 2009, le Conseil d'Etat a nommé la Commission de construction et validé la proposition du jury de confier le mandat de reconstruction du Parlement au lauréat, l'Atelier Cube & Bonnel et Gil. Les mandataires ont dès lors immédiatement commencé les études et ont déposé le cahier d'avant-projet en décembre 2009.

Les actions en lien avec la mesure:

Poursuivre l'effort de rationalisation et de simplification des pratiques et formalités administratives

Mettre en œuvre une stratégie des systèmes d'information axée sur cette simplification, pour le bénéfice de l'usager-ère comme du service public

Développer la cyberadministration en s'appuyant sur les standards ouverts et les logiciels libres

DEC / SDT

1. **Projet NORMAT - Normalisation de la transmission des données des plans d'affectation** : Ce projet va permettre, à terme, de remplacer les opérations manuelles d'échanges de données "papier" envoyées au SDT par les communes et les mandataires. A réception de ces documents, le SDT avait l'obligation de les traiter (numériser) à la place des communes. Des directives et un guide d'utilisation ont été mis en place à l'intention des mandataires et des communes. Ce projet est réalisé à 75 %.
2. **Projet AEE** : La réflexion concernant la réorganisation de cette prestation de compétence communale est en cours.
3. **Hors zone à bâtir (HZB) - Projet CENDO HZB** : Informatisation et automatisation de la chaîne de traitement des demandes préalable. Cette chaîne de traitement débute auprès des mandataires et communes qui transmettent manuellement leurs demandes au SDT. Il s'agit, comme pour les permis de construire, d'utiliser une procédure CAMAC. La demande de projet a été déposée à la DSI.
4. **Outil de gestion de projet pour les améliorations foncières (AF)** : Une analyse des missions des AF est en cours auprès de l'UCA. Cette démarche doit nous permettre de définir de manière plus précise les besoins informatiques nécessaire à la gestion de ces missions.
5. **Système d'information de l'aménagement du territoire (AT)** : Ce projet dépend des grands chantiers de la Confédération liés à la Loi sur les géodonnées (Lgé) et à la volonté de la Confédération d'ouvrir un guichet unique pour la géoinformation.

DINF / DSI

Plan directeur cantonal des systèmes d'information

Le Conseil d'Etat a adopté le Plan directeur cantonal des systèmes d'information (SI) 2009-2013, déclinant en objectifs spécifiques et en projets les orientations stratégiques du Conseil d'Etat en matière de SI définies pour la législature.

La réalisation des objectifs et projets du plan directeur contribue directement à celle de la mesure 19. A l'horizon 2013, le système d'information cible sera composé d'un guichet électronique opérationnel (cyberadministration) et de SI métiers reposant sur un socle fiable, développé et rationalisé.

DFIRE / UCA

Formation

Séminaire CEP sur la simplification par l'analyse des processus à destination des cadres suivant le certificat of advanced studies en management et gestion du changement.

Appui au cadrage de la démarche de simplification administrative et participation à la direction de projet.

DINF / Secrétariat général / CAMAC

Poursuivre l'effort de rationalisation et de simplification des pratiques et formalités administratives

- Refonte du formulaire de demande de permis de construire

Projet actuellement à mi-parcours, visant, d'une part, à simplifier le travail des mandataires et des communes grâce à un formulaire s'adaptant au type de projet et, d'autre part, à améliorer la qualité des données transmises grâce à une clarification des libellés des questions et une aide contextuelle systématique.

- En collaboration avec les services compétents, il a été possible d'augmenter l'échange d'informations entre les partenaires liés à la procédure de permis de construire, grâce à :

- la mise à disposition de cartes de dangers
- l'implémentation d'un suivi des mises à jour des mensurations cadastrales dès la demande de permis,
- l'annonce de forage (au cadastre géologique) possible également par le biais de la demande de permis de construire dès janvier 2010.

- Signature de la convention pour le partage de l'application CAMAC avec les cantons du Tessin et de Neuchâtel.

Ordre judiciaire vaudois

Publication de la jurisprudence du Tribunal cantonal

Les [arrêts de toutes les cours du Tribunal cantonal](#) sont accessibles sur internet, à l'adresse www.vd.ch/jurisprudence. Les arrêts rendus par la Cour de droit administratif et public et ceux rendus par la Cour constitutionnelle pouvaient déjà être recherchés sur internet depuis plusieurs années. Un nouveau moteur permet désormais d'effectuer des recherches dans toutes les décisions des autres cours du Tribunal cantonal rendues depuis le 1^{er} juillet 2009.

Informatisation du registre du commerce

En collaboration avec trois autres cantons romands, l'Office cantonal du registre du commerce est actuellement en train de développer une nouvelle solution informatique, proche de l'administration en ligne (cyberadministration). Ce projet a notamment pour objectif de répondre à de nouvelles contraintes imposées par la Confédération sur la [tenue informatisée du registre du commerce](#), sur l'échange électronique de données ainsi que sur le dépôt électronique de réquisitions et de pièces justificatives. La plupart des développements seront disponibles au plus tard à la fin de l'année 2012.

Les actions en lien avec la mesure:

Développer la formation continue des collaborateurs-trices, la gestion des ressources humaines, les parcours professionnels et carrières à l'interne, la prévention des maladies et accidents au travail ; mettre en œuvre le Plan pour l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration

Moderniser la classification des fonctions et le système de rémunération

Les moyens nécessaires à l'introduction du nouveau système de rémunération sont prévus dès le budget 2008 (20 millions de francs).

DFIRE / Service du personnel

Nouvelle politique salariale

Après l'introduction du nouveau système de classification des fonctions et de rémunération, les nouvelles règles ont été appliquées durant l'année 2009. L'ensemble du système devra être consolidé, notamment par le dispositif normatif (règlement), dispositif qui est en cours de négociations avec les syndicats. Le nouveau système doit aussi s'inscrire dans la cohérence. C'est dans ce cadre que plusieurs décisions du Conseil d'Etat ont été prises consistant à revoir le niveau de certains postes. Pour le surplus, il est proposé de se référer au chapitre «Evénements marquants, évolutions significatives».

Gestion des absences

L'Etat de Vaud s'est doté d'une gestion proactive des absences de longue durée. Partie d'un projet, cette activité est désormais opérationnelle au sein de l'Administration cantonale vaudoise. Pour le surplus il est proposé de se référer au chapitre «Evénements marquants, évolutions significatives».

DSE / BEFH

Une enquête nommée RECADRE a été conduite en 2009, concernant les carrières de cadres. Cette enquête, qui s'adresse aux femmes et aux hommes, vise essentiellement deux objectifs:

- Cerner les difficultés relationnelles et subjectives qu'ont rencontrées les femmes cadres, comparativement aux hommes, dans l'accession aux échelons supérieurs de la hiérarchie, occupés majoritairement par des hommes. Ces difficultés se distinguent des obstacles structurels bien connus que rencontrent les femmes cadres;
- Identifier les stratégies individuelles gagnantes que les femmes cadres ont déployées pour surmonter ces obstacles, comparativement aux hommes toujours. La démarche est orientée « solutions ».

Soutenue financièrement par le Bureau fédéral de l'égalité, l'enquête, qui sera achevée en 2010, a été confiée à l'Institut interdisciplinaire d'étude des trajectoires biographiques de la Faculté des Sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne.

Rapport annuel de gestion 2009
Programme de législature 2007-2012
21. Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise

Les actions en lien avec la mesure:

1. Valoriser la qualité et la diversité des produits vaudois
2. Favoriser la relève par une formation de base et une formation continue de qualité et des mesures sociales favorisant la remise des exploitations
3. Faciliter la diversification des revenus des exploitations agricoles et viticoles par un assouplissement des réglementations concernées
4. Préserver la diversité de ce secteur économique sur l'ensemble du territoire
5. Soutenir les mesures structurelles nécessaires au travers d'instruments de crédit agricole performants (par exemple: autonomie énergétique des exploitations, adaptation des outils de production, reconversion des surfaces bâties)

DEC / SAGR

Projet LAGR_VD - actions 1, 2, 4 et 5

Suite à la consultation publique sur un avant-projet de loi qui s'est terminée le 16 février 2009 avec une bonne réception dans la plupart des milieux intéressés, un projet définitif a été préparé à l'intention du Conseil d'Etat qui l'a adopté le 1er juillet 2009. Le projet intègre les principes de souveraineté alimentaire et du développement durable dans les 3 axes Economie (Promotion et Investissements ruraux), Société (Formation, Recherche, Vulgarisation et Social) et Environnement (Agroécologie et Dangers naturels). La rédaction de 5 avant-projets de règlements d'application, avec consultation restreinte, et l'accompagnement des travaux parlementaires débutés en septembre 2009 (7 séances en 2009 sur 9) ont constitué le corps de l'engagement des collaborateurs de l'équipe de projet. L'aboutissement en 2010 de ce projet de loi et son entrée en vigueur devraient permettre au service de déployer une politique agricole cantonale cohérente, solide et modernisée.

Projet FILAGRO - Etudes des filières agro-alimentaires vaudoises - actions 1 et 5

Mandat (première étape) d'étude confié à « agridea » pour 5 filières : Lait, Viandes (Bœuf et Porc), Céréales et oléagineux et Fruits, en vue d'évaluer la situation actuelle de la mise en valeur des produits vaudois, et de mettre en discussion les soutiens du canton à la production et à la promotion, au regard des besoins des différents canaux de mise en marché (ventes en grande distribution, vente à la restauration, ventes locales, ventes directes...).

Développement régional agricole - actions 1, 4 et 5

Elaboration du processus cantonal d'accompagnement des projets collectifs de développement régional agricole (PDRA), en coordination avec la vulgarisation (Prométerre), les améliorations foncières (SDT) et la politique régionale (SELT). Suivi de l'émergence des premiers projets vaudois (Eco Terre-Sainte, Orbe, Montricher).

Règlement sur les vins vaudois - action 1

Le nouveau règlement sur les vins vaudois renforce les exigences qualitatives, définit notamment les conditions d'obtention de la mention "Grand cru" et introduit les bases de celle de "Premier grand cru".

Projet Fermier - action 1

Enquête auprès des consommateurs en partenariat avec la FRC au sujet de la perception des signes de qualité public et de la vente directe de produits de la ferme, frais ou transformés, dans la perspective du développement d'une mention valorisante vaudoise « Produit Fermier ».

Grüne Woche de Berlin - action 1

Organisation et soutien à la participation du Canton de Vaud en qualité d'hôte privilégié du stand Agro Marketing Suisse (AMS), à la Grüne Woche de Berlin du 16 au 25 janvier 2009 (SELT partenaire).

Projet "huile de noix vaudoise" - action 1

Soutien à la phase de démarrage du projet d'enregistrement en appellation d'origine contrôlée (AOC) pour l'huile de noix vaudoise.

Gest'Alpe - action 4

Premier exercice (mandat annuel) sous le régime de la nouvelle convention avec Prométerre et la Société vaudoise d'économie alpestre pour le soutien à la promotion et à la vulgarisation alpestres : révision du concept de formation continue, concept de formation des bergers, Salon des alpages aux Diablerets (Qualité et authenticité, atouts de l'économie alpestre).

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre les outils de la nouvelle loi sur le développement des activités économiques (soutien aux projets régionaux renforçant la vitalité économique des territoires vaudois, aide à l'innovation, aux transferts technologiques et à la diversification des activités)

Permettre de mieux concilier la vie familiale et professionnelle.

Prévenir et combattre les méfaits du travail au noir et le dumping salarial, en particulier dans la perspective de l'extension programmée de l'accord avec l'UE sur la libre circulation

DEC / SELT

Après une première année de lancement faisant suite à son entrée en vigueur au 1er janvier 2008, la LADE a trouvé son rythme de croisière en 2009. Pour mémoire, cette loi est non seulement au fondement des instruments à disposition du canton pour mettre en œuvre sa politique de développement économique, mais constitue également la loi d'application vaudoise de la politique régionale fédérale (LPR).

Divisée en trois chapitres spécifiques (A) promotion économique du canton; B) soutien aux projets régionaux; C) soutien aux projets d'entreprises), la LADE aura permis, en 2009, de rendre de nombreuses décisions en faveur du développement de ces trois types d'activité:

A) Soutien aux mesures de promotion économique du canton:

On retiendra, sous cette rubrique, la continuation en 2009 des partenariats du canton avec les organismes de promotion exogène que sont l'OTV, le DEV et le DEWS. A noter que, conformément aux exigences de la LADE, les stratégies 2009 de l'OTV et du DEV ont été validées par le Chef de département. Par ailleurs, une convention entre l'Etat de Vaud et le DEV a pu être signée alors que des avancées très significatives sur un document de même nature avec l'OTV ont pu être scellées en décembre. En revanche, concernant le DEWS, il a été renoncé à exiger de cet organisme une stratégie 2009 étant entendu que le DEWS cesserait ses activités à la fin de l'année au profit de Greater Geneva Berne area (GGBa). Enfin, on retiendra comme principales actions de promotion conduites par le Canton de Vaud en 2009 sa présence à Moscou durant le mois de septembre ainsi que la publication de nouveaux supports marketing, dont la création d'un film sur les atouts du Canton de Vaud (disponible sous www.vaud.ch).

B) Décisions prises au titre du soutien aux projets régionaux:

B.1. Décisions LADE/LPR en matière de prêts aux infrastructures

Montant des prêts LADE + LPR accordés par domaine							Total LADE et LPR par région	Répartition des prêts accordés par région
Régions* vaudoises	Tourisme	Industrie et pôles	Filière bois	Energie	Produits agricoles	Agglo		
ADAEV		900'000					900'000	10%
ADNV	846'000						846'000	10%
ADPE	2'420'000						2'420'000	28%
ARCAM							0	
ARDA	321'000						321'000	4%
ARGDV		1'620'000			1'000'000		2'620'000	30%
ARO							0	
COREB		1'000'000			530'000		1'530'000	18%
Lausanne Région							0	
Nyon Région							0	
Promove							0	
TOTAL	3'587'000	3'520'000	0	0	1'530'000	0	8'637'000	100%

* Organismes de développement économique régionaux

B.2. Décisions LADE/LPR en matière d'aides à fonds perdu

Montant des aides à fonds perdu LADE + LPR accordées par domaine								Total LADE et LPR par région	Répartition des aides accordées par région
Régions* vaudoises	Tourisme	Industrie et pôles	Filière bois	Energie	Produits du terroir	Agglo			
ADAEV							0	0%	
ADNV	1'265'000	633'912				650'000	2'548'912	23%	
ADPE	2'470'000			31'000			2'501'000	23%	
ARCAM	39'600	45'000				558'000	642'600	6%	
ARDA	845'600						845'600	8%	
ARGDV	47'200						47'200	0%	
ARO		246'495					246'495	2%	
COREB		175'225	500'000				675'225	6%	
Lausanne Région	190'500	60'000				853'483	1'103'983	10%	
Nyon Région	100'000				9'300	269'000	378'300	3%	
Promove	1'376'000	564'600					1'940'600	18%	
Canton	112'000						112'000	1%	
TOTAL	6'445'900	1'725'232	500'000	31'000	9'300	2'330'483	11'041'915	100%	

C) Décisions prises au titre du soutien aux projets d'entreprises :

C.1. Décisions LADE en matière d'aides à fonds perdu

Nombre de décisions rendues: 200

Montant des décisions : CHF 2'358'176.-

Investissement généré (coût total des projets soutenus) : CHF 6'693'734.-

Investissement des entreprises (par différence) : CHF 4'335'558.-

C.2. Décisions LADE en matière de prises en charge d'intérêt

Nombre de décisions rendues : 4 (dont 3 hôtels - "tourisme")

Montant des décisions : CHF 298'074.-

Investissement généré (coût total des projets soutenus) : CHF 7'750'500.-

Au delà de ces éléments chiffrés, il convient de souligner quelques avancées qualitatives significatives en relation directe avec les objectifs de la LADE. Ainsi, le processus de réorganisation des associations économiques régionales s'est poursuivi en 2009 avec la création de l'Association de la Région de Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), née du regroupement des anciennes ADAR, PEC et ARC. Par ailleurs, Régionyon compte désormais parmi ses membres la Ville de Nyon, permettant ainsi à cette structure d'asseoir définitivement sa dimension d'acteur incontournable et représentatif de toute une région économique.

Enfin, il convient de souligner que le SELT s'est lancé dès la mi-2009 dans un chantier d'envergure, soit la rédaction de la politique d'appui au développement économique en tant qu'exigence fixée aux art. 7 et 8 de la LADE. Ce rapport - dont le Grand Conseil devra prendre acte - contiendra notamment les constats et enjeux de la politique d'appui au développement économique, les axes stratégiques de ce développement et un programme d'actions. D'ores et déjà, d'importantes réflexions sur une refondation de la politique des pôles de développement économique (synergies à renforcer avec les politiques des agglomérations et de la promotion du logement), sur les axes stratégiques du secteur touristique (volets offre et demande) et sur la création d'un réseau d'incubateurs en lien avec la politique de transfert de technologie ont été conduites.

DEC / SDE

Du 1er janvier au 31 décembre, le SDE a procédé à 1'083 contrôles en entreprise dans les secteurs non-conventionnés de l'économie. L'ensemble des normes régissant l'activité de 258 établissements publics a été vérifié au titre de la convention passée avec les partenaires sociaux dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. 685 employeurs du domaine de la construction ont également été contrôlés par les inspecteurs des chantiers. Au surplus, le SDE a mené 378 contrôles en santé et sécurité au travail sur l'ensemble du canton et l'Inspection de la Ville de Lausanne (ITL) a opéré de même à 341 reprises sur le territoire communal. Globalement, ce sont donc près de 2'750 contrôles qui ont été réalisés dans l'économie vaudoise au titre des Mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail.

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre la déduction pour double activité (IFD)

Ancrer dans la loi la réglementation transitoire relative aux allègements fiscaux des familles monoparentales

DFIRE / ACI

L'introduction de plusieurs mesures allégeant la charge fiscale des contribuables, adoptées par le Parlement le 9 septembre 2008 et combattues par un référendum, ont été acceptées par le peuple lors de la [votation populaire du 8 février](#); elles sont donc en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Il convient encore de relever que cette notion est étroitement liée à la politique fédérale concernant l'imposition des familles, de par les contraintes découlant de la [loi fédérale sur l'harmonisation des impôts des cantons et des communes](#) (voir [dossier DFF](#)).

Les actions en lien avec la mesure:

Intensifier les efforts de la promotion économique

Développer la vocation du canton dans le domaine de l'accueil des fédérations sportives

DEC / SELT

En relation avec la mesure N° 24 du Programme de Législature 2007-2012, l'année sous revue aura été marquée par les principaux dossiers suivants, portés par le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT).

1) Promotion de l'image à l'étranger - Opération Séduction à Moscou:

En rupture avec l'adage bien vaudois "Pour vivre heureux, vivons cachés", c'est à l'invitation de l'Ambassade de Suisse à Moscou qu'une délégation vaudoise - composée de quelque 120 personnalités des mondes politique (Conseil d'Etat, Grand Conseil, membres de la Députation vaudoise aux Chambres fédérales et Municipalité de Lausanne), économique (plus d'une trentaine d'entreprises privées, CVCI, Centre patronal, DEV, OTV), académique (CHUV, UNIL, EPFL, IMD), sportif (CIO, UEFA), culturel (Musée de l'Elysée, Camerata, Colloque historique) et des médias - s'est rendue du 13 au 16 septembre 2009 dans la Capitale moscovite.

Outre la dimension diplomatique de l'événement qui aura permis à la délégation de rencontrer des représentants de la Douma ainsi que le Maire de Moscou en personne, cette opération avait pour objectif de favoriser les échanges commerciaux avec la Russie, notamment par l'organisation de forums économiques thématiques et d'un séminaire d'introduction au marché russe en faveur des PME vaudoises. Il s'agissait également de promouvoir les atouts du canton en matière de formation, de tourisme et de culture.

D'une envergure jamais atteinte jusqu'alors - et financée à hauteur de 49% par l'économie privée sous la forme d'un partenariat public/privé - cette action de promotion a été jugée très positive par la grande majorité des participants. Elle servira de référence pour l'organisation de manifestations futures de même type, notamment lors des actions de promotion du Canton de Vaud et de ses atouts économiques dans le cadre de l'Exposition universelle de 2010 à Shanghai.

2) GGBa - Naissance de la nouvelle structure intercantonale d'acquisition d'entreprises à l'étranger

Afin de renforcer l'efficacité de leur promotion économique dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus dure pour l'implantation d'entreprises, les cantons de Suisse occidentale avaient pris la décision de principe, au printemps 2008, de mettre sur pied une structure commune de prospection et d'acquisition d'entreprises à l'étranger, traduisant ainsi la volonté de rassembler leurs atouts et leurs compétences pour renforcer le dynamisme économique de la région. Après une année et demi d'intenses réflexions et discussions entre partenaires, l'association GGBa a officiellement été créée au mois d'octobre 2009 et est appelée, à partir du 1er janvier 2010, à remplacer les trois structures de promotion économique exogène préexistantes (DEWS/Fribourg-Genève/Berne).

Constituant une avancée des plus significatives dans le paysage suisse de la promotion économique, la nouvelle structure couvrira l'ensemble des cantons de Suisse occidentale, à l'exception du canton du Jura qui a décidé, notamment pour des raisons de proximité géographique, de rejoindre la structure Basel Area.

Cette nouvelle structure aura pour mission de promouvoir une image commune de la région à l'étranger et de développer un réseau et une structure d'acquisition d'entreprises auprès de huit marchés: USA, F, D, I, Inde, Chine, Brésil et Russie.

Début décembre 2009, la structure était dotée de la personnalité juridique, d'un Directeur général, d'une image, d'un réseau d'agents à l'étranger et de locaux à Lausanne. Elle peut désormais se consacrer au développement de ses activités sur le terrain. Il est à relever que le SELT aura joué un rôle déterminant dans l'avancée de ce dossier intercantonal, puisqu'ayant assumé la présidence du Groupe de travail tout au long du processus de rapprochement.

3) Modernisation du centre d'expositions de Beaulieu en tant qu'infrastructure indispensable à la promotion du tissu économique vaudois

Conscients du rôle stratégique que joue le centre d'expositions de Beaulieu pour le tissu économique vaudois, et confiants dans ses nouvelles perspectives de développement ouvertes par l'alliance avec MCH Group (Foire suisse), le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil ont décidé de participer, aux côtés des autres partenaires impliqués, à hauteur de 35 millions aux 100 millions de travaux de modernisation du centre. Pour sa part, la ville de Lausanne financera le projet à hauteur de 20 millions à fond perdu, alors que la Fondation de Beaulieu et ses partenaires participeront à hauteur de 30 millions de francs. Enfin, un prêt bancaire de 15 millions complètera le financement.

Le projet de rénovation prévoit d'ici 2011 la reconstruction à neuf des halles sud, la révision de la toiture et de la façade du Palais. Elle se poursuivra de 2011 à 2015 par la rénovation complète des halles Nord.

Afin que le Canton de Vaud puisse continuer à disposer d'un site de congrès et d'expositions, il était essentiel - pour son économie - que le centre de Beaulieu soit modernisé.

4) Modernisation des supports de communication de la promotion économique

Dans un contexte de concurrence particulièrement vive entre les pôles d'excellence économique et leurs structures de promotion, il s'avère déterminant que le Canton de Vaud puisse disposer d'outils de marketing et de communication modernes et performants.

Fort de cette exigence, le SELT a modernisé et complété la gamme de ses supports développés sous l'égide du label vaud.ch:

- Mises à jour systématique du site internet www.vaud.ch (site international) avec mise en ligne du premier film promotionnel du Canton de Vaud
- Nouvelle édition de la brochure de présentation des atouts économiques du canton "so Swiss, so international ! The excellence of Switzerland in a single canton"
- Publication d'une nouvelle brochure sur les aides financières du SELT relatives à la création, l'implantation et le développement d'entreprises sises sur sol vaudois
- Publication d'une nouvelle brochure sur les allègements fiscaux activables en cas de création, d'implantation ou de développement d'entreprises
- Publication d'une nouvelle brochure sur les organismes d'aide à la création, à l'implantation et au développement d'entreprises qui sont soutenus financièrement par le SELT.
- La création d'un Stand promotionnel vaud.ch comme vitrine cantonale lors de manifestations, foires ou salons en Suisse et à l'étranger.

DEC / SEPS

Le programme prévoit de développer la vocation du canton dans le domaine de l'accueil des fédérations sportives.

Actions menées en 2009 :

Intensifier le travail en réseau et participer au financement de certaines actions

Présence au congrès Sport Accord à Denver en mars 2009, congrès du CIO à Copenhague et présence dans la délégation vaudoise à Moscou. Développement de la présence à l'étranger dans le but d'intensifier les contacts.

Intensifier la présence du SEPS dans les congrès sportif et développement de matériel de prospection de qualité

Voir ci-dessus.

En cours : réflexion de fond sur une stratégie coordonnée, renouvellement du matériel de prospection (brochures), création d'un stand de promotion démontable et de roll-ups pour notamment les congrès SportAccord et autres congrès à l'étranger.

Consentir à un effort financier dans l'accueil des congrès et manifestations internationales

En 2009, des manifestations sportives telles que les Jeux internationaux des écoliers sur la Riviera, le Championnat du monde de Billard et une étape du Tour de France cycliste sont autant d'éléments qui renforcent la visibilité du Canton et de la Ville vis-à-vis des fédérations.

Rapport annuel de gestion 2009
Programme de législature 2007-2012
**25. Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles
(nouveau système d'imposition)**

Les actions en lien avec la mesure:

En fonction des décisions du parlement fédéral et du peuple et selon la marge de manoeuvre laissée aux cantons, revoir les dispositions dans les domaines de la fiscalité des holdings, de la double imposition des dividendes, de la fortune et favoriser la transmission des sociétés de personnes (raisons individuelles, ...)

Veiller à la compétitivité de la fiscalité vaudoise et procéder aux adaptations nécessaires

DFIRE / ACI

L'introduction des mesures allégeant la charge fiscale des contribuables, adoptées par le Parlement le 9 septembre 2008 et combattues par un référendum, ont été acceptées par le peuple lors de la [votation populaire du 8 février](#); elles sont donc en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Les actions en lien avec la mesure:

Poursuivre le projet d'hôpital unique Riviera Chablais

Prévoir la mise en place d'une filière de neuro-réhabilitation (patients atteints d'un traumatisme cérébral)

DSAS / Service de la santé publique

Hôpital Riviera-Chablais

La convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009. Les membres du Conseil d'établissement et de la Commission de construction ont ainsi été nommés. Le futur établissement composé de 3 sites et de 450 lits dont 300 de soins aigus devrait ouvrir ses portes en 2015.

DSAS / Service de la santé publique

Filière de neuro-réhabilitation

La filière cantonale de neuro-réhabilitation qui unit le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et l'Institution de Lavigny (IL) sera dotée de 65 lits d'ici 2012. L'organisation médicale et les itinéraires cliniques (prise en charge et suivi du patient) ont été élaborés durant l'année 2009. La reconstruction du site de Plein Soleil (43,3 millions d'investissement) respecte tant les délais que le budget financier alloué.

Les actions en lien avec la mesure:

Mise en place d'un Centre cantonal pour le traitement des troubles de l'anorexie / boulimie

Renforcer les soins palliatifs

Appuyer la médecine de premier recours (médecins généralistes) et développer leur liaison avec l'hôpital

Mettre en œuvre le plan de santé mentale

DSAS / CHUV

Mise en place d'un Centre cantonal pour le traitement des troubles de l'anorexie / boulimie

La création de ce centre constitue une des pièces de la mise en œuvre du plan de santé mentale qui vise à développer la prise en charge sanitaire complémentaire à l'hospitalisation en soins aigus (mesure n°27 du programme de législature). Il est réparti sur les deux sites du CHUV, à Lausanne, et des Etablissements Hospitaliers du Nord vaudois (eHnv), à Saint-Loup, avec le soutien des services spécialisés des deux partenaires. L'unité hospitalière de St-Loup s'est ouverte en octobre dernier. Les premières patientes ont pu y être admises. Du côté de la cité hospitalière, les travaux pour le centre de jour ont fait l'objet d'une planification détaillée. Au vu des travaux, il entrera en fonction au courant de l'été 2011. Dans l'attente du développement du centre de jour, l'activité ambulatoire est renforcée à Nestlé dès le printemps 2010.

DSAS / Service de la santé publique

Développement des soins palliatifs

2009 a vu la mise en place d'une formation cantonale pour les bénévoles en soins palliatifs (8 jours – 72 personnes formées). Dans les institutions socio-éducatives, une formation de sensibilisation de 4 jours a pu être donnée (60 personnes formées). Enfin, la préparation d'une information du public est en bonne voie.

DSAS / Service de la santé publique

Pénurie des professions médicales et soignantes

Au cours de l'année écoulée, le Service de la santé publique a poursuivi l'élaboration d'un programme de 16 mesures visant à lutter contre la pénurie en professionnels de santé, ceci avec la participation active du CHUV et de la faculté de biologie et de médecine. Les axes forts en sont, notamment, le renforcement des effectifs et de la formation de chaque profession, le soutien à l'intégration de nouveaux métiers, le soutien à la médecine de premier recours et l'accompagnement des mutations à venir de l'organisation du secteur ambulatoire. Certaines sont déjà en cours de réalisation, d'autres devront être mises en œuvre entre 2011 et 2012 en fonction des priorités qui seront établies. Ce programme sera partagé et discuté avec l'ensemble des partenaires du secteur sanitaire courant 2010.

DSAS / Service de la santé publique

Santé mentale

Dans le cadre du déploiement de la politique en santé mentale, on relèvera, notamment :

- la reconduction des formations « Faire face au risque suicidaire » (173 personnes formées) ;
- la consolidation des dispositifs prévus dans le domaine de la psychiatrie communautaire, du handicap mental et de la pédopsychiatrie ;
- l'élaboration d'un 6^e programme « Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ».

Les actions en lien avec la mesure:

Il s'agit d'une mesure de caractère général par laquelle le Conseil d'Etat se réserve dans le cadre des procédures budgétaires de la présente législature de prévoir le financement de tâches et actions liées aux effets de la démographie, par exemple dans les secteurs suivants :

- sécurité
- santé
- social
- formation
- impôts

En 2009, dans le cadre de l'élaboration de son budget 2010, le Conseil d'Etat a octroyé des moyens budgétaires supplémentaires au titre de cette mesure à hauteur de CHF 29.2 mios (CHF 18.3 mios au budget 2009).

Pour l'essentiel, ces ressources concernent :

- la croissance démographique dans les domaines des PC AVS/AI, de l'OMSV et du RI pour CHF 13.4 mios
- l'évolution démographique dans le domaine scolaire (DFJC) pour CHF 14.4 mios.